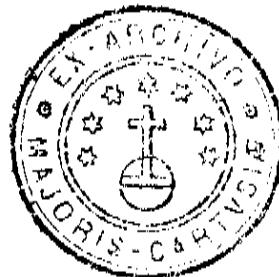


ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE



A-5  
—  
153 a

# CHARTREUSE de MONT-DIEU

→ Notre-Dame ←

( PROVINCE DE PICARDIE )



*Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN*

## Table Brève

- 112 Etude historique du "Blonde"  
1894  
Fondation d'après Ms 44 Charleville
- 5 Catalogue des brieurs complet  
fini de rédiger en 1889 (q.p. 167)
- 149 Temporal du 1<sup>er</sup> Mai (rédigé sans  
date à la même époque que la partie précédente)
- 155 Catalogue abrégé des brieurs  
rédigé à Florence le 1<sup>er</sup> avril 1825
- 163 Necrologie
- 203 Bienfaiteurs et amis
- 223 Extrait du "Cabinet historique"
- 229 Archives du Nord
- 231 de l'Aisne
- 233 Privileges royaux

## LA CHARTREUSE DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

Parmi les grandes ruines religieuses accueillies en France par la Révolution et qui n'ont pas encore été relevées, il faut mettre au premier rang la Chartreuse du Mont-Dieu, un des plus fameux monastères de cet ordre après Grande-Chartreuse elle-même.

Le Mont-Dieu fut un des centres les plus saints, les plus vénérés en même temps que l'un des plus renommés de la vie cénobitique. D'autres personnes y révèrent, y passèrent et en sortirent : saint Bernard, saint Thomas de Canterbury et l'immortel abbé de saint Remi, Pierre de Celle, pour n'en citer que quelques-uns. Le Mont-Dieu a donné des dinaires à l'Eglise et des hommes politiques, caractérisé fortement trahi, à la France, des prieurs du Mont-Dieu, Dom Bertrand Carasse, fut général de l'Ordre des Chartreux de 1556 à 1586.

Nen que la plupart des documents sur l'histoire de cette chartreuse, aient été emportés par la tourmente révolutionnaire, l'écho des souvenirs du Mont-Dieu n'est pas complètement éteint. Il se retrouve dans les bibliothèques des villes de l'Est des fragments inscrits qui peuvent aider à la reconstruction du passé, non sans doute des chartreux du Mont-Dieu, mais de la Chartreuse même. Plus d'un historien religieux l'a essayé avec succès. C'est même en partant sur place les belles pages d'un de ces

vastes recueils, que l'idée nous est venue de voir s'il n'y aurait pas moyen, en s'en tenant aux détails anecdotiques, de faire un résumé, tout à la fois succinct et suffisant pour former un petit ensemble historique qui puisse intéresser les lecteurs des journaux du monde catholique.

La Chartreuse du Mont-Dieu fut fondée en 1130 ou 1132 par Odon, abbé de Saint-Rémi de Reims, au retour d'un voyage qu'il fit à Rome, où il avait été appelé par les bessins et les intérêts de son abbaye.

Avant de rentrer à Reims, Odon fit un séjour à la Grande-Chartreuse. Il y fut accueilli avec un saint empressement. Dom Guignes de Castro, qui en était alors prieur, voulait honorer, dans la personne d'Odon, un des fils de l'église de Reims, de cette église si particulièrement chère à saint Bruno.

Sous l'administration de dom Guignes la Grande-Chartreuse avait atteint déjà à la perfection de la vie contemplative et l'abbé de Saint-Rémi en fut si profondément impressionné qu'il conçut presque aussitôt le dessein de fonder une maison de chartreux sur les terres qui dépendaient de son abbaye.

Il confia son projet à dom Guignes avant de se séparer de lui et dom Guignes lui fit la promesse, s'il menait à bien sa pieuse entreprise, de lui envoyer des religieux formés par lui pour ses premiers sujets.

Les religieux de l'abbaye de Saint-Rémi à qui, dès son retour, Odon raconta ce qu'il venait de voir et les projets qu'il avait formés, entrèrent pleinement dans ses idées. Il ne restait plus à Odon qu'à en référer à l'archevêque de Reims, Remaïd de Martigny, qui, très porté aux développements des établissements monastiques, écouta d'une oreille favorable l'exposé des souhaits du saint prêtre ; néanmoins, avec une louable aigreur, il désira connaître par lui la vie des chartreux et dès qu'il lui fut loisible de quitter sa ville épiscopale, il se rendit, en

compagnie d'Odon, à la Grande-Chartreuse. Impressionné comme Odon par la hante piété des Chartreux, il ne se borna pas à donner son approbation à l'entreprise d'Odon, il se fit son rôle coopérateur et dès son retour à Reims il fit élever un local provisoire et y assembla quelques hommes d'élite, désireux de se dégager du monde pour embrasser les austères règles de saint Bruno, puis il manda à dom Guignes de lui envoyer, conformément à sa promesse, des religieux en état de diriger la nouvelle Chartreuse et d'y former des moines.

Ainsi en fut-il ; plusieurs Chartreux se mirent en route sur-le-champ, porteurs d'une lettre de dom Guignes à l'archevêque Remaïd, lettre si particulièrement affectueuse pour l'Eglise de Reims que nous en détachons ce passage :

« Tant pour répondre à ma pieuse et naïve initiative que pour appuyer à notre moindre succès, par nos communs efforts, consacrés en l'honneur de la B. V. Marie et de saint Jean-Baptiste, sur les fonds de notre Eglise, à l'endroit autrefois dénommé Mont-Dieu, et depuis Mont-Dieu, un couvent destiné à des religieux de bonnes mœurs qui doivent y observer fidèlement les usages et les autres coutumes des Chartreux.

« Osez, je fait par le conseil de Hugues, évêque de Grenoble, avec l'autorisation de dom Guignes, prieur des pauvres Chartreux, lequel vous a donné les premières maîtres pour ce saint établissement et a voulu que cette chartreuse fut appelée le Mont-Dieu.

« En conséquence, les religieux qui servent Dieu dans l'Ordre des Chartreux et qui vivent conformément aux coutumes de leur fraternité de la Grande-Chartreuse ont, par la volonté de notre chapitre, reçu, en toute franchise exempt de toute charge, le soudit nom et tout ce que notre Eglise possède dans les lieux indiqués au cartulaire

précieux, fut construit en pleine forêt et presque entièrement isolé du monde extérieur.

Le lieu même de l'érection du pieux édifice s'appela alors le Mont-Bazan, du nom d'une idole, l' dieu Bazan, adorée autrefois sur cette montagne, aussi dès qu'il fut question de choisir cet endroit pour la construction du monastère, le prieur de la Grande-Chartreuse, dom Guignes, demanda-t-il que le nom profane également fut remplacé par celui du Mont-Dieu.

Les seigneurs du voisinage se réunirent aux reliquias de saint Remi pour constituer les territoires du nouveau monastère.

La charte de fondation du célèbre couvent est ainsi conçue :

« de fondation, et... cet acte de notre magnificence oblige à perpétuer son effet et demeure à jamais entier et inviolable, nous l'avons fait joindre par l'autorité du seigneur Pape Innocent II. En ce qui est de nous, nous le fortifions par l'apposition du sceau de saint Remi, la signature des témoins et frappons au sanctuaire toute personne qui tentera de le rompre.

(Sont jointes les signatures.)

« Fait à Reims l'an de l'Incarnation du Verbe, M<sup>DC</sup>XXXVII, indiction XIII, la trentième du règne de Louis de France, la dixième de l'archépiscopat de Remaïd, la dix-huitième de notre ordination. »

Les possessions du couvent s'augmentèrent bientôt de terrains contigus, donnés par de puissants seigneurs d'Avesnes, ce fut d'abord Hugues, comte de Reuil, qui, par amour de Dieu, pour le salut de son âme et celui de ses ancêtres, fit don aux Chartreux du Mont-Dieu, des biens lui appartenant dans les châtellenies d'Ormont et de Raucourt.

Pendant ce temps on activait la construction des bâtiments commencés. Mais ces travaux nécessitaient des dépenses et pour y faire face il fallait se créer des ressources. La Providence y pourvut. La renommée de sainteté de saint Remi avait autrefois attiré dans les contrées remoises un véritable personnage irlandais, nommé Gibrien, chassé de son pays, ainsi que ses six frères par les persécutations que les Saxons, vaincus par les Francs, exerçaient contre les Irlandais. Cette famille de souche royale, paraît-il, avait obtenu de saint Remi le droit de se retirer dans les solitudes avoisinant Reims, pour y maner la vie cénobitique. On vit alors vraiment revivre dans les terres champenoises les merveilles cénobitiques de la Thébaïde. Gibrien mourut vers l'an 509. Il se fit bientôt à son tombeau un si grand nombre de miracles qu'en

y érigea un oratoire afin de répondre aux vœux des fidèles qui se portaient là en foule. Quelques siècles plus tard le tombeau et l'oratoire furent détruits par les Normands, sous le règne du roi Eudes. Cependant comme Dieu continuait à honorer la mémoire de son serviteur par les miracles renouvelés constamment à cet endroit, un seigneur de l'époque, Haderic, frappé de ces merveilles, fit transporter le corps du saint solitaire, avec la permission et le concours de Rodolphe évêque de Châlons, auprès du tombeau de saint Remi, dont Gibrien avait été le si parfait disciple. Peu après Hugues, alors archevêque de Reims, fit à son tour déposer les saintes restes à droite de l'église près de la porte du tombeau de saint Remi, sous un autel que le comte Haderic avait fait révrir d'argent.

Vers le temps de la fondation de la chartreuse du Mont-Dieu, une famine étant venue désoûler la France, il fallut vendre les trésors de la cathédrale de Reims pour nourrir les pauvres. Odon acheta la châsse qui contenait les ossements de Gibrien et la fit apporter chez les chartreux du Mont-Dieu afin de leur donner, dans le saint solitaire, un protecteur qui en même temps leur fut un modèle et un maître dans la piété.

Les dons dus à la reconnaissance des fidèles, témoins des miracles qui s'opéraient au tombeau de saint Gibrien, permirent de poursuivre, sans interruption jusqu'à leur achèvement, les travaux de construction du nouveau monastère.

Les Chartreux du Mont-Dieu n'oublièrent jamais ce qu'ils devaient à leur céleste bienfaiteur, non contente de lui vouer un culte particulier, ils lui dressèrent un autel et célébrèrent toujours sa fête, qu'ils éléverent à un rite supérieur, avec la plus grande solennité.

O. DES A.

(A suivre).

## CHARTREUSE DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite.)

La construction du monastère étant achevée l'œuvre temporel du couvent assuré, on se fut à demander la sanction effective du pape, proche à Odon et spécifié par lui dans sa charte de fondation.

Cet effet, le Souverain Pontife, Innocent II, supplié de donner une bulle d'investiture à la nouvelle Chartreuse le fit par cette date du 7 décembre 1137 dans lequel nous relevons ce passage : « Fils bien-aimé du Seigneur, secondant favorablement vos vœux nous confirmons par l'autorité suprême apostolique l'établissement du monastère de la B. M. de Dieu, dans lequel vous êtes au service divin ; nous voulons que les observances monastiques, notoirement établies en conformité avec la règle et l'initiation des Chartreux, soient à l'avenir toujours fidèlement gardées. Nous ordonisons que personne n'ait le droit de détruire la règle de la Chartreuse établie dans votre monastère, ni de l'affaiblir, ni de la changer. Que la maison possède les mêmes franchises et jouit la grande Chartreuse, tête de votre ordre, et que personne ne se permette de les détruire. »

Et plus loin :

« Nous voulons de plus qu'aucune femme entre en vos terres, si ce n'est dans le parti ouvert à tous les voyageurs... Nous déclions à qui que ce soit d'être assez téméraire pour troubler votre monastère, usurper vos biens, les détruire, en troubler la possession par des tracasseries quelconques... »

« Si arrivait que quelqu'un, religieux ou laïque, contrevint à ce texte de notre constitution et refusât après trois avertissements de réparer ses torts, qu'il soit privé du sacré épître et du sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ et qu'au dernier jugement il soit soumis au glaive de la divine justice. Mais que tous ceux qui respecteront les droits de ce saint esile recevront la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'éternelle paix du ciel. »

Suivent les signatures du pape, de l'évêque de Périgueux et de quatre cardinaux.

Le Mont-Dieu construit en milieu des forêts, loin de tout secours, exposé aux attaques de ses ennemis, ne pouvait pas être seulement une maison de retraite, mais au quelque sorte une citadelle en état de se défendre contre les incursions du dehors pour protéger la vie et la tranquillité de ses habitants. C'est pourquoi les abords du monastère furent entourés par une triple muraille de pierres dont il reste encore des vestiges.

Le premier prieur du Mont-Dieu fut l'un des chartreux envoyés à Odon par Dom Guillaume, il se nommait Geoffroy ou Godefroy et fut qualifié de bienheureux dans les annales de la maison. Il était encore prieur du Mont-Dieu en 1144 et eut la consolation d'assister à la consécration solennelle de l'église du monastère, par Sancius, archevêque de Reims et neveu de Renaud qui avait été l'ouvrier de la première heure de cette grande œuvre.

Un des premiers personnages illustres par sa sainteté, qui séjourna au Mont-Dieu fut Guillaume, abbé de Saint-Pierre, ami et admirateur de saint Bernard, ce fut un religieux du Mont-Dieu qu'il écrivit cette célèbre lettre sur la règle solitaire que beaucoup d'historiens attribuent à Pierre de Celle ; les autres à dom Guigues et le plus grand nombre à saint Bernard.

Un autre ami de saint Bernard, le Bienheureux Roger d'Angleterre, fondateur du monastère d'Elaï, habita également et souvent le Mont-Dieu. Ce fut au Mont-Dieu que saint

Bernard et Roger se rencontrèrent. Edifiés initialement par les exemples de haute piété que leur donnaient les Chartreux, ils parlèrent ensemble des progrès des âmes dans le développement des vertus monastiques.

À son tour le Pape Eugène III ayant dû venir en France pour les besoins de l'Église passa à Reims où il tint un concile. Saint Bernard, qui avait été l'âme de ce concile, dans lequel furent condamnées les erreurs de Gilbert de La Porée, accompagna le Pape à Trêves et chemin faisant le connaît au Mont-Dieu. L'abbé de Saint-Rémi Odon se joignit à eux, heureux de faire les honneurs de la sainte maison dont il était le fondateur, au vicaire de Jésus-Christ.

Le Pape Eugène III garda un si profond souvenir de son séjour au Mont-Dieu, qu'en plusieurs circonstances il lui donna par la suite des témoignages publics de son affection spéciale.

Une période difficile s'leva vers ce temps en Europe pour les Chartreux. La guerre des investitures entre le papauté et l'empire d'Allemagne s'était terminée par le triomphe de l'Église au Concordat de Worms en 1122. Mais le dernier mot n'était pas dit. En présentant ne voulait assurer que l'Italie n'était en réalité à l'indépendance même du siège apostolique que Frédéric Barberousse visitait. Aussi, les violences et des exactions du conquérant dans les provinces conquises, le Pape Adrien IV, qui avait procédé à son couronnement, lui adressa de sévères admonitions. Barberousse, blessé dans sa vanité, se vengea du Pape en révoquant toutes les donations faites aux Papes, aux évêques et aux abbés et décrète que l'empereur seul avait droit de posséder, à titre de seigneur temporal, les terres et les fiefs.

Le Pape Adrien IV étant mort sur ces entrefaites, le Pape Alexandre III lui succéda. C'est de ce pape que Voltaire a dit : qu'il fut au moyen âge l'homme qui travaille le plus efficacement à l'affranchissement du genre humain, ce fut, en effet, le Pape Alexandre III qui abolit la servitude dans la mesure, très

large d'ailleurs, de ses moyens. Ce fut lui également qui, à Venise, est raison, par sa haute sagesse et sa habile modération, des favoris de l'empereur Barberousse et qui amena le roi d'Angleterre à demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de saint Thomas de Canterbury.

Mais Barberousse, un instant vaincu par l'ascendant moral d'Alexandre III, ne pardonnait pas à ce Souverain Pontife d'avoir été le légat chargé par Adrien IV de lui reprocher ses excès et bientôt, d'accord avec deux ou trois cardinaux qu'il avait réussi à rendre tristes, il fit proclamer l'un d'eux, le cardinal Ostervien, pape, sous le nom de Victor III.

Saint Anthème, qui avait été général des Chartreux et après l'être démis de sa charge avait voulu rentrer dans les rangs des simples Frères par humilité, fut un des premiers à s'élever contre le schisme naissant. Usant de son crédit qui était considérable dans l'ordre, il écrivit aux Chartreux de tous les monastères pour les affirmer dans la soumission au chef légitime de l'Église. Cet acte fixa immédiatement un grand nombre d'esprits chancelants et fit une si profonde impression sur tous les coeurs qu'il les unit dans un sentiment d'attachement incorruptible au successeur de saint Pierre. Barberousse indigné ne se contenta pas de faire excommunier saint Anthème par l'antipape Victor, il persécuta tous les Chartreux établis dans les limites de son empire.

Dans cette grave épreuve, le Mont-Dieu ne compris pas une seule défection parmi ses enfants. Il y eut au début quelques hésitantes, mais Geoffroy, son ancien prieur, rentré à la Grande-Chartreuse pour y mourir dans l'humilité, n'étant hésité de faire coéxister à ses fils du Mont-Dieu la ligne de conduite à suivre, leur fidélité au Saint-Siège demeura inviolable.

Ce fut à Simon, prieur du Mont-Dieu recommandé par son savoir et sa piété, qu'Alexandre III, rentré triomphalement à Reims en compagnie de l'archevêque de Reims après la

mort de l'antipape Victor, confia la mission de légat auprès du roi d'Angleterre dans les différends de celui-ci avec l'archevêque de Canterbury, lequel, disons-le, n'était point un inconnu pour les Chartreux du Mont-Dieu... il avait été leur hôte pendant quelque temps, lors de son passage en France.

Au prieur du Mont-Dieu furent adjoints le prieur du Val-Saint-Pierre et Bernard du Coudray. Bien que l'histoire n'étende au long sur les péripéties du meurtre de saint Thomas Becket nous croyons intéressant de citer sans censure la lettre (1) du Pape au prieur du Mont-Dieu et la réponse de celui-ci après la mission terminée.

« Alexandre Pape à Simon prieur du Mont-Dieu et à Bernard du Coudray.

« Nous voulons faire savoir à votre charité que par l'envoi répété d'ambassadeurs et de

lettres nous avons paternellement et affectueusement averti notre très cher fils en

Jésus-Christ, l'illustre roi des Anglais, qu'il

reçoive en sa grâce et son affection notre

vénérable Frère Thomas, archevêque de

Canterbury, et le rende à son siège et à l'église qui lui a été confiée. Cédant à l'espérance de lui voir adoucir ses dispositions et

ses volontés envers ledit archevêque nous

avons patienté jusqu'à présent, mais n'ayant

pas à notre demande avant le commencement du carême prochain, nous n'imposons pas silence à l'archevêque et nous ne

l'empêcherons pas d'user, selon son devoir,

du glaive et de la sévérité ecclésiastiques pour punir les injustices commises contre les siens et contre l'Église.

(A suivre.)

« ordonner de la part de Dieu et de notre part, pour la rémission de ses peccats de se réconcilier avec l'archevêque, de dépasser toute indignation, tout ressentiment, de le recevoir dans sa grâce et son affection et de le rappeler sans délai à l'église qui lui a été confiée. Qu'il prendraient attentivement combien il est dangereux pour l'âme et pour le corps de lutter contre Dieu et son Église. Le sort ordinaire des ennemis de cette Église lui en fournit une preuve évidente. Qu'il se rappelle, en effet, l'humiliation que Dieu, dans sa justice, leur a infligée et le soin qu'il a pris d'assainir, cette âme même, les forces dans lesquelles ils se glorifiaient.

« Qu'il ne regarde pas comme une honte de faire sur ce point flétrir sa volonté et ses sentiments et de s'humilier devant Dieu son créateur, qui l'exaltera en récompense de cet acte.

« Vous lui exposerez, sans délai et avec zèle, ces motifs et les autres que vous jugerez convenables ; vous lui remettrez nos lettres monastiques et vous y ajonterez, avec force et douceur, vos propres avertissements. Si je refuse de vous écouter et persiste dans sa dureté et son obstination, vous lui remettrez nos lettres communiquées et vous lui direz en notre de notre part que, s'il ne satisfait pas à notre demande avant le commencement du carême prochain, nous n'imposons pas silence à l'archevêque et nous ne le empêcherons pas d'user, selon son devoir, du glaive et de la sévérité ecclésiastiques pour punir les injustices commises contre les siens et contre l'Église.

« Ce prince ne doit pas s'imaginer que le Seigneur soumette et ne s'éveillera pas, que la rouille a écoussé le glaive du bienheureux Pierre impuissant désormais à se lever pour de justes exécutions.

« Nous voulons que vous exécutez fidèlement ces ordres.

« Donné à Bénévent le 8 des Calendes de juin. »

O. DES A.

(1) Le Couteux, I. II, p. 303.



## LA JUSTICE DU MONT-DIEU

A l'instar des seigneurs de l'époque les Chartreux du Mont-Dieu avaient le droit de justice, moyenne et basse justice.

Ce privilège était attaché au don territorial que fit l'abbé de Saint-Rémi aux Chartreux. Ce droit relevait tout naturellement de leur juridiction seigneuriale.

Jamais jusqu'à la fin du treizième siècle les Chartreux ne furent troublés dans la jouissance de ce privilège qu'ils exerçaient pleinement jusqu'à la fin du treizième siècle.

Seule vers cette époque, l'abbaye de Saint-Rémi de Reims, sous prétexte que le monastère avait dû sa fondation à ses libéralités, se réservait le droit de garde et de juridiction sur le Mont-Dieu.

A cela les religieux objectèrent qu'il ne relevait que du roi.

Le bailli de Vermandois appela à juger le différend appuya la cause des moines et rendit sentence en leur faveur.

Plus tard Louis XIII, renouvelant les priviléges du Mont-Dieu, place au premier rang leur droit d'exercice de la justice, haute, moyenne et basse.

Le XV<sup>e</sup> siècle était enfin terminé et la chartreuse du Mont-Dieu, grâce à la sainteté de ses moines et à leur vie exemplaire, sortit l'épreuve non point affaiblie, mais au contraire triomphante et fortifiée.

Il fallut du temps au pays et au monastère près de telles secousses pour recouvrir leur sécurité, ainsi l'an 1458 le roi Louis XIII fut-il, à la requête de Guillaume Lanoel,

prieur du Mont-Dieu, faire un édit par lequel, l'exemple de ses prédécesseurs, il assurait sa protection au monastère.

Au commencement du seizième siècle plusieurs religieux du Mont-Dieu se signalèrent par des aptitudes qui devaient honorer leur prieur, entre autres Jean Ode, qui mérita par

son talent d'ingénieur d'être appelé à la Grande-Chartreuse pour d'immenses travaux à exécuter dans le désert de la Grande-Chartreuse afin de le rendre plus accessible ; puis Henri Véghers qui fut un littérateur distingué, et dont les ouvrages, malheureusement aujourd'hui perdus, étaient des modèles de piété et maint autre dont le nom ne peut avoir sa place dans un aussi court précis.

Les épreuves n'étaient pas encore finies pour le Mont-Dieu. La guerre qui éclata entre François I<sup>e</sup> et Charles-Quint ayant épousé le Trésor, les monastères durent faire la déclaration de leurs biens et payer des droits proportionnels à leurs revenus.

Pendant qu'on remplissait ces diverses formalités, les impériaux envahissaient le pays. Un des lieutenants de Charles Quint, Henri de Nassau, vainqueur du duc de Bouillon, Henri de La Marck, s'empara du duché de Bouillon, malgré la vaillance de Bayard qui venait de sauver Mézières.

Sur le conseil de Robert de La Marck les Chartreux s'adressent au comte de Nassau pour solliciter de lui une sauvegarde. Ils obtinrent en lui rappelant que Charles Quint comptait parmi ses ancêtres des protecteurs de cette chartreuse.

Grands admirateurs du courage, de la piété de Bayard les Chartreux du Mont-Dieu fondèrent un service funèbre à perpétuité pour honorer sa mémoire et le repos de son âme.

Mais la guerre pris bientôt de tels développements que les Chartreux du Mont-Dieu se sentirent bientôt plus en sûreté dans leur monastère et, pour la première fois depuis sa fondation, le couvent fut déserté par suite d'une année stérile de toute redevance. Les Anglais, en effet déjà vaincus, même de l'obligation de recevoir et eut chez nous et s'enfuyaient à marche rapide, sans tenir compte de la sécurité du centre du pays.

Pour parer à ces désastres Henri II se réfugia, il revint, mais le calme dura peu.

Il fit avec son armée sur les frontières de et de nouveau ils durent reprendre le chemin de la Chartreuse. Bien qu'il n'y ait pas de traité d'exil. Pour obvier aux inconvenients de ces évidentes qu'il ait visité le Mont-Dieu ou plusieurs périodiques et les faciliter, le roi le supposera par ce fait que son nom fut inscrit sur les lettres de protection dans la chartreuse.

Deux ans plus tard Charles-Quint en personne accorda aux religieux du Mont-Dieu des lettres de protection pour leurs personnes, maisons, possessions et serviteurs, et leur accorda la permission de placer en signe de sauvegarde le blason impérial sur les propriétés du couvent.

Grâce à ce puissant appui le Mont-Dieu

## CHARTREUX DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite.)

Le Prieur et couvent des Mont-Dieu de l'ordre des Chartreux, au diocèse de Reims et qu'ils puissent mener et ramener leurs biens quelconques à Mouzon ou en autres fortresses au dict diocèse, pour le péril des guerres et les périls qui sont au dict pays sans qu'ils soient tenus en aucun redressement.

« Si donnons en mandement. »

Le roi leur accorde en plus toutes sortes d'exemptions et les tient quitte de tout impôt, puis il fait encore des statuts en leur faveur et édicta des décrets pour la protection de la justice du Mont-Dieu et le châtiment de qui conçoive contreviendra à ses ordonnances.

Pour ces causes la mémoire de Charles V restera toujours en grande vénération à la Chartreuse du Mont-Dieu. On l'inscrivit au calendrier du monastère comme l'un des plus illustres bienfaiteurs de la sainte maison.

D'autre part, afin de mettre en repos la conscience des religieux, l'archevêque de Reims publie une lettre par laquelle il déclare « de nécessité » leur départ périodique du monastère et pour satisfaire, autant que faire se peut, au désir exprimé par les Chartreux de ne pas interrompre longtemps le culte divin, il leur donne le droit de s'établir convenablement dans tous les lieux honnêtes du diocèse et d'y célébrer, selon leurs usages, les offices de jour et de nuit; toutefois il leur défend d'exercer les charges du droit carial, de célébrer les mariages, de prêcher sans la volonté du curé(1).

La vie intérieure florissait au Mont-Dieu malgré ces vicissitudes. Un des plus saints et des plus célèbres prieurs, Simon de Chagnat, y exercit dans ce même temps sa sage administration; il eut pour successeur un autre non moins sage administrateur que lui, Guillaume du Saint Sépulcre, qui avait été longtemps

Charles, par la grâce de Dieu Roi de France. A tous les justiciers de notre Royaume, à leurs lieutenants et autres que ces lettres terroir, salut.

Savoir faisons que nous avons octroyé et continuons de grâce especial a nos bien aimés

son disciple, « Guillaume du Saint-Sépulcre dit Ganneron, fut un religieux dans le plus haute acceptation du mot, nul n'a mieux que lui respecté et observé la discipline monastique. Maître dans la pratique de l'autorité, il savait avant tout commander à ses passions. »

Il reste à conclure de ces témoignages que la plus parfaite édification ne cases de régner même pendant ces temps troublés à la chartreuse du Mont-Dieu.

Un des premiers mérites des prieurs du Mont-Dieu à cette époque fut de ne pas laisser pénétrer le trouble dans le monastère sur la question des deux obédiences de la double parenté qui malheureusement s'exerça alors entre Urbain V et Clément VII. Les religieux du Mont-Dieu, comme tous les Chartreux de France, restèrent fidèles sans scrupule de conscience à ce dernier considéré longtemps, chez nous, comme le Pape légitime.

« Au reste il se passa en ce temps-là un fait bien singulier, dit un pieux historien. On pouvait non seulement adhérer de bonne foi à l'obéissance de l'un et l'autre Pape, mais on compte des saints en grand nombre dans les deux partis. »

On allait arriver à la magnifique époque de Jeanne d'Arc pendant laquelle les moines du Mont-Dieu eurent encore beaucoup à souffrir des Anglais... Néanmoins cette terrible guerre, dite de cent ans, pris fin par la conquête des dernières provinces occupées par les Anglais et Charles VII put travailler à rétablir l'ordre dans son royaume. Il commença par assurer

sa protection aux couvents et par une lettre de 1447 il pris sous sa protection spéciale le Mont-Dieu. « En signe d'icelle sauvegarde, » dit-il, « en cas d'envoyant péril, veoit que les gardiens mettent et assent les panonceaux et bâtons royaux en est et sur leurs maisons, murs, terres, granges, près, bois, mons, pêcheries et possessions quelconques des religieux. »

(1) Mézières, archives du département.

## LA JUSTICE DU MONT-DIEU

L'instar des seigneurs de l'époque les seigneurs du Mont-Dieu avaient le droit de la justice, moyenne et basse justice. Ce privilège était attaché au don territorial qui relevait tout naturellement de leur possession seigneuriale.

mais jusqu'à la fin du treizième siècle les Chartreux ne furent troublés dans la jouissance de ce privilège qu'ils exerçaient pleinement jusqu'à la fin du treizième siècle.

Encore vers cette époque, l'abbaye de Sainte-Madeleine de Reims, sous prétexte que le monastère avait dû sa fondation à ses libéralités, se déclarait le droit de garde et de juridiction du Mont-Dieu.

Cela les religieux objectèrent qu'il ne devaient que du roi.

Le bailli de Vermandois appela à juger le litige et rendit appui à la cause des moines et rendit la sentence en leur faveur.

Plus tard Louis XIII, renouvelant les priviléges du Mont-Dieu, placé au premier rang entre droite l'exercice de la justice, haute, moyenne et basse.

Le XV<sup>e</sup> siècle était enfin terminé et la fortune du Mont-Dieu, grâce à la sainteté de ses moines et à leur vie exemplaire, sortit l'épreuve non point affaiblie, mais au contraire triomphante et fortifiée.

Il fallut du temps au pays et au monastère de telles secousses pour reconverrir leur unité, ainsi l'an 1458 le roi Louis XII, dit-il, à la requête de Guillaume Lancelot, curé du Mont-Dieu, faire un édit par lequel, à l'exemple de ses prédécesseurs, il assurait sa protection au monastère.

Au commencement du seizième siècle plusieurs religieux du Mont-Dieu se signalèrent par des aptitudes qui devaient honorer leur ordre, entre autres Jean Ode, qui mérita par

son talent d'ingénieur d'être appelé à la Grande-Chartreuse pour d'immenses travaux à exécuter dans le désert de la Grande-Chartreuse afin de le rendre plus accessible ; puis Henri Véghera qui fut un littérateur distingué, et dont les ouvrages, malheureusement aujourd'hui perdus, étaient des modèles de piété et maint autre dont le nom ne peut avoir sa place dans un aussi court précis.

Les épreuves n'étaient pas encore finies pour le Mont-Dieu. La guerre qui éclata entre François I<sup>r</sup> et Charles Quint ayant éprouvé la Trésor, les monastères durent faire la déclaration de leurs biens et payer des droits proportionnels à leurs revenus.

Pendant qu'on remplissait ces diverses formalités les impériaux envahissaient le pays. Un des lieutenants de Charles Quint, Henri de Nassau, vainqueur du duc de Bouillon, Henri de La Marche, s'empara du duché de Bouillon, malgré la vaillance de Bayard qui venait de sauver Mézières.

Sur le conseil de Robert de La Marche les Chartreux s'adressent au comte de Nassau pour solliciter de lui une sauvegarde. Ils l'obtinrent en lui rappelant que Charles Quint comptait parmi ses ancêtres des protecteurs de cette chartreuse.

Grands admirateurs du courage, de la piété de Bayard les Chartreux du Mont-Dieu fourrèrent un service funèbre à perpétuité pour honorer sa mémoire et le repos de son âme.

C'était chez eux que Bayard au cours de sa belle défense de Mézières avait fait prendre ses principales provisions.

Deux ans plus tard Charles Quint en personne accorda aux religieux du Mont-Dieu des lettres de protection pour leurs personnes, maisons, possessions et servitudes, et leur accorda la permission de placer en signe de sauvegarde le blason impérial sur les propriétés de concert.

Grâce à ce puissant appui le Mont-Dieu

goujot d'une tranquillité relative. On en profita pour y opérer des réformes administratives et des embellissements.

La dernière période des luttes entre Charles Quint et François I<sup>r</sup> ramena encore des mauvais jours pour le Mont-Dieu.

Le trésor royal de plus en plus éprouvé frappa de nouveaux impôts sur les biens des religieux. On exigea une déclaration nouvelle des biens possédés par chaque monastère. Le

Mont-Dieu ayant omis de faire cette déclaration ses biens furent saisis. Ce ne fut qu'après la mort de Jean Gabot, réussit à faire lever la saisie.

En 1551, la guerre recommença entre Henri II et Charles Quint. Mais Henri II fut tué sur nos frontières, cri d'épouvante et indignation, accompagné à la France l'invasion étrangère. Les Anglais, en effet déjà aient chez nous et s'avançaien vers le centre du royaume.

Mais la guerre prit bientôt de tels développements que les Chartreux du Mont-Dieu se retirèrent à Reims, épouvantés devant les ravages exercés par les multitudes de luthériens qui avaient tout envahi et brûlaient tout sur leur passage.

Pour parer à ces désastres Henri II se renseigna, ils revinrent, mais le calme dura peu avec son armée sur les frontières de la Champagne. Bien qu'il n'y ait pas de trace de l'exil. Pour obvier aux inconvenients de ces évidents qu'il ait visité le Mont-Dieu ou pas, il déclara de temps périodiques et les mariages, de précher sans la volonté du curé(1).

Charles V, ému de la situation des religieux,

au catalogue des bienfaiteurs insignes du monastère; d'ailleurs à cette même époque

Mont-Dieu eut de nombreux protecteurs parmi les puissants du royaume, le duc de Rethel, François de Clèves, dont la femme Marguerite de Bourbon se rendait souvent au couvent pour faire ses dévotions et laissait chaque fois des preuves de sa munificence.

(A suivre.) O. DES A.

## CHARTREUX DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite.)

Une épreuve plus terrible que des démolitions fut pour les seigneurs de leur voisinage attendue lorsque les Chartreux, dans le temps même où

les Français divisaient entre eux s'épuisaient en querelles intérieures ou cri retentit tout à coup sur nos frontières, cri d'épouvante et indignation, accompagné à la France l'invasion étrangère. Les Anglais, en effet déjà aient chez nous et s'avançaien vers le centre du royaume.

Les ennemis semaient de telles dévastations et leur passage que les Chartreux du Mont-Dieu ne se sentirent bientôt plus en sûreté dans leur monastère et, pour la première fois depuis sa fondation, le couvent fut déserté par les moines qui allèrent chercher un asile qui avaient tout envahi et brûlaient tout sur leur passage.

Pour victoires remportées par les Rémois sur les Anglais, ils revinrent, mais le calme dura peu avec son armée sur les frontières de la Champagne. Bien qu'il n'y ait pas de trace de l'exil. Pour obvier aux inconvenients de ces évidents qu'il ait visité le Mont-Dieu ou pas, il déclara de temps périodiques et les mariages, de précher sans la volonté du curé(1).

Charles V, ému de la situation des religieux,

au catalogue des bienfaiteurs insignes du monastère; d'ailleurs à cette même époque

Mont-Dieu eut de nombreux protecteurs parmi les puissants du royaume, le duc de Rethel, François de Clèves, dont la femme Marguerite de Bourbon se rendait souvent au couvent pour faire ses dévotions et laissait chaque fois des preuves de sa munificence.

(A suivre.) O. DES A.

Le Prieur et couvent du Mont-Dieu de l'ordre des Chartreux, au diocèse de Reims, qu'ils posséent mener et ramener leurs biens quelconques à Meizon ou en autre forteresse au dict diocèse, pour le péril des guerres et les périls qui sont au dict pays sans qu'ils soient tenus en aucune redemande.

Si domino en mandement.

Le roi leur accorde en plus toutes sortes d'exemptions et les tient quitte de tout impôt, puis il fait encore des statuts en leur faveur et édicte des décrets pour la protection de la justice du Mont-Dieu et le châtiment de qui que concrevra à ses ordonnances.

Pour ces causes la mémoire de Charles V restera toujours en grande vénération à la Chartreuse du Mont-Dieu. On l'inscrivit au caténaire du monastère comme l'un des plus importants bienfaiteurs de la sainte maison.

D'autre part, afin de mettre en repos la conscience des religieux, l'archevêque de Reims publie une lettre par laquelle il déclare « de nécessité » leur départ périodique du monastère et pour satisfaire, autant que faire se peut, un désir exprimé par les Chartreux de ne pas interrompre longtemps le culte divin, il leur donne le droit de s'établir convenablement dans tous les lieux honnêtes du diocèse et d'y célébrer, selon leurs usages, les offices de jour et de nuit; toutefois il leur défend d'exercer les charges du droit carial, de célébrer les mariages, de prêcher sans la volonté du curé(1).

Le vie intérieure florissait au Mont-Dieu malgré ces vicissitudes. Un des plus saints et des plus célèbres prieurs, Simon de Chagnet, y exercit dans ce même temps sa sage administration; il est pour successeur un autre non moins sage administrateur que lui, Guillaume du Saint Sépulcre, qui avait été longtemps

(1) Mézières, archives du département.

son disciple, « Guillaume du Saint-Sépulcre dit Ganneron, fut un religieux dans la plus haute acceptation du mot, nul n'a mieux que lui respecté et observé la discipline monastique. Maître dans la pratique de l'autorité, il savait avant tout commander à ses passions. »

Il reste à conclure de ces témoignages que la plus parfaite édification ne cessa de régner même pendant ces temps troublés à la chartreuse du Mont-Dieu.

Un des premiers mérites des prieurs du Mont-Dieu à cette époque fut de ne pas laisser pénétrer le trouble dans le monastère sur la question des deux obédiences de la double partie qui malheureusement s'extéra alors entre Urbain V et Clément VII. Les religieux du Mont-Dieu, comme tous les Chartreux de France, restèrent fidèles sans scrupule de conscience à ce dernier considéré longtemps, chez nous, comme le Pape légitime.

« Au reste il se passa en ce temps-là un fait bien singulier, dit un pieux historien. On pouvait non seulement adhérer de bonne foi à l'obéissance de l'un et l'autre Pape, mais on compte des saints en grand nombre dans les deux parts. »

On allait arriver à la magnifique épopée de Jeanne d'Arc pendant laquelle les moines du Mont-Dieu eurent encore beaucoup à souffrir des Anglais... Néanmoins cette terrible guerre, dite de cent ans, prit fin par la conquête des dernières provinces occupées par les Anglais et Charles VII put travailler à rétablir l'ordre dans son royaume. Il commença par assurer sa protection aux convents et par une lettre de 1447 il prit sous sa protection spéciale le Mont-Dieu. « En signe d'icelle sauvegarde, il dit-il, en cas d'envoyant perit, veul que les gardiens mettent et assent les panonceaux et bâtons royaux en est et sur leurs maisons, manoirs, terres, granges, près, bois, molles, pêcheries et possessions quelconques des religieux. »

(1) Mézières, archives du département.

## CHARTREUSE DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite.)

Une des plus grandes figures de l'ordre des chartreux fut à ce moment son apparition : dom Bernard Carasse, qui devait devenir général de l'ordre. Il avait succédé en 1553 à dom Fléchelle déchargé de ses fonctions à cause de ses infirmités et garda l'administration du Mont-Dieu jusqu'en 1566. Ce fut pendant son administration que Charles IX rendit de denses profits des massacres de Vassy pour essayer de se créer de nouvelles ressources et décréta que les maisons religieuses seraient contraintes de vendre une partie de leurs propriétés et d'en remettre le produit au roi. Malgré les protestations du prieur le Mont-Dieu ne put échapper à la spoliation — on rendit une partie des fermes et des terres. Il fut même un instant question d'aliéner le prieuré du Mont-Dieu, l'église et la monastère.

Le prieur et les religieux cette fois firent entendre de telles protestations que le roi rendit par un édit de 1563 qui mettait à l'abri de nouvelles réquisitions les biens qu'ils garnissaient encore.

Mais l'année suivante, 1564, le même Charles IX par un nouvel édit défendait aux religieux du Mont-Dieu de toucher aux arbres de leur forêt qu'il réquisitionnait pour son usage.

Le pays devint alors si peu sûr que dom Carasse crut devoir dépêcher un messager au capitaine Béthune, chef d'une des deux armées allemandes et huguenotes qui saccageait

le pays, pour connaître ses projets. La réponse fut telle que les religieux s'enfuirent, ne laissant au couvent qu'un soldat à qui en était confiée la garde.

Une famine célèbre qui dura plus de six ans pendant laquelle dom Carasse nourrit des milliers de pauvres fut la conséquence de toutes ces misères ; ce furent les hautes qualités et les grandes vertus dont il fit preuve en ces difficultés moments qui le désignèrent au poste éminent qu'il devait occuper.

Il conserva toujours une affection de père pour le Mont-Dieu. Dans une de ses lettres aux religieux du Mont-Dieu à la fin de sa vie, il leur rappelle que saint Bernard se complaisait à faire de leur maison l'objet de ses plus saintes préférences et les adjure d'être fidèles à ce glorieux souvenir.

Dom Carasse mourut en 1586, regretté des Chartreux du monde entier et sincèrement pleuré au Mont-Dieu dont il avait été une des gloires.

On touchait à cette redoutable seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, où l'hérésie protestante menaçait et battit presque en brûche les vieilles croyances de la France.

Les sanglantes divisions qui en résultèrent surtout en Champagne exposèrent non seulement les religieux aux pires dangers, mais mirent plus d'une fois leur vie en péril.

Les haines religieuses furent un prétexte de n'en prendre aux moins pour nombre de petits seigneurs du voisinage et celui qui donna le signal contre les Chartreux du Mont-Dieu fut Adolphe de Louville, seigneur d'Artaise,

qui de concert avec un sien parent François d'Hangez, sieur de Genlis, pillâ le monastère pendant que les religieux étaient en route. La chapelle même fut profanée, les vases sacrés brisés, les reliques et les statues foulées aux pieds. Ce sacrilège fut commis le 4 octobre 1588. Une destruction encore plus irréparable fut accomplie, celle d'une partie des archives du couvent. Ce fut la duchesse de Bouil-

lon, Françoise de Bourbon, qui empêcha les soldats protestants d'achever la destruction du Mont-Dieu. Elle-même, malgré son apostasie, écrivit au sieur de Genlis de s'arrêter. La rénégate princesse gardait au fond du cœur quelques derniers liens de conscience qui l'attachaient encore au monastère.

Il fallut du temps pour réparer de pareilles révoltes et les Chartreux n'étaient pas en situation de le faire. Ils l'essayèrent pourtant.

Jacques Hoche, homme de grand service naît de Paris, était alors prieur. En 1569 il devint prieur de Noyen.

A la fin de 1569 Jean de Billy fut nommé prieur du Mont-Dieu. Il appartenait à une illustre famille et sa administration fut une des plus renommées. Son premier soin fut de maintenir la discipline monastique quelque peu atteinte par le malheur des temps, puis il fit rebâtir les murailles et releva la plupart des ruines ; de plus il défendit avec succès le temporal du couvent contre Louis, duc de Guise.

On touchait à cette redoutable seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, où l'hérésie protestante menaçait et battit presque en brûche les vieilles croyances de la France.

Jean de Billy mourut en 1580 prieur de la Chartreuse de Gaillon. Il a laissé de nombreux ouvrages fort estimés.

Le successeur de Billy, dom Morel, est le mérite d'obtenir du roi une lettre en faveur du Mont-Dieu, déchargeant le monastère de la solde des décimes. Il avait déjà eu le bonheur d'empêcher le roi d'écouter les ennemis des Chartreux, qui lui conseillaient de faire vendre leurs biens.

Ce fut à cette époque que le massacre de la Saint-Barthélemy fut fait. Ce déplorable et tragique événement réveilla de nouveau les haines religieuses et exaspéra les protestants contre les Réformés. Au contraire, ils s'adjointirent des forces au dehors.

Le voisinage de la frontière exposait le Mont-Dieu aux premières agressions des alliés de Condé ; par bonheur la duchesse de Bourbon, quoique de plus en plus ardente protestante, continua à protéger le monastère où jadis elle allait chercher la paix de l'âme et voici la let-

tre qu'elle envoya avec empressement au prieur du Mont-Dieu en réponse à un appel qu'il lui avait adressé :

« Monsieur le prieur,

« Je vous envoie la trompette ainsi que vous m'avez priée et par lui j'écris à MM. de Tourteron et de Pouilly et les prie que pour l'amour de mes enfants et de moy il empêche que vous ni vos sujets esprouvent aucun déplaisir ni dommage ni d'aucun de leurs soldats. Je vous prie de croire que tous les plaisirs que je vous pourrai faire je les ferai d'autant bon coeur que je me recommande à vous.

« Je prie Dieu, monsieur le prieur, qu'il vous soit en sa sainte garde.

« De Sedan le 16 juillet 1581.

« Votre bonne, très bonne voisine,

« Françoise de Bourbon. »

Les historiens ont attribué, mais à tort, Henri IV l'aliénation des biens du Mont-Dieu. Ce fut Henri III qui se rendit coupable de cet acte sacrilège et spoliateur. Il le fit pour payer les services rendus à la cause royale par Le Noue, le général protestant dont il avait accepté les bons offices, et ce fut d'autant plus odieux du roi catholique qu'en rétribuant généralement le traître qui avait trahi les siens en le servant, il donnait satisfaction aux rançunes du sectaire. Au reste, la justice de Dieu ne se fit pas attendre : Henri III pérît misérablement de la main d'un fanatique bien ayant que la spoliation dont le Mont-Dieu devait être la victime se fut accomplie. Cette spoliation, d'ailleurs, ne fut jamais entièrement consummée, grâce à la légitime résistance des moines. On réussit bien à leur arracher diverses sommes et sous le prétexte de les protéger on arriva à faire pénétrer des troupes dans le monastère, mais la vérité est que les Chartreux tiennent tête à l'orage et le fameux Le Noue fut obligé de renoncer à ses prétendus droits sur la Chartreuse. Sans doute, il s'en fit un mérite et le

roi Henri IV le spécifie dans l'Edit qu'il rendit pour faire rentrer les religieux en possession de leur monastère, mais qu'importe cette petite part faite à l'amour-propre d'un ambroisien dégné ! La conséquence heureuse du fait en lui-même est tout ce dont il faut tenir compte.

Disons ici, mais seulement pour mémoire, que les Chartreux soupçonneront un seigneur de leur voisinage, Robert de La Vieville marquis de Sy, gouverneur du Béthelot, qui se disait leur ami d'avoir été traitrusement l'instigateur de l'acte qui les dépecillaient. Le fait n'est pas prouvé. On pourrait même conclure tout le contraire en lisant attentivement et impartiallement la correspondance échangée à ce propos entre les Chartreux du Mont-Dieu et Robert de La Vieville.

Outre l'Edit par lequel Henri IV rendit aux Chartreux du Mont-Dieu la possession de leur monastère, il leur écrivit en juin de l'année 1591 une lettre pour les assurer de sa protection et les délivrer de diverses charges, ce qui n'empêcha pas à quelque temps de là, pendant qu'il assiégeait Orléans, de laisser ses lanceuses, qu'il n'avait pu payer, piller le couvent qui se trouvait dans le voisinage et de répondre aux Chartreux du Mont-Dieu qui lui apportaient leurs plaintes : « Ventre saint gris ! on ne pouvait pas les laisser mourir de faim. » Il eût pu tout au moins réparer le dommage et a'en fait rien.

En 1592 dom Morel fut déchargé de ses fonctions de prieur du Mont-Dieu et envoyé à la Chaise-Dieu en Portugal. Bien que dom Morel fut un religieux modèle d'une grande piété et d'une austérité verte, on lui reproche cependant de n'être pas demeuré au Mont-Dieu avec ses confrères pendant les guerres de la Ligue. Il objectait, et non sans raison, que de Reims ils exerçaient une plus grande influence au profit d'une cause qui avait leur sympathie ; il n'en est pas moins vrai qu'il y aurait eu de la gloire pour le monastère de garder pendant ces temps troublés le

fonctionnement de sa vie religieuse ; c'eût été d'un grand exemple, d'ailleurs il y avait des précédents, les religieux du Mont-Dieu étaient restés à leurs postes pendant des époques bien autrement redoutables.

La nomination du successeur de dom Morel suscita quelques difficultés au monastère. Les religieux du Mont-Dieu avaient offert au choix du général trois sujets pris au dehors du Mont-Dieu qu'il n'agrée pas pour diverses raisons et les engagé à choisir un prieur au milieu d'eux, Jean Dagonneau fut désigné. Deux religieux ayant fait une opposition qui touchait à la révolte, le chapitre général les déapprouva : l'un deux même alla si loin que le général de l'ordre dut sevir et la condamna à la détention perpétuelle.

Ces tiraillements intérieurs montrent combien il était urgent de raffermir la discipline du monastère. Il n'est pas douteux que le chapitre général ne l'eût compris lorsque s'adressant au nouveau prieur il lui conseille avant tout de s'appliquer « à l'obéissance de la règle, pour la gloire de Dieu et de son congré, si illustre ».

L'administration de Jean Dagonneau fut féconde. Il restaura les observations religieuses du Mont-Dieu, peut-être même fut-il un peu trop austère sur ce point, du moins si on en juge par une charte de 1595 dans laquelle le chapitre général l'invite à se départir quelque peu de son austérité ordinaire, « pour recevoir avec une bienveillance joyeuse les hôtes qui lui seront envoyés par les autres maisons de l'ordre ». Dom Dagonneau était de plus un érudit distingué. Il a laissé de nombreux manuscrits qui tous attestent de son grand savoir et de sa haute vertu. Son administration fut un temps de prospérité temporelle et spirituelle pour le Mont-Dieu. Il eut le grand mérite d'y ramener si bien le flambeau de la vie cénobitique que le Mont-Dieu devint une source où les diverses chartreuses de France se fournirent de prieurs.

(A suivre.)

O. DES A.

## CHARBONNEUR DE MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite)

1610 à 1636, sous le règne puissant et tyrannique d'Henri IV, les religieux du Mont-Dieu furent enfin réalisés un rêve longtemps désiré par leurs dévoués : celui de relever les ruines et d'apporter aux constructions des réformes et des améliorations régulières d'élimination et d'espérance nécessaire. Justement, le Mont-Dieu fut alors plus tard pour ce moment pour priser l'homme le plus connu avec lui pour faire construire sur ce modèle la place Vendôme. Il fut plus tard pour ce moment pour priser l'homme le plus connu avec lui pour faire construire sur ce modèle la place Vendôme. Il fut plus tard pour ce moment pour priser l'homme le plus connu avec lui pour faire construire sur ce modèle la place Vendôme. Ces longs et vastes travaux ne réussirent pas dans une paix incessante, le prieur fut à se défendre contre plusieurs redoutables malades, mais grâce au prieur la protection du prince de Sedan, protestant et du duc de Rohan qui protégeaient des dangers qui le menaçait, néanmoins, il fut empêtré à la guerre par l'invasion des Pays-Bas. Après un heureux débâcle, les français durent se replier sur la Champagne pourchassés par les ennemis, ayant à leur tête Henri de La Tour, duc de Sedan, et les troupes royales, le Mont-Dieu fut attaqué par Brunswick le réfugié, dont la haine contre les catholiques consistait peu de haines et qui avait fait une croix sur ses étendards : « Ami de Dieu, ami des pauvres » qui rappelle aussi le fameux d'ordre de l'impiété moderne : « Le réve n'est l'ennemi. »

Le pillage fut tel dans le pays et la profanation des églises si monstrueuse que les Chartreux du Mont-Dieu, dont quelques-uns des leurs avaient déjà été massacrés, se retirèrent à Reims dans leur retraite de la vigne du Barbâtre, une maison dite la maison du Mont-Dieu, achetée en 1657 pour six mille francs.

Ils n'y résistèrent que le temps de laisser passer la tourmente ; partis le 23 août ils revinrent le 8 septembre.

Brunswick et ses Allemands étaient en fuite, chassés par les troupes de Louis XIII.

Les prieurs qui succédèrent à dom d'Avranches continuèrent sa tâche. Le grand cloître, l'œuvre architecturale principale du couvent, fut entrepris et achevé sous l'administration de dom Le Bret. Ce cloître était une merveille.

Lequel qui y pénétra un jour en compagnie de son frère l'abbé de Reims fut frappé d'admiration et exprima le regret de ne l'avoir pas connu assez tôt pour faire construire sur ce modèle la place Vendôme. Il fut plus tard pour ce moment pour priser l'homme le plus connu avec lui pour faire construire sur ce modèle la place Vendôme. Ces longs et vastes travaux réussirent pas dans une paix incessante, le prieur fut à se défendre contre plusieurs redoutables malades, mais grâce au prieur la protection du prince de Sedan, protestant et du duc de Rohan qui protégeaient des dangers qui le menaçait, néanmoins, il fut empêtré à la guerre par l'invasion des Pays-Bas. Après un heureux débâcle, les français durent se replier sur la Champagne pourchassés par les ennemis, ayant à leur tête Henri de La Tour, duc de Sedan, et les troupes royales, le Mont-Dieu fut attaqué par Brunswick le réfugié, dont la haine contre les catholiques consistait peu de haines et qui avait fait une croix sur ses étendards : « Ami de Dieu, ami des pauvres » qui rappelle aussi le fameux d'ordre de l'impiété moderne : « Le réve n'est l'ennemi. »

sur malades. Les Chartreux en l'honneur jusqu'à soixante à la fois.

Dieu pourtant eut pitié de la France. La fortune revint à nos armes. Tout d'abord en Italie où nos troupes prirent Turin. La première nouvelle en fut apportée au Mont-Dieu par le secrétaire d'Etat M. de Chavigny.

Le Mont-Dieu reçut alors d'illustres visiteurs, entre autres le comte de Soissons qui pendant les quatre années qu'il passa à Sedan fut fort souvent au Mont-Dieu. Le roi, au reste, ne manqua jamais de recommander aux personnalités principales qui traversaient la Champagne d'aller au Mont-Dieu, les assurant tous du bon accueil que leur faisaient les religieux.

Ces princes ne possédaient pas seulement le temps d'une visite au monastère, ils y séjournèrent presque toujours avec une suite nombreuse, ce qui occasionnait de grandes dépenses.

Lorsque la révolte du comte de Soissons contre le roi fut placée contre Richelieu fut bâtie, le roi, à la prière du prieur du Mont-Dieu, délivra un édit au couvent pour le mettre à l'abri des charges de la guerre, entre autres de l'obligation d'héberger des troupes,

« Monsieur

•

L'apprehension que les Pères Chartreux du Mont-Dieu ont que vous ne mettiez garnison dans leur maison les a obligés de m'en écrire, mais quoique je sache bien que vous n'avez pas ce dessin, je ne laisse pas de vous prier de n'y en mettre pas et de les laisser libres n'étant pas de profession à vos dessins.

•

Je suis, monsieur, votre très affectueux à vous servir.

•

Anne de Bousset. »

Malgré tout le Mont-Dieu eut beaucoup à

souffrir. Entre les lieux joints aux Espagnols et les troupes royautes le monastère était trop souvent le banc émissaire des deux partis, constamment on se battait sur le pourtour de la partie charbonneuse. Les morts devinrent bientôt si nombreux qu'il fallut recouvrir à les enterrer. La peste alors fit ses milles dans les plus petites localités il périsse jusqu'à 60 personnes chaque jour. Pour combler d'infortune la famine survint, les Chardeux prirent sur leur territoire pour nourrir les affamés. Ils donnaient le pain à prix de deux mille cinq cents parrées qui arrivaient de près de huit lieues à la ronde et comme il y avait en ce temps-là à Meaux un gouverneur qui était la terreur de ces contrées, le prieur des Chartreux se déroba, il vint trouver le comte de Graspre et lui représentant les maux dont tout le monde souffrait par la faute du gouverneur de Meaux il lui conseilla d'oublier ses rancunes contre la cour dont il avait à se plaindre et de marcher pour le roi contre le gouverneur de Meaux qui appartenait au parti ennemi. Le comte de Graspre écouta le prieur et bien lui en fit, car ainsi il put être jusqu'à la fin de la campagne le protecteur de la contrée contre toutes les bandes ennemis qui la parcouraient.

La nécessité où se trouvaient les Chartreux de recevoir tantôt les uns, tantôt les autres des ennemis qui guerroyaient dans leurs parages et de paraître prendre parti tantôt pour ceux-ci et tantôt pour ceux-là, jeta la division dans la communauté. Des lettres de démission furent envoyées au général de l'ordre et il dut intervenir. Il le fit en termes sévères, mais cependant de manière non point à signaler davantage les esprits, mais, au contraire, à les pacifier. En même temps, il faisait renoncer les lettres royales qui assuraient la sécurité du couvent.

Les mouvements de troupes n'en continuaient pas moins à être préjudiciables au couvent et lorsque les fermes des religieux étaient évidemment pillées et brûlées ils durent cependant garder leur maison couverte à tous les officiers qui se présentaient et soldats malades qui leur étaient amants.

Ce fut vraiment mis à qu'ils pussent faire face à toutes ces charges.

Une épreuve d'un nouveau genre attendait encore les moines et qui les peina plus que tous leurs autres malheurs. Cette épreuve leur vint par le clergé rémois, voici à quel propos et dans quelles circonstances : le clergé de Reims avait été taxé pour la somme de vingt-quatre mille livres, ce le vicaire général Cloquet prétendit faire payer trente-cinq mille livres au Mont-Dieu. C'était la plus haute taxe du diocèse.

Les Chartreux se défendirent. Ils alléguèrent leurs exemptions confirmées par arrêt de la chambre souveraine des députés généraux, le débat s'agita, prit de nouvelles proportions et finalement fut porté devant les chambres souveraines. Les Chartreux gagnèrent une première fois, mais le clergé de Reims reporta l'affaire à l'assemblée générale du clergé de France et les Chartreux durent payer la taxe et se soumettre.

Pendant ce temps, le pillage par les troupes allait croissant. On en vint jusqu'à arrêter les fermiers des moines après les avoir volés. Il était urgent de faire intervenir les autorités de l'Etat, le prieur du Mont-Dieu prit sur lui d'avertir le ministre par une lettre intéressante et qui peint bien l'état du pays, dans laquelle il détaillait toutes les exactions surtout les la contrée et eux-mêmes étaient touchés au cours de cette interminable guerre de la Fronde qui cependant alors touchait à son terme.

(suite)

O. pris A.

## CHARTRUSE DU MONT-DIEU

### ÉTUDE HISTORIQUE

(Suite.)

À cette époque, pour essayer de se créer de nouvelles ressources, les religieux eurent l'idée d'ouvrir le fer que renfermait une de leurs mines en exploitation, non sans d'abord, mais ensuite avec un plein succès, arriver à faire quatre mille livres de fer et de qualité tout à fait supérieure, malheureusement n'étaient, peu à peu, tristesses morales. La division commença à jeter le trouble parmi les frères; pour le passage des pères visiteurs militaires à ce sujet... L'un d'entre eux constata痛苦 que le Mont-Dieu fut la maison où il y avait de tout l'ordre. Cette leçon rala raison dans les esprits et la vérité dans la communauté à partir de ce moment ce cessa plus de s'efforcer de redécouvrir de son origine.

minorité de Louis XIV prit fin. De part les ruines se referèrent. Le Mont-Dieu ne resta pas en arrière. Le prieur dom Le poer au roi la situation du pays et du royaume par une lettre conservée aux ar-

Fair le Monde des 29, 30, 31 août, 2, 3 et 4 septembre.

chives du département. Dans sa réponse, le roi s'engage à leur tenir compte à l'avoir de toutes les exemptions accordées à leur ordre dans le passé et de plus il céda une partie des sommes, précédemment exigées des religieux par le syndic du clergé de Reims, leur soient restituées et condamna le même syndic à une amende de six cents livres pour leur avoir fait un procès en paiement. Il termina en leur renouvelant les gages de sa protection et de celle de ses successeurs.

Toutefois par condescendance pour des gens d'église et peut-être aussi par prudence, pour se mettre à l'abri contre des poursuites ultérieures, une fois le principe reconnu, le prieur du Mont-Dieu s'engage à payer en avril 1664 la somme de six mille livres pour être à jamais exempté de taxes.

Le premier usage que les Chartreux firent de la paix dont ils jouissaient fut de faire terminer un certain nombre de procès pendant qu'ils avaient de temps immémorial avec des seigneurs du pays. Il y avait un de ces procès qui durait depuis plus de cent ans. Entre temps ils gagnaient part au mouvement itinéraire du grand siècle. François Ganneron, l'historien renommé du Mont-Dieu, est sorti de la pléiade des religieux de cette chartreuse qui s'ilustrerent alors dans les lettres. Un de ses nombreux ouvrages : les *Mémoires de l'abbaye dédié aux moines du Mont-Dieu*, est conservé aux archives des Ardennes.

Tout en s'occupant de ces nobles travaux de la pensée, les Chartreux du Mont-Dieu ne se désintéressaient pas des sollicitudes de la vie ordinaire et même on peut dire que les soucis à ce moment ne leur manquaient pas. À part les travaux de reconstruction de leur mo-

nastère, auquel il restait encore beaucoup à faire, ils poussaient la reconstruction de la maison dite du Mont-Dieu qu'ils possédaient à Reims dans la rue du Barbâtre. Cette maison avait été déjà fréquemment requise par les autorités de la ville pour servir à l'incarcération des prisonniers de guerre, aussi sans prendre la peine d'avertir les Chartreux, le conseil de la ville avait décidé de son autorité, après la bataille de Rocroi, d'enfermer dans cette maison près de 400 prisonniers espagnols qu'on venait de diriger sur Reims. Ce qui fut fait, mais bientôt suivis un ordre du roi de faire évacuer la maison du Mont-Dieu. Sans doute les religieux avaient adressé une demande d'aide au roi.

A quelques mois de là, de nouveaux couvais de prisonniers survinrent il fallut bien se résigner à leur donner asile là, faute d'autres locaux suffisants. Il en fut ainsi jusqu'à ce que le nouvel archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, s'étant concerté avec les Chartreux,

qu'il affectionnait particulièrement, il fut convenu que les prisonniers ne demeuraient plus désormais au Mont-Dieu que le temps de leur préparer un autre local déjà choisi, la belle Tour.

Depuis lors la maison du Mont-Dieu de Reims fut délivrée de ses dangers. Étous, Dangereux, en effet, car à chaque instant quelquels, grâce à Dieu ou n'en comprenant il se commettait des vols et des dégradations dans l'immeuble pour lesquels on ne risquait jamais de promettre des indemnités aux Chartreux, qu'ils ne touchaient pas.

De 1675 à 1714 il n'y a aucun événement saillant à la Chartreuse du Mont-Dieu. Le prieur Claude Meschatin y fit fleurir la plus fervente piété devant lui-même les exem-

ples les plus salubres. C'est du moins le témoignage que rend dom Blaise Bernard, prieur de Montmerle, le co-visiteur de Claude Meschatin et, d'ailleurs, les autres pères visiteurs en furent fai dans leur relation à cette pie sur le Mont-Dieu.

En 1714 le prieur du Mont-Dieu, dom Meschatin, est délégué au roi à la tête d'une députation que les Chartreux envoyaient à Louis XIV pour la remercier d'avoir bien voulu confirmer les priviléges accordés à leur ordre et lui demander de leur continuer sa royale protection ; de plus, la délégation apportait au roi des présents, témoigne de la gratitude des Chartreux de France. Le roi accueillit les Chartreux et accepta leurs présents avec sa grâce et sa bienveillance habituels. Les religieux se retirèrent cependant de l'asile et entourés d'égards.

Dom Meschatin mourut en 1719, laissant la maison du Mont-Dieu à l'époque d'une grande prospérité morale et matérielle à laquelle le grand siècle profitait encore de sa voie.

Dans les années qui suivirent, le jansénisme fit son apparition. Le diocèse de Reims en fut singulièrement affligé. A peu près tous les prieurs des communautés voisines se laissèrent corrompre et plusieurs devinrent de la contrée troisième, grâce à Dieu ou n'en comprenaient il se commettait des vols et des dégradations dans l'immeuble pour lesquels on ne risquait jamais de promettre des indemnités aux Chartreux, qu'ils ne touchaient pas.

Cependant comme les supérieurs n'avaient pas vu que l'erreur, surtout présentée sous les deux austérités particulières propres au jansénisme, ne se glisserait pas dans les âmes, l'un d'eux, le général Antoine de Montgiffond,

proposa à chaque religieux l'acceptation de la bulle pontificale.

Il se produisit quelques oppositions. Le chapitre général de 1725 prononça l'excommunication et l'exclusion de l'ordre contre tout religieux qui n'aurait pas fait sa soumission dans l'espace de trois mois.

Dans les trente années qui grâce aux sub-sidies des jansénistes purent établir près d'Utrecht une chartreuse schismatique il se trouva qu'on seul du Mont-Dieu, Guillaume Jalabert, et encore eut-il une triste fin comme, au reste, tous ses compagnons qui, trompés par les jansénistes, d'accord avec les pasteurs protestants, les divisèrent entre eux et jetèrent le trouble dans leur âme au lieu de la paix qu'ils leur avaient promise; c'est ce que nous apprend une lettre de repentir adressée par un de ces pauvres religieux égarés à l'un des chefs de l'ordre.

De 1720 à 1739 sur un fait historique, et même saillant, ne remet le Mont-Dieu en question. Les documents le concernant, d'ailleurs, marquent dans toute cette partie du dix-huitième siècle, nous savons seulement par l'histoire locale qu'il a pourvu dans la paix, la prière, les austérités et en faisant l'édification de tous, sa miséricorde vers le ciel. Il n'est plus question de la Chartreuse du Mont-Dieu qui lorsque elle fut atteinte par le décret royal et sans nom de l'Assemblée constituante du 13 février 1790 qui supprimait les ordres religieux, les vieux monastères et déclarait bien nationalise les biens de l'ordre.

De la statistique bien établie des richesses du Mont-Dieu il résulte que, quelque posséder des territoires considérables les revenus des moines étaient souvent fort aléatoires; de 1550 à 1712 la Chartreuse fut sans cesse ravagée par le passage des troupes et constamment livrée au pillage, même par ses propres défenseurs; aussi ceux qui y possédaient des terres étaient-ils constamment obligés de faire relever les ruines des feux brûlés, des châteaux démantelés, de remplacer le basili宅 et non seulement de décharger les fermiers ruinés et échoués d'état de satisfaction à leurs redemandes. Si à cela on ajoute les sommes à verser pour relever les ruines, racheter le bétail, les semences, les instruments de travail, il faut reconnaître que la possession de terres, en ces temps toujours troubles, était plutôt une cause de soucis et d'aggravissement qu'une source de richesse. Au reste l'administration qui, en 1792 et 1793, partageant l'empire économique, croyait trouver des trésors inépuisables dans les propriétés du Mont-Dieu, dut en vain battre en constatant que les charges de la maison absorbaient et au delà ses revenus.

Ce fut le 4 mai 1790 que les agents municipaux se rendirent au Mont-Dieu pour faire exécuter le décret du 20 mars conformant la dispersion des communautés et la fermeture des églises.

Où qu'on fut sur le champ.

Sans s'écartier de l'austérité qui convient à une église de monastère l'église du Mont-Dieu protégeait l'adoration de tous les amateurs d'art par l'homogénéité et l'harmonie de sa construction. Outre cette richesse, qui tenait à la construction même de l'église, les nombreux possédaient un trésor que des cathédrales essaient parfois d'envier: c'étaient les reliques qu'elle renfermait. Entre les plus insigües il faut citer des parties du récent de Notre-Seigneur,



Chartreuse

du

Mont-Dieu.

1136 - 1791, Avril. —

---

## Mont-Dieu.

Historia fundationis domus Montis Dei regule carthusiensi adducta.

" Vir beatae memoriae dominus odo, abbas sancti Remigii Remensis, dei servus - unque ejus ferventissimus amator, consentiente sibi ejusdem ecclesie conventu venerabili ac promptissima de ratione faciente, domus nostra, & delicta Montis Dei, fundator consummatoque et incredibilis amator extitit. Fundens igitur ad dictam ecclesiam suam, ante partimentum, una cum torridi, fratribus et numero ribus, liberalissima de ratione contulit; ecclesiam, officinas, ades, cellas superiores et inferioris incredibili fervore cepit et consummavit post annum; nol in origine sa- puit nisi Mons Dei; ex quo nol tollerabat, nol letipiebat nisi laus nostro religio- nis. Ipse autem tam & erat tanque fervens voluntatis laudabile studium, sicut priorum nostrorum traditione accipiens, haec occasione animo concepit. Dum enim quodam tempore curiam Romanam propter quodam ecclesie sue expedienda reg- atior dissipat et moratur ibidem aliquantum paucet, videlicet in tempore frequenter monachos alios carthusianos antea sibi iuritas observantes, multe in ecclesia praehallentes, nunc in refectorio more ne parvissime recessentes, nunc in cellis 1 gra- ratim solitarios commorantes aliisque laici domini carthusie regulares obser- vantias exercentes. Mirabatur autem, valde ejus religiosis monachi' attent, cuius tales munera, & dedit, et sapientia talis visiones cerebat.

Eodem, vero cum, expeditis negotiis ad dictum monasterium, tunc remaret, cum a via recta uicibus devagabat inter montes. Quod cum ab hospite suo didic- set, sumpliit hominem, optime itinera scientem, qui cum ad viam sedata redi- ceret, sed inebuloto tempore impeditus, iterum, devicando, ut credidit, mutuus di- tandem, majori domini carthusie per ignorantiam applicauit, tempore huius ducto- re contra spem, elevationem, res. Cum ne ibidem a venerabili viro domino Guigo- me, tunc Priori carthusie, reverenter fuisset cum familia sua receptus, animo co- solatus est de ratione sua & determinatis gratulatori insipiens. Dux igitur deus, domus abbas ductus ad ecclesiam, (erat enim dies festus) considerat monachos, diximus officium, celebrantes more suo, recitat admirando quia deus monachi' erant quod in promissa viderat & rationibus. Talem, enī, illorum, consuetudinem, combat corporis oculis queles, antea contemplatus pererat & ilione mactis; propter

propter quod rei orationem, apud & totius animos res obrant materiali exposito  
se facili predictum. Unde interrogans et diligentius considerans statim, eorum  
magno devotione affectu erga religionem caritatemque, supplicat ipsi priori  
humiliter & attente aliquot monachos sibi transmitti, promittens quod don-  
um illis ydoniam, et institutionem carthusie consentaneam, in degredi sua Remag-  
fundaret. Ihesus deo gratia p'stationi don, venerabilis Hugo Prior, cum fratibus suis  
collatione habita super hoc et causatum, considerata tanti viri reverentiae, inductus eius  
perturbatione felicis memorie domini Hugonis hunc Gratianopolitani episcopi, tan-  
dem prelecti assentum.

Ipsa autem b'eatiss' v'iri prospere reversus ad propria cum magno devotionis ar-  
dore cepit edificare sollicitate domini hanc Montis Dei, consentiente sibi miraque  
devotione favente ipsius ecclesie convento, et preciab'leter venerabili et religioso  
viro domino Hugone priore desideranter et diligenter auxilio, et constitutus  
probante, que scimus interior, mitis calibatione, duos vel tres secundum monachos  
ad dictum locum Montis Dei adduxit. Et quoniam venerabiles viri, domini  
Richardus, abbas Moromendus, et dominus Urois, abbas sancti Dynamini Remensis,  
nebros, et nobiles viri, Guillermus de Satora, Nicholaus de Burgo et Guido de Al-  
breyo, milites, aliquas possessiones habebant in confinio dictae loci Montis Dei,  
dom, venerabilis Odo cum sua fundatione prouersit adunari; quod supradicti  
viri prompta devotione fecerunt et dederunt, devotissimi factores extiterunt.  
Cum autem, plurimi edificiis iam consummatis, in ipso loco ecclesia inciperet  
edificari, ut scimus Dominus fidelis servi sui devotioni applaudens et ipse co-  
operatus, quia forte humptibus negligebat, sive in dispositione declaratio  
est corpus b'eatiss' Giliani confessoris in predicto monastrio sancte Renigie ques-  
cere, attestantes miraculis divinis, proprie' undique concurrentibus et magna  
reverentia offerentibus; de quibus supradictus venerabilis Odo sicut dei dom.  
gratias habu' deceptis, dictam ecclesiam, ceteraque edificia que restabant cons-  
summarit, et tandem homines multitudine ad sanctum, corporis devote confudit  
donaria offerent, donec dicta edificia ex dictis muneribus fuit perfecta, ipso  
venerabili domino divina largitatis gratias referente. qui his completis et mi-  
sericordia sancti et conuersus propeletur, et oblationes cessaverunt. Et propter  
hoc

hoc nos de Monte Oci facimus festum dicti sancti Gibriani in ordine nostro.  
Ipsa autem fundatio a filia eius memorie domino Innocentio papa III<sup>e</sup> auctore  
-tate apostolica est reborata cum multorum privilegiorum largitione, quae us-  
que hodie in dicto monasterio conservatur. Siquid autem adificiorum dicta domus  
anno ab incarnatione Domini M<sup>e</sup> centesimo XXX<sup>e</sup> sexto, decimo Kal. Iulii,  
est extorta a domus ipsius ordinis constitutientis et prima in regno Francie;  
major vero domus constituentis ipsam procedit anno quinquaginta duobus. Post  
modum vero, procedente tempore, plures sedis apostolicae pontifices dicit ecclesie  
plurima et preclarae privilegia contulerunt, & delicit Eugenius III, Gregorius  
IX, Gregorius X, Nicholaus III, Innocentius III, Alexander III, Honorius, Clemens  
XII et Clemens XXII. Plures Remensis archiepiscopi et comites Re-  
gistanas privilegia et beneficia contulerunt, sicut in ipsorum litteris super his  
confatis plenius continetur; inter quos Manasses et Baldwinus frater eius deder-  
nobis partem memoriae et reparare, cuius terminus est usque ad Pontem de Maine,

M<sup>e</sup> MSC. n<sup>o</sup> 66 de Charleville d'après le catalogue des msc des B<sup>bl</sup>. de France, tom.  
5 page<sup>s</sup>. 563-566. —

---

# Catalogue des Prieurs du Mont-Dieu.

Nota. — Pour certains prieurs je me servirai des Annales de D. Le Contreux, et des Ephémérides de D. La Vassour; de l'Abbé Gillet « La chartreuse du Mont-Dieu », Reims, 1881, in 8° 660 pages. — Du nécrologie de D. Ganneron, publié par M<sup>e</sup> Paul Laurent Tard, « Les Antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu », Paris, Picard, 1893, pag. 142-159 sous ce titre : « Kalendarium, privatum et proprium, certitudo Montis Dai auctum, et amandatum, anno Domini 1634. » Tout le monde sait que dans les anciens nécrologes on ne marquait pas l'année des décès, mais seulement le jour. D. Ganneron s'est permis d'ajouter les années, mais sans grand succès. Avant le 15<sup>e</sup> siècle il n'y a pas lieu d'en faire grand compte. Je montrerai qu'il est souvent errant. — Il fait ordinairment mourir les premiers prieurs quand il ne les a plus trouvés en charge dans les documents. — J'indiquerai ce Kalendarium... pour servir. — Je me servirai en outre des cartes du chap. gen. qui nous restent et que je désignerai par ch., et d'autres documents qui seront indiqués. —

## 1136-1144. — D. Geoffroy ou Godfray. —

« Gaufridus vel Godfridus » anno 1136 a beato nobre Guigone, magno Cartusie antistite, in propriae, Montis Dai constitutus, ibidem annis circiter octo usq[ue] utriusque statutus prosector pro... a Stº Anthelmo... revocatus circa annum 1143..., Ann. 11. 191. Pierre le Vénérable écrivant au R. P. D. Basile, salut « frater Gaufridus, qui tanto tempore bonum eras et iamque pene cursum consummavi... » Enfin l'autour de la vie de St. Anthelme dit que Geoffroy contribua avec ledit saint à faire reconnaître Alexandre III comme le vrai pape.

« Sed quis hoc fecit? Antedamus, cum Gaufrido sapienti et egregio facundio viro atque in scripturis eruditissimo... » Geoffroy vivait donc encore au moment du schisme d'Octavien (vict. 14.) où Alexandre III ne fut élu que le 7 sept. 1159.

et couronne

et couronné le 8 octobre suivant. Suivant D. le cont. Geoffroy est mort le 16 Mai d'après le nécrologie de Chartres, et le 15 mai, d'après celui du Mont-Dieu, par conséquent après 1159 et au plus tôt en 1160. — D. le cont. nous dit encore qu'il ne faut pas confondre D. Gaufridus avec D. Boffradus, prieur des Écouges dès 1119, et qu'il fait mourir vers 1160, die incerto (Ann. 11.212-13) « patremque quadraginta quinque amplius annis proficiens » par conséquent de la fondation des Écouges en 1115 ou 1116 à 1160. — Or d'après le cartulaire des Écouges, publié depuis, on trouve dans un document de 1139, sans date de jour, D. Hugues comme prieur. Ce qui prouve que D. Boffradus n'a pas été prieur pendant 45 ans consécutifs, mais à deux reprises. — Ensuite comment de fait il que le nom de D. Boffradus, prieur de Chartres et mort aux Écouges non loin de Chartres, ne soit pas noté dans le nécrologie de la maison mère.

D. Le Vallois (Ep. 11.181<sup>a</sup>) lui, des deux prieurages non fait qu'un, D. Gaufridus, d'abord prieur des Écouges, puis prieur du Mont-Dieu de 1136 à 1139 et de nouveau prieur des Écouges 1139 à sa mort 15 Mai, après 1160.

Nous venons de voir que D. Hugues est prieur des Écouges en 1139, dans le même cartulaire on trouve D. Boffradus prieur en 1139, après l'octave du St. Esprit, le même abbé comme prieur des Écouges au 1<sup>er</sup> chapitre général en 1148, puis au chap. loc. D. Basile vers 1153, et enfin 1<sup>er</sup> abbot non habilitans dans une bulle de 1157-1159, 10 mai, où il est écrit « boffradus ».

Je cite maintenant le nécrologie de D. Gammare.

- « 1138, 2 Mai. Prima locatio fundamentorum, cartusia Montis Dei. »
- « 1136, 2 Juin. Cartusia Montis Dei incipit habitare. »
- « Circa 1136, 3 Juin. Dedicatio cemeterii antiqui Montis Dei. »
- « 1137, 7 Mai. Dedicatio sancti Bernardi per bambonem (archi)bisopum. »
- « 1137, 8 Aug. Dedicatio ecclesiae inferioris per bambonem archiepiscopum. »
- « 16 Aprilis. Translatio sti. Gibriani per bambonem, ex ujus donationibus ad h. reliquias factas, fabrica ecclesiae Montis Dei est completa anno 1143. »
- « 15 Mai, obiit D. Gaufridus, 1<sup>er</sup> prieur Montis Dei, professus cartusiacus, vice doctor et sanctus <sup>1143</sup> »
- « 8 Mai festum, sti. Gibriani fundatoris ecclesiae Montis Dei 1163. »
- « 1166, 6 febr. Dedicatio ecclesiae matris majoris per bambonem, Remasam, archi-  
bisopum. — ita D. Gammare necr. —

4

1144-1150. — D. Haymon ou Haymon. — 2<sup>me</sup> Prieur. — Profès de chartreuse, venu avec D. Geoffroy pour la fondation en 1136, fut prieur du Mont-Dieu & ab anno iuxta 1144 usque ad annum circiter 1157,<sup>1157</sup> (Ann. II. 100); mais il doit y avoir une erreur d'imprimerie, car plus loin il écrit. (Ann. II. 113) dit : « hoc anno (1150) Haymo, profetus majoris cartusiae, prior et Montis Dai 2<sup>me</sup>, quoniam ab amissione propriez gubernabat, vel obit vel pri- ratum, abdicavit... il ajoute qu'il y en a qui pensent qu'il abdicate <sup>et</sup> ~~et~~ <sup>et</sup> ~~alme~~ à sa mort en 1178, mais c'est à tort, il prouera plus loin que cet Haymon, qui abdicate l'évêque de Bayeux, est un prieur convert. — N'indique pas le jour de sa mort. — D. La Passerai (Uph. IV. 50<sup>e</sup>) parle d'Haymon au 28 octobre « d'annit a<sup>c</sup> 1150, radij postea ad partes Sabaudie, où il reconcilia H. Autry me avec le comte de Savoie, ce qui n'est pas guère probable, il a de mourir avant 1178. — N'indique pas l'année de sa mort. —

« D. Haymo 2<sup>me</sup> Prieur Montis Dai 8<sup>me</sup> Willmo abbati St. Theoderici chartus obiit 28 oct. 1151. » naer de D. Gau. — C'est en effet à D. Haymon que fut adressée la fameuse lettre des frères de Mont-Dieu à St. Guillaume ancien abbé de St. Thierry, prieur de Reims, devant au 1135 moine cistercien de Signy, alors locis du Mont-Dieu, qu'il visitait. —

C'est en 1148, (avant ou après le concile tenu à Reims le 22 mars 1168) que le Pape Eugène III visita le Mont-Dieu en compagnie du fondateur Odou, abbé de St-Rémi, et de St-Bernard. C'est encore dans la même prière que la même St-Bernard venait au Mont-Dieu, pour aller de là visiter le B<sup>t</sup> Roger, abbé d'Elan, prieur de Magires (abbaye cistercienne fondée en 1148), où que le B<sup>t</sup> Roger venait d'Elan au Mont-Dieu pour y voir St-Bernard. —

1150-1160. — D. Gervais. 3<sup>me</sup> Prieur.

« Haymon succedit in Montis Dai regimine Gervasius, majoris cartusiae pro- fessus... ad eum extiterunt plures Patri callentes epistolas, » (Ann. II. 113). Les lettres 63-68 (soit les 1-6 du 3<sup>e</sup> livre) de Pierre de Calle sont en effet adressées au prieur et aux frères du Mont-Dieu. Ce commerce de lettres commença après un exil que fit au Mont-Dieu le dit Pierre, qui fut abbé de Montierla celle près de Troyes de 1150 à 1168. — « Hic (Gervasius) novam amissi in prioratu trax- hatis, val-

factis, vel ab aliis cœpit hoc anno (1159), vel obiit 7<sup>e</sup> februarie, iuxta Montis Dicæo-  
crologium, (Ann. 11. 192). — Il. La coutume ajoute que D. Gervais était grand ami et  
familier de St-Bernard, qui à son entière demande lui fit la lettre (just. 240. v. an 1152)  
entre le cardinal Tardaius. D. Gervais assista au 1<sup>er</sup> chap. gen. tenu sous D. Basile  
vers 1153. — Enfin les lettres de Pierre de Celle montrent ce qu'il était, et quelle  
faveur régnait dans la maison. —

D. Le Vallenot (Ep. I. 163 =) dit dans : « D. Gerv. 3<sup>e</sup> Prior Montis Dicæi, St Bernardus bar-  
tinus et Petrus Cellensis familiare recessimus... obiit 7 febr. — sans indication d'année. —

« D. Gervasius 3<sup>e</sup> Prior m. v. St Bernard. charut obiit 7 febr. 1159. — nunc. de D. Ga-  
v. D. Gervais étant prieur et D. Simon poulain, une donation fut faite au Mont-Dicæum  
par le comte de Rothel Witmar (vers 1151. Ann. 11. 128). —

1160 - 1186, 17 Nov. — D. Simon, 4<sup>e</sup> Prior. —

« Mortui vel absolti Gervasi Simon tunc procurator locum implevit, quo-  
dam cellentis monachus... Procul fit rigint' quinque annorum spatio; vir sanctissi-  
mus ab omnibus habitus, quam morum integritas, vita honestas, prædilectione  
in agendis, in adversis constanter, fortitudine et ardore celebrem apud nos  
et actores facient, eique inter illustrissimos avi sui viros non infirmum, locum  
dabant, ut ex multis quod de illo sequentibus annis occurrerent dicenda, patet est  
(Ann. 11. 192-3 et an. 1159). — Un peu avant (Ann. 11. 147) dit : « Simon vere, vir omnius  
calculo sanctissimus, circa annum 1160 ad procuratorem factus fuit quidam de  
prior... » et plus bas il ajoute « tantum circa 1159 ».

Vers 1160, Pierre encore abbé de Celle écrit au R. P. O. Basile, pour une chartre qu'il  
veut fonder le comté de Troyes. Henri, demanda que la chose soit confiée aux prieurs  
du Mont-Dicæum et du V. St-Pierre. L'affaire ne aboutit pas. — (Letter 80. (12<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> livre))

Voit envoi letter 81 (13<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> livre) à Simon prieur du Mont-Dicæum, où il parle de monastère bâti.

Vers 1161 ou 1162 au plus tard le même abbé de Celle écrit à Eustil, archevêque de  
Langres, qu'il lui a obtenu des chartres pour une fondation dans son diocèse.  
(Letter 23 (livre 1er 23) Roger religieux du Mont-Dicæum y fut envoyé. Plus tard, devint  
abbé de St-Rémi de Reims il écrit à un R. P. O. Basile pour obtenir des rafraîchis-  
(Letter 77 (9<sup>e</sup> du 5<sup>e</sup> livre)). Mais au bout d'une dizaine d'années les religieux furent obligés  
de rentrer

13

- Priests -

de revenir en France et D. Roger mourut au Mont-d'Or.

1164. — St Thomas de Cantorbéry, fuyant l'Angleterre, fut fait Mouton, où il passa quelque jour chez les bénédictins de cette ville, de là venu au Mont-Dieu avec ses compagnons d'exil, et entre autres de son secrétaire Jean de Salisbury.

1168, 25 Mai. — Simon, prieur du Mont-Dieu, fut nommé légat avec Bernard de Coudray, de l'ordre de Grandmont, pour réconcilier le roi Henri II et St. Thomas d'Engelbert, prieur du Val St-Pierre leur fut adjoint. Ils trouvèrent le roi à Moulmein près de Chartres en janvier 1169 de. voir gillet pag. 138-166.

1170, 29 Juin. — Simon et Engelbert, prieurs du Mont-Dieu et du Val St-Pierre, assistent, comme commissaires, à la fondation du Val-Dieu, où ils ont été reçus avec eux Raoul et Pierre religieux du Mont-Dieu.

1173. — Le prieur du Mont-Dieu est encore désigné, à défaut du R<sup>e</sup> Prieur général avec l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Clermont, l'abbé de Cîteaux, pour signifier au roi d'Angleterre, l'empereur d'Allemagne, de restituer à ses fils leurs propres épouses, filles du roi de France.

vers 1178. — Simon est signalé au pape comme méritant le cardinalat, par le légat Pierre, cardinal de St. Christophe.

¶ Circa hunc annos (1184, 17 Nov.) Val paulo ante, ceditis obiisse Simonem Montis Dapriorem, quem sope scipio in his Annalibus, ab anno 25, vidimus multas procedere agentem pro Matris Ecclesiae iuribus; a summo Pontifice, ab aliis legatis, ab episcopis, a regibus propterea plurim estimatum et dilectum, &c. (Ann. 111. 9-12). — D. Le Pallier (Iph. IV. 149-162) en parle aussi longuement et dit à peu près la même chose.

¶ B<sup>ea</sup>t<sup>us</sup> Simon 4<sup>us</sup> prieur Montis Dapri, pro St<sup>e</sup> Romana archiepiscopo Contrariensis legatione functus, obiit 17 nov. 1184. — Nec. de D. Jan.

1184-1202, 13 fevr. — D. Engelbert. — 5<sup>us</sup> Prieur.

D'après une lettre de Jean de Salisbury, il semble que D. Engelbert, fut d'abord bénédictin à St-Médard de Soissons. Ecrivant en effet à Ingramo, abbé de St-Médard (lett. 163) pour lui recommander la chartreuse du Val St-Pierre il dit: « Preccamus autem et quantum possumus supplicatione defensione ut priorem eorum, E. reverendum alumnus vestrum, harum habeatis... »

Avant d'entrer dans l'ordre il fut aussi « amicus et vox familiaris » du cardinal Albert de Benewest qui devint plus tard Grégoire VII (Ann. II. 194-97). Pierre de Celle, alors abbé de St-Rémi de Reims, écrivait au cardinal Albert (Epistola ad eum libri 75 : « habet etiam idoucum, amicum, si placuerit, per quem fidelitatem, andare secure potuisse, priorem utique Vallis Sti. Petri, carissimum filium, quem in Christo genuisset, et ejus spiritum, in omnius velut obsecrum reddidisse ». Il fit profession chez nous soit au Mont-Dieu, comme le croit D. Le Guitault, au Mont-Dieu ou au Val St-Pierre, dit D. Gamier. Peu après il est nommé prieur du Val-St-Pierre vers 1160, certainement avant 1162. — Comme nous l'avons vu, il accompagna D. Simon prieur du Mont-Dieu, pour la fondation à Troyes, au Val-Dieu en 1170, où il est de ce fait dans un état tardif pour nommer un nouveau co-prieur (Violette 90 de L'Isle à celle), et dans l'aliénation pour St-Thomas. Nommé évêque de Châlons sur Saône, probablement par l'influence de son ami le cardinal Albert, vers 1179 ou 1180 (Ann. II. 428-32), il démissionna en 1182 ou 1183, et revint au Mont-Dieu, où peu après il est forcée d'accepter le prieurat. — Comme prieur du Mont-Dieu il est au Val-Dieu en 1185 avec Raoul prieur du Val St-Pierre. La même année (1185) l'archevêque de Reims met fin à une contestation entre le Mont-Dieu et le comte de Béthune, Manassès, fils et successeur de Wîtar, et les gens de Chemery. Ce dit comte confirme cette cession par une charte (1185). —

En 1186 il va au chap. gen. qui lui confie une mission à Remplix avec l'abbé du Val St-Pierre, dans les chartreuses de Meyriat et de Lugny. — En même année (1186), Barthélémy de Grandpré, seigneur de Verricet, qui travaillait des solages pour le droit de pâturage accordé par son père, le repousse et confirme la donation. Vers 1190 l'archevêque de Reims envoie lugubrément au comte, avec l'archevêque de Cologne et l'évêque de Metz, le nom du archevêque de Reims Henri. — Le prieur rapporte de son voyage de précieuses reliques qu'il prête à la Mont-Dieu et le Val-St-Pierre. Un peu plus tard Gérard, chevalier du Mont-Dieu, s'unit aux gens d'Artaise pour prétendre droit de pâturage dans les bois et prés du Mont-Dieu. Aux dénégations il unit les injures. Les religieux se plaignent à l'archevêque de Reims, qui nommant des commissaires et leurs

— Prieurs —

reconnaissent les droits du Mont-Dieu, les délinquants reconnaissent leurs torts et se font discipliner par les religieux. La pièce justificative de cette affaire porte la date de 1197 (Gillet pag. 617-18). Je ne sais pourquoi le même auteur, dans son traité (pag. 177) met 1195. — d. Le Coutoula doit s'être trompé en assignant à cet acte la date de 1199 (Ann. III. 199-201). — « Hoc anno (1202) die 13 febr. juxta mirologia abbatis de Ramigii Remensis et certissime Montis Dei, beato fine qui erit Engaldus prior Montis Dei, planus dicorum in senectute bona, postquam eamdem dominum bonis plurimis et fratribus suis bene vivendi exemplis dedit. Utrum vero obierit in prioratu vel extra non constat. etc. » (Ann. III. 288-289).

Les Ephom. (I. 186<sup>1</sup>) resument cette vie et font aussi mourir D. Engaldus le 13/fev., mais je ne sais pas quoi elles s'appuient pour dire qu'il vivait en 1206. —

« Engaldus 5<sup>me</sup> prior Montis Dei meritis imus, alias episcopus Cabilonensis doctissimus obiit 13 febr. 1201. » necr. de D. G. m.

1202-1208. — D. Lambert. — 6<sup>e</sup> Prieur.

« D. Lambertus 6<sup>me</sup> prior Montis Dei obiit 1208, 18 oct. » necr. de D. G.

L'abbé Gillot nous donne ensuite de 1208 à 1270, D. Jean 1<sup>er</sup> D. Gauv.  
D. Taan II et D. Adam dont on n'a que les noms. — Voici ce que dit le mirologie de D. Gammonet et son histoire du prieur des Ebenants. —

« obiit 1210, 16 Mai, D. Tonnes 1<sup>er</sup> 7<sup>me</sup> Prior Montis Dei. » necr. G.

« Obiit 1220, 16 Mars, D. Gontardes — 8<sup>me</sup> Prior Montis Dei. » necr. G.

« obiit 1260, 26 Juin, D. Joannes 2<sup>nd</sup> — 9<sup>me</sup> Prior Montis Dei. » necr. G.

En 1216, dec. Félicité, comtesse de Rethel, donne au Mont-Dieu une rente annuelle de trente sous à prendre sur les villages de Sauville et de la Neuville, pour l'achat de deux vianges devant servir à la célébration des messes. (Gillet pag. 180 et Ann. III. 401-402). — 1227, 27 Sept. Bulle de Grégoire IX, qui prend le 11.0 sous sur protection. Ita bullaria msc. de l'Ordre. L'abbé Gillot p. 184 donne à cette bulle la date « V. Domini febr. a. 1227 » 5 fevr. 1228; pag. 180 il dit « 3 decubut de Nov. », 11 nov. 1227; et aux pièces justificatives, pag. 622, il a « vigilia idem est. a. 1227 », 16 oct. 1227. — L'entendre est peu clair et mérite vérification. D'ailleurs on ne dit pas vigilia idem, dans les Bulles.

1228. Hugues III, comte de Rethel, fils et successeur de Hugues II, accorda au Mont-Dieu, droit d'aisance et de pâturage dans les châtellenies d'Omnes et de Ramcourt. (Gillet, pag. 161 et 622. Arch. Mé. H. 276.)

1229, d'abord ante Nativ. S. J. et 8<sup>me</sup>. L'archevêque de Reims, Henri de Braisne (+ 6 juillet 1229), nomma trois délégués pour prévenir contre les perturbateurs du Mont-Dieu. (Gillet, pag. 185. Ann. M. 523-524). —

1231, Juin. Gobert d'Apremont et sa femme Julienne donnent au M. D. 60 sols de forte monnaie de Lorraine pour acheter des cibices. (Gillet, pag. 185. Ann. 18. 6-5).

D. To annes 3<sup>me</sup>. — 10<sup>e</sup> Prieur ?

D. Gammere, ni dans son mémoire, ni dans son histoire des Essarts ne parle d'un 10<sup>e</sup> prieur. L'abbé Gillet ne donne qu'un D. Jean entre D. Gauthier et D. Adam. — Il y a toutefois dans le ms. de D. Gammere, ((D. To annos Prior Montis die 25 oct. 1207 (sic).)) il fait y avoir erreur de date, autrement ce D. Jean viendrait avant D. Lambert (1202-1208), ne serait-ce pas 1257 ou 1267. — Car il est certain qu'un prieur du Mont-Dieu est mort le 25 oct. — Le ms. de Laguy porte ceci : « 8<sup>e</sup> Kal. nov (25 oct.) obiit prior Montis die 7<sup>me</sup> maij, ne fuit le nom. — D'autre part l'abbé Gillet (pag. 190) cite une lettre de participation aux prières de la communauté, donnée à St-Louis, par frère Jean, prieur du Mont-Dieu, au mois d'April <sup>(1257, 8<sup>me</sup>)</sup> 1256. D. Gammere fait mourir D. Jean 2<sup>e</sup> en 1240, 86 ans. Enfin le même D. Gammere en parlant du premier prieur du même nom l'appelle D. Jean 4 ; ce qui suppose un D. Jean 3... —

Par Bulle du 5 Mars 1246, Innocent IV charge l'archevêque de Reims, ses suffragants et autres fidèles de la province de Reims de défendre les chartes de la dite province contre les malfaiteurs. Dat. Legiuni 3<sup>e</sup> Novem Martin. (Ann. 17. 121-122). L'abbé Gillet (p. 188 et 625) dit 3<sup>e</sup> Novem Maii, a<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> (5 Mai 1245). —

1255, Juin. Gaucher, comte de Rethel, confirme les donations faites à la chartre par son frère Hugues III, et promet de maintenir tous les droits du monastère. — (Gillet, pag. 186 et 623). —

1256, oct. Sauvegarde de St-Louis, qui ordonne à son bailli de Remondois de protéger le monastère. (Gillet, pag. 189 et 625. Ann. 18. 187). —

„dicit 10 oct. 1275. v. nicolai d'Argiliac, 12<sup>o</sup> prior Montis dei. > nunc gen.

(obit 23 oct. 1270) D. Adam 11<sup>me</sup> Prieur Mont-Dieu. nécrologie. —

1270-1275. — D. Nicolas d'Argeliers. 12<sup>me</sup> Prieur. —

Prieur du Mont-Dieu, abbé au chap. gen. de 1271 comme prieur du Mont-Dieu. (Ann. IV. 296). — Il fit travailler aux murailles et construire la grosse tour à l'entrée du pont-levis ; il fit aussi batisse le grange de la corvée et continua les travaux de la grande église encore inachevée (Gillet, p. 190). — Certains auteurs pensent qu'il est le novice auquel D. Martin de Laon, prieur du Val St-Pierre, adressa sa célèbre lettre. —

1276-1290. — D Tocerand ou Jean Tocerand et Tocerand. 13<sup>me</sup> Prieur. Profès de chartreux, est prieur du Val St-Hugon en 1267 et 1268, 12 Mai. Martin, né l'est plus en 1250; Prieur de l'abbaye de l'île de Ré 1250-1257, Prieur du Val St-Marie quelques mois en 1257. Au mois d'Août 1257 envoyé pour fonder la chartreuse de Paris, dont il fut le 1<sup>er</sup> prieur 1257-1260, n'a pas été une seconde fois prieur de Paris entre 1263 et 1269 ; mais prieur du Liget de 1260 à 1275, est encore prieur au Liget « feria testa post festum St-Nicolaï 1275 », (Ann. IV. 318); et enfin prieur du Mont-Dieu 1276-1290.

En 1287, 12 Mai, comme prieur du Mont-Dieu, il donne une lettre d'association de prières à la chartreuse de Paris. — Cette lettre se trouve dans mes documents sur Paris, dat. 1287, feria testa asta Ascensionem. — D. Gammereau dans son necrologie donne à cette lettre la date du 12 mai 1287. Il achève la grande église. « L'Archevêque de Reims, Pierre Barbet, la consacra le 5 février 1290. Les mémorials (Ann. Histoire des Eglises) nous disent expressément que l'autel n'ayant pas été déplacé, ne reçut pas de consécration nouvelle. » Ceci prouve que l'église primitive occupait au moins le sanctuaire de l'église embellie ou achèvée... (Gillet, p. 193). — D. Tocerand, très célèbre dans l'ordre, est mort le 15 janvier (18<sup>e</sup> cal. feb.) 1295, le poste du chef. de 1295 ne dit pas dans quelle chartreuse ; D. Maillet dans ses « Remarques de la chartreuse de Paris », prétend qu'il est mort à Paris. — Les Annales en parlent à différents endroits, mais voit surtout (IV. 625-626), et Eghem. (I. 752) fait quelques disent « ob causam vita sanctimoniam, St. Ludovico acceptissimus. » D. Gammereau, dans son necrologie

micrologie a : « obit 15 Januarii 1290 D. Joannes Tollerandus 13<sup>e</sup> Prior Montis Diei et 1<sup>e</sup> prior Vallis viridis, s<sup>t</sup>e Ludovico ob sanctitatem, charab. selon son habitude il le fait mourir quand il s'oppose à Mont-Dieu. Mais la date de sa mort est sûrement 1295. —

1290 - 1300... D. Jean IV. —

14<sup>e</sup> Prieur

« obit 11 fevr. 1307 D. Joannes 14<sup>e</sup> 14<sup>e</sup> Prior Montis Diei, ne cr. d. Gas. L'abbé Gillet (p. 204) le fait prieur de 1296 à 1306, et met Jean III entre 1290 et 1296. — Tous à quelle année D. Jean fut-il prieur nous l'ignorons, mais la suivant est incomme à D. Gammesson et à l'abbé Gillet. —

1306 et 1308. — D. Pierre I<sup>er</sup>. —

15<sup>e</sup> Prieur

D. Pierre prieur du Mont-Dieu est 3<sup>e</sup> définiteur au chap. gen. de 1306 (Ann. V. 526)... Le Prieur du Mont-Dieu est 5<sup>e</sup> définiteur au chap. gen. de 1308 (Ann. V. 539) et Schwengel nous apprend qu'il s'appelait P., par conséquent Pierre. — Ces deux fois définiteur de suite au chap. gen. prouve que D. Pierre n'était pas le premier venu. — Quand a commencé et finit son prieurat? Rien ne nous l'apprrend. —

janv 1312 - 1328. — D. Jean de Warcq. —

16<sup>e</sup> Prieur

D. Jean est déjà prieur p<sup>re</sup>via 6<sup>e</sup> auctor<sup>e</sup> divisionem apostolorum, 1312. (Gillet, p. 24 note 1.) - 1316, vendredi après St Remi, (Idem, p. 198); 1320, dimanche des Bénédic<sup>s</sup> (Idem, p. 201 note 1.) et en 1326 juillet, où Tocq et la communauté s'engagent à faire chaque année un tricentenaire pour leurs frères défunts, autre les prières de règle. (Gillet, p. 204 et Ann. V. 200). — L'abbé Gillet le fait prieur de 1306 à 1328 « homme très religieux et de grande prudence », d'après D. Gammesson. — « obit 12 Avril 1328 D. Joannes de Warcq 15<sup>e</sup> prieur Montis Diei » (Ann. V. 200. Gas.). —

Depuis longtemps déjà la commune Lannay protestait contre le droit de pasturage et de pêche sur le bas du Mont-Dieu. Une 1<sup>re</sup> sentence arbitrale de déc. 1239 les avait évincés; en juillet 1242, l'abbé St-Remi, Pierre de Lacy, auquel ces gens de Lannay avaient recours confirmait la sentence des arbitres. — Ayant appelé au Bailli de Vermandois, ce dernier en 1305 dimanche après St Remi 3 octobre, condamne définitivement les habitants de Lannay

de Lannay, qui pendant ce procès, qui avait duré plus de 60 ans, avaient jugé des droits prétendus. Le Mont-Dieu demanda 500 livres pour les dommages, mais Roger, abbé de St-Ramé, choisi pour arbitre les réduisit à 180 livres, le 3 avril 1308. — Les habitants de Lannay contestèrent alors au Mont-Dieu le droit de pâturage sur leur territoire; mais en 1314 l'abbé de St-Ramé, arbitré, adjugea aux religieux le droit de pâturage pour leurs bœufs à boire seulement sur certaines parties du territoire de Lannay. (Gillet, p. 195-6)

En 1311, jadis après St-Barnabé, le bailli de Vermandois confirme une audience arbitrale, déclarant que les bois du mont-Dieu sont francs des usages de prendre des bois sec, l'herbe à la baville et le herc pour les foyots droits que réclamaient les communautés des Armoises et de By. Pour le bien de la paix, les religieux leur fourniront en quatre ouïs saige vent et 200 de bûches. (Gillet, p. 299-300). — En 1303, nous voyons les habitants de Chemery commettre « des rapines, violences et affracties au préjudice des religieux » qui les appellent au roi; dont le bailli de Vermandois informe promptement sur ces faits; et quelques barreaux plus tard la commune de Chemery reconnaît au roi son droit sur le bas du Mont-Dieu. La lettre est signée par Tard de Longy, <sup>uis</sup> bailli de Vermandois et de Chemery. (Gillet, p. 202)...

— 1332, 28 Nov. — D. X...

Dans les cartes du Chap. gen. de O. T. ad. Caput, je trouve à l'armée 1333.— d. 1333. obit Prior Montis Dei qui habet monachatum per totum ordinem et obit 10 kal. dec. (22 nov. 1332). — Il le donne sous toute réserve. St. Gammereus, et l'abbé Gillet n'en parlant pas... St. T. caput aurait-il mal lu? Il y a aussi Montis Risi, Montis St. Baati etc...

— 1336. — D. Rodolphe de Matz (de Matz). — 17<sup>e</sup> Prior.

L'abbé Gillet l'appelle Raoul et le fait prieur du Mont-Dieu de 1328 à 1336.  
« Obit 27 Aug. 1336 ». Rodolphe de Matz 16<sup>e</sup> prior Montis Dei. <sup>1336</sup> nec. Gam-

me 27 oct. (en sept. disant mal documenté sur Lugny) St. Rodolphe, prieur du Mont-Dieu fait une association de pieux avec la chartreuse de Lugny. — La lettre du Mont-Dieu pourrait être de sept. et celle de Lugny du 27 Aug. — « 1336, 25 feb. Associa-  
tio cum monachis Fontis 8<sup>e</sup> N<sup>o</sup>. 1336, 10 oct. Associatio Montis Dei cum monachis  
Notiorum

17

Noriamie... nac. Jan. — D. Rodolphe était un homme pieux et débonnaire. C'est sous son priocat que Louis XI, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, après avoir brisé en 1328 les communautés flamandes en révolte contre lui, vint se réfugier au château d'Onmont, non loin du Mont-Dieu. En 1333 il envoya ses gens chasser les torres des chartreux et pêcher dans leur rivière de Bar. Les religieux eurent en vain recours au roi, dont les lettres n'eurent pas grand effet sur son puissant vassal, d'ailleurs très dévoué à la cause.

1336 - 1340. — D. Pierre,

18<sup>e</sup> Prieur.

D. Pierre, prieur du Mont-Dieu, est 5<sup>e</sup> définiteur au chap. gen de 1337. (Ann. V. 376). « obit 7 Mai 1340 D. Petrus 1<sup>er</sup> prieur 1<sup>er</sup> du Mont-Dieu... nac. Jan. Il pourra être le même que celui de 1306 et 1308, envoyé prieur ailleurs et revenu une seconde fois au Mont-Dieu. — Le 3<sup>e</sup> c. 1338 la cour de Haos, cité à la barre la terrible comte de Flandre, qui pour toute réponse continua à chasser définitivement les torres du couvent. Un frère convers ayant fait échapper un coq que ses gens pour tuaient, il entra en furie et fit brûler la corone. 15 Mars 1339, la chapelle seule échappa à l'incendie. — Des hommes affirment de grands dégâts. (Voir Gillet p. 207.). — (1339, 15 Mars), Incendium, corona per comitem Flandrensem... nac. Jan. —

1340 - 1344. — D. Gaucher

19<sup>e</sup> Prieur.

Et prieur fin sept. 1341, et 1<sup>er</sup> aumônier 9 Avril 1344 (Ann. V. 433-47). — « obit 9 Sept. 1343, D. G. acher 18<sup>e</sup> prieur Mont-Dieu... nac. Jan. — qui est aussi acte pour la date d'année. — D. Gaucher voyant que la protection du roi était insuffisante contre le comte de Flandre, qui malgré l'excommunication lancée contre lui par l'évêque de Reims, n'en continuait pas moins ses violences; coda, à l'instar des religieux (1342, 18 Fevr.), les droits que réclamaient la terrible adversaire. — Quand la communauté commut le châtiment, elle protesta (1344, 9 Avril) et Gaucher lui-même résqua son acte de faiblesse. Enfin le comte touché de repentance il vint lui-même demander pardon aux religieux (1344, 25 Tenuier) et en réparation leur accorda une rente annuelle de 50 livres sur le fonds banal de Vendredis. Il fut tué à la bataille de Cray, 26 août 1346. « 25 Tenuier 1344. Tiel penitentia et relipiscencia Ludovici, Comitis Flandrensis <sup>natus</sup>

multe persecutoris. p. ann. 24 D. Jan. — D. G. alchart était profès de Boulognefontaine pour obéir à l'ordre du chap. de 1351 « q. d. D. G. alchart monachus factus noster dominus. » Par conséquent est mort le 9 sept. 1350. — Il ait été prieur de Gobnay de 1335 à 1340. — Il est probable qu'il resta peu au Mont-Dieu après 1346. —

1350-1350. — D. Jean de Favière. — 20<sup>e</sup> Prieur.

Ami de Ludolphe le chartreux, assista à la fondation des moniales de Bruges, mort 1348. (Ann. N. 677). Mort le 23 juil. 1350. —

« obit 23 juil. 1350, D. Toamnes de Favières 19<sup>me</sup> prieur Montis Diei. »

1350-1361. — D. Jean de Raponcel. — 21<sup>e</sup> Prieur. —

Originaire de Lorraine, ami de l'archevêque de Reims, Humbert d'Amblim de Piermois, qui voulait établir sur le Mont-Dieu et confier au prieur des ordres mendiants. — Un voisin, violent et impôter, Thomas de Loucy, seigneur de Charnay, lui subtilisa des trésoriers. Déjà en 1347 le dit seigneur avait envoyé un valet brûlant dans les bois du Mont-Dieu, et pour faire savoir l'affaire avait déavoué son serviteur. Le 30 juil. 1350, le roi ordonna d'informer sur ses méfaits, il avait enlevé une ferme, insulté et maltraité les habitants, presque tué un chevalier, quelques boeufs et des moutons, »

En 1352 il y ayant pu obtenir les châts du Mont-Dieu, il ravagea les environs, battit les pires couvents et tua tous les bestiaux. Mais le roi fit tirer bonne justice et le força à réparer tous les dommages. — Le roi ayant fait prisonnier à la bataille de Poitiers (1356, 19 sept.) Thomas en profita pour ses angles, et exigea contre les religieux les villages des Grandes Armois, de Varennes, Artal, Rancourt et Ormont. — Les habitants se précipitèrent sur le couvent et le dévastèrent complètement. (Voir Gillet, p. 213 et Ann. N. 563-4). —

Connaît que en 1366 que le roi Charles V fut s'occuper de cette affaire, mais il contraint les diligents à réparer tous les dommages, et plusieurs nichassent au serviteur supplice que grâce aux prières du prieur du Mont-Dieu.

1361-1372. — D. Jean l'Apothicaire. — 22<sup>e</sup> Prieur.

Ainsi nommé parce qu'il avait exercé cette profession avant de devenir religieux obit 6 oct. 1371 (sic) D. Toamnes Apothecarius 21<sup>me</sup> prieur Montis Diei, » ann. 678.

8. Tous n'est pas mort en 1371, mais le 4 oct. 1380, prieur de Luyguy, où il se trouvait depuis 1378, comme le prouve son obit qui est dans la carte du ch. gen. de 1381. n. 6381. obit d. Joannes Apothecarius prior d' Ignaci, habens plenum monach. per tot. odi. obit le octobris (1380). —

« 1367, 16 sept. Association cum monachis Vallis St. Patricii nec. gen. —

Le Dauphin, qui fut plus tard Charles V, ayant débarqué à la baie d'Arques depuis le port de Calais, fit faire la bataille de Cravant le 28 oct. 1357 Edward III, roi d'Angleterre, et le vainquit à Cravant avec une nombreuse armée et vient mettre le siège devant Reims. Attigny et Bailleul; Lannay, Pont-à-Bar, Bairon, sont pillés; le couvent fut respecté, mais pillé. Les religieux se retirèrent d'abord à Maizieres; puis les Bourguignons ayant remporté quelques victoires (janvier 1360), ils revinrent dans leur monastère. Mais des bandes multiples parcourant le pays, ils se réfugierent successivement à Rainneville, à Douchy et à Maizieres. Le obit d. de Charles V au bas de ce document. 1364, 9 mai, 1365, 25 juillet et 31 déc.

1372 - 1386. — D. Simon de Chagnat ou Chaignat. 23<sup>e</sup> p.<sup>r.</sup>

Profès, nov. du Mont-Dieu, comme le dit d. Gammareo, mais de Paris selon l. Le Coutoula et l'autre de l'abbé de l'abbaye de la chartreuse, — circa annus 1372 electus fuit in priorum Montis Dei, unde translatus fuit a. 1386 ad galles maculum Vallis viridis. v. d. Le cont. — l. Maillet donne les mêmes dates. L'abbé Mort le 21 juillet 1402, prieur de Paris. (voir Ann. VII. 142-3). Iph. 11. 511<sup>a</sup> autres mêmes dates, a. 1392 mandatus Bonifacius IX). — fit profession en 1361 (Hist. de Bieff. 28)

« 21 Iulii 1402; obitrix d. Simonis de Chagnato quondam prioris hujus t. abbatis viridis, boni patris nostri; nec immixta boni patris decubatur, qui licet ubique bonus erat, ergo a tamquam infirmis et aegrotis optimus erat, ita ut quandoque ex fratribus mallicant aegrotorum et ab eo visitari et considerari, quem propter parva vel letitia non uti et ejus praedictio carere. v. nov. du Mont-Dieu cité p. d. Le cont. (Ann. VII. 142). — l. Gau. est plus court: ((obit 21 juill 1402) l. S. I. 2<sup>me</sup>, prieur 22<sup>me</sup> Montis Dei et paster Vallis viridis, bonus pater noster, doctissimus pascipiens. v. nov. — 1378, 20 Martii, Apparatus reliquiarum, St. Lufentii martyris ad Montem Dei. v. nov. gen. — C'est sous son prieurat que d. Guillaume de St. Sépulchre se fit religieux au Mont-Dieu. —

Priores. —

Ch. 1375. Prior Montis Dicen nou fit mta, sed committitor visitatoribus quod idem faciantur  
etis videtur expedita; si que licet possessiones suas ad firmare, tradere cum consilio  
paritorum. Et fratres Nicolai clavis reditum dicto d. ad quacunque domum, per  
ipsum uocare olearunt, valeat se transponere; Et aliud quod supplicant vel petent ordi-  
nabunt visitatores. —

1386 - 1392. — D. Guy d'Herpont. — 24<sup>e</sup> P.<sup>m</sup>

« Il g. ouv. en a possiblement la maison de 1386 à 1392 et mourut vicaire en  
1418. » Gillet p. 228. — « obiit 19 Juil. 1418. D. Guido de Herpont e 23<sup>e</sup> Prior  
Montis Dicen. » nec. gen. — C'est le 19 juillet 1418 qu'il est mort, car son obiit est  
dans la ch. des chanoines de 1418 : obiit D. Guido de Herpont (sic) p[ro]cessus p[ro]cessus, prior Montis  
Dicen. Ch. 1392 Priori T. Montis Dicen ad suos magnam instantiam fit mta. —

Sur la garde du ms. n° 132 de la bibliothèque de Charleville on lit la  
note suivante : « D[omi]n[u]s T[er]cilius q[ui] uidet habet pro prefecate libro a domino Montis Dicen  
unum parvum missale in cambio. H[ab]ito iste liber et T[er]cilius Montis Dicen ordinarii Remensis Dicen  
ad ecclesie Remensis dico eccl[esi]e. Alter hunc h[ab]et ac fin 1391 ante adventum dominii pri-  
prios utriusque d[omi]ni Tercilius D. Ignatius de Sagete (sic) et G[er]ardus de Ponte. »  
Aux arch. de l'Ep[iscop]at de Lille. B. 1846 dont les documents vont de 1<sup>er</sup> juil. 1386 à 1387,  
21 juil. 1387, il y a une quittance de Guy, prieur de la chartreuse du Mont-Dieu.  
Invent. tom. tenu. 4. pag. 4. col. 1. —

1392 - 1398. — D. Jean de Reims. — 25<sup>e</sup> Prior.

Archives du Vatican. Supplique vol. 68 fol. 227. au bas (1387, 11 sept.)  
« Supplicat d[omi]n[u]s Iohannes ornatii clavis b[ea]tissimi... quatuor sibi... de canonice  
et prebenda eccl[esi]e Colligatae sti Cosme Remensis, et acastibus, vel dum vocabunt,  
per ingressum religiosi in ordinem Cartusiensem de Monte Dicen p[re]dicti scholani de Reims  
presentialiter dictorum canonizatus et probante voluntatem... dignemini milie-  
-coddar provideat de... fiat... dat. apud Supplicationem, Ann. diec. locis dies sept.  
a<sup>e</sup> 9<sup>o</sup>. — » Donc J. Tern de Reims, chanoine de l'église collégiale de l'église de  
St Cosme de Reims, le 11 sept. 1387, se prépare à faire ou venait de faire prof[essio]n  
au Mont-Dieu. L'abbé Gillet (p. 216) nous apprend que Jean de Reims occupa ce qualité  
de prieur, le 5 aout 1393, une sentence arbitrale entre le Mont-Dieu et les habitants  
de Nouville. Enfin la carte du chap. gen. de 1398 porte : « Territorium in Restareq[ue]  
non a d[omi]n[u]s locatio (cinq francs et 75 deniers) D. Toameus de Reims profectus, T. Montis Dicen.  
ex quippe

Ce qui prouve qu'en chf. de 1398 il n'était plus prieur du Mont-Dieu. — Alors à cette même année ou au commencement de 1399 il est nommé Recteur du Liget et au chf. de 1399 prieur de la même maison jusqu'au chf. de 1400. — Et mort le 27 oct. (le 17 oct. d'après le chf. du chf.) 1403 et sous 1400 succède à Gauvin,

« obit 27 oct. 1400 (sic 1403) D. Toomas de Remi 26<sup>me</sup> prieur Mortis Diei, ex mag. ch. 1424, obit D. Toomas de Remi Rector vicarius T. fidei Palacemus habet tunc per tot. act. pro semel, et anniv. prof. et. cum primo anniversario post dictum, sui obitus anno invenimus, cuius dies obitus scribitur in calendariis sub die, que, die mortis, a. f. t. i. e. in capitulo genuit. — L'année suivante la date du chf. indique la 17 octobre. —

1398 - 1403. — D. Pierre de Lourmarin. — 26<sup>e</sup> Prieur.

M<sup>r</sup>. Delmont (La chartreuse du Mont-St-André, pag. 105) signale : « Pierre de Lourmarin prieur du Val des Ecclésiast. à Mors de 1392 à 1389, entre à la chartreuse de Lourmarin postérieurement à 1390 et y meurt en 1397 ». Berlire, Monasticon Belga I. 443.

Gouyalt<sup>s</sup> Des camps, Monographie du Val des Ecclésiast. dans Ann. de verdaarch. de Mons, t. 19, actes 305 et 306. — Notre prieur du Mont-Dieu serait-il ce père Gouyalt qui, serait mourir trop tôt, c'est possible ; mais rien ne le prouve. Mais s'il n'a pas fait le même, cet ancien prieur du Val des Ecclésiast. est inconnu dans l'ordre, quoiqu'il en soit D. Pierre de Lourmarin est prieur du Mont-Dieu en oct. 1398. On trouve une quittance de lui aux archevêques de Lille B. 1288 et une autre à B. 1863, 1<sup>er</sup> juill. 1398-1399, 31 juill. — Inv. som. t. 1. f. 255 et t. 1. f. 30. vol. 1. ch. 1403. Prieur Mortis Diei ad manu, requestam, p<sup>t</sup> via. — D. Pierre fut enterré prieur de Gosney de 1403 à 1417, déposé par les visiteurs avant le châtelier.

ch. 1411. Prieur T. Gosney non fit via. Et D. Petrus de Lourmarin n'ayant absolument ad dicto domo, attento ejus regimine, de quo nihil constat per certam visitatorum, ibidem non remanebat, sed redact ad Tomum, hoc professionis Vallis St. Petri agentis d'Gosney, quae de eo relevatur. » Il est mort dépendance au Val-St-Pierre le 22 nov. 1416, ch. 1415 obit D. Petrus de Lourmarin, sacerdos prof. & S. Vallis St. Petri. — Il pourrait être profès de Lourmarin et avoir fait une seconde profession au Val-St-Pierre. —

« Obit 22 Nov. 1403 (sic) D. Petrus de Lourmarin 25<sup>me</sup> prieur Mortis Diei, ex mag. 3 ans des « Antiquités de la chartreuse du Mont-Dieu » p. 116. D. Gauvin signale parmi les manuscrits perdus : « Formula honestos concubationis et banchorum consolationis

edita a D. Joanne de Lornac, priore Montis Dai. —

1403-1409. — D. Jean Buffet. —

27<sup>e</sup> Prieur.

" Professus Fonsis B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> anno 1403 fuit capitulo, electus in priores Montis Dai, clausum, tenuit usque ad annum 1409 (post 29 Aug.) quo sufficerent in Joannis Vralli defuncti (29 Aug. 1409) laudes; in hoc officio moritur a: 1415 die 16<sup>e</sup> Januarii, habuit hunc post tot. dñi, catal. des priuarii de Bourg.. ch. 1415 obiit D. Joannes Buffet prior S. Fonsis B<sup>e</sup> M<sup>e</sup>. — ch. 1408 Prior Montis Dai non fit nra. Et D. Henricus de Marcy monachus ejusdem S. v. dat ad hospitium vel, si prior et conventus pleniorit, ad profiterium, ad Tomam, Vallis B<sup>e</sup> Patri. Et da D. Valerio ejusdem S. professo, qui petit ab hi colloqui, committitur priuibus ad dividendum conventus, vocandis.  
ch. 1409. Prior Montis Dai non fit nra, sed committitur priuibus per ipsorum vocandas super divisione conventus, de domini Valerio et Aymone petentibus le abb. collati remittitur eis den. priuibus vocandis.

" obiit 16 Januarii 1408 (sic) D. Joannes Buffet prof. Fonsis B<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup> prior Montis Dai nec. Gauvain. —

1409-1411. — D. Gérard de Metz. —

28<sup>e</sup> Prieur.

Selon D. Gauvain, D. Gérard aurait été prieur du Parc pendant 20 ans de 1387 à 1407, mais D. Le contalde (est. des prieurs du Parc) prouve qu'il n'était plus prieur du Parc au chap. de 1397; - ce ne soit au juste quand il a cessé d'être prieur du Parc. — ch. 1410. Prior Montis Dai non fit nra, et iux visitatoribus quod indilata videt ad visitandum dominum illum, faciatque unicue justitiae complementum. Ces visiteurs sont les prieurs de Dijon, et de Bourgogne. Le dernier est D. T. Buffet. ch. 1411. Prior Montis Dai fit nra. — N'est donc point mal prieur comme le croit D. Gauvain qui a dans son recueil obiit 21 Martii 1413. D. Gerardus de Metz (27<sup>e</sup>) prior Montis Dai. — Et ce en 1413 qu'il est mort? Son obit ne date pas 7 ans des actes du chapitre général. —

ch. 1411-1415. — D. Pierre de Montigny. —

29<sup>e</sup> Prieur.

ch. 1411. Prior Montis Dai fit nra, et proclivans ibidem in priores, D. Petrus de Montigny proclivus, S. Vallis B<sup>e</sup> Patri. — ch. 1412. Prior S. Montis Dai non fit nra, et de his quae pertinet ex parte domus inferioris committitur iudicio visitatorum, et aliorum prieatorum, vocato Prior Fonsis, (D. T. Buffet). — ch. 1413. Prior S. Montis Dai non fit nra

31

fit nra. Et committit ut visitatoribus dispensatio corriore dictis & et absolutionem,  
prioris et provisionem. Secundum quod est visitatione expedire; et b. T. anno de habita  
monacho dicto. injungitur et prohibetur, sub pena carceris, ne amato pectora vel  
pert alium, tacita vel aperte scribat capitulo generali & ea quibuscumque aliis  
post vocatis aliquaque licentia prioris hui. — ch. 1414. Priori T. Montis Dei, non fit nra.  
Et injungimus sibi ut remittat librum, sanctae virginis Catharinae de Sainct ad  
domum Hollandie. — La carte de 1415 manque. D. Pierre fut élu député cette même année  
1415 à la fin, ou au plus tard au commencement de 1416. Il fut mort simple religieux  
en 1417 ou 1418. — ch. 1418 obit D. Petrus de Montigny monachus bachelot de Velle  
St. Peter. — Est inconnu de D. Guilleme, aussi bien que le Recteur l'est.

1415-1416 ch. — D. X ...

Recteur inconnu. —

ch. 1416. Rectori T. Montis Dei fit nra. — Quel est ce Recteur? Nous ne nous le  
sait connatre, mais pourroit être l'ancien prieur D. Jean de Reims, qui vivait  
encore. — Le chaf. ne l'envoyant pas ailleurs, semble être un profès de la maison.

ch. 1416-1419. — D. Guillaume du Pont

30<sup>e</sup> prior.

Profès de Montmerle est nommé vicaire des moniales de Bartaud au chaf.  
ch. de 1415, au chaf. hui est (1415) prieur de Turbos et en 1416 prieur  
de Mont-Dieu, comme le prouve la carte du chaf.

ch. 1416 Rectori T. Montis Dei fit nra, et prieur du prieuré de D. Guillaume  
du Pont nunc ab solutum, et domo Durbonis. Voilà qui refuse D. Guilleme qui  
fut prieur du Mont-Dieu en 1413. — ch. 1417. Priori T. Montis Dei non fit nra.  
Les cartes de 1418 et 1419 manquent. Apres le chaf. de 1419 D. Guillaume fut envoyé  
prieur à Bourgfontaine, et la ch. de 1420 a 1421 T. Fontis B. M. non fit nra. —  
Il est mort en charge, ex ch. 1421. obit D. Guillaume du Ponte quondam profès T. Montis  
Dieu, et postea vicarius Bartaudi, postea prieur Durbonis et deinde Montis Dei et  
ultimo T. Fontis B. M. — Si l' il n'a pas conservé l'administration du Mont-Dieu  
jusqu'au chaf. g. de 1420, tout ou il a été prieur de Bourgfontaine, il faut lui  
donner un successeur inconnu, qui aurait été prieur du Mont-Dieu quelques  
mois de 1419 au chaf. de 1420, qui dit positivement: « Priori T. Montis Dei fit nra. »  
obit 10 febr. 1421. D. Guillaume du Ponte 28<sup>e</sup> prieur Montis Dei. — non. Gau.

1419 - 1420 d. — D. Pierre de Metz. ~~Pont-évéque un Prieur incertain.~~

Voir page suivante, a quitté le Mont-Dieu en 1422 et n'y est plus revenu.

ch. 1420 - 1421 d. — Bernard (Bing, Epham.) de Cologne. — 31<sup>e</sup> Prieur.

D. Bernard fit profession à Cologne en 1389, fut 2<sup>e</sup> prieur de Trèves de 1396 à 1407 et vers 1426 à 1430, d'après la chronique de Trèves. Était prieur de Strasbourg pendant le concile de Constance (1414-1417) auquel il fut délégué pour l'adra. Prieur du Mont-Dieu 1420 - 1421. — ch. 1420. Prior St. Montis Dei fit <sup>ma</sup>, et proficiens in prioren, & illius D. Bernardus monachus professus & colonica. ch. 1421. Prior St. Montis Dei ad suam magram instantiam, attento quod non intelligit diuina patrica. — la même carte a : « Proficiens in prioren, St. Montis omnibus Angelorum (uels) D. Bernardus super absolutionem a domo Montis Dei. — D. Bernard fut prieur de Strasbourg jusqu'en 1424, déposé dans la visite avant le chap. de 1424, qui le nomma prieur de Selszt, où il serait resté deux ans, si la chronique de Trèves dit vrai, ou le fait aurait réuni à Trèves vers 1426. — Il est mort le 15 mars 1460 e ch. 1460.

ch. 1460. obit D. Bernardus senior monachus & colonica, qui fit prior in octo domibus, qui habet per tot. o. plan. complicitum monach., cuius dicti obit & sebatus in calix reverentiss. sub die 15<sup>e</sup> Martii. — Il obit 15 Mart. 1460. D. Bernardus de colonica 2<sup>g</sup> prior Montis Dei, qui obiit. ordinis fit prior in octo domibus. — mes. Germ. Vnde Epham. I. 336. —

ch. 1481 - 1482. D. Firmin Le Ver. — 32<sup>e</sup> Prieur.

Firminus Verrius profatus Abbatissilicet fit per ch. 1482 prior Vallis Dei usque ad 1485. quo pert. ch. ab solitudo. — Tunc adiutio prieur Vallis Dei.

ch. 1481. Priori St. Honorati prof. Abbatissilicet, fit <sup>ma</sup>, et cum proficiens in prioren, Montis Dei. D'après l'abbé Gillet et O. Gammerer, il ne serait resté quinze ans au Mont-Dieu. — Il obit 26 fevr. 1485. O. Firminus Verrius 3<sup>o</sup> prior Montis Dei, prof. Abbatissilicet. — mes. Germ. —

ch. 1485. obit D. Firminus Verrius prior et monachus St. Honorati prof. Abbatissilicet.

ch. 1482. Prior St. Montis Dei non fit <sup>ma</sup>, et o. Petrus de Natis monachus ejusdem. — Il vadat ad dominum Vallis St. Petri. — ch. 1483 Prior St. Montis Dei non fit <sup>ma</sup>.

ch. 1484. Prior St. Montis Dei non fit <sup>ma</sup>, et litteram, quam dicit O. Petrus de Natis scripsisse ad conventum Montis Dei nomine diffinitoreus, mittat proximus capitulus generali, et fiat sibi justitia. —

(A).— Voici qui prouve que D. Pierre de Metz n'a pu être prieur du Mont-Dieu qu'après 1620  
contra cap. gen. 1628. Prieur de Vallis bona non fit since . . . et b. Patron de Metz absolvimus  
ab officio procuratoris, injungentes priori ut, cum, consilio concordatus aut majoris partis,  
substituat alium procuratorem, . . . Il est clair après cela que D. Pierre n'a été envoyé à Val-  
bonne qu'à la fin de chap. 78 1628 et n'a pas été prieur du Mont-Dieu entre 1625 et 1630, par  
conséquent n'a pu l'être que de 1619 à 1620.—

D. Martin D'Ardenne.

33<sup>e</sup> Prior.

Il obit 8<sup>e</sup> Mai 1625, D. Martinus 31<sup>e</sup> prieur Montis Dei mons. Gam. L'abbé Gillot le fit aussi prieur de 1622 à 1625 sa mort. Son obit n'est pas dans les cartes. Du chif. qm. je ne sais rien en dire. Voici les dispositions des cartes de cette époque ch. 1625. Prior T. Montis Dei non fit mta, et ordinamus quod visitatores post in die quocunq; citius poterunt vadant ad visitandum dictum monasterium sine dilatatione, et se quarinomina donati licentia prieurs, committentes visitatores. d. 1626. Prior T. Montis Dei non fit mta. Itan. ch. 1627, 1628, 1629... d. 1629... Et o. to amel de Bullo profestus obitum (Vallis Sancti Petri) vadat ad hospitandum ad domum Montis Dei ad ordinis voluntatem. Ces dispositions de 1630 manquent. — ch. 1631. Prior T. Montis Dei non fit mta. Itan. 1632. la ch. de 1633 manque. —

D. Pierre de Metz.

34<sup>e</sup> Prior.

Quoique D. Gammone et l'abbé Gillot mettent D. Pierre après le suivant, il faut le mettre avant comme je le prouverai tout à l'heure. — D'après les mêmes D. Pierre aurait été prieur de 1636 à 1640. L'abbé Gillot l'appelle D. Pierre Fumet de Metz. Quand a-t-il été prieur du Mont-Dieu? Il ne sait au juste; mais il quitta le Mont-Dieu et alla à Vallombre il fit une seconde profession — fut prieur de Vallombre de 1641 à 1649, puis procureur jusqu'à son arrivée à Turbouy à Turbouy, et pro ch. 1649 ex vicario Dubois fit qd. — dñs, T. prior, déposé un peu avant sa mort arriva le 20 Août 1650, et mourut 1651 comme le dit D. Gammone. — Est probablement mort à Turbouy. —

ch. 1651. obit D. Petrus de Metz monachus prof. et procurator du Mont-Dieu, ultimus T. Vallombrosa, habens per tot. ad. anniv. prof. et obitum usq; 1<sup>e</sup> anniversario occurrerunt festi dies, obitus hui, qui fuit die St. Bernardi, Doctoribatur in calid. ad. sub reg predicta.

Il est clair que D. Pierre n'a pu être prieur du Mont-Dieu qu'entre 1625 et 1630 et peut-être plus tard de 1619 à 1620. En 1622 est envoi au Val St Pierre et il trouve encore l'anmce hui ante, et l'admonition faite à son sujet pour qu'il ait bien soin d'occire son transfert à Vallombrosa. — Voir au sec. A. —

Il obit 2<sup>e</sup> Aug. 1651 (1650) D. Petrus de Metz 39<sup>e</sup> Prior Montis Dei, mons. Gam.

— 1440. — D. Nicolas du Vivier.

35<sup>e</sup> Prior.

D. Nicolas du Vivier prof. et vicarius T. Fons 8<sup>e</sup> M<sup>e</sup> fit prieur 1632 prieur quidam

de tel que

D'usque ad 1485, quo p[er]vch. ob solvit[ur] cum his verbis: « Et injungimus priori abbatis  
ut maneat in eadem, domo pro consolatione priori novi. » Davint ante iste prior de Mont-  
Dieu, soit p[er] 1425 ou un peu plus tard p[er] quicq[ue] 1460. —

ch. 1434. Prior T. Montis Dai non fit nova, et datus faciat priori Basileae in loco florens.

ch. 1435. Prior T. M. Dai non fit nova. Itam ch. 1436. La ch. de 1437 manque.

ch. 1438. Prior T. M. Dai non fit nova. Et O. Petrus Brabant ibidem h[ab]et reservatio[n]em  
ad dominum Valencem arces, h[ab]et ultime professionis. — ch. 1439. Prior T. M. Dai non fit nova.

ch. 1440. Prior T. Montis Dai ad h[ab]ent magnam instantiam, fit nova et... et p[ro]fessionis  
super absolutionem, ad domo Montis Dai proficiens in vicarium, T. Montis ~~de~~ M[on]te fratre  
Bathoniensi. — D[icitu]r il conste que O. Nicolas a[ct]e p[ri]cent de Mont-Dieu j[ust]gac[re]  
chap. de 1460. — T[em]p[or]e vicariae des moniales p[ro]p[ri]etatem chap. de 1461, et restat a[ct]a la  
maisons, y fit une 2<sup>e</sup> profession, et y mourut le 1<sup>er</sup> janvier 1458

ch. 1458. Et iit O. Nicolaus de Vivario monachus prof<sup>ec</sup> 1<sup>er</sup> T. Fontis B[asile]ae M[on]te et p[ro]fessoribus  
Item T., ultima prof<sup>ec</sup> et vicarius T. monialium, prope Gobway, habens p[ro]p[ri]etatem tot. ovi.  
anniv. p[ro]p[ri]etatem abbaciandum cum 1<sup>er</sup> annis & currente p[er] diem obit[us] hui qui fuit 1<sup>er</sup> Tammuz  
ff. Et iit 1<sup>er</sup> Tammuz 1458 (sic est 1458). O. Nicolaus de Vivario 32<sup>us</sup> (sic) h[ab]et Montis Dai

ch. 1440-1444. — D. Jean Le Riche, d'Yvoy. — 36<sup>er</sup> Prior

J. Jean Le Riche, d'abord cistercien, fit ensuite profession au Val Dieu. J. Le  
Coutelle dit que O. Gassier assure que D. Jean Le Riche et le m[ea]me que O. Tanc,  
d'Yvoy. — au chap. 1426 O. To. d'Yvoy h[ab]et à Baumfontaine etrewoyé à la maison  
de profession. — Au chap. 1438 O. Toame de Yv[er]don h[ab]et Vallis[us] bona fit h[ab]et versa, est  
le m[ea]me. — ch. 1440. Prior T. Montis Dai ad s.m. non fit nova, et proficiens in priory  
dicto d. D. Toame, Divas monachus, professus d. Vallis[us] Dai, et dispensatus cum  
ce super hoc quod fuit ex ordine cisterciensi. — La même chose de trois reprises dans  
la disposition du Val Dieu, ce qui prouve qu'il étais au Val Dieu à ce moment.

ch. 1441. Prior T. Montis Dai non fit nova. Et O. Toame de Bodes ibidem h[ab]et reservatio[n]em  
domum, h[ab]et ultime professionis, taliter ergo testatur emendare et capitulum, amplius defacto  
sunt non vacantes. — ch. 1442. Prior T. Montis Dai non fit nova. ch. 1443 Prior T. Montis Dai  
non fit nova. Et O. Martinus h[ab]et ibidem, reservatio[n]em ad domum, bornaci 1<sup>er</sup> h[ab]et professionis.  
Et O. Rigaud Pariquet cestat amolestia quod infert suo priori et a verbis contumeliosis  
quod solitus est profanare contra nos superioris aliquis, carcere manipetur, aut in  
remotis

remotis partibus sub dicta disciplina ordinis sciat de colloquendis. —

ch. 1444. Prior T. Mortis Dei non fit mīa. Et O. Egidius Poniquat radat ad Domum, Abbatis villes ad hospitandum ad ordinis voluntatem, pro juvamine divini officii.

S'après l'abbé gillet d. Tern le Riche aurait été prieur de 1442 à 1443. —

« obiit 10 Aug. 1446, D. Toanne et D. Groz 34<sup>me</sup> prior Montis Dei, > neer Gram.

Mais on ne sait en réalité quand il est mort. — ch. 1446 D. Toanne Divoy meudon Vallis Dei est avoyé à Rouen. La même chose est répété dans la carte de 1456.

ch. 1472 (In 7<sup>e</sup> Vallis Dei) « Et O. Toanne Divoy restituatur habitus ordinis et reconsilietur ordinis, salva ordinis dicta plus a > ce qui suppose une faute. Et ch. 1473.. Et O. Toanne et Divoy a concubus liberamus. »

144 - 1451. — D. Gerard de Huyana (de Gutsmania d.) 37<sup>e</sup> p<sup>r</sup>

Profès de la chartreuse de Liège nommée prieur du Mont-Dieu en 1443 ou 1444 probablement dans la visite, car les cartes du chapitre ne font pas mention de ce changement. — ch. 1445. Prior T. Mortis Dei non fit mīa. (In 7<sup>e</sup> Abbatis villes) Et O. Egidius Poniquat maneat hospes his eadem d. ad ordinis voluntatem; at T. Mortis Dei, hoc profesiōnem solvit amissionem pro eodem, sex scata donac alitarum per capitulum, facit ordinem.

ch. 1446 C. Prior T. M. Dei non fit mīa. — ch. 1447. Prior T. M. Dei non fit mīa. Et O. Egidius Poniquat revertatur ad Domum, Abbatis ville et ibidem maneat hospes ad ordinis voluntatem,

loco d. Toanne hujus profasti dictae s. Abbatis ville, nec cum alteris pro his hospitis solat caput. Et O. Tenuel de Bruxellis profus d. Groz ibidem, mittens per visitatores faciat profissionem, quia partus in hoc consentirent, ut eadem instabilitatis occasio surgeret.

ch. 1448. Prior T. M. Dei non fit mīa. Et O. Lancelotus monachus profus dictae s. quiete et de cetero ab infestatione et inquietatione officiorum, et aliorum, monachorum, alioquin per priorem s. aut per visitatores graviter puniatur. (In 7<sup>e</sup> Vallis Dei latr.) Et fr. Toanne conseruet ibidem, hospes revertatur ad Domum, Mortis Dei hoc profissionem. Et deinceps qual petit tunc Vallis s. latr. prof. dicto concurso, committimus visitatores, qui partibus auditis, facient eis iustitiam. — ch. 1449. Prior T. Mortis Dei non fit mīa.

Et O. Toanne et queru monachus ibidem esset ab infestationibus quas facit typicioribus suis pro incisione sua, super quibus eadem informatus plantivit. Et O. Egidius de Bergis hospes ibidem, sub expensis et pro redevacione dictae s. radat ad Domum sua professionis prope Leodium. Et ea que prior habuit eam, convertit huc de fratre

4

Withalmo, redditio et hospite, tenetor et remittendo, committimus visitatoribus dicto  
provincie iusta informationem, prioris Sedis, ex rationalibili causa defensan-  
tiandi; et predicta de quam civis fieri poterit visitatorum. On voit à Liège que les  
seurs religieux du diocèse avoient écrit au chf. dans leur fronde pour la  
de Mont-Dieu. — Ch. 1450. Prior T. Montis Dic. non fit mta. Et O. Lambertus ibidem hospes,  
quam pro honore ordinis per annum habuissent et pro consulta expensas fecerant,  
revertatur ad visitatorem, principalem, provincie Provinciae, qui auctoritate capitulo  
quod habebat cum, collucere in aliqua de province hoc; et de expensis pro illos  
de T. Montis Dic. occasione quod facti et fideles, ordinarios in capitulo futuros.  
Et fr. Willelmus conversus (iij) redditus redeat ad Domum Diestensem, suo profissionis  
et prior dictae T. concordat cum, priore et converso T. Montis Dic., ut sint contenti  
extinere eum, ad professionem, et consentire visitatoriis principaliis; Et taliter eorum  
modo tractare hospites et novitios quod valerant se in dicta T. statim dire, alia si suffi-  
sorum compelluntur recessore vel ipsos procuraverint modis suis expellere, ordotari  
providabit quod cedat annulus ad exemplum. — (1452) Et O. Toamnes ibidem hos-  
pes reddat ad dominum Montis Dic, aliquae hospitatus ad ordinis voluntatem. —

Ch. 1451. Prior T. Montis Dic fit mta, et provisio de futuro priore committitur visitatoribus; Et quod  
dictus prior, postquam fuit electus et profectus, et dicta T. contenta est huius necessitatibus  
dilectus suus ad domum, suo profissionis reportavit, et visitatores in fortuna de sua ab absente  
molestavit et incessanter molestati: et dictam domum, et fratres ejus apud extraneos  
diffamavit, et dominum predicatores, damnificavit, revertatur ad dominum suos profissionis  
et sit in disciplina generali per unum annum, et ultra ad ordinis voluntatem. Et  
O. Egidius Piguetus (Piguet) reddat ad dominum Aldenberville ad hospitandum sine offensione  
ad dictam domum, Montis Dic, ita quod super hoc visitatores non possint cum  
ad dispensare. Et O. Lanclet quia contra prohibitions capituli generalis non erat per-  
turbare priores, novitios et hospites, nihil aliud querens quam quod in domo se  
- anent faciat, ut sic divisionem cessat officium, sit in disciplina generali ad ordinis  
voluntatem. Et fr. Toamnes conversus pro his demoratis in carcere detentus remane-  
bit in ad ordinis voluntatem. Et rehabilitatio et dispensatio O. Patri procuratoris  
est domus T. committitur priori gasconai; ita quod de expensis et pecunias et peccatoris  
que refertur a priori T. Vallis bona occasione O. Gascons arti, quod profecti dicti  
prior Vallis

prior Vallis bona contentus est stare iudicio seu dictaminis prioris Gobnaii aliquo  
ulteriori diversione; cui et committimus ut de pleno be informet et quantoius  
expedit. — ch. 1460. (In 7<sup>e</sup> Vallis Et Petri) Et o. Gerardus de Zuffara v. adat ad domum  
professionis sue iusta deodio. —

ch. 1495. obit D. Girardus de Zuffara monachus prof<sup>o</sup> I. Omnes fratres locum pugna  
hadum, qui alias fuit prior I. Montis Baii et obit ut 1<sup>e</sup> Martini. —

((Obit 2 Martii 1495. D. Gerardus de Ruffane 35<sup>o</sup> prior Montis Baii, nee. Gamm. —

d. 1451 - 1453 ch. — D. Raoul D'Aray (v' Arcy. Gillet). 38<sup>o</sup> Prior.

D. Raoul prof<sup>o</sup> de Gobnay fut nommé par les visiteurs, dont le principal était  
le frère du Gobnay même, D. Jean Landry. — ch. 1452. Prior I. Montis Baii non fit nisi  
ut de 6 scutes auri, que petit a priori I. Vallis bona vicem est capitulo generali quod  
debeat contentari de 6 scutes, iusta taxationem factam, per priorem Gobnaii, cui  
no prosterito a capitulo generali debet facta fuit commissio; et proceduta Abbatia  
prior Vallis bona soleret anno futuro. Insuper de deductione a carceribus et resone  
liatione p. Toamis cowardi, quam fecerunt, committitur visitatori principali.

(In 7<sup>e</sup> Abb. de Villers) Et o. Egidius Piquet ibidem, hospes v. ad domum proprie Belac,  
ad hospitandum ad ord. voluntatem. — ch. 1453. (in 7<sup>e</sup> Belac) Et o. Egidius Piquet  
in eadem d<sup>e</sup> postwarerat ad ord. voluntatem. — Prior I. Montis Baii non fit nisi, et de  
hunc quae scribit non contentu committitur visitatori principali. —

ch. 1454. Prior I. Montis Baii non fit nisi. Et o. Maurice hospes in dicta 7<sup>e</sup> remanserat  
ibidem, hospes ad ord. voluntatem, exceptu d<sup>e</sup> b*pro*professionis Vallis bona tis in Scotia;  
et volumus quod sibi secundum modum ordinis honeste providatur quia profata d.  
Montis Baii bona, et integrum reputationem, excepto armis, habeat, de qua poterit  
merito contentari. (Cet o. Maurice <sup>Bally</sup> ancien prieur d'Ecate ~~en 1454~~ <sup>en 1455</sup> <sup>à</sup> Bally  
et en 1455 de Bally en Ecate. Aut de Bally en Ecate il n'est pas Mont St Michel). Et hui  
littera o. Toame de Lapeyre, hospes in dicta 7<sup>e</sup>, quia ad propriam, suam, instantiam  
cum licentia ordinis ad eandem translatus est, maneat d<sup>e</sup> ibidem, hospes ad ordinis  
voluntatem; et declaramus domum breviacum, ad solitudinem exceptas procedas

o. Toame, quandoque habuerit pro eo aliis, personam, ut tantum, minime obligare.

ch. 1455. Prior I. Montis Baii fit nra etc. L'abbé grec (f. 236) dit que Raoul d'Aray  
a été prieur de 1451 à 1455. — ((obit 13 Aug. 1487 (sic est 1488) D. Radulphus D'Are

36<sup>o</sup> Prior

36<sup>me</sup> prior Montis Dai. & nunc granvillier. —

ch. 1487. obiit D. Rodolphus (i.) de aray prof. S. Gouy, qui alia fuit prior d. Montis Dai. Tunc quid est datus ch. de 1487, etiam mortale 13 auct, et doit ère l'amee prieurante.

ch. 1455 - 1459. — D. Hugues Bolat (Blaet)

37<sup>me</sup> Prior.

ch. 1455. Prior d. Montis Dai fit vita, et proficiens in priorem dictam d. D. Hugoneum, profectum S. Capelle, qui habebat facultatem, et hunc die fecundum exemplares et tomibus provincie Picardie propinquioris cum pace prioram, et vocandorum.

Et D. Mauritius Barry ibidem permanebat ad ordinis voluntatem, cum R. de Latait compassus dictae Domini et abit ordinem, cum affectu quod dicta et formabiles indumenta ab expensis permissoribus provincie propinquioris Picardie transandis. Et p. Thomas conversus ibidem, in carcere reverteretur ad Domum, tunc ludovicus hoc est professionis sub disciplina generali ad ordinis voluntatem. — ch. 1456. Prior d. Montis Dai non fit vita. Et D. Mauritius Barry, hospes in dicta d., sed et ad Domum, tunc Honoratus prope Abbatum Villam, ad hospitandum, ibi ad ordinis voluntatem, sub expensis d. huc professionis locatio. Et super portolitione 60 scutorum aurorum, quos prior et conversus dicta d. petivit ad domum locatio pro expensis dicti D. Mauritii, prout aliis fuit ordinatur, habebant ad modum tempore patriciations, quia capitulum, ordinavit quod ei post bona portolitione. Et

D. Robertus hospes in dicta d. redit ad Domum, sub professionis regule Antwerpianum. Et D. Franciscus hospes in d. Trevirandi redit ad dictam domum, tunc ultime professionis videlicet Montis Dai. — Prior d. Montis Dai non fit vita. Et super articulis per conventionem scriptis prior omnium Apostolorum, prope Leodium, cum priore Valli de Patre accedit quanto eius poterunt ad dictam domum ad faciliorem petitionem, secundum formam, ordinis cum plenitudine protestabit. Et de placuisse quod poterunt ad domum locatio D. Prior Bellorum Vallis, principalis visitator, faciet diligentiam, in quantum poterit quod solvantur. Et D. Franciscus habebat patientiam, prouinciam

ch. 1458. Prior d. Montis Dai non fit vita. Et capitulo quod prior et conversus dicti d. poterunt ad locatio, prior d. Bellorum Vallis visitator faciet exsolvi prius ut per custos capituli generalis sibi est indictum. — ch. 1459. Prior d. Montis Dai non fit vita. Et super absolutione ipsorum et translatione dictarum ad provinciam Francia Virogi est sufficiens capituli generalis quod illustris prius est et D. D. comes Nivernensis prius debet de intentione capituli informari, quoniam habita, ordo erit promptus

ad huius

ad hui reverentiam, et honorum. — D. Huguet fut remplacé peut-être le chanoine comme on va le voir. — D. Huguet Bloot, de Delft, fut d'abord bénédicteur à Egmond, dont il devint prieur, puis entra à la chapelle, où il fit profession sous le prieur S. Laurent (1437-1445), et mourut dans une âge très avancé le 11 sept. 1474, d'après la *ibid.* et l'*ab. Ephem.* (III. 272<sup>b</sup>), le 12 sept. — après D. Gammereur. —

Ch. 1475. obit D. Hugo Boletus monachus prof<sup>2</sup> d. capelle, qui alias fut prieur S. Montis Dai, obit 11 sept. — obit 12 sept. 1476, D. Hugo Bolet b<sup>2</sup>e recordationis 37<sup>me</sup> prieur Montis Dai, pauperatus et patricius exemplar eximius, *et uer. Gam.* —

1459-1460. — D. François de Donia. — Recteur. —

L'abbé Gillot (p. 235) cite une lettre de participation aux prières et de concession de bénéfices spirituels <sup>au recteur</sup> à Charles de Bourgogne, comte de Retz, par « François, recteur en place de prieur de l'église et monastère du Mont-Dieu » le 1459, 16 Juin. Ce qui prouve que D. Huguet avait été remplacé peut-être le chanoine de 1459. — Mais D. François n'est pas resté recteur jusqu'en 1463 comme le dit l'autent, car au chanoine de 1460 il y a un prieur au Mont-Dieu, et je doute fort que ce prieur fut D. François. En tout cas il ne l'est certainement pas en 1461, comme nous le verrons plus bas. S. François est mort le 23 Mai 1473. — Ch. 1476. obit D. Franciscus de Donia monachus profectus S. Montis Dai. — « D. Franciscus de Donia monachus et sacerdos Montis Dai obit 23 mai 1476. » *uero. Gam.* — La date de l'assise ou est une faute d'impression, ou a été mal lue. L'auteur ajoute en note « Mots ajoutés au prieur, » cette adjonction est-elle de D. Gammereur ? L'auteur ne le dit pas. — S. Gammereur donne D. Huguet Bolet comme le 37<sup>e</sup> prieur et D. Charles Grates, comme le 38<sup>e</sup>. Ni dans son mémoire, ni dans son histoire des abbés il ne parle du 39<sup>e</sup> prieur. —

1460-1463. ob. — D. Pierre Tove. —

40<sup>e</sup> Prieur.

S. Le Coutouls et D. Letellier (*Ephem.* IV. 33<sup>a</sup>) disent que D. Pierre Tove a été prieur du Mont-Dieu, sans préciser l'époque. Profès de Bourgfontaine il en fut prieur de avant le chanoine de 1452 à 1453. Ce chanoine de 1453 fut fait cardinal à l'an 2. Toute la 8<sup>e</sup> Mo<sup>is</sup> fut ma... Et prieur absoluus v adat ad domum Montis Dai, ibique exercerat officium vicariatus ad ordinis voluntatem. — Il ne faut avoir été prieur du Mont-Dieu que de 1460 à 1463, il n'y a pas de place pour lui à un autre moment. —

Ch. 1460. Prieur S. Montis Dai non fit ma... Et D. Nicolaes Vitale v adat ad domum Vallis de l'atri ad hospitandum

ad hospitandum ad ordinis voluntatem, caput et de laicis professionis; et si alii parti  
videant quod sit loca, habeat accessum ad visitatores provincie, qui faciant eis, auditis  
partibus, justitiam, et amplius inde capitulum non molestetur. Item injuriosus cumby  
habentibus libros ad dictam Domum, festinaret ut idem, sine dilatatione restituatur.  
Et D. Prior de Scotia prouidit domini differentibus quod teat at D. priori Brugis 30 datus  
pro isto anno et anno futuro 80, et illis habitis, stat contentus proglates prior Mont-  
Dai. — (In d. Namelarum). Et D. Geraldus vadat ad domum Montis Dai, ibique hospi-  
tatur ad ordinis voluntatem. — ch. 1461. Prior T. Montis Dai non fit via. Et remittat D.  
Tudose, quondam professo de luci, nunc vero professo D. Bruxellorum, fidelium suorum, at vestes  
prout eidem per sua scripta, quodam copio, vidimus, prouidit. Et D. François de Damme  
monachus dictae T. (denuo si nest nisi hacten nuperiorum) sudat se quiete et religione, et orare  
abstineendo ab iniurientibus et molestiis turbatis, alias visitatores provincie  
habeant eum iusta exigentiam, demeritorum, disciplinare. Et hyper hys que certi mo-  
nachi dictae T. scribunt concorditer us statim, prioris, consilium est ut stant  
contenti justis et informatis visitatorum, moribus. Et D. Geraldus ibidem, hospi-  
tatur ad hospitatum ad domum Montis Dai Ludovici ad ordinis voluntatem. —

ch. 1462. Prior T. Montis Dai non fit via. Et monachus illos fratres ut stant quiete et reli-  
gione incoferunt et carent amodo de bono nomine. — ch. 1463. Prior T. Montis Dai ex  
certis et honestis causis capitulum generale monentibus fit via... et dictus prior alia  
litteris exercitat officium coadjutoris procuratoris in eadem domo. — D. Pierre Tore fut  
restaurer à Bousqfontaine pendant l'année, corde chefitre le 1464 le rauoir à Bousqfontaine  
au Mont-Dieu. Il fut ensuite de nouveau vicaire au Mont-Dieu et y est mort le  
26 oct. 1482. — ch. 1463. obit D. Patrel Zavac (v) monachus prof W 12 D. Tostes 8<sup>e</sup> Mo<sup>e</sup> ult  
T. Montis Dai. — II obit 26 oct. 1482, D. Patrel Tore vicaris religiosus, et nov. de D. Jean  
qui a ignore son priorat. —

ch. 1463 - 1467, 10 dec. — D. Charles Giesen. — 41<sup>e</sup> Prior.

ch. 1463... et proficiens in priorem, dicta T. D. Karolum, griete monachum, professum, et  
disciplinari. Et D. Natalis coadjutor moderans, attenta sua laudabilis conservatione  
de qua sufficienter bonus infessatus, vadat ad domum monachum, ordinis nostre prece-  
Gothayens. Et prior satisfaciat secundum rotum temporis Lamberto, fratris prioris  
Lectui, et labore suo et servitio in predicta domo exerto, ut pithem ast. — ch. 1464

ch. 1464. Prior I. Montis Dei nunc sit ~~mia~~. Et b. Petrus de Villars procurator dicto I. v. Dat ad Domum  
Montis St. Léonard et stat. illi hospes ad ord. voluntatem. Et b. Christophe monachus prof. Et  
propter sui magnam instantiam vadat ad Domum sua praeprofessionis Vallis St. Pater.  
ch. 1465. Prior I. Montis Dei nunc sit ~~mia~~. Et b. Franciscus de Donia prof. dicto I. v. vadat ad  
Domum monachum Montis S. M. prope Battaniacum ad ord. voluntatem. (Indemnarium  
Gobnay) et b. Natalis hospes in dicta re revertatur ad domum Montis Dei hoc prof. obiit.  
ch. 1466. Prior I. Montis Dei nunc sit ~~mia~~. Et de hoc quod remisit b. Adriannus hospitem, de Gob-  
nay ad Domum sua professionis Brugis contra ordinationem capituli generalis scribitur sic:  
ad partem, quod scriptum, volumus legi in conventu suo. Et p. Toannez conversus  
dicto I. v. dat ad Domum monachis cartuine hospitalium ad ordinis voluntatem. Mortuus 1509.  
ch. 1467 Prior I. Montis Dei nunc sit ~~mia~~. — b. Charles est mort le 10 dec. 1467  
Il avait été nommé coadjuteur en 1463 à 1467 et curé de la paroisse au chaf. de 1467. —  
ch. 1468. obit b. Charles Grictes prior I. Montis, qui fut prior Domus Valonis,  
Fontis S. M., Sylvae benedictae et Saligniaci. — Originaire de Theronne b. Charles  
fit profession à Salignac et en était vicain quand le chaf. de 1433 le nom-  
ma prieur de Pominet; les religieux n'ayant pas voulu le recevoir il revint à Salignac  
et l'année suivante fut nommé prieur de Valon 1436 à 1462 au chaf. appelle en  
charteuse il fut <sup>le même chaf.</sup> nommé prieur de Bourgoutaint 1462 à 1468 déposé  
au chaf. avec ordre d'y rester pour s'occuper de certains châteaux. — Fut aussi  
prieur de Sylvie l'Anita et de Salignac. — Le ch. de 1468 annona aussi la  
mort du Maistre Denys Grictes archidiacre de Theronne, decatorum doctor  
Décessé le 22 mai 1467. — ch. 1468 obit b. Jacobus Grictes monachus prof. et sacrista  
I. Vallis St. Spiritus prope Gobnay um. 4<sup>e</sup> iodec. 1467. b. car. Grictes 38 Prior Montis Dei, 17 nov. Jan.  
1467-1468 ch. — D. Cornille Nordich. — Recteur.

Trois de Gobnay et Recteur du Mont. deian 1467-1468, dit l'abbé Gillet pag. 296.  
"D. Cornelius Nordich alias Recteur Montis Dei obit 10 Mai 1468. s. n. m. g. amorem.  
Il n'a été déposé du rectorat au chaf. de 1468, tant le 16 mai et jours suivants, il ne  
peut donc <sup>pas</sup> être mort alias recteur le 10 mai 1468. — Je ne trouve pas son obit dans les actes.  
ch. 1468 Rectori I. Montis Dei fit ~~mia~~, et prof. ejus alias in manu vicarii facta,  
declaramus inefficacem et nullam. . . Et pro eo sunt que pertinet a domo Ecclise de  
exponent b. Mauritius Barry, prior capellae loco coram, nascitur 15 hacta, quibus  
habebit,

habitū stant contenti.

ch. 1468 - 1472. ch. — D. Philippe <sup>de</sup> Willecoq. —

48<sup>e</sup> Prior

ch. 1468. Rector T. Montis dei fit mta eto. et proficiens in priorem dictae P. D. Philippe de Willecoq professum T. Vallis & Aldaz unds fratre Stephano Audomarum. —

ch. 1469. Prior T. Montis Dei non fit mta. Et solerat tres reverentes priori Somerii pro vestimentis ministeriali D. Thomae Toffredi, monacho professo suo; et mittat anno futuro preceruas qual habuit a D. Karolo, sicut fuit ordinatus, anno prosterito post diffinitoris, et hoc non obstantibus allegacionibus suis, alias sit extra sedem suam, donec tradidit visitatori provinciali. Et dictus prior Montis Dei remittat anno futuro priori blywoe benedicto breviariis quod portavit D. Karolus prior dictae T. Montis Dei. — ch. 1470. Prior T. Montis Dei non fit mta. Et de pecunia per capitulum generale alias diversis domibus assignata faciat diligentiam, pro futuro anno ut non sit defectus. Et b. Tudocus, i. professor, quidam 7<sup>o</sup> ultimo d<sup>o</sup> nostre Domine de gratia prope Bruxellam, qui nunc remittat ad plenaria capitulo, recipient et habent pro professo. — (i. Bruxelles) on le renoué de Mont-Dieu.

ch. 1471. Prior T. Montis Dei non fit mta. Et b. Tudocus remittat per cartam, capitulo generali anni prosteriti ad eandem, remaneat ad eadem ad ordinis voluntatem.

ch. 1472. Prior T. Montis Dei ad magnam, sui instantiam, fit mta. Et remittimus electionem, conuentus justa formam, statutorum, et quod possint vocare duos priores, quos commode habere poterunt, vel priorem, cum monacho qui dictam electionem, si canonicam fecerit, habent confirmare. Et prior absoluens vadat ad dominum professorum sue. Et datus licetianus, D. Roberto monacho hospitanti ibidem, quod possit in eadē domo profitari cum, pate priori et conuentus. Et de expensis pro eodam, solvendis singulis annis a domino Antwerpice, committimus tamen, facienda priori capelle. — (A. St. Omer) Qui prior (de A. Domani) D. Philippus, a prioratu T. Montis Dei absoluens, proficere poterit in procuratorum de his si ei placuerit. — D. Philippe l'amest hante (1473) après la chag. ffit nommé prior de Montréal, où il est mort quelques mois après le 8 Avril 1474, non 1473 comme dit D. Gauvin.

ch. 1474. obit D. Philippus prior T. Montréal, alias prior T. Montis Dei. —

11. Obit 8 apr. 1473 (sic) D. Philippus Willecoq 50<sup>es</sup> prior T. Montis Dei, professus T. Audomar. — nevr. gans — Eustache cartulaire de St. Omer (p. 152 n. 504) sans date, mais vers 1460. Mention tiers acte par lequel Jean de Willecoq, doyen de l'église de Theron <sup>come aux</sup>

6.

Donne aux chartreux de St-Omer une rente de 81 livres, durent la vie de Dame Philippe de Willew, profz de cyans 1452. — Ce T. de Willew fit son testament en 1456. — S. Philippe paraît aussi comme procureur dans des actes de 1454, 1455, 1457 et 1463. — Puis de nouveau le 2 aug. 1472. Et aujui il est ancora questeur, dans le 12 mai 1473. — Nouvelle preuve qu'il n'est pas mort le 8 avril 1473. — pub convisiteur de 1479 à 1472.

1472-1480. — D. Jean d'Avignonne. — 43<sup>e</sup> Prior.

ch. 1473. Prior T. Montis Dni non fitma. ch. 1474. Prior T. Montis Dni non fitma. Et sub  
peccata in uerandi indignationem, capitulo generali non differat amplius quin in  
proximo capitulo generali transmittat pecunias in quibus ipsa domus obligatus  
domibus Cartusiens et Siliginiensi. (In T. Gobnay) et d. Petrus Brantus suo actus domus  
Gobnay vidat ad domum Montis Dni et ibidem exercet officium procuratoris  
ad ordinis voluntatem. La bula ras contes manque. — ch. 1477. (In T. Montis Dni)  
Et de illo donato N. gerickes an obecat de ordine capelli committit et visitatori  
provincie, qui, si causam inveniret, habent auctoritatem auctoritate dimittiendi pro-  
habita cautione de non impetrando dominum aut ordinem. —

T. Jean originaire d'Ivry et profz du Mont-Dieu, en est prieur de 1472 à 1479  
et pendant son administration, renouelle les galeries du grand cloître; il meurt  
1480. — gillet p. 236. — Il obit 8 junii 1480. D. Joannes Avignonne 41<sup>e</sup> prior Montis Dni, —  
ch. 1483. obit D. Joannes Avignonne qui a été prieur de l'ordre de (Montis Dni). — meilleur

1480-1481. — D. Niclaude Pullois. — 44<sup>e</sup> Prior.

Profz, non du Mont-Dieu comme le dit l'abbé gillet, mais de Dijon, où il se  
trouve en 1472, 13 juillet. — Prior du Mont-Dieu 1480-1481 ch. et vicaire  
des moniales de Gobnay ch. 1481-1489 « veritas in litteris, exemplaris et mul-  
tis, religiosis et ribut les Eph. T. 204<sup>e</sup>. — Il est mort aujui chez les moniales  
de Gobnay, le 19 ou 15 février, dans les Ephem. le 19 fevr. dit le chaste de 1499,  
le 20 février 1499, dit O. Gammeron. — Il obit 20 febri. 1499. D. Niclaude Pullois 42<sup>e</sup> Prior  
Montis Dni. — neen. gars.

ch. 1499. obit D. Niclaude Pullois profz T. Divisionis, hospes in de monialium  
prof. Gobnay, qui a été prieur du Montis Dni et vicarius predicatorum monialium  
Gobnay, et obit 5 februario. —

1481-1482, 10 oct. — D. Noël Du Poncel. — 45<sup>e</sup> Prieur.

« D. Noël Du Poncel, originaire de Tournai et profès du Mont-Dieu, y exercea successivement les fonctions de <sup>secrétaire</sup> coadjuteur; il mourut en 1482, (le 10 oct.) avec plusieurs religieux (5 Pères et 1 convers), d'une maladie contagieuse qui regnait dans le pays. » Cette maladie, dit l'annaliste, était contagieuse mais non fétide, car le peste n'a jamais tari au Mont-Dieu depuis sa fondation » (Gillet p. 237). —

D. Noël était coadjuteur quand le chf. gen. de 1463 l'envoya, en faisant son déje, chez les moniales de Gomay, où il revint au Mont-Dieu au chf. de 1465. Voir plus bas.

Obit 10 oct. 1482. D. Natalis de Poncello 43<sup>e</sup> prieur Mont-Dieu. » naes. Gamm.  
Obit 1483. obit D. Natalis Pontillier 44<sup>e</sup> prieur T. Mont-Dieu. — V. Yel. III. 5242 35 amb. 102.

1482-1484. — D. Jean Hulst. — 46<sup>e</sup> Prieur.

« D. Jean de Hulst profès de Tournai » (Gillet p. 260)

Obit 9 dec. 1499. D. Joannes Hulst 44<sup>e</sup> Prieur Mont-Dieu. » naes. Gamm.  
Obit 1500. obit D. Joannes Hulst moine profès de Tournai, alias prieur T. Mont-Dieu,  
obit 10 Décembre. —

1484-1494. — D. Louis de Busc. — 47<sup>e</sup> Prieur.

D. Ludovicus de Busc, (de Buc, de Bust ou de Buse, dit l'abbé Gillet; de Buse et de Bust  
dans les tombailes de la chartreuse de Paris, de Buz dit D. La coutele, et je crois de  
Bulz, nom qui n'est pas rare dans le nord). — Né à Audi-le-château, en Artois, de Nicolas  
de Busc, bourgeois d'Audi, pater prieris à Ligeti, dit la ch. de 1496 qui rapporte son obit.  
D. Louis fit profession à la chartreuse de Paris le 22 juillet 1478, nommé prieur  
du Mont <sup>dieu</sup> en 1484 à 1494, d'après D. Gammere, a été 1<sup>er</sup> vicaire de Picardie de 1486 à  
1488. — Prieur du Liget fin 1494 à 1503 au chf. comisariat de France 1495-1498, obit.  
Obit 1498-1503. — Prieur de Villeneuve et vicaire de Provence d. 1503-1504, après  
le 18 sept. obit prieur de Paris à 1508, 19 Tum, déposé dans la vaste, et vaste  
France 1505-1508. — Mort à la chartreuse de Maillard le 11 Janvier 1508. Le chf.  
de 1508, avait fait revivre à Paris les religieux qui étaient à Maillard, mais il avait  
fait une exception pour D. Louis. — Lui et sa famille firent des dons au Mont-Dieu.

Obit 11 Janvier 1508. D. Ludovicus de Busc, 45<sup>e</sup> prieur Mont-Dieu et singulariter  
factor, Bœ Virginis multam, addictus. » naes. Gamm. — « 28 Tali' Anniversarium, propositibus  
D. Ludovicus de Busc. 29 Tali' pro parentibus D. Ludovicus de Busc. — Octavae Et Michaelis  
ex fundatione D. Ludovicus de Busc. » naes. Gamm. — La mort du chf. de 1487 à l'obit

de « Domicella Catharina de Busco. » (Epam. I. 65<sup>e</sup>). —

ch. 1521. obit D. Ludovicus de Busco monachus prof<sup>es</sup> u<sup>s</sup> Vallis verdis, qui alias fuit prior ipsius d<sup>r</sup> et domorum, Ligeti, Montis Oie et Arimonie ac vobisitor provincialium Francie, et Provincie, et habet per tot. ann. plen. cum p. monach. cuius obitus dies fuit 16<sup>e</sup> Tammis; habebat

1494-1497. — D. Jean Perignon, de Verdun. — 48<sup>e</sup> Prior.

« Ici, dit l'abbé Gillet p. 261, se présentent quelques détails assez curieux, par o. Gammaro, et divers catalogues ; la difficulté peut s'expliquer par le fait trop imprécise d'une double administration, de Jean de Verdun et de o. Lancel. Il nous semble donc raisonnable d'établir l'ordre suivant : Jean Perignon, dit Jean de Verdun, fut, d'après Gammaro, une première fois prior, de 1494 à 1497. Il avait été doyen du chapitre de Verdun et était aussi recommandable par la générosité de son cœur que par l'austérité de sa vie. A cause de sa maladie sainte il fut chargé en 1497. nayant aucun moyen de contrôle, je dois laisser passer. — 1495, 6 Mai. Missa d. Katharina Benonis fundatrix et Chamomita Veruno monach. postea priorem, » meur. Gann. La postea prioren semble dire qu'il n'était pas prior en 1495, mais

1497-1500. — D. Guillaume Lancel. — 49<sup>e</sup> Prior.

Gillet p. 262 : « Guillaume Lancel administra une première fois le couvent de 1497 à 1499, profès de Lourmey, quand il arriva au Mont-Dieu, le pays manquait de sécurité ; des marauds et des bandes armées couraient la campagne ; des officiers royaux ne se faisaient pas faire à ce qu'il arrivait avec leurs hommes et donnaient des réquisitions de toute sorte. Lancel implora la protection du roi Louis XII, qui publia, le 4 oct. 1498, un édit formel, enjoignant à tel quel de garantir de respecter le monastère et de le défendre. — Pour le fin de l'<sup>e</sup> priorat de o. Lancel, il faut le placer, non en 1499, mais en 1500, car les Epam. (III. 437<sup>e</sup>) disent que le chap. gen. de 1500, força o. Jean de Verdun, quoique malade, à prendre le gouvernement de la maison. — Illes ne parlent pas du double priorat.

1500-1502, 27 Sept. — D. Jean Perignon, de Verdun,

« Jean de Verdun, revenu à la santé fut de nouveau second prior en 1499, où sa vie exemplaire, dit Gammaro, et sa conversation suffisante pour maintenir la discipline. charitable pour les pauvres, compatissante pour les infirmes, il augmenta la temporal de la maison, décore l'église, lui fit don d'un calice fort joli, portant les douze apôtres assis sur le pied, et des rayons qui sont autour de la coupe, rafistolé.

6

refit plusieurs édifices et fonda de ses deniers la messe de St Catherine de biens.  
Un de ses neveux, Jean Louis, était châtelain de la duchesse de Lorraine, (Gillet p. 243.)  
obit 27 Sept. 1502, D. Thomas de Verdun, olim decanus Ferdinandis, qui habuit prius  
in Monte Dei et miraculosa ab iit inventus intactus interfrunes ardentes, nunc ga-  
les Ephem. (III. 43) niant qu'il ait été doyen de Verdun, sans au moins de preuve  
Le même D. Gamm. dans son "Anniversarium Diab Virorum, & architecte illustrium," p. 11  
27 Sept. In monte Dei, miraculosa & folio venerandi admodum D. Thomas Perignac  
vulgo de Verdun, cuius in omni virtute vita, paracta, et patiencia, in dictum mo-  
toratam, auctor, et conversationem, undeque innocentissimus, nos fratres in  
confessu communemus. Cum enim caro in incendio nocte quia cella combusta fuisse  
iste quidam obiit, sed magno miraculo inventus et interfrunes ardentes se puluis  
mella sui corporis parte vel filo unico levatus, ceteris celare incineratus. obit 1502.

1502 - 1506. — D. Guillaume Lancel, 2<sup>e</sup> fils. —

D'après D. Gammeron, D. Guillaume Lancel (Lousset, Lanzel, Lanzel, ou Lanzel, fils  
de Lourmai) a été une deuxième fois prieur de Mont-Dieu de 1502 à 1506, de  
Lourmai de 1506 à 1508 et du Val St-Pierre de 1508 à 1511, puis est retourné  
mais simple religieux à Lourmai. — Un catalogue des prieurs de Lourmai le  
dit prieur de Lourmai en 1507 et 1508, ce qui ne contredit pas D. Gammeron. Mais  
M<sup>r</sup> Desmont (Hist. de Lourmai) dit qu'il est prieur de Lourmai le 29 Mars 1511 (Ann. Soc.  
hist. de Lourmai, N. 35). Le P. Berlière dit 29 mars 1512. De sorte que tout cela n'est  
pas très sûr. — Il y aurait à préciser. — A cette époque Marguerite d'York, veuve  
de Charles le Téméraire, donna au Mont-Dieu 300 livres et 23 piéces de drap.  
ob. 1516. obit D. Guillaume Lanzel (Lanzel, i.e. Lanzel, n.v.) prior de Lourmai, qui  
avait fait prior de Morvan, Mont-Dieu et Vallée St-Patre, et obit 25 Janvier. —

Est-il réellement <sup>mort</sup> prieur de Lourmai ? De ce que son obit le dit, ce ne serait  
pas une preuve irréfutable. M<sup>r</sup> Desmont (p. 96) dit qu'à Noël 1515 le prieur de  
Lourmai signe : f. Taquet. — Enfin voici ce qu'en dit D. Gamm. dans son recueil  
"obit 25 Nov. 1516 (sic) D. Guillaume Lancel 49<sup>me</sup> prior Montis Dei." Si c'est le 25 nov.  
et non 25 janv. comme dit la ch. des draps. — ce soit die 1515. —

ob. 1504. Ut de licentia quam petivit prior D. Montis Dei et concurassemus in de-  
missa eius agenda concedendo Duo Archigis copi luscenti confundatorum Iudiciorum, condicione

ch. 1506. Priori T. Montis Dni non fit mta. Et b. David dags ibidem hospes habebat patientiam pro hoc anno in petitione sua recensit et habeat patientiam.

1506 - 1508. — D. Guillaume Toret. — 50<sup>e</sup> Prior.

Il a laissé succéder, en 1506, Guillaume Toret prof de Mont-Dieu. Il acheta plusieurs livres pour la bibliothèque, il fut absent en 1508 et mourut guies 1518. , qd est p. 245. — ch. 1507 Prior T. Montis Dni non fit mta. Et b. David ibidem hospes habebat patientiam, item, hoc anno in petitione sua, quia non expedit ut vadat ad domum sue professionis (St-Omer, où il avait été prieur). —

ch. 1508. Prior T. Montis Dni non fit mta. Et b. David dags ibidem hospes vadat hospitalium ad domum, tenuam ad ordinis voluntatem. — D. Guillaume fut élu dépositarius laïste à la fin de cette année 1508. —

¶ obiit 26 Julii 1518, D. Guillelmus Toreti 50<sup>me</sup> prior Montis Dni, qui ~~decepit~~ multos libros scriptis et de pinxit pro commoditate ecclesiae. » nec. Gam.

ch. 1519. obiit D. Guillelmus Toreti, monachus prof de T. Montis Dni, qui alias fut prior ipsius T. et obiit 20<sup>me</sup> Julii. —

1508 - 1516. ch. — D. Denis Batonnier. — 51<sup>e</sup> Prior.

Prof et procureur du Mont-Dieu est nommé prieur du Val St-Pierre au chap. gen. de 1506. — Le chap. gen. de 1509 confirme l'élection d'un nouveau capitaine du Val St-Pierre, ce qui prouve que D. Batonnier avoit quitté la maison. — D. Gammes, parlant de lui, dans son histoire du Val St-Pierre, dit en effet qu'il fut élu prieur du Mont-Dieu à la fin de 1508 et y arriva au commencement de 1509. — Tit propositioen en 1490 et nommé procureur en 1504. —

ch. 1509. Prior T. Montis Dni non fit mta. Nam ch. 1510. 1511 et 1512

ch. 1513, extrait de b. Chauvet : « Et committimus vicitatoribus provincia Picardie quatuor post acceptam chartam, capituli non se transfaret ad domum (Montis Dni) turbatione inter priores, et convectus, exortus, ab aliquo personarum, acceptione terminarent facta iustitia, tamen in capitulo quam in membris cum plena auctoritate capituli generalis.

Les cartes de 1514 et 1515 manquent. ch. 1516. Prior T. Montis Dni ad suam instantiam fit mta. . . Et b. Johannes de Dinante ibidem hospes vadat hospitalium ad domum sylvae St-Martin ad ordinis voluntatem. — D. Gammes dit qu'il fut ensuite envoyé pour servir à Mantes-la-Jolie, où il revint en 1520. — D. Denis « compas plurimis écrits, ex analyse

analyse d'entre elles et transcrivit divers ouvrages. Il s'appliqua surtout à l'amélioration du matériel du monastère... En 1509 il s'occupe de la construction d'une nouvelle cuisine... et à l'orient de cette nouvelle cuisine, il construisit, en 1512, la boulangerie. La même année, il fit donner par la Duchesse de Bouillon deux muids de blé pour construire l'horloge et celle de la bibliothèque, qu'il enrichit d'importants ouvrages. Il fit faire ensuite un nouveau maître autel etc. Voir Gillet p. 265-266. — Obit 4 feb. 1522. D. Dionysius Batoniensis 57<sup>e</sup> prior Montis Sacri, docteur, prudent, patient et bene amatus... necquam... Les éphém. (I. 153<sup>e</sup>) disent de lui : « pietate, devotione, morum integritate, doctrina et eruditio clares... ».

Ob. 1522. obit D. Dionysius Batoniensis monachus prof<sup>u</sup> d. Montis Sacri, qui était prior iephist 2 et 2<sup>e</sup> Vallis St<sup>e</sup> Patri.

Ob. 1516-1526. — D. Henri de la Prée.

52<sup>e</sup> Prior.

Ob. 1516... et proficuum in priorem dicitur & D. Henricum de Lapey procuratorem dictum dicitur, prout conventuales patibulant. — Ob. 1517. Prior d. Montis Sacri non fit missa. Ob. 1518. 1519. 1520. 1521. 1522. 1523. 1524 (in 2<sup>e</sup> Noviani) et Visitat (prior Noviani) Damas Montis Sacri et Vallis St<sup>e</sup> Patri quantovis fieri poterit bona periculo. Ob. 1525. Prior d. Montis Sacri non fit missa. Ob. 1526. Prior d. Montis Sacri non fit missa. Et visitatio ipsa ob priorem d. Noviani cum socio priore vel monacho per eum assumendo. — La même chap. de 1526 nomme le prieur du Mont-Dieu curé de la province de Picardie. — Dans l'avis de D. Denis Batoniensis, D. Goumier dit que D. Henri de la Prée, était un ambitieux qui aspirait au prieuré et qu'il fut nommé « suffisus de lis », il se réfugia alors de D. Denis Batoniensis en laissant enoyer procurer à Montreuil, et un autre bras religieux, D. Jean Louis au Val St-Pierre. « Verum cum perfidas illas successor, qui vellem ingressu exhibuerat, cum jam elongatis cancribus leonem ageret, et iam am vibrandus esset coram visitatoribus ob reprobus mores, palli suorum timent aufigit nec dimitit usquam comparuit, canes forte morte defunctus. » Il a dû se sauver avant l'arrivée des visiteurs nommés par le chap. de 1526. —

Cela ne trouve pas bon obit dans les cartes du chap. gen.

L'abbé Gillet (p. 267-270) fait l'éloge de D. Henri et parle de son administration. Il construit une fontaine à la boulangerie, fit établir une forge près de Noviaca. Un chanoine de Reims, Hugues Cadi, fonda une cellule et fit d'autres liberalités etc. Mais la guerre ayant éclaté 5

ayant éclaté entre François 1<sup>er</sup> et Charles Quint, Robert de la March avec les troupes  
envahit le Luxembourg; mais il est repoussé par Henri de Nassau, qui s'empare du château  
de Bouillon, mal le siège devant Magiéres, héroïquement défendue par Bayard, et prend  
Mouzon. Le Mont-Dieu, après avoir fourni des réquisitions aux troupes francaises, se vit  
pillé par les impériaux. Sur le conseil de Robert de la March, les religieux demandèrent  
une sauvegarde au général amiral, qui la leur accorda le 28 août 1525, devant Moyen-

1526 - 1528 ch. — D. Nicolas de Bray. —

53<sup>e</sup> Prieur.

Ancien chanoine de l'<sup>é</sup>glise Saint-Pierre, sa ville natale, D. Nicolas de Bray, profès de Noyon,  
eut être nommé par les visiteurs qui, à leur arrivée, ne trouvèrent plus D. Hervé  
de la Prie. Il commença par obtenir des lettres de protection de Charles Quint, elles  
sont datées de Malines, le 30 mars 1527. Ce qui donna au couvent une tranquillité  
relative. — ch. 1527. Priori <sup>de</sup> Montis Dai nou fit misa. Et pro sumptibus factis per priorem  
Noviomii et Irenaei in visitatione T., solvit adhuc eisdem quatuor scuta aurea. —  
ch. 1528. Priori <sup>de</sup> Montis Dai fit misa, ... et proficimus in prioren. T. Valli l'<sup>st</sup> Petri D. Nico-  
laus de Bray a domo Montis Dai absolutionem. Et concurtualas dictae <sup>de</sup> Montis Dai capi-  
tulum ultra non habent inquietare nego R<sup>am</sup> Patrum, cartularia de incorporanda  
Domus suā provinciae Franciae, sed sint contenti sua sorte seu provincia, sicut patres  
coram facerent. —

ch. 1528 - 1529 d. — D. Pierre Soudain. (Subito.)

54<sup>e</sup> Prieur.

ch. 1528. Priori Montis Dai fit misa; et proficimus in prioren, dictae <sup>de</sup> D. Petrus, subito  
propter ea a rectoratu <sup>de</sup> Valli l'<sup>st</sup> Petri absolutionem. — Né à Estaffay près de Montdidier  
au Diocèse d'Amiens, il fut professeur à Noyon en 1522. — Nommé prieur de  
Valenciennes par le chap. gen. de 1527, on peut se demander s'il a occupé ce poste  
en qualité de ch. de 1528 il est reclerc au Val St-Pierre. — En tout cas, il l'a été prieur  
de Valenciennes, c'est peu de temps. — ch. 1529. Priori <sup>de</sup> Montis Dai fit misa. Il fut  
en son qualité procureur au Val St-Pierre, où il fut ensuite vicaire, il y est encore en cette  
seconde qualité en 1537. — Il est mort à Noyon le 27 juillet 1556, et non 1558, com-  
me le dit D. Gammeron. — ch. 1557. obit D. Petrus subito monachus prof<sup>me</sup> de Noviomii et obi-  
prior <sup>de</sup> Montis Dai, qui ultra 56 annos habuit abilitatem vicit in ordine. — Ce qui a fait,  
dit D. Gammeron, c'est que lord d'Artagnan l'a rapié dans la ch. de 1557, avec une malice de Bœuf,  
oubliée en 1557. — (obit 27 Julii 1558) obit D. Petrus subito 56<sup>me</sup> prior Montis Dai, >> nov. Gam.

ch. 1529 - 1540. — D. Nicolau de Bray. — 2<sup>e</sup> fois.

ch. 1529. Prior d' Montis Dæ fit mua, et proficiens in prioram dictam d. v. Nicolaus de Bray  
a prioratu d' Hallis Et Pote propterea absolutus. Cui concordius licentia, convocandi  
de consensu visitatorum, duos vel tres monachos ex eadem, provincia pro domini sue refor-  
matione. Nec interius, donec ipsa d' Rebile in observantia nostra religiosis precitatis ex-  
mota, recipiantur novitiæ, vel ad professionem admittantur, nisi d' R' Patris licentia  
et ipsorum, & condonum, contilio et consensu. Et in unguis priori ut huc d' refor-  
matiæ diligentius invigilat at ordinationes visitatorum, cum effectu observet ex quo

ch. 1530. Prior d' Montis Dæ non fit mua. (In d' Hallis Et Pote), et d. Nicolaus le Varrier  
vrat hospitatus, ad Domum, Montis Dæ. — ch. 1531. Prior d' Montis Dæ non fit mua.

ch. 1532. Prior d' Montis Dæ non fit mua. Et visitatus ipsa d' in descensu capituli per visit-  
atorem, provincie cum prioro vel monacho pedem atra, astrenante, informare ordinis.

ch. 1533. Prior d' Montis Dæ non fit mua. ch. 1534. Prior d' Montis Dæ non fit mua. Et Guillame  
ibidem donatum, ab ordine nostro expulsum, ab omnibus immunitatibus et privilegiis ordi-  
nis alienus, & clausus. — ch. 1535. Prior d' Montis Dæ non fit mua. La suite manque.

ch. 1539. Et prior d' Montis Dæ curat non affectu ordinationes visitatorum, adimplere propria  
Dæ et ordinis honorem, et pro d' teste face at reformatione. Depose en 1540, il resta au  
Mont-Dieu comme vicaire, dit D. Gammere (at present docteur moniale de Godnay de 1542 à  
1567) puis procureur des moniales de Godnay. — En 1547 retourne à Noyon comme Vicaire.  
En 1548 procureur au Mont-Dieu (ou le trouve encore procureur des moniales de Godnay le  
13 juillet 1551). — De là hôte à St-Hugues, où il est nommé Recteur de la Part-Dieu en faveur  
avant le chap. de 1554, puis prieur au même chapitre jusqu'en 1558, die jour  
avant sa mort arrivé le 2 février 1558. —

ch. 1558. ob iit D. Nicolau de Bray monachus prof d' Montis Dæ, hyscas in d' Pote Dæ, olim  
prior in utraque domo (d' n. d' Hallis Et Pote, oullie) qui ob iit 2<sup>e</sup> p. habens m. de 60.112  
per tot. ord. — Profis du Mont-Dieu au secours liqui. — Il obiit 2<sup>e</sup> feb. 1558, D. Nicolau de Bray  
est prior Montis Dæ, professus Noviani, bonus orationem. — Nas de Gen. —

J'en sais pas pourquoi ces Ephém. (I. 83.) parlent de lui au 17<sup>e</sup> anciens, si puissance, doctrine  
et sapientia celestis, & disent elles. — En 1532 d. Nicolau commence à orner les  
32 fenêtres du petit cloître, de vitraux ; il fut aidé par de nombreux biefmontains  
qui l'avaient terminé sous son étendue priorat. Les autres furent faites plus tard.  
(V. virg. Villot)

Voir la description dans Jallet p. 251-252. Il fit aussi faire pour l'église « trois grands tabernacles en cuivre, faits comme bouchages d'arbes entrelacés ensemble » p. 252. — La duchesse de Ladau, Catherine de Croz, vient souvent au Mont-Dieu, consulte son ancien chapelain, le Fr. Jean Louis devenu chartreux au Mont-Dieu. —

1540-1546. — D. Pierre Le Blond. —

55<sup>e</sup> Priory

Né à Compiegne, il fit ses études au collège de Montaigu à Paris. Entré à Noyon en 1526 il y fit profession, et étant sacristain fut nommé prieur du Val St-Pierre au chap. de 1537. Transféré au Mont-Dieu en 1540, il fut aussitôt élu prieur de Noyon après la mort de D. Simon Barbier arrivé le 8 Juin 1546, et est mort prieur de Noyon le 28 Sept. 1551. A été visitateur de la province de Picardie de 1547 à 1551. « Mirum fuit liberalis in pauperibus, edit libellum, sermonum in principis anni solemnitates. Multa patrovit in Monte Dei memoriae perenni recolanda, comparavit enim quadam in burgo St-Remy domum ad confugium tempore belli; nobile illud odorem, seu sedile psallitium, manu auro, ecclesiae, que totius ordinis maxime estimata habentur, curavit fieri. Pulcherrimam crux, ex argento aureoque conflari iubet. Pretio item aquitino et plumbino et pedatares virearum, in sole Rementi. Ita gammarum. Les stalles de bois de chêne furent faites par Claude d'Ally, menuisier à Verdun.

Ch. 1548. (In 7<sup>e</sup> Montis Dei) qui visitatores habent diligenter examinare quadam littera missastam ad capitularem, quae ad R<sup>m</sup> Patrem nostrum, cartulari, successores merito scribi contum, et exhibet subitam, iustitiam, submittant. — Ch. 1546. (In 3<sup>e</sup> Montis Dei). Et fr. Nicolas Langlet novicioris conversus idem, non recipiat ad professionem quaque planaria fuerit facta informatio et delita iustitia super vita ipsius exacta in domo Abbativille, ubi erat donatus. — Ch. 1546. Et infra iis quae sociis convenerunt et dummodo res abstanter. « obit 28 Sept. 1551, D. Petrus Le Blond prieur Noviomii, alias prieur Montis Dei. » nec. gam. —

Ch. 1555. obit D. Petrus Le Blond prieur et prior St. Noviomii, et olim prior domorum Valli St-Petri et Montis Dei et visitator provincial Picardie, qui habet miss. de BEAUNE post tot. ord. et plen. cum pte monach. in provinciali Picardie et Lintorice. Jurabatur in Rot. D. G. statuum prov. sub die obitus sui qui fuit 28 Sept. (1554). —

1546 - 1549. ch. — D. Félix Cardon. —

56<sup>e</sup> Prieur.

D'une noble famille de Paris, d. Félix étudia le droit, fut conseiller à la cour, fit de nombreux voyages et se maria. Mais la mort prématurée de sa jeune femme le dégoutta du monde et il entra à la chartreuse de Paris, où il fit profession le 29 juil. 1539. — De procureur de Paris fut nommé (d'après les tombes de la chartreuse de Paris) prieur du Mont-Dieu en 1546 jusqu'en 1549.

d. 1549. Prieur T. Montis Voi fit missa, et reveretur ad dominum, Parisiensem, sua proficationis, et discat humilitatem, et obedienciam. — Une révolte faite avec quelque humeur à des observations des visiteurs lui valut cette dure correction. — Au Mont-Dieu la courte administration fut formée et intelligente, il fit planter une pleine de vigne, mais sans succès, et ornua de vitraux la chapelle de St-Bernard. Rentré à Paris il fut nommé vicaire, puis prieur de Bourgfontaine 1554 à 1563, élu prieur de Paris après la mort de D. Antoine de Louvain, décédé en janvier 1563, il est mort en charge 30 janv. av 1576. consistorier au 1559 à 1562 et visitateur 1562-1576, 30 janv. av. nob. 30 Jan. 1576. D. Félix Cardon 57<sup>e</sup> prieur M. Voi. 29 juil. ch. 1576, ob ist D. Félix Cardon prof. et prieur T. Parisiensis et alii, Montis Voi et Fontis 8<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, visitator prov<sup>e</sup> Francie, qui habet plen. voc. ps. missi. et miss. de 8<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. eius amic. pug. sublatis tib. . pessima. —

1549 - 1554. ch. — D. Antoine Flechelle. — 57<sup>e</sup> Prieur.

Né à la Vauquerie au diocèse d'Amiens, fit profession à Noyon en 1525, puis vicaire, procureur 1540-1541. — Prieur du Mont-Dieu de Sept. 1549 à 1554, « vir justus et honestus » disent les Eps. (IV. 128<sup>a</sup>)

d. 1552. Et dicta T. (Montis Voi) satisfaciat visitatori de aquo ubi ablati patris visitationem, dictae D. et apens al quas factus est protestatio et ad causam dictarum visitationis. — d. 1554. Prieur T. Montis Voi ad manu instantiam, fit missa. —

La guerre ayant recommencé entre Henri II et Charles Quint, le gouverneur de Rouen, craignant un nouveau siège, fit enlever le fer de la forge du Mont-Dieu, requititionna tous les chevaux, qui furent en partie perdus. — D'autre officiers requititionneront tous les grains. L'année 1557 fut stérile. Le 27 nov. 1557 il donna à ses officiers de rien prendre au Mont-Dieu. — En 1558 le roi l'autorisa de trois évêchés (à Metz et Verdun). Marie, reine de Hongrie, femme de Charles Quint

Quint, voulant aider ses frères, fait envahir la Champagne par une armée commandée par Rottier, qui pénétrait par le Luxembourg, prout il pille Stenay, Lisle-Bouzoncourt, Abigny, Brielle-sur-Bar, les Grandes Armoises, &c. Il approche de Reims, longe de l'Escaut, de Hongrois et de Bourguignons, les chevaux saignent à Reims laissant à la maison que le P. Vicaire, qui craignait les violences du peuple affamé, distribua tous les blés en réserve et le sauva aussi à Reims. Mais Henri II vient promptement réfouler l'invasion. — Après 15 jours de siège, les français rentrent dans leur monastère de Soissons, mais plusieurs canots avaient été pillés depuis au combat. Gillet p. 259-261. — D. Antoine ait restauré l'église de la corrière en 1530.

U d'ist 21 Nov. 1571. D. Antonius Flachalle alias 58<sup>e</sup> prior Montis Dei, vicarialis etiudicis et tuncum Dauus. >> D. Gauvremont compte les priors et nom des priors.

Les Eps. disent que D. Antoine Flachal est mort le 16 nov. 1571.  
d. 1572 obiit D. Antonius Flachalle monac profec. d' Noviomii, hospes et obit, prior, vicarius et procurator Montis Dei. — Etant mort au Mont-Dieu, la date donnée par D. Gauvremont n'a pas plus de confiance. —

d. 1554-1566. &c. — D. Bernard Carasse. — 58<sup>e</sup> Prior

Né à Tarbes, embrassa d'abord la carrière des armes et commanda au régiment tout le maréchal de Brissac, dans la guerre de Piémont. Mais sa santé ayant fait pour une vie plus paisible, il suivit les cours de Sorbonne, fit ses grades théologiques et obtint un canonat à la collégiale de St-Benoit à Paris. —

Entré à chartreuse de Paris, y fit profession le 9 oct. 1554 — fut vicaire. —

d. 1554. et proficiimus in priorem dictam d' (Montis Dei) D. Bernardum Carassum, professorum de Parisiensibus, quem in domino hortamus ut strenue circa reformati-  
onem, invigilat. — d. 1555. (in d' Montis Dei). Et ultra officia officiorum, d. Pontius Talot vice priori et procuratori supplavit et exercitavit, prout sibi a  
priori injunctum fuerit, nec extra terminos exhibuit cum hospitibus comitatis  
absque speciali licetia et praecerto prioris, sed peractis sibi injunctis, ad  
clausum, callum, et silentium redidit, « Hoc anno, ajoute D. Chauvet, comit-  
titus priori Montis Dei, D. Bernardo Carasso anno propterito instituto, et  
priori d' Noviomii visitatio d' Wallis H' Patri in decembre capituli. » d. 1557

Ch. 1557. Prior T. Montis Dei non fit una. Et D. Guillelmus L'admiral ibidem hospes redit  
 ad Domum, Vallis etc Patri sue profecitionis. Et p. Ludovicus conversus ibidem, hospes redit  
 ad Domum, Noviomacca profecitionis. Et p. Thomas conversus ibidem, hospes redit ad  
 Domum, Vallis profecionis huc profecitionis, propterea. « Hoc anno, aucto 8. brevi, Prior  
 Montis Dei o. Bernardus Carthus fit consistorius, » d. Gamero, et das tomb causa della chiesa  
 de Paris, dicitur an 1556. — Le même chap. de 1557 chargé des priuers de Bourgfontaine  
 (D. Felix carbon) et le priuer du Mont-Dieu de faire la visite à Salignac en descendant du  
 chapitre. — Il charge au oultre des priuers du Mont-Dieu et de Bourgfontaine de présider  
 l'élection à faire au Val St Pierre ou sy nommer un recteur; et de faire la visite  
 à Abberville et à Moyers. — In d. Noviomacca et D. Symon Lombardus ibidem hospes  
 et ad hospitatem ad Domum Montis Dei. — Au chap. gen de 1559 le priuer du  
 Mont-Dieu est 8<sup>e</sup> definitus. Ch. 1560. Prior T. Montis Dei non fit una. Et D. Nicolaus  
 Cavel prof. et Sacrista ejusdem, P. V ad hospitatem ad Domum Monteroli et ibi  
 exercitat officium, procuratoris. Et dicta T. Montis Dei visitatur per priorem, T. Lemoine.  
 Dicta provincie visitatores, cum socio per eum, aliammodo, non obstante statuto.  
 Le même le priuer du Mont-Dieu est chargé de faire la visite à Louvain ecclesie, societatis  
 de son choix. — La ch. 1561 manque. — Ch. 1562. Prior T. Montis Dei non fit una.  
 Et D. Andreae Battini ibidem hospes pro subventione divini officii redit ad Domum,  
 sibi Antoni sue profecitionis. Ch. 1563. Prior T. Montis Dei non fit una. Ch. 1564. Prior  
 T. Montis Dei (qui est 2<sup>e</sup> definitus) non fit una. Ch. 1565. Prior T. Montis Dei non fit una.  
 Litteris D. Thomas profecti dicti respondunt visitatores. —  
 Ch. 1566. Prior T. Montis Dei ad altiora vocata et jam, aliumpto et confirmatio in  
 adjutorio, R<sup>e</sup> Patris Prioris custos fit una ratione prioratus dictae T. — et avant il est  
 dictum R<sup>e</sup> in X<sup>e</sup> Patri custos non fit una. Et A<sup>r</sup> m. o. Bernardus Carthus, unanimiter  
 per eundem et conuentum, certissime, propter gravissimam infirmitatem, quidam  
 R<sup>e</sup> Patris et propter urgentem necessitatem, electum et aliumpto in adjutorio  
 custos, consilarium et successorum suorum, at propterea a prioratu T. custos  
 Montis Dei absoluens, ad ipsius R<sup>e</sup> Patris mortis et conuentum certissime instantiam  
 et petitionem approbans, ratificans et confirmans. Quem in Domino  
 habemus ut dicti R<sup>e</sup> Patris mortis infirmitatem, et gratia ordinis ouera pia atque  
 misericordia supportat propter dei honorum, et horum ordinis incrementum. Dicimus  
 auctoritate

ajouté en marge de ses extraits : « Nota ceterum singulararem, ... C'est en effet le seul général  
élu de cette façon et du vivant de son frère abbé. — Le R<sup>e</sup> Père O. Pierre l'a été élu  
mort le 26 juillet 1566, D. Bernard l'aurait lui succédé sous diction nouvelle. —

Au Mont-Dieu D. Bernard, pour la sécurité du monastère, fit construire à l'est, de la  
ville, D. Bernard à la tour des Magots, un fossé large de 26 pieds et profond de six; et  
à l'ancienne Conciergerie faite de terre et de blocs de pierre, il substitua un bon mur  
de briques et de pierres, sur une épaisseur de plus de 500 mètres. Il rebâtit presque  
toutes les cours qui étaient en ruines, supprima la forge qui lui parut nuisible  
aux bois, et la transforma en ferme. En 1560 il substitua à l'autel fait par D.  
Batailleur un autel plus riche, plus en harmonie avec les progrès de la récente  
Renaissance. (Voir la description g. Act. p. 252 et suiv.) — A l'occasion d'un assaut de Vassy  
(1562) où étaient les guerres dites de religion. — Les croissances de l'état étaient évidentes ou  
décrivait que les maisons religieuses seront contraintes de vendre une partie de  
leur propriété et des remettre le produit au roi. — On vint la ferme du Mont-Dieu  
vérifiée à Vandresse; mais cela ne suffisait pas, à l'instigation d'espions malveillants  
et jaloux, des officiers royaux parlant d'aliéner le bas même du Mont-Dieu et  
le monastère. Les religieux ont recours au Roi, et Charles IX, le 17 nov. 1563, déclara  
dès lors là où toutefois à vendre de leurs autres biens jusqu'à la con-  
currence du quart de leur revenu suivant ladit édit, hors la somme qui j'a  
a été vendue et trouvée monter jusqu'au quart. » Le 31 juil 1564 un barrant du  
roi déclara aux religieux de faire abattre les arbres et le bois, parce que le roi les  
a séquestriés pour refaire son artillerie. — Les protestants de France avaient  
à ce que l'Allemagne commençaient à ravager le pays. Les huguenots allemands  
brisèrent Vaucouleurs. Alors approche, les religieux du Mont-Dieu et de Belval  
s'enfuirent. Quelques jours après, deux armées fondirent la contrée. La première  
 fut tenue en respect par le due de Navarre; la seconde avaitჭise la reine du Mont-  
Dieu, mais elle se retira sans avoir causé trop de dommages. — Après ces révoltes  
les religieux se trouvèrent en lutte à la force d'autre huguenots logés au château  
qu'ils ravageaient ainsi que Bairon et la Nouville. — D. Bernard envoya un messager  
à leur capitaine, Barthélémy, alors à Fismes, pour connaître les intentions. L'offre  
n'étant pas favorable, tous les religieux s'enfuirent et moururent, ne laissant dans  
le couvent

le souvent que quelques soldats qui faisaient tâche de garder la maillerie. Il rentra à Mouzon du 1<sup>er</sup> août au 5 oct. L'armée s'éloigna à l'approche des troupes royales commandées par Antoine de Croz, prince de Poitiers; mais ne recevant pas de paix, elles continuèrent les campagnes des religieuses à leur vertus à elles mêmes les loyautés de leurs formes. — A la suite de ces incursions, le pays fut pendant six ans en proie à une horrible famine. On voyait chaque jour deux ou trois mille pauvres qui venaient demander l'aumône au Mont-Dieu. — C'est alors que la charité de S. Bernard fit des merveilles. — Gillot p. 269-270.

¶ obit 8 sept. 1586, R. B. D. Bernardus Caractus prior Cartusie et alias 59<sup>e</sup> prior Mont-Dieu meritisimis. 77 ans y av. — Les États. (111.238<sup>b</sup>) le disent né à Tarbes vers 1504 et enterré à la chartreuse de Paris vers 1579, vu qu'il avait 65 ans quand y entra. (However, vu plus haut qu'il fut professeur en 1546) fut vicaire curé de Val, prior du Mont-Dieu 1572-1586, d'abord qu'il alla au chap. de 1555, y fit la sacre (est-vrai) et y fut nommé curé de Val (je crois que la vraie date pour l'office de curé est 1556 et non 1555 ni 1557, comme le dit D. Chauvet, car le prieur du Val St-Pierre qui était curé depuis 1553 n'a pas monnaie visage des moniales de Givry qu'il a eue chap. de 1556). Et mort le 7 sept. après complies. — d. 1587. obit R. B. in H. P. notant D. Bernardus Caractus prof. S. Parisiensis, prior almone magistri Cartusie batisque ordinis Generalis vigilantisimis, alias prior S. Montis Dei et confratitatis professoriae Picardie, qui habet b. plures, plen. cum p. monach. et multis de 8e. M. a port. ord. cuius amicop. scilicet in tel. loco. D. ad sp. die dictis huius qui fuit de Mont-Dieu —

1566-1569. d. — D. Jacobus Hochet. —

59<sup>e</sup> Prior.

d. 1566.. Electionem, futurum priorem remittimus concorditer dictae S. (Montis Dei), quoniam si canonica fuit, in dicta capitulo confirmabunt priores Parisiensis (o. Felicis Cordier) et Fonsis B. & M. Aliquis, si non poterint concorditer prouidabunt dicta domini de Rectione aut priore eius, plena autoritate capitulo generali, et respondet nat p. p. p. — Quibus etiam committimus autoritate predicta quod possint dispensare et recipere a dictis, o. Carolus, de Brie non obstante fractio[n]is impedimento, si ita videatur, fuerit expedire et utile alba. — d. 1567. Prior S. Montis Dei non fit omnia. quem rogamus et hortamur ist dominus ut benignus et humana testimonia profectus donosserit, valuerit armen, et lorraci (détruits par les herétiques) et de necessariis illis prouidat, sicut et profectis dictae S. Et p. Petrus ille deus coadjutor exerceat officium procurat

procuratoris ad ordinis voluntatem, et composite et ordinata se habeat tam cum sacerdotibus quam cum religiosis in omnibus, ut omnis sit bonum ad salutem. Et d. Thomas Le Roy ibidem profectus et sacrista exercet officium, coadjutoris, nichil tamquam vandat aut accommodet nisi alias ordinata per cartam, visitatorum. Et d. Gerardus ibidem, profectus faciat officium, sacerdotis ad ord. voluntatem. — (In d<sup>e</sup> Montardis) et restituat dicta T. (Montardis) domini Montis Dei 25 libras liruendas et 10 solidos que dedit d. Thibault Bocquignons procuratori pro visitatore suo quando institutus fuit procurator. Ch. 1568. Prior T. Montis Dei non fit missa, quem cum suis rogamus ut benacem dispensationem ordinis obseruare ac magis et magis urgere studeat ut obmetasere faciant ora illis tunc universo religiose retrahentur. — (In d<sup>e</sup> monachorum, Gomay) Et d. Ludovicus prof. d. Montis Dei, ibidem hospes, vadat hospitalitatem ad dominum, monachorum, Gomay. — Ch. 1569. Prior T. Montis Dei ad missam magnam, instantiam fit missa... et dictus prior ab absentes ibidem exercet officium, vicarii ad ord. voluntatem. Et d. Hubert Babillans ejusdem T. prof. est hospitalitatem ad dominum, & aliis fratris ad ordinis voluntatem. — (In d<sup>e</sup> monachorum, Gomay) Et d. Ludovicus de Guenoy prof. d. Montis Dei ibidem hospes est hospitalitatem ad dominum, monachorum, Gomay. —

D'après les tombes dans la chartreuse de Paris, qui accueillent Huchet, d. Jacques fit profession à Paris vers 1557... fut comis itoué dans la province de Picardie de 1566 à 1569 et ensuite prêché de Noyon de 1570 à 1573, 21 octobre mort. — 11 oct. 1568, Inaudiens Montis Dei par Gallidius, et Adolphus, Pavilloncun, > nac. Gen.

En 1558, Henri Robert de la Mothe, seigneur de Sedan, l'était d'accordé pour la réforme sa famille, celle d'Anne de Bourlon, avait aussi abjuré le catholicisme et était devenue plus ardente huguenote quels que soient leurs rapports avec le Mont-Dieu. — Le premier qui tenta d'abattre les religieuses du temps en appelle leur brutalité contre le Mont-Dieu fut le petit bourgeois d'Artaise, Adolphe de Louvillie. Après une première tentative qui n'aboutit qu'un pillage de quelques cantines, il s'adressa à son parent François d'Hausset, sieur de Génétis, qui occupait Attigny et le Chemin avec un régiment, et l'invita à participer à la curée. Le pillage fut alors fait pendant que les religieuses étaient confinées. Les soldats enlevaient les vêtements sacrés et tous les meubles de l'église et de couvent et foulèrent aux pieds les saintes reliques. Adolphe de Louvillie qui présidait à cette

Ch. 1569. obit. Nobilis et generosus domus duc de Prunay qui post multa armorum, pericula  
gesta pro defensione fidei catholicae, ab adversariis fidei captus, interemptus est.  
est sepelie dans la ch. 20 1570. obit. Nobilis et strenuus Ludovicus de Billy, dominus de  
Prunay, duus unius cohortis catholice qui post clara certamina contra inimicos ecclesiae  
intata, ab eisdem, exercitu vulneratus et post susceptionem, sacramentorum, occubuit.  
Pro quo et aliis qui in diversis conflictibus contra inimicos Dei et Ecclesiae sua,  
regum et principum, catholicorum, fugantes et bculuerunt, si at non mortui. def. pericul. ad  
Ch. 1582. obit R. in X<sup>e</sup> l. et V. Tacitus de Billy alias Ste. Michallis in cremero, de chris-  
tiane republica bene maritis, habens miss. de Sta. Ma. per tot. ord.

Priuers. —

à cette occasion fit mettre le feu au monastère. La chapelle St-Baraud fut détruite, la grande église notablement atteinte. Les stalles des couvents furent anéanties ainsi que la tombe du châtre. Des cellules, quelques galeries et trois corps d'logis devinrent la proie des flammes ; on enleva toutes les charpentes. Une partie des archives fut détruite (Gillet au tombeau de la province, p. 273-4). Les soldats voulaient revenir pour achever l'œuvre de destruction, mais François de Bourbon arriva à Goulis <sup>et</sup> réussit à les empêcher de le faire.

Pendant l'hiver qui suivit les Huguenots tinrent une armée dans la campagne, les religieux durent rester sept mois à Mayenne, plusieurs se cachant dans les bois ou dans les villages voisins, mais peu après ils furent enfin obligés de se réfugier à Mayenne ; plusieurs se cachèrent dans les bois ou dans les villages voisins, où ils étaient témoins du massacre des frères (1) furent mutilés et mis à mort entre autres Nicolas Lest, archevêque et ami de D. Bertrand de Montis Dai, obiit 21 oct. 1573. (obituaire de D. Nicolas Lest, obituaire de D. Bertrand de Montis Dai)

Obiit 21 oct. 1573. D. Tacolus Hocart 60<sup>e</sup> Prior Montis Dai, man. de D. Guen. Obiit 1574. obiit D. Tacolus Hocart prof<sup>us</sup> Parisiensis, prior T. Novionis et oīus, Montis Dai et curiisitator prof<sup>us</sup> de Picardie. —

Obiit 1569-1571. d. D. Toannes de Billy. — 60<sup>e</sup> Prior. Né à Guise, où son père, Louis de Billy, seigneur de Brimay, commandait au nom du roi, et qui mourut d'une blessure reçue en défendant la ville de Poitiers contre les protestants en 1569. Sa mère était Charlotte de Brichanteau, de sept frères, quatre suivirent la carrière des armes ; trois furent destinés à l'église, sous le patronage de leur oncle Grégoire de Brichanteau, évêque de Senlis. Lequel devint abbé de St-Michel-en-Behet, le plus jeune, Godofroy, fut évêque de Lavaur, et deux après être entré dans l'état ecclésiastique, fut successivement abbé de St-Michel du Desert et de St<sup>e</sup> Marie près de Poitiers. A trente ans il entra à la chartreuse de Bourgfontaine, où il fit profession sous l'abréviation de Félix Cardou (1555-1563). En 1569 il se sépara au mal plaisir de religieux fait à Bourgfontaine. —

Obiit 1569. Et proficiens in priorem dictam T. (Montis Dai) D. Tohaman de Billy profec<sup>us</sup> T. Fecit M<sup>e</sup> M<sup>o</sup>. — la d. 1570 manque. Obiit 1571. Prior T. Montis Dai fuit mis, et proficiens in priorem, d<sup>r</sup> (notre Dame Bonne Espérance) D. Tohaman de Billy profec<sup>us</sup> et priorat T. Montis Dai ab solitario. — (In T. Vallis St<sup>e</sup> Petri) et l'adversus hominem quod (Rouen) profec<sup>us</sup> T. Montis Dai, hospitum et hospitatum, ad dominum Novionem ad ordinem

ad ordines voluntatem. — D. Jean de Billy fut 1<sup>er</sup> prieur de Gailly, de 1571 à sa mort 30 juin 1580. Voir son éloge dans Eph. (II. 41) = 438). Elles disent qu'il est mort le 30 juin 1580. — Au Mort-Dieu, D. Jean se fit aimer des religieuses, comme ça à réparer les ruines. En 1570 les troupes royales protégèrent la novation contre les incursions des protestants, mais il fallut pourtant faire leur entretien, 28813 livres. Il fit rebâtir une bonne partie des murailles et la cellule du prieur. Voir Gillot p. 276-281. — Deux voiles de manuscrit furent perdus. —

Obit 30 Junii 1580, D. Toomas de Billy 61<sup>e</sup> prieur Montis Dai et 1<sup>er</sup> prieur Gallionis, vir doctus et religiosissimus. — nunc g. au.

En 1581. obit D. Toomas de Billy prof<sup>us</sup> T. Fontis 8<sup>e</sup> M<sup>o</sup>, prieur T. Gallionis et locum tit<sup>u</sup>tor provincialis Franche, olim prieur T. Montis Dai, habens plen. comp. monach. et miss. de B.<sup>e</sup> M<sup>o</sup> per tot. ord. apud obitum eius fuit ultima (30 dicitur gen. obit.) junii. —

Aux être considérés de 1576 à 1580. — Pour des écrits voir mes calques à Bourg-en-Bresse ch. 1571-1572 post ch. — D. Jean Ponsard. — Recteur. —

Profr. et procuror du Mont-Dieu, fut nommé prieur de Boulieu au sept. de 1571 jusqu'en 1572. Ob. 1571.. et proficimus in Rectorem, dictam T. (Montis Dai) D. Toomas Ponsard ibidem, professus, illius, adhortantes quatenus bonorum, observantiam, ordinis quan. D. Toomas de Billy quondam prieur regnante, conservare et augere studia, et nihil magnoe importanter immutat sine consilio dicti patris de Billy, prieur T. nostre Domine Bone Sp*iritu*. — Ob. 1572. Rectori T. Montis Dai non fit misa. Et visitatus ipsa T. per priores Valencennarum, et Fontis 8<sup>e</sup> M<sup>o</sup> ante finem menses juli cum plena autoritate capituli generalis. — (In d<sup>e</sup> Novionie). Et obit quis subiungit R<sup>e</sup>o Patri prieur cartusie D. Ludovicius Bagueton, prof<sup>us</sup> T. M<sup>o</sup> Dai, et D. Ludovicius Flanguet, prof<sup>us</sup> dictae T., providebant visitatores in proxima visitatione. — Cest sans doute dans cette visite ordonnée pour la fin de juillet que le recteur fut remplacé par le prieur suivant. D. Jean Ponsard fut encore nommée prieur de Montreuil, et est mort <sup>vixit du Mont-Dieu</sup> le 27 sept. (le 25 sept. selon le ch.) 1585. (ob. 27-9 sept. 1585, D. Toomas Ponsard monachus, alias Recteur Montis Dai. — nunc g. au. — Les Ephem. (II. 436<sup>b</sup>) l'appellent *erit in temporalibus experientissimus et multa probitate et prudenter landabilis.* —

Ob. 1585. obit. D. Toomas Ponsard prof<sup>us</sup> et clericus ac olim Recteur Montis Dai, alias prieur domus

prior domorum, Baulo et Montaroli, qui 58 annis habuita vice in ordine, habens  
per tot. ord. miss. sub B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> et amicu. perfect. baulo eundem in lat. 3. subl. 25 septembri.

1572-1592. — D. Bertrand Morel. —

61<sup>e</sup> Paix.

Lorain, profis de Mont-Dieu, fut nommé prieur probablement dans la visite faita  
en 1572 après le chapitre gen. ou tout au moins avant le chap. de 1573; ead  
ch. 1573. Priori T. Montis Dei non fit via. En 1574 le prieur de Mont-Dieu est 72 ans.  
ibidem au chap. — En 1574 Priori T. Montis Dei non fit via. La suite ne angue. —

Ch. 1577. Priorum T. Montis Dei rogamus et obtemperamus quatenus benigniores et huma-  
nioram, se exhibeat tam subtilis huius quam secularibus maxime nobilitatibus. —

Ch. 1579. Prohibemus priori T. Montis Dei ne a costato prouocat nec permitat arbores  
nec ligna abscondi propter ea que a VV. PP. Tis Statutoribz et permitta et ordinato sunt,  
quod si fecerit, sit extra sedem, sicut tribus mensibus; officialet vero, si in hoc delique-  
rint, statim absolvantur ab officio: et super hoc invigilant visitatores provincie.  
Super huius vero quoq; subiunt visitatores de indumentis et aliis portando ab his qui mi-  
grant ad alias Domos servent ordinatio capituli generalis postitorum, proxime  
amorum. Carent monachi manuare libros ecclesiae et refectorii additionibus  
aut mutationibus quibz etiamque, cum dicti libri sint bona correcti: quicunque  
hoc fecerit pro prima vice comedat ad terram, et tunc contumax et plurius fecerit  
incarceretur. — Ch. 1581. Prior T. Montis Dei patres provincie tenentes respondere  
duplicem taxam, capitulo prouidenti anni et posterite non obstante quod fortasse  
aliqui patres solerent taxam, prouidenti anni patris visitatori. — Ch. 1582. Prior  
domorum dictae provincie (Picardie) satisfacient prioribus domorum Vallis Petri  
et Montis Dei, qui ad capitulum ascenderent, viaticum amorum, 1581 et 1582  
cum taxa dupli capitulo utriusque anni, et a costato non tam difficultas se ad-  
levant, solvendo. — Ch. 1583. Visitatus T. Montis Dei per priores domorum Noviom.  
(o. Mille Letard) et Vallis Petri (o. Louis de Lestard) etc.. qui inguerant an expedit  
et utile sit emere domum, in civitate Flamenbi, de qua prior dictae T. scriptus  
Patri. — Ch. 1584. Dominus dictae provincie Picardie, pro quo solerent tandem via-  
tate prioris Montis Dei solo aut juxta ordinaciones, capitulo generalis anni 1582

Ch. 1585. Visitatus T. Montis Dei ante futurum capitulo, si commoda et aliquae  
paricula fieri possit per priores domorum, Tertul B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> (o. Talquer Latet) et Vallis Petri

Petri

Petri (P. Denys Guillotin). Et priori concedimus licentiam emittendi suas ex eventu periculi vel aliquo tempore d<sup>o</sup>, quod deus avertat. Ch. 1590. Priori et Monte Dei non fit iniuria, cui confirmamus licentiam, mittendis religiosos, quos sine notabili incommode dicto d<sup>o</sup>, pro tua prosperitate sustinere non poterit, ad alia ad domum vicinorum, provinciarum, ad monasteria ita convenire possit ut boni non importune disturbiantur et libenter excipiantur et sufficienter providentur.

Ch. 1591. Accedat visitator provincie ad dominum Montem Dei iusta patiente R<sup>ii</sup> Petri prie-  
ris Cartusiae sibi sibi directas quam primus, sibi per securiora tempora licet, pro-  
visorum cum plena autoritate nostra personis et rebus dicto d<sup>o</sup> quasi depe-  
ratis atiam quo ad absolutionem, officiationem, quorumcumque et aliorum  
institutionem; cui postea protestans, facultas revocandi et deum redi-  
dispersos dicto d<sup>o</sup> profectos, quos et quod jadidaverit vel eos ante se premittant;  
et in casu, quo non licet ad eandem accedere et periculum esset in mora  
auctoritatem, illi donamus vel evocandi ad se existens d<sup>o</sup> priorem, pro plani-  
ori informatione vel cum matre de eo atiam absente, ante tamquam auditum,  
disponendi pro predicto d<sup>o</sup> restauratione et prorogatione, ne impeditur, et  
delitorum ejus extincione. —<sup>d. 1592</sup> Prior et Monte Dei non fit iniuria, de qua dis-  
ponet prior Nolancemarensis (visitator) ad formam, castae armie prætorielle.  
Ce qui prouve que le visiteur n'était pas venu l'année précédente. Cettois il  
vint, il mit en ordre un priory et nomma un recteur, comme nous le verrons.

Les massacres de la St Barthélémy (1572) ne firent qu'exaspérer les protestants:  
les frères de Sadan, Henri Robert de la Marche et François de Bourbon, avérés à ce  
qui échappèrent, cette dernière repartit au Mont-Dieu avec sa suite. En 1575 come  
la chef de parti, il réussit au prince palatin, Taxis, casimir, entra en France par  
le Nord. Cette armée mit plusieurs fois le Mont-Dieu en péril. L'année suivante  
(1576) les catholiques malcontents organisent la ligue. La visite de Sadan,  
exposait la chartreuse aux premières exactions des défenseurs armés de l'ordre.  
Cependant on voit encore en 1581 François de Bourbon, l'interférer pour  
modérer ces agressions de ses alliés. Un autre visiteur, Robert de la Vieuville,  
seigneur de Sy et des Armoises, et gouverneur du Hainaut pour le roi, joua un si  
gulier rôle durant ces années (1582-1592). — En 1582 sous prétexte de protéger le  
couvent

couvent, il y mit une garnison, qui rencombe les moines... En 1588, Henri de Guise étant malade, la ligue, qui est puissante à Reims, prépare ses soulèvements à Rethel et à Magenta, qui est pris fin août. La Vieille, qui en est commandant pour le roi est fait prisonnier, mais bientôt <sup>est</sup> envoyé à son château de Sy. — St-Paul, chef de la Ligue est bientôt maître de tout le pays contre la Meuse et la Bar. C'est probablement vers la fin de 1588 que les religieux du Mont-Dieu se retirent à Reims dans une maison achetée l'année précédente à l'archevêque de Reims, un monsieur qui depuis 1579 leur ait déministré. — En mai 1589, l'abbé d'Orville, trois ou quatre religieux et quelques frères seulement étaient restés au monastère. — Le 4 mai 1589, le procureur, curé du Mont-Dieu au priant, qui est à Reims, que les Huguenots de Sedan, sont venus dans la nuit jusqu'aux portes de la ville, et que la garde n'est pas assez forte. — La Vieille profite de cet incident pour mettre une garnison habillée aux frais du couvent, mais sur les plaintes des religieux il la retire bientôt. — Le 22 mai 1589, les religieux restés au Mont-Dieu implorent la protection de St-Paul qui est maître du pays. Mais bientôt la Noire accourt avec Vaudy et Béancourt, bat les ligueurs, rétablit l'autorité royale dans une partie de la Champagne et met une garnison à Grandpré. — Comme pris de ses services Henri III un peu avant de mourir (1er Août 1589) lui donne les revenus du Mont-Dieu. — Le 8 oct. 1589 un officier royal inventaire et saisit, les religieux font opposition, 7 dec. 1589. Alors la Vieille veut remplacer la garnison du couvent commandée par le capitaine Bourcier, en y mettant ses propres soldats; les religieux refusent à l'abord, mais finissent par céder fin <sup>23</sup> déc. 1589. — Alors commence entre le dit Robert de la Vieille et la Noire ou ses chargés d'affaires une continue correspondance pour savoir à quel point les religieux pourront entrer en possession de leur maison. — La Vieille fait semblant de vouloir la lice, du couvent, mais il cherche à contester son titre la Noire. (Voir Gillet p. 297-330). On demandait 2 000 écus aux religieux. Entre temps 27 janv. 1590, les commissaires royaux viennent saisir les grains. Toujours la situation du pays paraissant plus calme, les religieux ayant à leur tête le vicar, D-Antoine Raval, reviennent en août 1590 au monastère. Le prieur reste à Reims à cause de la haine que lui avait spécialement voué le parti <sup>améri</sup>.

annexie... on la croyait en sûreté, quand le 31 Dec. 1590, une troupe armée, venant de Sedan, force le monastère, tue un prieur domé, blesse et frappe de cinq des plus anciens religieux, et bâtit le monastère pendant trois semaines. — Le chef, d'Assmedau, fut décapité par la Noce. Le procureur, S. Jean Dugoumec, s'échappa et courut à Sedan trouver le général Huguenot qui voulut en vain l'acquitter; il fut finalement renoncé à ses droits sur le monastère, moyennant 4200 iers qu'il fallut au protestant. — Il fut prétexte de garder le couvent La Tieuville y mit garnison et fut autant de mal que les Sedanais, qui se dirent avoir été poussés au pillage par lui. Enfin un édit de Henri IV, 8 février 1591, fit rentrer les religieux au pillage et leurs maîtres. Toutefois en octobre 1591, Henri IV lui-même étant venu faire le siège d'Orléans et la traversant à la Cassine, chez le Rude de Nevers, ses lans-grenadiers ne recevront pas de solde, <sup>virent</sup> le 10 oct. au Mont-Dieu, et n'en ont plus de mal au quatre heures que les protestants de Sedan en trois semaines. » V. Gillet, p. 39.

« 31 Dec. 1590, Mons. Daï l'orifiter a milétil et D. de la Noce », v. Gamm.

« 10. oct. 1591, Mons. Daï dépredat et a Landquenches. » Idem. —

La paix se rétablit peu à peu. — D. Morel, qui n'était plus possible au Mont-Dieu, fut remplacé par son Recteur après le chap. de 1592, puis fut prieur à Wouzé en Portugal de 20 juil. 1594 à 1606, sept., y connut D. Joaquin Rainsaut et le frère Jérôme. Le Recteur mourut quelques jours, 1606. — D. Bertrandus fut nommé au Mont-Dieu le 28 nov. 1623. — « obit 28 nov. 1623, D. Bertrandus Morel prof<sup>re</sup> et alicet prior 63<sup>e</sup> Mont-Dieu et antiquior, qui l'adabilit et exemplariter 60 annis visit. » Voir Ephorus. (IV, 461<sup>e</sup>-47) né 1563, prof<sup>re</sup> 1586, 15 sept. prof<sup>re</sup> puis prieur etc. .. ob. 1623, obit D. Bertrandus Morel prof<sup>re</sup> et alicet prior T. Mont-Dieu et d'Isle Calvi, qui 60 annis l'adabilit visit in ordine, habent plus. cum p. monach. et miss. de 52 M. per tot. ord. et annis. f. p. sub. 28 Nov. — Et consister 1585-1586 et 1590-1591 et visiteur 1588-1590. —

1592-1593.d. — D. Antoine Ravel. —

Recteur. —

Né à Arlaten 1560, fut élevé par son oncle Jean Ravel, doyen du chapitre de St-Pierre de Mègues, passa au séminaire de Reims et entra au Mont-Dieu en nov. 1578, y fut professeur le 21 dec. 1579 - pour 3 temps coadjuteur puis vicaire en 1586 -- en oct. 1590 il reçut de Rainsaut au Mont-Dieu et défit quatorze

gouverne la maison, jusqu'à sa nomination de Recteur, qui fut de faire peu après le chaf. 20 1592. — ch. 1593. D. Antonio Ravel instituto Rectori <sup>de</sup> Montis Dei per suorum provisionis atque ad procuriam, capitulum, qui fit missa, et bens, magnis, instauracion. — Il restoit viceaire jusqu'en 1600, fut envoié à Gossay où il resta 10 ans, toutant à Noyon, de nouveau vicaire au Mont-Dieu en 1613 — et envoié une 4<sup>e</sup> fois, enfin hôte au Val-d'Picardie (1626-1638) où il fut aussi vicaire. — Mort le 6 sept. 1638. Priez Egl. (III. 198<sup>b</sup>-205). N'est point dans le mes. insigne de D. Gammone, — a sans doute été oublie par l'éditeur. —

ch. 1639. obit D. Antonio Ravel prof<sup>w</sup>, antiquior et alias Rector <sup>de</sup> Montis Dei, hoffes <sup>au</sup> de Vallis <sup>de</sup> Patri, qui 59 ans l'autobilitate vixit in ordine, habens miss. de <sup>la</sup> M<sup>a</sup> p<sup>r</sup> tot. ord. — Vait dans sa 60<sup>e</sup> année de religion. —

ch. 1593 - 1599 ch. — D. Jean Dagonneau. — 62<sup>e</sup> Prior.  
ch. 1593. et institutionis in priorem dictae <sup>de</sup> (Montis Dei) O. Toamen, Dagonneau  
et Denys, professores, quen, hortamus in domino rebus ordinis et regulari observan-  
tias detinet, tractare pro dei amore et domini tang, celebri et antiqua refor-  
matione. Et D. Philippe Belbier agnoscat gratiam, sibi factam, eaque contentu  
quista vivat. (pour ce D. Philippe Delphier, prof<sup>w</sup> et son fr<sup>r</sup> voir Gillot p. 332). —

ch. 1594. Prior <sup>de</sup> Montis Dei legitime instituto et capitulo recepto et per visitatores  
novissime approbat non fit missa, (ce qui prouve l'opposition faite à la nomination par quelq.  
uns. Voir Gillot, pag. 332.). Et D. Jacobus Patri habet patentiary in domo sua professum.  
ch. 1595. Prior <sup>de</sup> Montis Dei non fit missa. Quem, rogamus ut, considerata tibi credite  
domo coeteris domibus longe opulentiora, humane atque hilariter recipiat pess-  
-mat al ordina missas eisque fietatis amore te necessariis prouideat. —

(An <sup>de</sup> Valencemarum,) et O. Nicolaus Erverensis est ad domum, Montis Dei. —

ch. 1596. Prior <sup>de</sup> Abbaye <sup>Montis Dei</sup> non fit missa. Et O. Toamen More revertatur ad domum  
sua professum. — ch. 1597. Prior <sup>de</sup> Montis Dei non fit missa, et O. Toamen Nobilis  
ibidem hoffes est hospitalium, ad domum, Montordi; et O. Pecheroy ibidem professus,  
sicut instantissime rogavit, veniat ad Cestuiam, ubi de eo R<sup>eg</sup>is Patavii disponet. —

(An <sup>de</sup> Montordi) et O. Fransis et Remault ibidem, professus est hospitalium, ad domum,  
Montis Dei. — ch. 1598. Prior <sup>de</sup> Montis Dei non fit missa. Et O. Nicolaus Erverensis,  
ibidem hoffes, revertatur ad domum, Vallis <sup>de</sup> Patri sua professionis, illeque studia  
pacifica

D. Jean Dagonneau écrivain, « étant encore dans le siècle, il avait écrit la vie de quelques personnalités illustres. Entré en religion, il publia :

- 1<sup>e</sup> Exhortations à la vie religieuse, imprimé à foit. —
  - 2<sup>e</sup> Suzanne de Daniel, publiée en latin, imprimé en 1680;
  - 3<sup>e</sup> L'Exhortation aux œuvres de miséricorde, imprimé à Liège. —
- Il laissa en outre manuscrits :
- 4<sup>e</sup> Le Miroir des Religieuses; — 5<sup>e</sup> Le Trésor de la Sainte-Croix; —
  - 6<sup>e</sup> les Méditations spirituelles, sur l'excellence de la religion; —
  - 7<sup>e</sup>. L'Histoire imparfaite des chartreux; — 8<sup>e</sup> Miracle de Saint Gilbien;
  - 9<sup>e</sup> Vies des Religieuses célèbres de l'Eglise; — 10<sup>e</sup> Notes sur la vie de St-Bruno;
  - 11<sup>e</sup> ... Histoire des martyrs d'Angleterre de notre ordre. —
  - 12<sup>e</sup> - Exposition sur l'Evangile de St-Jean; — 13<sup>e</sup> Vie de St-Jean Baptiste. —
- Ces divers travaux attestent assurément un esprit aussi actif qu'arudit.
- Gillet p. 339.

1

pacifice et religieuse vivre... ch. 1599. Priorit. Montis Dai abili iustitate, fit suu...  
... et proficiens in prioren, de Abbatis villa D. Joannem, Dagonneau profesa  
a prioratu. Montis Dai absolum, ut pro sua industria instauratio dicta d.  
in utroque statu quantum, in se att studat (providet, it. c.). — Il fut prieur d'Abba-  
-ville de 1599 à 1601. Né à Mâcon de parents calvinistes il étudia à Paris où  
devint avocat au parlement, où il plaide plusieurs causes avec succès. Il fut profe-  
au Mont-Dieu le 15 Août 1589, (les religieux étaient alors à Reims), procureur au con-  
-mencement de 1591. Et mort le 8 février 1623. Tout aut son prieurat au Mont-Dieu  
il restaura l'obligation régulière, améliora le temporel, fit construire la tour  
dite des Magasins et défendit le couvent contre les prétentions des communautés  
voisines. — Apès ces actes de procès, transaction avec les habitants de la Neuville  
qui prétendaient avoir droit d'aînance sur le bas du Mont-Dieu, 29 mai 1595.  
Ceux d'Artois et de Vincennes qui contestaient au monastère le droit d'aînance sur leurs  
territoires, sont condamnés par l'abbé de Reims, le 13 nov. 1595. — Ceux des  
Grands Armois et traitent le 21 dec. 1595. Les gens de Lannay, qui ne veulent  
aucun accommodement, sont condamnés par l'abbé le 22 mai 1596. —

Il abd. 8 feb. 1623. D. Joannem D agonneau profus et 65<sup>e</sup> prior Montis Dai,  
vir d'adiction et scriptor aggregius. p. nra. Gauv. —

Ch. 1623. obit D. Joannem D agonneau profus et alias prior de Montis Dai abd.  
Abbatis villa, habens mib. de 8<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. —

ch. 1599 - 1601. — D. Paul Conset et Couillet.

63<sup>e</sup> Prieur.

Né à Muizon, près Reims, profès du Mont-Dieu (1571. Le Febvre) et procureur.  
Il y a concord une lettre de lui comme procureur, daté 4 mai 1589 (yill. p. 289). Après  
la chapitre de 1589 fut nommé vicaire des moniales de Melan, où il resta  
jusqu'en août 1592, après le chapitre de 1591, tout en restant vicaire de Melan  
est nommé par le R<sup>e</sup> Père administrateur de Tomicin, détenu par les héritiers  
Le chapitre gen. de 1592 le confirme dans cet office (curam R<sup>e</sup> Pomerii committit  
timus vicario monialium, Melani ad formam, patentiam, R<sup>e</sup> Patrii donac etc.)

Le R<sup>e</sup> Père retenu à Ailly, appelle, le 1<sup>er</sup> aout, le prieur d'Avignon, D. Louis  
d'Averly, pour l'en servir comme procureur-général et envoie D. Paul prieur  
à Avignon, où il est curé d'italys de Provence de 1593 à 1596. La chf. de

1594 le renvoie vicaire à Mélans et celui de 1595 le nomme prieur de la Verna,  
mais on peut se demander si cette dernière disposition a été mise à exécution,  
car D. Le Cocteau dit, dans son catalogue des Vicaires de Mélans, que D. François  
Mathold, recteur de la Verna, envoyé à Mélans pour remplacer D. Paul, était  
encore à la Verna en sept. 1595 (idem videtur (D. Francisus) non accessisse (ad dominum Melanum)  
nisi post aliquot menses, nam circa septembrem, dicitur peregrinat Verna...), et de fait l'obit  
de D. François (d. 1611) ne dit point qu'il a été <sup>vicaire</sup> de Mélans, tandis qu'il dit possé-  
sivement alias prieur Verna... dont il n'était que Recteur au chap. de 1595. Il faut qu'il  
ait été prieur de la Verna entre 1595 et 1597, l'époque précisément qu'il faudrait assigner  
au prieurat de D. Paul à la Verna. Ou bien, si D. Paul est allé à la Verna, il faut  
qu'il y ait resté peu de temps, et soit revenu à Mélans avant 1597. Il est resté  
à Mélans jusqu'au chap. de 1599. — Ch. 1599.. et proficimus in prioram, dictae  
de (Montis Dai) D. Paulum Couillet, iudicem & professum, propterea a vicariatu de  
monialium, Melani absolucionem. — Il est resté au Mont-Dieu jusqu'en 1601  
et a été ensuite prieur d'Abbeville de 1601 à 1602. Est revenue mourir  
au Mont-Dieu le 28 oct. 1605. (Lefèvre). A été oublié dans le necrologie impre-  
mée de D. Gammesson. —

Ch. 1606, obit D. Paulus Couillet (et Coulet) prof. de Mont-Dieu, alias prieur dictae de et  
de monialium, Avignonis, Verna et Abbativille et vicarius de monialium, Melani, ha-  
bens milliam, et 8<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. —

### 1601-1613. — D. Pierre Serval.

64<sup>e</sup> Prieur

« D. Petrus Serval, Remensis, olim canonicus Eulabiensis Remensis celebratus et  
insignis Archidiaconus (arriva au chartreux en 1593) fait professionem <sup>1594</sup>, castitatem 6 oct. 1594  
(bouche R.P. D. Jean Michel dont il est le 1<sup>er</sup> profès), ob rerum agendarum, portian, statim  
ad munia ordinis assumptus, in eis multum laboravit, totum ordinem, praeterea  
Alemanniam visitaverat, alias Scriba Ordinis (1594-1600 et 1613-1616) Prior  
Lugduni (après le chap. 1600 à 1601 et fin sept. 1616-1619) et Montis Dai (1601-1613) Visi-  
tator Picardie (constitutus 1601-1604, visitans 1604-1613), tandem, sicut vicar  
sanctissimi obiit plenus diecum, et meritorum, in domo Pollatensi 14 Aug. 1620.

Le catalogue des profés de Chartreux, ce qui est entre parenthèse est ajouté par moi. —  
Les éphém. (III, 426<sup>e</sup>) le font aussi mourir le 14 aug. 1620, à Polletain, et disent qu'il  
a voyage

Ch. 1612. Et visitatoris domus Montis Dei per priores, locales visitatores, provincie Aquitanie,  
cum locis per eum absumendo. (ce Visitant est D. Antoine de Saint Paul, qui en s'en retourna  
du Mont-Dieu, mourut à Bourgfontaine le 4 sept. 1612.). —

Ch. 1613. Prioris H. Montis Dei (D. Petrus Baral) ad manus magnas, instantaneas, fitimia propter  
mias frequenter infirmitates. Et relinquens clericatus. —

à voyagé pour l'ordre en Italie, en Belgique, en Hollande et en Espagne. — Au Mont-Dieu il fit construire les quatre chapelles australes de l'église (Gillot, p. 338.)

« obiit 15 Aug. (sic) 1620 o. d. Petrus Serval 67<sup>e</sup> Prior Montis Dei, alioz Rensis archidiac<sup>o</sup>neus, qui obiit in domo Potelard. » nra. de D. Jan. —

ch. 1621. obiit D. Petrus Serval prof<sup>o</sup> cartusie, hospes in d<sup>e</sup> Lugduni, alias prior <sup>apud eam</sup> lugduni et D. Montis Dei ac<sup>o</sup> stater provincial Picardie, habens plen. vnu. p<sup>o</sup>. monach. et amiss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> p<sup>o</sup> tot. ord. et amic. perfet. scrib. in cal. d<sup>e</sup> obiit 15 Augusti. —

On trouve un certain nombre de membres de la famille, dont la mort est annوnцee dans les cartes du chapitre gen. et ayant un anniversaire perpétuel dans l'ordre ou un birenaire singulier. Ainsi André Serval + 22 sept. 1594 ; Jeanne Monet, mère de D. Pierre, + 13 Nov. 1594 ; — sa sœur Anne Serval + 2 février 1595 ; — André Serval + 17 sept. 1595 ; — René Serval + 11 mars 1596 ; — Fr<sup>e</sup> Anne Serval, clarisse ayant un tric. + ch. 1604 ; — André Serval ayant un tric + ch. 1619 ; — Nicolas Serval, femme de Fr<sup>e</sup> Frison, antegraphi regii in civitate Remensis, ayant un tric. + ch. 1620 ; — Puis ch. 1630 + Dab. Serval hanc est avec un tric. ; — ch. 1632 + Marie Soulain femme de M<sup>e</sup> Serval vivant avec un tric. ; et enfin ch. 1639 + Jeanne Serval, Remensis. —

1613 - 1615. — D. Claude Gaultier. —

65<sup>e</sup> Prior

Né à Reims, fut professe au Mont-Dieu le 26 fèvr. 1588, y fut vicaire et procurer, et occupait cette dernière charge quand le chap. gen. de 1602 la nomma prieur de Valprofond à 1603 ; prieur de Bellou 1603-1608. — Le chap. de 1613 l'envoya aux religieux du Mont-Dieu le choix de leur prieur, D. Claude fut élu, et député au chap. de 1615 ; fut aussi le prieur d'Affouay du chap. 1618 à sa mort le 8 oct. 1626. — Il obiit 8 oct. 1626, D. Claude Gaultier prof<sup>o</sup> et alias prior Montis Dei vir pius et galant qui obiit Affouaci. » nra. de D. Jan. — Les Ephem. (III. 5212) 8 oct. disent aussi de lui : « galanterius et pietatis deditissimus, singulari charitatis probitatis proclavimus erga infirmos. »

ch. 1627, obiit D. Claude Gaultier prof<sup>o</sup> et Montis Dei, prior d'Affouaci et alias prior d'ictus D. Montis Dei et Bellouini (affiliis profundi, nullis). —

Au Mont-Dieu D. Claude « fit construire une partie du mur d'enceinte du couvent », (Gillot, p. 338), sous ces différents priors eut lieu un procès entre le chartreux et les officiers du gracieux à tel de Château-Porren (1601-1628, 12 oct.). Cel<sup>o</sup> devint plus tard — ainsi que les

— Prières —

aient que les fermiers du Mont-Dieu, n'étaient pas compris dans l'exception de gabelle dont jouissaient les religieux. La cour des aides finit par rendre une sentence (12 oct. 1628) favorable aux fermiers.

1615-1631. — D. Etienne d'Auvergne. — 66<sup>e</sup> Prieur.

ch. 1615. D. Stephanus Auvergne professe et procurator de Vallis St. Petri profectus prior de Mont-Dieu. Entré au d. Chauvet. — Né à Montfort-l'Amoury, fut professe au Val. Il Pierre le 28 Août 1596, coadjuteur d'Am, 1599; procurateur 1601; Recteur de Montaul 1602-1614; renouva au prieuré au Val St. Pierre 1614-1615. Prieur du Mont-Dieu 1615-1631; conseiller de la province de Picardie 1621-1630, visitateur 1630-1631, réposé au chap. de 1631 à cause de ses infirmités, resta au Mont-Dieu. En déc. 1632 fut député pour traiter la fondation de la chartreuse de Nancy, dont il fut peu après nommé Recteur par le R. Père et le Prieurade 1633 jusqu'à sa mort, 2 juillet 1639. — D. Etienne est l'initiateur de la restauration du Mont-Dieu, dès l'année 1616 il commença par la partie ouest-estale, un corps de logis encadré des pavillons St. Etienne et St. Bruno — puis le pavillon St. Jean Bte (1617), à la suite un corps de logis (1618) aboutissant au pavillon St. Nicolas, construction ayant vu le jour les jardins. En 1619 il élargit et régularise le fossé devant la long des nouvelles constructions. Voir pour le détail Gillot pag. 342-48. — Henri de la Tour, seigneur de Sedan, s'étant allié, en faveur de l'électeur Palatin, Frédéric V, au général général Mansfeld et Christian de Brunswick, le dit Frédéric ayant été battu à Prague (1620) vint se réfugier à Sedan. Bientôt après Mansfeld et Brunswick vinrent s'établir sur la Meuse avec leurs troupes indisciplinées (40000 hommes) et ravagèrent tout le pays. Ils y restèrent 18 mois. — Ils passèrent tout le mois de juillet 1621 aux environs du Mont-Dieu qui fut leur sujet à la protection du duc de Nevers Charles de Gonzague. Le 23 juillet, à 8 h. du soir les religieux se sauvinent, à Remiremont jusqu'au 3 Sept. — Vigilances dans leur monastère à 1622, 21 Aug. fuga monachorum apud Remos ob Mansfeldianos et Hallerstatueros militum, depopulato regnum. » « l'église de la corvée fut profanée et un prieur la rencontré hors du couvent maltaisé », Gillot pag. 350. — « 18 Aug. 1622, f. Amandus Fouet donatus al. hereticis Alamanis Mansfeldianis imoantes occisus. » nae. gam. — Les allemands avaient

avaient fui devant les tempestes françoises, quand les religieux rentrent au Mont-Dieu le 3 octobre 1622, mais ils laissaient dans le pays une épousantable différence. « 1625, 22 juill. Dedicatio majoris altaris secunda vice per G. Gribolan, Remewey archipistopem, qui et diebus sequentibus dedicavit altaria B. Mariae, B. Joaq., mis ev angelistorum, B. Petri, B. Hugonis, B. Bernardi, B. Francisci et B. Ramigii et Gibriani. » nos. Gas. « En 1625 furent restaurés en marbre et en jaspe et autres pierres par Guillaume Gifford, archevêque de Reims, deux autels du choeur des frères, quatre autels et chapelles austéres adhérentes à l'église, et l'autel de la chapelle St. Remi. » Gillet p. 345. — Guillaume Gifford, monachus benedictinus dictus Gabriel a sancta Maria (Marbet. II. 802) nommé archevêque en 1622. — En 1627 fut commencé le nouveau portail de l'église, et l'ancien autel principal de la grande église fut remplacé par un nouvel autel de marbre, que couronna, en 1630, l'évêque de Châlons, Henri Clouet, administrateur du diocèse de Reims. — A 1630, 7 Sept. Dedicatio tertia majoris altaris ecclesiae nostre per Henricum, episcopum cathalaunensem, nos. Gas. — L'abbé Gillet nous fait de la 24 du 22 juillet 1625. — D. Etienne Depoys 120 000 livres en restaurations, dont la moitié pour l'église. Il acheta en outre différents farins et autres biens pour plus de 55 000 livres, et fit 35 000 livres d'armone aux malades pauvres de l'ordre, ce pour quoi le R<sup>d</sup> Poë accorda (8 mai 1626) une malle de 8<sup>e</sup> au profit du Mont-Dieu après leur mort. Il est vrai qu'il emporta 35 000 livres. Voir Gillet p. 317. — Ch. 1626. v. Martineus de Blenecau prof<sup>r</sup> d'<sup>e</sup> Vallis St<sup>e</sup> Petri, alio, v. visitator provincialis, immittit a Domum, Montis Dei, ita D. chouat. — Ch. 1631. Prior d'<sup>e</sup> Montis Dei (D. Hippolyte Auvergne) ad suam instarition, et propter continuas suas infirmitates fit suadit. Et obligat sibi: Domum, ad formam, statutum, plurimum, commandantes priorum quae clagerit, ut proridat ejus consolationi tanguans, de ordine benemeriti (D. Joannes Tomant professus dictus). absolucionem a d<sup>e</sup> Monasterio si sufficiat. — Ch. 1640. sibi d<sup>e</sup> Stephanus d<sup>e</sup> Auvergne prof<sup>r</sup> d'<sup>e</sup> Vallis St<sup>e</sup> Petri, prior constitutus St<sup>e</sup> Anne prope Nancay, alias Recto, d<sup>e</sup> Monasterio et prior d<sup>e</sup> Montis Dei, natus, visitator prov<sup>e</sup> Picardie, habens plen. comp. monach. et miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> fecit tot. ad. cijus annis. prof. subiectus in col. 22. Ord<sup>e</sup> sub die obitum sui qui fuit 8<sup>a</sup> priei (1639). — Voir ce que j'en ai dit à Nancy. et Antiquités du Mont-Dieu pag. 213-214.

## 1631-1636. — D. Jean Tomart. — 67<sup>e</sup> Prieur.

Né à Reims, fit profession au Mont-Dieu le 16 déc. 1601, procureur à Abbeville 1611; Recteur et prieur de Montauroi 1614-1631; transféré par le chap. de 1631 au prieuré du Mont-Dieu jusqu'au chapitre de 1636. Ayant demandé son abdication, fut envoyé à Bonnefontaine. Ensuite prieur de Nancy 1639-1641 et d'Abbeville 1641-1649, 8 ans, sa mort. Continuant au Mont-Dieu les travaux de son prédécesseur, il fit construire, en 1632, deux cellules au midi du grand cloître. En 1633 on commença la reconstruction du petit cloître. En 1634 refit la chafette, inaugura le réfectoire commencé en 1631 et inauguré le 6 oct. 1636; il transforma à trois autels, dont l'un était dédié à St-Benoit. Henri Bovis, évêque de L'Arche, coadjuteur d'Anranchet et vicaire de l'archevêque de Reims, au fit la consécration dans le couvent de cette année 1636. « 1634, 27 Juil. Dedicatio & consecratio B. Mariae, B. Toma-  
nius Evangelista et Sti. Benedicti per Henricum, episcopum Tarantini, » nos. 60.  
Il fit ensuite la galerie occidentale du grand cloître. En 1635 une nouvelle horloge. En 1636 on commença la galerie sud du grand cloître. Malgré tous ces travaux, D. Tomart fit des demandes avancées et remboursa les 36 mille livres empruntées par son prédécesseur.

Ch. 1649. obit D. Joannes Tomart prof<sup>re</sup> St. Montis Diei, prieur d'Abbeville, alias prieur dictor d'E. Montis Diei et domorum, Montauroi et Nancovi, habens miss. de St. M<sup>ag</sup>. prof<sup>re</sup>.

## 1636-1672. — D. Charles Le Bret. — 68<sup>e</sup> Prieur.

Né à Paris, vers 1598, seigneur de Bret, avocat général au parlement et ambassadeur membre et doyen du conseil d'état, et de Marguerite La Pelleterie, d'une famille de magistrats renommés; ses études terminées, il voyagea en Italie. Ayant vu un de ses compagnons de voyage mourir sous les yeux d'une chute de voûte, il prit la résolution de se consacrer au service de Dieu. Il fut prof<sup>re</sup> à Paris le 22 juillet 1623 et y fut coadjuteur de 1623 à 1636. C'est alors qu'il connaît St-Vincent de Paul, qui lui prédit des humiliations dans sa vieillesse. Prieur du Mont-Dieu du chap. 1636 à celui de 1672, consisteur de Picardie 1639-1641; visiteur 1641-1672. Prieur de Paris ch. 1672-1676 ch. ne plus pas audi religieuse de Paris qu'il avait quitté depuis si longtemps, depuis l. 1676 fut nommé prieur de la petite et sauvegarde chartreuse de Lugny. C'était l'hiver.

15

tion prononcée par St Vincent de Paul. — Sans doute pour la consoler <sup>le P.</sup> D. Le Maller, lui confia la visite de Villeneuve, dont le prieur était visitateur de la province de Provence, en 1678. — En revenant, après avoir exécuté sa commission, il rentra à la chartreuse de Vallombrosa le 9 oct. 1678. —

Ch. 1679. obit. Carolus Le Brat prof<sup>it</sup>. Parisiensis, prior d'Uzigniaci, alias visitator provincie Ricardie et prior Domorus, Montis Dei et Parisiensis, habens plus. cum, p. m., et miss. de B. M. — per tot. ord. et amis. pug. uide. — ubi 9 octobris: et agendam singula-rem eo quod obiuit in commissione. —

Au Mont-Dieu D. Charles continua les travaux de ses débances, fit d'abord faire, par Christophe Samoy, de Reims, les vitraux et les vitraux de l'église, du chapitre et du réfectoire. En 1644, il décora de riches boiseries la salle du chapitre, fit placer au réfectoire une nouvelle chaire pour le lecteur, suffrèe par Claude de Noyers. En 1648 continua le grand cloître qu'il acheva. C'était la merveille de la maison, il avait 188 arcades en pierre de taille, et 26 cellules. (Vid. Villot p. 355-359). —

La France s'était engagé dans la guerre de Trente ans en mai 1635, la partie officielle au commencement de juillet (1635) aux environs du Mont-Dieu et fit de grands ravages dans les pays voisins, le montastère fut chargé. — En 1636 les Espagnols envahirent le pays et des croates passèrent la Meuse. — Au commencement de 1637 les marchands Gassion et Chatillon vinrent pour les repousser, le 21 février ils logèrent au Mont-Dieu, mais leurs soldats pillèrent les fermiers. Les courriers des Espagnols voulurent passer. — Les troupes royautes ravagèrent Bar-le-Duc, pillèrent les étoiles de religieuses, la partie reparut à Briudel-sur-Bar, à By, au Chêne. — Les chartreux perdirent un ami dévoué en la personne de Charles de Gonzague, duc de Guise, décédé à Soissons. En 1638 mirent le feu de dévastation, des compagnies écossaises, auxiliaires des français, vinrent au Mont-Dieu, on leur livra quelques tonnes de blé et trois voitures de pain, elles n'osèrent pas moins la grange-du-Mont et les grands Arnois. — Les habitants quittent les villages et se retirent dans les villes ou dans les bois, souvent le Mont-Dieu est logé et en hiverit un grand nombre. En automne la faim fait de grands ravages, il y eut jusqu'à soixante malades au mont-dieu, mais personne n'y mourut. En 1639 recommencèrent les incursions ennemis. Mais les troupes françaises les repousserent, le roi vint à Mouzon, le pape alla <sup>le visiter</sup>

l'y visiter. L'année 1640 est favorable aux armes françoises, le 4 octobre passe au Mont-Dieu M<sup>e</sup> de Chavigny, secrétaire d'Etat, qui annonce la paix de Lévis, le 6 arrivant le nouv<sup>e</sup> du Pape, le comte de Schomberg et l'ambassadeur de Venise, qui cherchaient à rétablir la paix entre la France et l'Espagne. Peu après vint y passer quelques jours et y faire sa première communion le célèbre couvent le 8<sup>e</sup> de Lambourq. - On espérait une paix prochaine quand une complication attira de nouveau malheurs sur le pays. Depuis 1637 le comte de Soissons, pour un conflit avec Richelieu, vivut retranché à Sedan; on s'y rendant il avait passé au Mont-Dieu et y venait dîner de temps en temps. Les grands parages qui allaient le voir passaient au Mont-Dieu. En 1641 le d<sup>e</sup> laïc accordé au comte allait au puy, on essaya en vain une réconciliation, il refusa de quitter Sedan, on algria les ordres du roi... Le duc de Bouillon, Frédéric Maurice, frère du célèbre Turenne, et revenu depuis peu à la foi catholique, s'acharna à la fortune du comte. Le duc de Guise s'unit à eux et bientôt après ils s'allierent aux Espagnols. Escarmouche à Chemy. Le 4 juillet 1641 le général espagnol Lamboy est pris de Sedan avec huit mille hommes. Le 6 juillet le maréchal de Châtillon fut battu à la Marne par ces confédérés. A la fin de la Bataille le comte de Soissons tomba raidement dans un coup de pistolet au défaut de la visière; on a cru qu'il fut tué lui-même par mégarde, en voulant relever la visière avec son pistolet. - La lendemain le général Lamboy étant à Chemy, le prieur du Mont-Dieu lui fit demander une louange ardue, qu'il obtint et avoua quelques présents en remerciement. Quelques jours après les Espagnols prennent Donchery, qui est repris le 8 août 1641 par les troupes royales. Ces dernières se préparaient à assiéger Sedan, mais le duc de Bouillon s'arrangea avec la reine. - Le corps du comte de Soissons conservé dans une chapelle à Sedan, fut transféré au Mont-Dieu le 19 mai 1642 et y resta dans la chapelle St-Trançais, jusqu'au mois de septembre, qu'il fut conduit à la chartreuse de Gaillon. - Peu après le duc de Sedan, Frédéric Maurice, fut transféré dans le château de Cinq-Mars et de l'Isle, fut obligé, pour sauver la vie, de donner la principauté de Sedan, qui fut égérie à la couronne. - La duchesse ne quitta Sedan, passa et mourut au Mont-Dieu avec ses enfants.

En 1645 incendie qui dévora la maniserie & la grange, 20 000 livres de perte. En 1649

18 mars la visite est faite par P. Téophile Raymond, prieur de Ruremonde, et G. Bruno Brusse, prieur de Dulmen, ils élargissent les limites du pèlerinage (p. 397). —

En 1650 guerre de la Fronde, Lurenne entra à Charrey, le comte de Grandpré le reçut et bientôt tout le pays fut obligé de faire sa partie. Le prieur fit solliciter la protection de Lurenne qui envoie ses chevaux pour la cavalerie. En mars 1650, les soldats de Grandpré prennent des chevaux et des bœufs à Bâle. En avril le général Rose, commandant les troupes du roi, vint s'abriter au château, il envoie <sup>l'ordonnance</sup> au capitaine de dragons pour tenir garnison au Mont-Dieu. On lui montre ces fatigues d'exception, il déclare mais ses soldats en étaient dans trop grande moutant à la Forge. D'ailleurs Rose rangea le couvent pour nourrir ses soldats. — Bientôt la guerre prend une allure plus vive. Lurenne s'unit aux Espagnols, et va avec l'archiduc Léopold pour attaquer Bâle. Au milieu de sept. l'archiduc vient camper à Vaudy et envoya de là assiéger Mazy. Le 20 oct (1650) Lurenne établit son quartier général à Charrey. Tout le pays fut occupé par l'armée espagnole. — Le 22 oct. il fait demander des vivres au monastère. Le 23 oct. des croates campés à Artaise, furent attaqués par des soldats royaux qu'ils repoussent, viennent piller le bâti-court du monastère. Les 26 oct. des officiers espagnols viennent prendre trois piéces d'artillerie pour leur général Gamarre et autres. — Le jour de la Pentecôte La Motte, colonel de gendarmerie, installe 30 hommes dans la voie du Mont-Dieu et y restant jusqu'à la fin des mois, il faut satisfaire leur avidité. Le monastère est alors dans un état véritable désordre. Plus de 200 personnes avec leurs petits enfants tout réfugiés à la chapelle Charrey; le grand cloître est envahi où les fermiers ouvrent tous leurs armoires. C'est partout une infection telle que nos pères craignent d'être obligés d'abandonner leurs maisons. Heureusement le froid arrête le danger, on fut pris deux fois pendant quatre mois. Mazy fut enfin pris le 6 nov. par les Espagnols. — En déc. l'armée royale reprend Bâle et le Mont-Dieu à Charrey. A la suite de ces batailles des malades pestilentiels se répandirent dans tout le pays, et le pays était très cher. Le Mont-Dieu mourut chaque vendredi l'automne à plus de 2500 personnes. Au commencement de 1651 armistice de deux mois sur toute la frontière. — Ensuite le prieur consulta le comte de Grandpré et se reconcilia avec le roi, ce qu'il fit. 1651, 15 juillet bénédiction, l'un remis à la corvette. En 1652 Lurenne est relevé en grâce, mais condamné à l'échafaud.

échappé de prison se jette dans le parti espagnol et s'unit au duc de Lorraine qui envahit la champagne. Bientôt une armée espagnole commandée par le général Fullandagne vient camper au Châtel et va prendre Beaumont. Obligé de l'abandonner en retraite devant les marchands lorrains et de la Forté, Condé vient camper aux Châteliers, où toutes ses troupes, composées d'aventuriers, de luthériens, d'allemands et d'espagnols (nov. 1652) suivent la démolition et la ruine. Le Mont-Dieu est réquisitionné, ses fermières pillées. Ensuite pour servir par Lorraine, Condé va prendre Nervins, qui est aussitôt repris. Puis il prend ses quartiers d'hiver. Au commencement de 1653 <sup>peut</sup> condé vient s'établir à Nancy, le prince lui envoie des fruits et du gibier. Ces égards pour la rebelle étaient exigés par la puissance qu'il exerçait; mais des religieuses l'en flagraient au R.P. général. — Les garnisons des places occupées par les frondeurs couraient le pays. Lorraine vient reprendre Rethel, le 8 juil. 1653 Mouzon est aussi repris, mais Rocroi tombe aux mains des Espagnols. Le Mont-Dieu souffrit beaucoup de tous ces mouvements de troupes, et dut recevoir et traiter tous ces officiers et soldats malades. — Ainsi de l'année la pays était libre. — En 1654 des mouvements de troupes du gouvernement de Sedan, Thionville, occasionnent encore des dégâts aux environs du Mont-Dieu. Le roi se fait accuser à Riom le 6 juil. et vient à Sedan pour assister à la prise de Nancy qui se rend fin juillet. Ainsi l'an suivant les deux villes de Barrois furent sauvées par les soldats de Lorraine et une partie des bâtiments brûlés. En 1655 le gouvernement de Montmédy confisca des dégâts à la Grange au Mont, et le gouverneur Espagnol de Rocroi fait enlever 70 vaches et 42 chevaux. En 1656 les visitat. D. Tracy, Chauvet, Scribe, et D. Jacques le Canchois procurant à Prémol, constatent les réelles matérielles et disent que le Mont-Dieu est la moins, la plus affligée de tout l'ordre. Le glorieux traité des Pyramides (7 nov. 1659) imposé à l'Espagne mit fin à toutes ces misères. D. Charles Labat s'appliqua aussitôt à refaire les ruines, termina plusieurs procès, fit reconstruire la maison de refuge à Riom, etc. — L'abbé par la suite des services, D. François Gammeron, D. René Bouchard et D. Le Bret lui-même. —

1672 - 1684. — D. Paul Castal. —

69<sup>e</sup> prêtre.

D. Paulus Castal, Rothomagensis, professed Cartusian 25 Janv. 1651, obit coadjutor Nancay 18 nov. 1697, alias prior Mont-Dieu, Secrétaire et visitat. Picardie.

Picardie, vice generalatus dignissimus, si melioribus temporibus natus fuisset et  
vixisset, dictum catalogue res profici chartreux. — Nomme fr̄ieur du Mont-Dieu au  
chap. de 1678, il y restera jusqu'à celui de 1684, qui le transféra au prieurat de  
Liège. — Convictus de Picardie 1676-1677 et visitator 1677-1684. Un at-  
tachement d'au prieur de Liège, dit de lui : « Il gouverna la maison de Liège, au grand  
contentement des religieux et du public jusqu'à l'an 1689. Il étoit françois affar-  
la suspect à l'empereur et à ses alliés, qui voulurent fortifier le Mont Cornillon.  
Le Prince de Liège lui ordonna de sortir, il obéit. C'étoit l'un des plus bons relig-  
ieux de tout l'ordre. » — Il alla mourir à Nancy dans l'officiale de coadjutor,  
ch. 1698, obit D. Paulus castel p̄fus cartusie, coadjutor de Nancy, alias p̄f. de moray,  
Montis dei et Leodii et visitator prov. de Picardie, habens plan. cum p̄f. monach. et miss.  
de St. Maclou lat. ord. et amic. p̄f. et bâb. in cal. D. obit die obitum sui, qui fuit 12 Jan.

Au Mont-Dieu D. Paul fit plusieurs dépenses pour l'ornementation de l'église,  
l'amélioration des bâtiments conventuels et l'installation de la bibliothèque dans  
la salle attenant à la chapelle, à l'occident du petit cloître. En 1677 on restaura  
la fontaine St-Bernard, 300 mètres de galerie ronde et sous toiture pour  
amener l'eau au monastère. (V. Gillett p. 458-59). —

ch. 1684-1684, fin. — D. Louis Rousset. 70. —

Il D. Ludovicus Rousset, Nancianus, professus cartusie 26 juill. 1659, obit 6 janv.  
1690, p̄f. St-Hugonis, convictor prov. cartusie, alias p̄f. Leodii et Montis dei  
convictor Picardie et curarius celebris cartusie, et visitator profici de chartre.

Etant curier de Chartreuve il est nommé p̄f. de St-Hugon, au chap. de 1677-  
transféré à Liège par le R<sup>e</sup> Père en 1682 — Le chap. de 1684 le nomme  
p̄f. du Mont-Dieu et convictor de Picardie. Il est encore au Mont-Dieu  
le 12 aout 1684. — Mais avant la fin de l'année il est de nouveau nommé  
p̄f. de St-Hugon et convictor de chartreuve jusqu'à sa mort, le janv.  
1690. — N'a été p̄f. du Mont-Dieu que quelques mois. —

ch. 1690, obit D. Ludovicus Rousset p̄fus cartusie, p̄f. St-Hugonis,  
convictor prov. cartusie, alias p̄f. de moray, Montis dei et Leodii et  
convictor prov. de Picardie, habens plan. cum p̄f. monach. et miss. de St-Ma-  
clou lat. ord. et amic. p̄f. bâb. in cal. D. obit die obitum sui, qui fuit 6 janv.

1684-1718, 10 oct. - D. Claude de Meschartin. - 71<sup>e</sup> Prieur

Il C'était un personnage de grand mérite, d'origine et de manières distinguées, de haute nature, Gillet p. 460. - Était en effet de famille noble, son père Thomas, comte de Meschartin, mourut je ne sais quand, mais avant 1687; sa mère Maria d'Albey, est morte le 17 oct. 1687 et a eu un anniversaire perpetuel dans tout l'ordre, la carte du bref. grec. da 1688 dit en effet : « obit nobilissima dona domna Maria d'Albey, (un autre écrit d'Albey) relieta nobilissimi domini domini Thomas comitis de Meschartin, habens filium, in ordine et anniversario perpetuando, in capitulo D. Ord. sub dia obitus huius, qui fuit 17 octobris (1687). » Il fit profession à la chartreuse du Puy. Mme Maria je ne sais en quelle année et dut y exercer probablement quelque office de sacristain ou de vicaire, il fut ensuite procurateur à la chartreuse du Puy de 1697 à 1681, mais pas avant 1696, car en 1695 il y a un autre procurateur au Puy. -- Le 28 août 1681, le R. P. D. Innocent de Masson écrivit au prieur de Castres : « Mais je choisis D. Meschartin, tout vous autres maîtres du bâti, et je lui envoie son institution droit à Brive (chartreuse du Puy) n'ayant aucune apparence de faire faire un si grand tour à mon fragnet, qui retarderait encore d'un mois l'établissement du prieur de Rodes, dont le tiers est vacant depuis un mois. » Le prieur de Rodes était mort le 31 juillet 1681. - C'est donc vers le 28 août que D. Claude est nommé au prieurat de Rodes par le R<sup>e</sup> Père. Il y resta jusqu'en 1684, fut transféré au Mont-Dieu par le même R<sup>e</sup> Père après le 12 août et avant le 17 nov. 1684. Puis comisiteur de Picardie 1687-1692 et 1<sup>er</sup> visitateur 1692-1718, 10 oct. mort à Gouy en faisant la visite. -- Les prieurs de Picardie étaient, D. Léon, Brood, et de Montmerle, D. Blaise Bernard, faisant la visite au Mont-Dieu en nov. 1692 sont du prieur un grand dégoût. Voir Gillet p. 460. - Il tint « la maison du Mont-Dieu dans un état de prospérité matérielle et morale dignes du grand siècle dont il salua les derniers rayons », Gillet p. 465. - 37 ans de prieurat dont 33 au Mont-Dieu. An. 1719. obit D. Claude de Meschartin prof<sup>e</sup> et antiquior D. Portus B<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, prior de Mont-Dieu, visitator prov<sup>e</sup> Picardie, alias prior T. Ruthance, habens filium. cum p. monach. null acc. de s<sup>r</sup> nomina Tenu et aliena de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. et annos. fragm. scrib. in capitulo D. Ord. sub dia obitus huius, qui fuit 10. oct. (1718); et agendum, specialiter, ex quod obicit in actu visitationis.

1718-1723, 16 sept. — D. Thérome Morel. — 72<sup>e</sup> Prise.

¶ D. Hieronimus Morel, Burgensis (de Bourg en Bresse), natus diec. 1664, profectus  
cartusie 6 oct. 1685; — Promotus ad tonsuram, & minores et ad subdiaconatum  
16 Apr. 1686: ad diaconatum, 30 Sept. 1687; ad sacerdotium, 26 junii 1689. —  
Obiit ex apoplexia 16 Sept. 1723, prior de Mont-Dieu et coadjutor provincialis  
Picardie, alias coadjutor provincialis Burgundie et prior domus, Pomerii, Rothmaga-  
gi et Mont-Dieu merula; obiit et corserius cartusie: habens plan. cum ps. monach. et  
et miss. > a B. M. p. tot. ord. et amis. p. p. scrib. in cal. domus. — Etat des profés de l'ord.  
Etant procureur de Chartreuse est nommé prieur de Pomerie du 1699 à  
1702, puis prieur de Rouen 1702-1709, de Montmerle et coadjutor provincialis  
Bourgogne 1709-1718 après oct. et du Mont-Dieu et coadjutor de Picardie  
fin 1718-1723, 16 sept. sa mort. — Mort d'apoplexie dans sa 59<sup>e</sup> année d'âge  
et la 36<sup>e</sup> de religion. —

ch. 1724. obiit D. Hieronimus Morel prof. cartusie, prior de Mont-Dieu et coadi-  
jutor provincialis Picardie, alias coadjutor provincialis Burgundie et prior domus, Pomerie,  
Rothmaganus et Mont-Dieu merula, habens plan. cum ps. monach. et miss. > a B. M.  
p. tot. ord. et amis. p. p. scrib. in cal. D. obiit die obitum suum qui fuit 16 Sept. (1723).

« Nous ne trouvons aucun fait mémorable à consigner sous l'administration de  
D. Thérome Morel. » Gillet p. 166. —

1723-1726, avant sept. — D. Bruno Le Blanc. — 73<sup>e</sup> Prise.

D. Bruno Le Blanc, prof. de Mont-Dieu, coadjuteur des moniales de Gobnay  
en 1693, leur vicaire l'année suivante; en 1701 coadjuteur à Tonai; puis  
de 1704 à 1707 procureur au Mont-Dieu. — Gillet p. 166. — Les dates données par  
l'abbé Gillet sont elles établies, je ne sais au juste; mais il a ignoré que D. Bruno  
a été Vicaire des moniales de Gobnay <sup>1707</sup> janv. 1708, 21 mars à son élection au prie-  
ret du Mont-Dieu sept. 1723. — Est mort prieur du Mont avant sept. 1726.  
ch. 1727. obiit D. Bruno Le Blanc prof. et prior de Mont-Dieu, alias vicarius de mo-  
nialium gobnay, habens miss. > a B. M. p. tot. ord.

C'est lors du siège que s'accusaient, en particulier dans le diocèse de Reims,  
les déplorables divisions issues du Jansénisme... L'agitation fut extrême dans  
le diocèse, la situation devint difficile et délicate pour nos pères du Mont-  
Dieu.

— Priuers.—

— Dicte, car ils étaient entourés de jacobins militants. On trouve en effet  
parmi les signatures des opposants à la Belle Université (Bapt. 1763) celles de  
Benedictus de Mouzon, des religieux d'Orval, du doyen de Mouzon, Trouillet,  
des canons : de Stenne, Salmons, de la Besace, Martin, de Chemery, Godbillot,  
de Sy, Trubert abbé (Gillet p. 466-67). — Parmi les 30 chartreux qui ont fait ces déclai-  
raisons et au oct. 1725, publièrent leur apologie, on ne trouve qu'un professeur  
du Mont-Dieu, D. Guillaume Talabert. On ignore ce qu'il est devenu.

En 1725 débordement extraordinaire de la Baud, qui fut ramenée au couvent  
partie des bestiaux et les y garder pendant plusieurs mois. La prairie et la partie  
de la forêt furent inondées et le sol perdu. — Les frères gênaient le passage, lequel  
fut mauvais et engendra des maladies, dont plusieurs moururent (Arch. de  
1726 à parmi les obit de l'abbaye du Mont-Dieu, celle 1727, dans l'épître et un prieur). Nou-  
velle inondation en 1726 et perte de 20 vaches à la ferme de Baud. Gillet p. 169.

12 Sept. 1726 - 1745, avant Avril. — D. Benoît Cortay. — 74<sup>e</sup> Prieur.

Profès du Mont-Dieu, il fut nommé prieur le 12 sept. 1726, d'après un mot de  
chartreux, est resté en charge jusqu'à sa mort, arrivée au commencement  
de 1745, car il fut remplacé le 8 avril de la même année.

Ob. 1745. obit D. Benedictus Cortay prof., antiquier et prieur du Mont-Dieu, qui  
55 ans d'âge abilitat vidit in ordine.

Il fut lui reproché (V. Gillet, p. 469) des calculs faits trop intéressés dans l'aménage-  
ment du temporel de la maison, et le moins peu heureux du vicaire, D. Louis  
Lavagé, esprit inquiet qui intrigua, à la mort dudit D. Benoît, pour faire  
nommé un supérieur de son choix. Toutefois il a fait d'utiles dépenses en  
achetant, en 1736, pour 203 livres, et, en 1737, pour 283 livres de volumes destinés  
à la bibliothèque.

8 Avril 1745 - 1748, 16 Nov. — D. Jean Crozet. — 75<sup>e</sup> Prieur.

« D. Jean Crozet, fut ens. oyé par le Général, D. Michel de Lernage, en qualité  
de prieur du Mont-Dieu « comme le plus excellent et le meilleur sujet de l'ordre ». Il  
était âgé de 45 ans, profès et vicaire de Villeneuve. » Gillet, p. 470. — En effet profès  
et vicaire de Villeneuve, il fut nommé prieur du Mont-Dieu le 8 avril 1745,  
et le 16 nov. 1748, fut transféré au prieurat du Val-de-Marne jusqu'en chaf-  
fe 1754.

21754 et prieur de la Verna ch. 1756 - 1757 ch., et mort curé à la Verna  
fin 1763 au commencement 1766.

ch. 1764, obit D. Joannes Crozet prof<sup>us</sup> S. V. Mariana, corrégé d'Verna, alias prieur  
domorum Montis Bai, Vallis Ste. Marie et Verna. —

16 nov. 1768 - 1770. ch. — D. Augustin Claret. — 76<sup>e</sup> Prieur.

« D. Augustinus Claret, Lugdunoensis, natus 26 Januarii 1705, professus Cartusian  
28 Iulii 1723 : - promovetus ad tonitrum, et ad canorum 5 Aug. 1724 : ad subdiaconum  
atque 20 Apr. 1727 : ad diaconatum, 13 Iulii 1727 : ad sacerdotium, 20 Apr. 1729. —

(D. René Herbault étant décédé m'a dit que D. Augustin a été maître des novices à la  
grande chartre) nov. 1737 coadjutor Pratinollii, procurator ibidem ; in capitulo  
1745 prieur Vallis Ste. Marie, 16 nov. 1748 prieur Montis Bai - 1770 in capitulo  
coadjutor Siligniaci. obit 16 mai 1773. — cat. des prieurs de chartre

ch. 1774, obit D. Augustinus Claret prof<sup>us</sup> Cartusian, coadjutor d. Siligniaci, alias  
prieur domorum Vallis Ste. Marie et Montis Bai. — Mort dans la 69<sup>e</sup> année de  
son âge et la 51<sup>e</sup> de religion. — « Bon et charitable (D. Augustin) augmenta le  
chiffre des aumônes. A cet effet il alloua 60 livres à chaque officier pour les dis-  
tribuer aux pauvres et accorder, en plus, 25 livres à chacun pour défrayer les person-  
nelles. » Gillet p. 670. —

ch. 1770 - 1773. ch. — D. Ignace Tricot. — 77<sup>e</sup> Prieur.

« D. Ignace Tricot né au Diocèse de Navarre le 9 nov. 1733 - profès au Liget  
6 aout 1756 : - vicaire à Bellary 1768 : - prieur au Mont-Dieu au chap. 1770  
au chap. 1773 Vicaire à Affracay : — Prieur de Vandœuvre du chap. 1780 - 1787  
prieur de Bondonne du chap. 1787 - 1789, 17 Taurier, curé d'Aquitaine 1782 -  
1786, visiteur 1786 - 1789, 17 juviers. — Prieur de Vallonne et Visiteur de  
Provence 17 Taur. 1789 - 1791 ou 92. — Secrétaire à la chartreuse de Rome où  
il fut couré ; assista aux chapitres généraux tenus à Bologne en 1793, 1794  
1795 et 1796. fut référendaire en 1793 et 1795, et 1<sup>er</sup> défiseur en 1796 et 1797.  
Est mort à Rome le 31 juillet 1798. — 65 ans d'âge, 43 de Religion. —

d. 8. 8. 1799, obit D. Ignatius Tricot prof<sup>us</sup> d. Ligeti, prieur d. Vallis Loura, visitator provincial  
Provincia, alias prieur domorum Montis Bai, Vallis Loura et Burdigalae namque visitator  
provincie Aquitanie, habens plen. curia, p. monach. et miss. de l'ordre per loc. ad. et omnis, p. ep.  
scribend. in cat. 72. sub die obitum huius qui fuit 31 Iulii (1798). —

ch. 1773 - 1776 ch. — D. Ambroise Canelle. — 78<sup>e</sup> Prieur.

D. Ambroise Canelle (parfois on écrit Canelle, dit l'abbé Gillet dans les documents de l'ordre, il est toujours écrit Canelle) profît du Mont-Dieu et procureur des moniales de Gobnay depuis 1768, est nommé prieur de la en 1773 de profession au chapitre de 1773 à 1776, transféré par le chap. au prieuré de Noyon, mort en charge en se rendant au chapitre général de 1782. —

ch. 1782. obit D. Ambroise Canelle prof<sup>es</sup> et alias prieur du Mont-Dieu, Prieur de Novion, habens agendum speciale, eo quod obicit in aulae capitulo. Le chapitre en 1782 déterminait le 28 Avril. — Par conséquent à ce moment nul ne avait été nommé.

De 1770 à 1774 réfondit les droits du Mont-Dieu contre la duchetie de Mayencourt qui ayant fait établir une forge à la Cessine, laguille, ou boat de quelques mètres de hauteur sans eau, les entrepreneurs voulurent prendre l'eau à l'étang de Bairon, les chartreux et d'autres s'y opposèrent. Des experts nommés en 1774 concluront qu'il n'y avoit pas lieu de tenir compte de l'opposition. — On connaît pas la fin de l'affaire. —

ch. 1776 - 1788, Août 25. — D. Charles Bazin de Cambenard. — 79<sup>e</sup> Prieur.

« D. Charles Bazin de Cambenard, né à Rouen le 5 janvier 1727, — fut professeur à Paris le 15 août 1747 : — coadjuteur à Basseville 1766 : — Procureur à Noyon 1768 : — Prieur ibidem, 18 oct. 1771 - 1776 ch. : — Prieur du Mont-Dieu au chap. 1776 - 1788, 25 Août. Rentré alors au cloître. Est mort en 1794, je ne sais où. — 67 ans d'âge et 48 de religion. —

ch. 1796. obit D. Charles de Cambenard prof<sup>es</sup> d'Parisienis, alias prieur de Novion et Mont-Dieu. —

25 Aug. 1788 - 1791, peu après le 1 Mai. D. Philippe Plattelet. 80<sup>e</sup> Prieur.

« D. Philippe Plattelet, né à Dabrech, en Lorraine, diocèse de Metz, le 13 Mai 1728, fut professeur en Chartreuse le 8 Sept. 1752 : — maître des novices ibidem, 14 Sept. 1764 : — vicaire de Chartreuse 28 dec. 1764 - 1768, 6 Nov. — coadjuteur du Mont-Dieu 6 nov. 1768 : — coadjuteur de Bellac au chap. 1769 : — coadj<sup>er</sup> à Mayencourt au chap. 1771 : — coadj<sup>er</sup> à Bourlémont au chap. 1772 : — Vicaire à Arvin au chap. 1775 : — Vicaire à Béaignac au chap. 1779 : — coadjuteur à Bourlémont le 1er Mars 1781 : — procureur à Béaignac au chap. 1786 ; — Prieur ibidem,

13 oct. 1787.

13 oct. 1787 : Prieur du Mont-Dieu le 25 août 1788 ; sorti de l'ordre en mai 1791 (il est encore au Mont-Dieu le 2 mai 1791 avec Pérat, jour où l'autorité révolutionnaire donne le 27 Août précédent, dans tout ce qu'il peut), il reterra dans le Luxembourg en 1794 à Coblenz ; au mois de décembre 1795 est hôte à la chartreuse de la Port-Dieu, en Suisse, (catal. des profs) à Chartreuse. — D. Philippe a dû quitter la Port-Dieu en 1798, lors de la république Helvétique, et faire d'autres pérégrinations inconnues. — En 1802 il est à Sedan, voici ce qu'en dit l'abbé Gillet p. 578 : « quant à l'ancien prieur, D. Platéat, après avoir été de Sedan à Arlon, puis à Bouschain, en Souabe, il est revenu à Sedan, où il réside dans l'ancien fond avec ses frères. En 1802, il se dit « cassé de vieillesse et tout débord de la tombe » (il avait 74 ans). Ce vénérable vieillard, qui avait été épousé tant longtemps en voyant la ruine de son couvent, mourut sans toute à Sedan peu de temps après. » On voit que de la Port-Dieu en 1798, il alla à la chartreuse de Bouschain, où il revint à Sedan. — Il est décédé quelques mois plus tard, il se retira d'abord à Sedan, où il me partit quelques années suivante quand on emprisonna les prêtres non abjurons.

En 1789 le Mont-Dieu était en pleine prospérité. Il y avait 19 religieux et deux frères donnés et un nombreux personnel de serviteurs. Ces religieux prévoyaient ils ce qui allait arriver? Tous deux et il quittaient la Spoliation, ils se partagèrent l'argent qu'il y avait en caisse. Chaque religieux reçut 4050 livres en argent, 8 paires de drap, 2 douzaines de chemises, 2 douzaines de serviettes, 2 douzaines de mouchoirs et quelques billets soutenus par des particuliers. Chaque frère reçut 900 livres en argent et quelques effets mobiliers. — En 1789 également ayant trouvé un ami complaisant dans le bientôt Coullaut, président des gremiers à sel de Douai, il lui louerent les forges de Bairon, avec achat des mobiliers et des marchandises existantes pour 64926 livres, dont ils reçurent 7500 comptant, donnant une décharge de confiance pour le reste (57626 livres). Ils lui laissèrent aussi un dépôt 4000 livres, deux caisses d'objets précieux, des couverts d'argent etc.. mais le dépositaire fut infidèle et déloyal, les religieux perdirent presque tout. — Le 13 février 1790 reçut de l'assemblée constitutive supprimant les ordres religieux et les voies monastiques et mettant les biens

les biens du clergé à la disposition de la nation. Le 6 mai 1790, les officiers de la nouvelle commune de Baïse, - le Mont-Dieu, se présentent pour faire inventaire et constater les religieux leur leur intention. Voici les noms d'après l'abbé Gillet (p. 563)

- |                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| 1. D. Philippe Platard, prieur.       | 11. D. Gibrien Biagnitz.  |
| 2. D. Jean-Baptiste Bavière, vicaire. | 12. D. Batiste Muller <sup>Maitre</sup> (profès au M.D.)        |
| 3. D. Gabriel Bruslé, procureur.      | 13. D. Ambroise Haffen.   |
| 4. D. Pierre Niget, coadjuteur.       | 14. D. Charles Henn.  |
| 5. D. Xavier Lablanc, ancien.         | 15. D. Hugues Payre.  |
| 6. D. Michel Haury.                   | 16. D. Jacques Guillot.   |
| 7. D. Jean Herga.                     | 17. D. Balthazar Malaisy.                                       |
| 8. D. Louis Gallois.                  | 18. D. Joseph Lepicier.   |
| 9. D. Bruno Barthélémy                | 19. D. Antoine Piquet. —  |
| 10. D. Hugues Dortu                   | 6 autres profès du Mont-Dieu étaient, 3 à Alleville, 3 à Noyon. |

Friars dormés.

- |                                |                            |
|--------------------------------|----------------------------|
| 1. Fr. Laurent Sicond.         | 3. — Fr. Gabriel Bastraud. |
| 2. — Fr. Jean-Baptiste Martin. | 4. — Fr. Bruno . . .       |

L'autorité ne donne que la réponse demandée par le prieur aux officiers, qui restèrent deux jours; après avoir fait un inventaire sommaire, il laissèrent les religieux continuer l'administration sous le contrôle de la nation. Trois commissaires nommés par le directoire du département des Ardennes, arrivé le 3 mars 1791 signifient aux religieux ce peu qu'ils peuvent emporter avec eux, ~~selon~~ les scellés sur les chambres des officiers. — Le 11 mars ils font l'inventaire des archives et invitent le prieur et le procureur à rendre leurs comptes. —

Du 14 au 19 mars, inventaire détaillé de mobilier en vue de la vente prochaine. Une loi du 16 oct. 1790, ordonnait aux religieux qui avaient opté pour la vie religieuse, de se retrouver avant le 1<sup>er</sup> Avril 1791 dans les maisons qui leur seraient désignées. — Le 1<sup>er</sup> Avril 1791 les trois commissaires veulent faire cesser la communauté signifiant aux religieux d'avoir à quitter à leurs bâtimens à court délai. — Le 2 avril 1791, une requête des religieux est signée par:

1. D. Ph. Platard, prieur. 2. D. J. B. Bavière, vicaire. 3. D. Xavier Lablanc, ancien. —

L. o. Michel

4.- D. Michel Henry. - 5.- D. Jean Hergot. - 6.- D. Louis Gallois. - 7.- D. Bruno Barthélémy. - 8.- D. Hugues Torter. - 9.- D. Gérard Biagny. - 10.- D. Gabriel Brûlé, prêtre. - 11.- D. Pierre Niget coadjuteur.

La vie commune n'était plus possible quelques mois se rapprochaient dans la famille, mais pas étaient à demeurer dans leurs cellules. - Le 27 Avril 1791 les commissaires les prirent d'évacuer le local. - Comme il se fait ils leur adressent une plus pléthorique sommation. Voici les noms de ceux qui resteront encore et qui seront témoignage peu après :

1.- D. Ph. Platélet. -	4.- D. Bruno Barthélémy. -	7.- D. Louis Gallois.
2.- D. Gab. Brûlé. -	5.- D. Hugues Torter. -	8.- D. Xavier Lablanc.
3.- D. T.B. Bavière. -	6.- D. Antoine Piquet. -	9.- D. Gérard Biagny. -

Une vente du mobilier fut faite le 15 avril au 5 mai 1791, 1300 lots produisirent une somme de 36 575 francs, 8 sous. Il y en eut encore deux autres le 15 juin et le 25 août pour les derniers objets qui restaient après le départ des religieux. A cette première vente D. Philippe Platélet, D. Michel Henry, D. T.B. Bavière et D. Xavier Lablanc achetèrent toutes sortes de bois, ce qui faisait croire qu'ils voulaient rester dans le pays. - D. Bruno Barthélémy acheta un matelas et un lit de plumes. - La vente des immeubles commencée en juillet 1791 dura deux ans. Du 8 au 13 avril 1791 on fit l'inventaire l'inventaire de la bibliothèque qui comprenait 6471 volumes imprimés et manuscrits. Elle fut plus tard transportée à Sedan. - Le 18 juillet 1791 l'argentorat et ces objets ou culte furent transportés à Sedan. La couronna quelque temps silencieuse avec ses trois gardiens : Froulay, de Vaugiart, Louis Hardy, de Chastelot, M. du Bois, et Antoine Boissart, des Grandes Armées. - Le 22 Sept. 1793 le Mont-Dieu est choisi comme maison de réclusion pour les suspects. Le commandant de la prison écrit le 1er juillet, en 11 (Juillet) 1793 : « Je vous dirai que j'ai fait mettre en de ces b... de chantiers au cachot; j'en fais mettre de temps en temps ». Le 3 Oct. 1794, il y a encore 106 prêtres enfermés au Mont-Dieu. L'exécution ordonnée le 23 nov. fut le 20 déc. 1794. En moins de quinze mois la chartreuse avait abrité plus de 600 détenus. Elle fut vendue, le 22 Avril 1795, à deux marchands, charpentiers et ciseleurs pour 360 600 livres. Ils en firent une carrière.

Après la démolition, ce qui reste encore des bâtiments (le pavillon d'entrée, le corps de logis encadré des deux pavillons St-Etienne et St-Bruno, les écuries et une grange) fut vendu à M<sup>e</sup> Poupart, de Sedan, qui le revendit à M<sup>e</sup> Coquer le 15 mars 1820. — En 1889 c'est le petit fils de ce dernier qui est encore propriétaire.

Les restes de la chartreuse, classés et bien conservés sont aujourd'hui (28 juin 1965) la propriété de Monsieur Henriot.

(Extrait de la lettre de M. R. Robinet, directeur des Services d'Archives des Ardennes, du 28 juin 1965)

# D° Le Temporal du Mont-Dieu.

Nota. — Résumé du chap. XV de l'abbé Gillet, pag. 474 - 518. — L'arpent est assimilé à celui de Paris qui vaut 36 acres, 19 centiares. —

		Arepnts. Hectars. Are Carr.
	La forêt des Molieres 1396 Arp. le reste du Bois 1988 =	2984. 951. 84. 96.
Bondu	6 censas: La Corrière, la Grange au Mont-Molinier; La Mont-Dieu, la Bûcherie; la Forge et le Moulinet 1210 Areports	1210. 413. 69. 90. 6.
	Total 3994 Arp. = 1365 h. 54 A. 86 cent.	
	14 censas: Le grand-Moulin - Le petit Moulin - Remont - Ambuy - Jacob Vaale - Wigarde - Aubertin - Courtibœuf -	
Baixes	Les Fourcieras - Haut-Bainon - Courtesoupe - l'Arbre Galé -	
16 censas	la Loire et les Hutes, ensemble { terres 1330 Arp. - 1330. 454. 72. 70. 16 prés 400 " 400. 136. 76.	
	Aribances 50 50. 17. 09. 50.	
	Grand étang plus de 161 Areports 161. 55. 04. 59.	
	Total 1941 Arp. = 663 hect. 62 Ar. 79 cent.	
Lamay.	4 censas { terres = 336 Arp. 336. 114. 19. 46. prés 54 54. 18. 46. 26. 4.	
	Total 388 Arp. = 132 hect. 65 Ar. 72 cent.	
Sauville	5 censas { terres 48 Ar. 47-50-59-127 Armoingt = 361 h. 361. 116. 58. 79. prés 12-7-9-5-18 " = 45. 45. 15. 38. 55. 5.	
	Total 386 Arp. = 131 hect. 97 Ar. 34 cent.	
Petites Armoisies	1 censas { terres 66 Arp. 66. 22. 56. 54. prés 19 " 19. 6. 49. 61. 2.	
	Total 85 Arp. = 29 hect. 06 Ar. 15 cent.	
	La grande cense dont on ne donne pas la contenance.	
Grandes Armoisies	— Après 1610, une cense non évaluée	
Antaïe et Vivier.	1 censas { terres 44 Arp. + 2. vivier = 46. 46. 15. 72. 74. prés 12 + 6 1/2 = 18 (6 1/2) 18. 6. 15. 42. 1.	
	Total 64 Arp. = 21 hect. 88 Ar. 16.	
La Neuville.	4 censas { terres 60 Arp. + 15 + 60 + 28 = 163 Ar. 163. 48. 89. 17 prés 16 + 8 + 9 + 6 = 31 31. 10. 59. 89. 4.	
	Total 174 Arp. = 59 hect. 49 Ar. 06.	

		Areparts	Hect.	Mes. cent
Maire	{ 1 cense { terres 33 Prés 12	33. <sup>t</sup>	11.	26. 27
	Total 45 Arp. = 15 hect. 38 Ar. 55 cent	12. <sup>t</sup>	4 <sup>t</sup>	10. 28. 1.
Maisoncelle	{ 1 cense { terres 30 Arp. Prés 12 Arp.	30. <sup>t</sup>	10.	25. 70.
	Total 42 Arp. = 16 hect. 35 Ar. 98 cent	12. <sup>t</sup>	4.	10. 28. 1.
Chemery	{ 1 cense { terres 19 1/2 Arp. (jardin de la ferme) Prés 12 Arp. 12	19. <sup>t</sup>	6.	49. 61
	Total 32 Arp. = 9 hect. 59 Ar. 89.	19. <sup>t</sup>	4.	49. 28. 1.
Chéhery	{ 1 cense { terres 18 1/2 Arp. (jardin de la ferme) Prés 9	18. <sup>t</sup>	6.	15. 42
	Total 27 Arp. = 9 hect. 23 Ar. 13.	9. <sup>t</sup>	3.	07. 71. 1.
Nouvion sur Meuse	{ terres 3 1/2 Arp. at la 1/2 fauchée et 1/2 cense { Prés 4 1/2 at la 1/2 fauchée 9 1/2 at 9 fauchées	4. <sup>t</sup>	1.	36. 76.
Omont.	Total 27 Arp. = 9 hect. 23 Ar. 13 cent	23. <sup>t</sup>	7.	86. 37. 1.
Saint-Agnan.	{ 1. cense { terres 22 Arp. Prés 5 "	22. <sup>t</sup>	7.	52. 18.
	Total 27 Arp. = 9 hect. 23 Ar. 13.	5. <sup>t</sup>	1.	70. 75. 1.
Vendresse	{ 1. cense { terres 49 Arp. Prés 18 "	49. <sup>t</sup>	16.	75. 31.
	Total 67 Arp. = 22 hect. 90 Ar. 73.	18. <sup>t</sup>	8.	15. 62. 1.
Montgon	{ 1. cense { terres 50 Arp. Prés 6 Arp.	50. <sup>t</sup>	17.	89. 50.
x	Total 56 Arp. = 18 hect. 46 Ar. 26.	6. <sup>t</sup>	1.	36. 76. 2.
	1. cense dont on ne dit pas la contenance			
La Châna	{ 4 censes { terres 337 Arp. Prés 45 "	337. <sup>t</sup>	115.	22. 03.
	Total 382 Arp. = 130 hect. 60 Ar. 58.	45. <sup>t</sup>	15.	36. 55. 4.
Authie et	{ 1 cense { terres 68 Arp. Prés 11, , , } à Authie	68. <sup>t</sup>		
Briquillat-sur-Bar	à Briquillat Prés 8 fauchées que j'aj. également 8 Arp.	11. <sup>t</sup>		
	Total 79 + 8 Arp. = 27 h. 01. 01. + 2 h. 73. 52.	8. <sup>t</sup>		

		Ars 05	hect.	Acres	Surface
Day -	{ 1. Cense { terras 60 Arp. més 3 "      = 21 hect. 53 Acr. 97 -	60	20	51. 60	
	total 63 Arp. = 21 hect. 53 Acr. 97 -	3	1.	02. 57. 1.	
Binerville et	{ 1. Cense { terras 204 Arp. més 12 "      = 12 Acr. à flancs	204	69.	74. 76.	
Champigny -	Total 216 Arp. = 73 hect. 85 Acr. 04.	12.	4.	10. 28. 1.	
Bignicourt .	terrass 114 Arpents = 38 h. 97 Acr. 66.	114.	38.	97. 66. 1.	
Reims -	{ autres 6 autres maisons, la maison du Louvel et ferme non évaluée - j'additionne à Porte de Ville et terre (à Bellancy)				1.
Touy . . .	Vignes 8 Arp. = 2 hect. 73 Acr. 52	8.	2	73. 52	
Pargny . . .	" 9 Arp. = 3 hect. 0 " 71	9.	3.	07. 71	
Chamery . . .	" 9 Arp. = 3 hect. 07. " 71	9.	3.	07. 71	
Vaudrey . . .	" (environ 8) ou une quinzaine 2 Arp achetées en fermes	8.	2.	73. 52	
Au moins 55 hectares ou fermes					
sans parcelles vignes					
Total . . .		8268	2819.	99. 12.	

### Résumé . . .

C'est donc 8268 Arpents, soit 2819 hectares 99 Acr 12 cent ainsi répartis :

Bois 2784 Arpents = 951 h. 84 - 96.

Terre labourable 4478 " = 1531, 02 - 82.

Prés 761 " = 253, 34 - 79.

Le grand étang flotté 161 " = 55, 04 - 59.

A flancs 50 " = 17, 09 - 50.

Vignes environ 34 " = 11 " 62 - 66.

Total 8268 Arp. = 2819 hectares 99 Acr. 12 . . .

Nous avons vu que la dimension de 6 centes ou fermes, à la jardinière à la porte de Ville et terre à Bellancy, n'est pas donnée, de sorte que l'on peut affirmer, sans crainte d'écœurement, que le Mont-Dieu avait environ 8500 arpents de terrains, ce qui équivaut à 2906 hectares 15 Acr. L'abbé Gillet donne bien le revenu de chaque chose, à différentes époques, mais il n'a pas le total du revenu annuel, depuis les comptes de la maison.

Centes en Argent...  
( Rentes annuelles sur maisons et autres choses)

Aux Petits Armoises : rentes, 20 sols + 34 f. + 6 livr. 58. + 6 livr. 10s. =	1549 88
A Nouville . . . . . 12 livr. + 10 f. + 16 sols . . . . . =	13, 6.
A Chéhary . . . . . 20 sols . . . . . =	1, 00
A Mouzon . . . . . 20 sols . . . . . =	1, 00
A Villers-Davant-Mouzon .. 20 sols . . . . . =	1, 00
A Doudery . . . . . 4 sols . . . . . =	0, 04
A Mézières 12 livr. + 40 sols + 30 f. + 20 livr. + 3 livr. 4 f. + 75 livr. . . . . =	113, 14.
A Charleville 40 à 50 livres (et autres maisons dont l'apportun indiqué) =	50,
A Guignicourt . . . . . 6 livres . . . . . =	6,,
A Ormécourt . . . . . 50 sols . . . . . =	2, 10.
Au Chesne 9 livr. 78. + 51 livr. 58. + 12 f. + 14 livr. + 100 sols. + 30 f. + 4 f. + 57 sols =	84, 15.
A Ste Mandeville . . . . . 7 livr. et 1/2 . . . . . =	7, 10.
A Louvigny-lès-Autry . . . . . 6 livr. 13 sols 4 deniers . . . . . =	6,, 13, 4.
A Durne - hôte - Meule . . . . . 33 sols 4 deniers . . . . . =	1,, 13, 4.
A Reims. { l'ancien séminaire acheté 6000 livres en 1587 Maison Pintre au près de St. Nicolas . . . . . 80 liv. Maison du Lomel, rue Porte Ecarles au conforme . . . . . Maison des Crénaces près de l'église St. Martin 60 liv. Maison de la couture . . . . . 60 liv. Jardin près de porte de Vesle, et terre à Bellary . . . . .	{ 180, 00
Total . . . . .	48464, 14, 8, 81

A Lorcy-Bédau. Un muid de grains, moitié froment, moitié avoine, donné  
en 1535 par Dame de Villers, veuve de Guillaume Gobert.  
(Le bâtier de Paix valait 156 litres. 12 bâtières faisant un bâtier et 12 sols,  
un muid = 1 muid valait donc 1872 litres soit 18 hect. 72 litres)

# Catalogue abrégé des Prieurs du Mont-Dieu.

Ch. devant ou après une date indique que l'institution ou la déstitution a eu lieu au chapitre général. — Voir mon catalogue détaillé.

- 1<sup>er</sup>  
1136-1144. — D. Geoffroy profès de chartreuse, mort vers 1160, le 16 mai ou, 19 juil.  
S'il est le même que l'officier prieur d'Écouges, il n'a été au Mont-Dieu que de 1136 à 1639. — <sup>1<sup>er</sup> Prieur</sup>  
mort
- 2<sup>e</sup> 1144-1150. — D. Aymon ou Hayme, profès de chartre, mort le 28 oct. vers 1150, <sup>2<sup>e</sup> Prieur</sup>
- 3<sup>e</sup> 1150-1160. — D. Gervais profès de chartre, mort en charge le 7 févr. 1159 ou 6. <sup>3<sup>e</sup> Prieur</sup>
- 4<sup>e</sup> 1160-1184, 17 Nov. — D. Simon profet mont-dieu et prieur, lequel de 1184 à 1202,  
très célèbre, mort en charge le 17 nov. vers 1184. — <sup>4<sup>e</sup> Prieur</sup>
- 5<sup>e</sup> 1184-1202, 13 nov. — D. Engelbert profès du Mont-Dieu et du Val St. Pierre, <sup>5<sup>e</sup> Prieur</sup>  
du dit Val. St. Pierre 1160-1177. Evêque de Châlons sur Saône 1177-1183  
et prieur du Mont-Dieu 1184-1202, mort le 13 nov. vers 1202
- 6<sup>e</sup> 1202-1208. — D. Lambert  
mort le 18 oct. 1208, 1<sup>er</sup> do. 6<sup>e</sup>
- 7<sup>e</sup> 1208-1210. — D. Jean 1<sup>er</sup>  
mort le 16 octobre 1210, 1<sup>er</sup> do. 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>
- 8<sup>e</sup> 1210-1220. — D. Gontier  
mort le 16 mars 1220, 1<sup>er</sup> do. 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>
- 9<sup>e</sup> 1220-1240. — D. Jean 2.  
mort le 26 juin 1240, 1<sup>er</sup> do. 6<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>
- 10<sup>e</sup> 1240-12... — D. Jean 3.  
mort le 25 oct. (20 juil. Gen.) <sup>10<sup>e</sup></sup> 1257 10<sup>e</sup>
- 11<sup>e</sup> 12...-1270. — D. Adam  
mort le 29 oct. 1270, 1<sup>er</sup> do. 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>
- 12<sup>e</sup> 1270-1275. — D. Nicolas d'Argeliers profès de la maison mort le 10 oct. 1275.
- 13<sup>e</sup> 1276-1290. — D. Jean Tocerand ou Toceratius profès de chartre, prieur de St. 13<sup>e</sup>  
Hugos 1267 et 1268; de Sylvanita 1259-1259, du Val. St. 1259-1259, <sup>13<sup>e</sup></sup>  
quel mois, 1<sup>er</sup> do. de Paris Aug. 1259-1260, 2<sup>me</sup> do. Liget 1260-1275, du Mont-  
Dieu 1270-1290, mort le 15 janv. 1295.
- 14<sup>e</sup> 1290-13... — D. Jean 4<sup>e</sup>  
mort le 11 févr. 1307, 1<sup>er</sup> do. 14<sup>e</sup>
- 15<sup>e</sup> jan 1306 et 1308. — D. Pierre 1<sup>er</sup> do. institut au chap. de 1306 et 1308, 1<sup>er</sup> do. 15<sup>e</sup>
- 16<sup>e</sup> jan 1312-1328. — D. Jean de Warg mort le 12 Avril 1328, 1<sup>er</sup> do. 16<sup>e</sup>  
— 1332, 22 Nov. — D. X... <sup>1<sup>er</sup> do. 16<sup>e</sup></sup> à vérifier... ??
- 17<sup>e</sup> 1332-1336. — D. Rodolphe de Metz mort le 27 Aug. 1336, 1<sup>er</sup> do. 17<sup>e</sup>

- 18<sup>e</sup> 1336 - 1340. — D. Pierre 2, 5<sup>e</sup> d'f. au chf. 1337, pourrait être le même 18<sup>e</sup>  
que plus haut 1306 et 1308. mort le 17 Mars (1340) dit Jan.
- 19<sup>e</sup> 1340 - 1344. — D. Gaucher profès de Bourgfontaine, prieur du Gobnay 19<sup>e</sup>  
1335 - 1340 du Mont-Dieu 1340 - 1344. Mort le 9 Sept. 1350.
- 20<sup>e</sup> 1344 - 1350. — D. Jean de Favieia ou de Léopold le chartreux mort 20<sup>e</sup>  
le 23 Juin 1350, nomm<sup>e</sup> dit Jan.
- 21<sup>e</sup> 1350 - 1361. — D. Jean de Raponcel de Lorraine profès du Mont-Dieu 21<sup>e</sup>  
ou le chartreux de Reims, Humbert de la Trappe, mort le 22 Oct. 1361.
- 22<sup>e</sup> 1361 - 1372. — D. Jean l'Apothicaire mort pris au Lieuvin le 4 Oct. 22<sup>e</sup>  
1380, ex ch. 1381, et nomm<sup>e</sup> au 1371 comme dit Jan.
- 23<sup>e</sup> 1372 - 1386. — D. Simon de Chagnet ou Chagnet profès de Paris en 1361, 23<sup>e</sup>  
prieur du Mont-Dieu 1372 - 1386 et de Paris 1386 - 1402.  
21 juillet, jour de sa mort. — Envoyé à Rouen le 18 avr. 1372.
- 24<sup>e</sup> 1386 - 1392. d. — D. Guy d'Herpont profès du Mont-Dieu, mort le 19 juillet 24<sup>e</sup>  
1417, ex ch. 1418, et nomm<sup>e</sup> au 1418 comme dit Jan.
- 25<sup>e</sup> 1392 - 1398. — D. Jean de Reims, chanoine de la collégiale 25<sup>e</sup>  
comme de Reims, profès du Mont-Dieu vers 1387, prieur du Mont-  
Dieu 1392 - 1398 avant la chf. Radouard le Boucicaut 1398 - 1399 -  
Radouard le Boucicaut 1399 - 1400 - Mort le 17 Oct. 1425.  
et nomm<sup>e</sup> au 1400
- 26<sup>e</sup> 1398 - 1403. d. — D. Pierre de Lourmaré profès au moins 2<sup>e</sup> du Val St-Pierre 26<sup>e</sup>  
prieur du Mont-Dieu 1398 - 1403 et de Gobnay 1403 - 1411  
mort depuis au Val St-Pierre, le 22 nov. 1414, et nomm<sup>e</sup> 1403 tdy.
- 27<sup>e</sup> 1403 - 1408. — D. Jean Buffet profès de Bourgfontaine, prieur du Mont-Dieu 27<sup>e</sup>  
1403 - 1408 et de Bourgfontaine 1409 - 1413, 16 juillet dans son mort,  
ex ch. 1415, et nomm<sup>e</sup> 1408, comme dit Jan.
- 28<sup>e</sup> 1409 - 1411. d. — D. Gerard de Metz profès du Mont-Dieu, prieur du Paris 28<sup>e</sup>  
vers 1389 et 1399 - prieur du Mont-Dieu de 1409 au chaf. 2<sup>e</sup>  
1411. Mort le 21 Mars (1413) selon t. Jan.
- 29<sup>e</sup> 1411 - 1415. — D. Pierre de Montigny profès du Val St-Pierre, nomm<sup>e</sup> 29<sup>e</sup>  
par le chaf. de 1411, mort dans la religieuse ex ch. 1418  
Intonse de D. Gammeron. —

- 30<sup>e</sup> 1415-1416. d. - D. X. Recteur déposé par le chap. du 1416, pour cause de Révolte  
entre D. Jean de Rains et D. Pierre de Matz. 30<sup>e</sup> p.  
31<sup>e</sup> d. 1416-1419. - D. Guillaume du Pont profès de Montmorla, vicaire de Diz. 31<sup>e</sup> p.  
- élu recteur ch. 1614-1615 d. prieur de Durbec ch. 1415-1416 d. de Montmorla  
ch. 1416-1419. - du Bourgfontaine 1419-1421. 10 fevr. 1420.  
32<sup>e</sup> 1419-1420. d. - probablement D. Pierre Fumet de Matz, profès et procuré de Mont. 32<sup>e</sup> p.  
Venu, en 1422, est envoyé au Val-Dieu, y est encore en 1428. Le chapitre  
1428 le dépêche à la prévôté de Vallombrosa où il avait fait une telle profession,  
puis prieur de Vallombrosa 1431-1443 d. prieur d'Orbec, vicaire à Ouerbec,  
prieur d'Orbec d. 1449-1450, déposé au profit d'autrui, 20 Août 1450.  
33<sup>e</sup> ch. 1420-1421 d. - D. Bernard Bing a professé de Cologne 1389, prieur de la chartreuse  
maisons d'Orléans d'auant 1460, ... 2 fois prieur de Biarrot (1396-1407)  
et 1426-1430), prieur de Strasbourg pendant le concile de Constance (1414-1418)  
du Mont-Dieu ch. 1420-1421 d., de Biarrot d. 1424-1426, de Seitz d. 1426-26.  
mort le 15 mars 1440. —
- 34<sup>e</sup> ch. 1421-1422. D. Firmin Le Ver profès d'Albarville, prieur du Val-Dieu 33<sup>e</sup> p.  
ch. 1402-1405 d. - prieur d'Albarville d. 14...-1421 d. - du Mont-Dieu  
ch. 1421-1422! - et plusieurs fois d'Albarville, où il est mort prieur, 26 juil. 1445.  
35<sup>e</sup> 1422-1425, 21 Mai. - D. Martin d'Ardame profès du Mont-Dieu mort 34<sup>e</sup> p.  
prieur le 21 mai 1425, alors D. Gamero. —
- 36<sup>e</sup> 1425-1460 ch. - D. Nicolas du Vivier profès, vicaire et prieur du Bourg- 35<sup>e</sup> p.  
fontaine ch. 1422-1425 ch. - aussi prieur du Mont-Dieu jusqu'en  
chap. 1460 - Vicaire des moniales de Gouy ch. 1440-1441 d. 1457  
et mort le 1er juillet 1458, non 1450, comme dit D. Gamero.  
37<sup>e</sup> ch. 1440-1449-4. D. Jean La Riche, d'Yvoy, ancien cistercien, profès du 36<sup>e</sup> p.  
Val-Dieu nommé prieur du Mont-Dieu au chap. du 1440, mort le 10  
Août (1666 selon Gouy.) mais c'est faux, car le Jean D'Yvoy du Val-Dieu  
n'est pas encore en 1473. —
- 38<sup>e</sup> 1444-1451 d. - D. Gérard de Ruffane (de Zutsonia) titulaire du chap. gen. 37<sup>e</sup> p.  
profès de Liège, également prieur du chap. 54 1451. Mort le 5 Mars 1495.  
39<sup>e</sup> ch. 1451-1455 d. - D. Raoul D'arey (d'Arez, Gillot) profès de Gouy, prieur 38<sup>e</sup> p.  
du Mont-Dieu du chap. de 1451 à celui de 1455. Mort le  
19 août 1486, ou ch. 1487, non 1488, comme dit D. Gamero,

- 40<sup>e</sup> d. 1455 - 1459 apres d. - D. Hugues Bloot noble de Solst, le condicier et prieur à 39<sup>e</sup>  
Lagny, profès de la chapelle entre 1457 et 1465 prieur de Mont-  
Dian du 4. ap. 1457 à apres le 20 1459. Mort le 11 sept. 1474.
- 41<sup>e</sup> 1459 - 1460. - D. Françoise Donia profès au Mont-Dian abordant le 16 Juin 1459 2<sup>e</sup> R.  
n'est plus au chap. de 1460. Mort le 23 mai 1473 (mort 1425 au moins)  
D. Gauvain n'a pas donné que comme vicaire. -
- 42<sup>e</sup> 1460 - 1463 d. - D. Pierre Tora profès à Bourgfontaine et prieur de 1452 à 40<sup>e</sup>  
1453, au moins 2 fois vic. au Mont-Dian. Mort le 26 oct. 1482.  
D. Gauvain n'a pas donné que comme vicaire. -
- 43<sup>e</sup> d. 1463 - 1467, 10 Dec. - D. Grestan, originaire de Thionvaine, profès de Salignac, 41<sup>e</sup>  
prieur de Pontrieux chap. 1433, mais refusé par les religieux. Prieur de Vallon,  
d. 1464 - 1468 d. à Bourgfontaine d. 1462 - 1468 d. - de Salignac et de la  
Bonne. Du Mont-Dian d. 1463 - 1467, 10 dec. bauoit. Commissaire de Picardie  
1463 - 1467 et visiteur d. 1467 - 1467, 10 déc. -
- 44<sup>e</sup> 1467 - 1468. d. - D. Cornaille Nordicq, profès de Golnay, Raetien jusqu'au chap. 3<sup>e</sup> R.  
de 1468. - mort le 16 mai, amme incertaine, mort vers 1468 comme  
le dit D. Gauvain, car le chap. de 1468, qu'il a épousé le 16 mai.
- 45<sup>e</sup> d. 1468 - 1472 d. - D. Philippe de Wissocq profès de l'ordre et procureur (1451-1463) 42<sup>e</sup>  
prieur du Mont-Dian du chap. 1468 : élu d. 1472, comissaire de Picardie  
1469 - 1472. prieur du Montreuil 1473 - 1474, 8 avril, batout, mort vers 1473.
- 46<sup>e</sup> 1472 - 1480 d. - D. Jean d'Arezonna originaire d'Yvoy, profès du Mont-Dian 43<sup>e</sup>  
et prieur d. 1472 à 1480 - Mort le 8 juil. 1482, sépulture. -
- 47<sup>e</sup> d. 1480 - 1481. d. - D. Niclaïs Pellois profès à Dijon, prieur du Mont-Dian de 44<sup>e</sup>  
1480 à 1481, vicaire des moniales de Golnay d. 1481 - 1481 d. Mort en exil  
au dit Golnay, 1499, 19 fevr. élu d. 1499, 19 ou 15 fevr. 1500. - 2 fevr. exilé.
- 48<sup>e</sup> 1481 - 1482, 10. oct. - D. Noël de Roncq originaire de Lourmey, profès du M. Dian 45<sup>e</sup>  
et il fut vicaire et coadjuteur mort prieur le 10 oct. 1482, sépulture. -
- 49<sup>e</sup> 1482 - 1484. - D. Jean Hulst profès de Lourmey prieur du Mont-Dian 46<sup>e</sup>  
de 1482 à 1484, mort le 9 dec. 1499. le 10 dec. ex d. 15 oct. -
- 50<sup>e</sup> 1484 - 1494. - D. Louis de Bus (de Busco, de Busc-Bugay, Gillet) né à Auxi-le-Château 47<sup>e</sup>  
en Artois, profès de Paris 22 juillet 1478. Prieur du Mont-Dian 1484 - 1494,  
visitateur de Picardie 1486 - 1488. - Prieur de Liget 1494 - 1503 d. Commissaire de  
France 1495 - 1498, visiteur 1498 - 1503. Prieur de Villeneuve et visiteur de Provence  
d. 1503 - 1506 tôt. Prieur de Paris et visiteur de France 1506 - 1508, 19 juil.  
Mort le 11 juil. 1521, à Maillard - 66 ans de religion. -
- 51<sup>e</sup> 1494 - 1497. - D. Jean Parignon, de Verdun, profès à Mont-Dian, mort 1497. 48<sup>e</sup>  
fut prieur de 1496 à 1497.
- 52<sup>e</sup> 1497 - 1500. d. - D. Guillaume Lamez profès de Lourmey, une 100<sup>e</sup> fois prieur du Mont-49<sup>e</sup>  
Dian de 1497 à 1500. -

- 53<sup>e</sup> ch. 1500 - 1502, 27 sept. — D. Jean Pérignon de Vétheuil, 2<sup>e</sup> fils prieur, mort en barge le 27 sept 1502, nunculote débâche à 1503. — 48-8<sup>v</sup>
- 54<sup>e</sup> 1502 - 1506. — D. Guillaume Lancel (Loubet Lancel, Lancel d'Ancre) 2<sup>e</sup> fils prieur du Val St-Pierre 1502-1506  
Mont-Dieu 1502-1506, de Tournai 1506-1508 et du Val St-Pierre 1508-1511,  
mort le 26 avr. 1515 à son logement à Gamron. — Mais il fut M<sup>r</sup> de Lancel et baron de  
Tournai 29 mars 1511 ou 1512 et du St. Val St-Pierre, mort prieur le 26 mai 1516  
25 juil. 1516 et ch. 1516. — Tout cela est à vérifier et préciser. — 49-8<sup>v</sup>
- 55- 1506 - 1508 post ch. — D. Guillaume Toret profès du Mont-Dieu et prieur de 1506, 50-8<sup>v</sup>  
à 1508 professeur. Mort le 26 juillet 1518. 20 juillet 1518 à 1519. —
- 56- post 1508 - 1516, ch. — D. Denis Batouillet profès et procureur du Mont-Dieu, prieur 51-8<sup>v</sup>  
du Val St-Pierre de 1508-1509, de Mont-Dieu 1508-1516 ch.  
Mort le 4 juil. 1522. — 52-8<sup>v</sup>
- 57<sup>e</sup> ch. 1516 - 1526 apres ch. — D. Henri de la Prée profès et procureur du Mont-Dieu, 53-8<sup>v</sup>  
nommé prieur au chap. 24 1516 nommé comisitaire au chap. de 1526  
mais sans véritablement être en état d'exercer au Mont-Dieu par la mort de 1516, il  
se l'austérité et n'attendit pas le 24 juil. 1526. Ambitieux tout en ignorant la fin. —
- 58<sup>e</sup> 1526 - 1528 ch. — D. Nicolas de Bray 2<sup>e</sup> prieur et ancien chanoine de la cathédrale 53-8<sup>v</sup>  
ville et profès de Noyon, avec l'apôtre prieur du Mont-Dieu de 1526 au  
chap. 24 1528. — Prieur du Val St-Pierre ch. 1528-1529 ch. —
- 59<sup>e</sup> ch. 1528 - 1538 ch. — D. Pierre Boudain (liberté) né à Estelhay près de Mont-Dieu. 54-8<sup>v</sup>  
au chap. 24 Amiens profès de Noyon 1502 nommé prieur de Valenciennes  
et mort au chap. 24 1527 il se trouve habiteur du Val St-Pierre au chap. 24 1528  
prieur du Val St-Pierre 1528-1529, puis ensuite vicaire au Val St-Pierre  
Mort le 27 juillet 1538, dans sa 50<sup>e</sup> année et au prieur 55-8<sup>v</sup>
- 60<sup>e</sup> ch. 1529 - 1540. — D. Nicolas de Bray, 2<sup>e</sup> prieur de 1529 à 1540 vicar 53-8<sup>v</sup>  
Mont-Dieu, procureur Monastère de Gomay 1528-47 — vicar à Noyon 1548 —  
procureur Mont-Dieu 1548, last-24 mort canonisé à Gomay 1551, 13 juil. de la  
bataille de St-Honoré, son habitant de la Paroisse de Mont-Dieu avant le ch. 1551 et prieur  
au ch. 1551-1558 et prieur. Mort le 26 juillet 1558. — 56-8<sup>v</sup>
- 61- ch. 1540 - 1546, oct. D. Pierre Le Bleu de Longeville profès de Noyon 1529<sup>1/2</sup> 55-8<sup>v</sup>  
- chanoine prieur du Val St-Pierre 1537-1540, de Mont-Dieu 1540-46  
de Noyon oct. 1546-1556, 28 oct. la mort canonisée à Picardie 1557-1557.
- 62- 1546 - 1549 ch. — D. Félix Cardon d'un noble famille de Poitiers conseiller à la cour 56-8<sup>v</sup>  
voyagea beaucoup pour marier son fils et fut professeur au commencement de sa mort  
fit profession à Paris le 25 juil. 1539 - prieur 26 juil. 1540-1549 et mort au Val St-Pierre  
1546-1549 ch. vicaire à Paris; prieur de Bourgogne 1551-1563 et  
de Paris 1563-1576, 30<sup>e</sup> au moins, baron de la mort. Comte d'Amiens 1571-1572  
vivant 1568-1576. — 57-8<sup>v</sup>
- 63<sup>e</sup> ch. 1549 - 1554 ch. — D. Antoine Flechelle rebâtu au ch. d'Amiens profès 57-8<sup>v</sup>  
de Noyon 1525, vicar 1540-1548. Prieur du Mont-Dieu ch. 1549-1554 ch.  
Mort le 21 nov. 1571, 1<sup>er</sup> —

échelons

Priorats

- 64<sup>e</sup> ch. 1554 - 1566 d.<sup>h.</sup> - R. P. D. Bernard Corrache né à Tarbes vers 1504, d'abord militaire, puis chanoine à l'Église de Paris, profès de Paris q. abt. 1564, puis vicaire, prieur du Mont-Dieu ch. 1554 - 1566 d. et coadjuteur de Picardie 1558 - 1565. - Coadjuteur du R.P. au chap. 1566, et A<sup>2</sup>P général 26 juill. et 1566 - 1586 mort le 1<sup>er</sup> sept. après tempes. (les 8<sup>es</sup> vacances)
- 65<sup>e</sup> 1566 - 1569 ch. - D. Jacques Hochet fit profession à Paris vers 1557, prieur du Mont 59<sup>e</sup><sup>es</sup>  
Dieu 1566 - 1569 d. recte au Mont-Dieu comme <sup>coadjuteur 1568 - 69</sup> abbé, prieur de Noyon 1570 - 1573, 21 oct. la mort ; 4 oct. 1568, pillage et incendie du couvent par les huguenots.
- 66<sup>e</sup> ch. 1569 - 1571 d.<sup>h.</sup> - D. Jean de Billy né à Guise, où son père Louis de Billy, brigadier 60<sup>e</sup>  
de Prunay, était gouverneur. A 30 ans fait profession à Bourg-l'Abbaye entre 1556 et 1563 - prieur du Mont-Dieu ch. 1569 - 1571 d. et 1<sup>er</sup> prieur à Gaillon ch. 1571  
à sa mort le 1<sup>er</sup> juil. 1580. Comte d'Eu et duc de France 1570 - 1580. 30 juil.
- 67<sup>e</sup> ch. 1571 - 1572 prieur ch. - D. Jean Pondard prieur du Mont-Dieu et prieur 4<sup>e</sup> R.  
Boulogne ch. 1567 - 1570. Recteur du Mont-Dieu ch. 1571 à 1572 prieur le 26<sup>e</sup> d. 1576.  
chap. fit après prieur de Montrœul. Mort à cause du Mont-Dieu 27 juil. 1575.
- 68<sup>e</sup> 1572 - 1592 juil. - D. Bertrand Morel, Lorrain, profès du Mont-Dieu n° 46 1563 61<sup>e</sup>  
profès du M. Dieu 1568, 1570 prieur - puis prieur à la chap. 1572 jusqu'à  
vers la fin de 1592. Comme abbé de Picardie 1585 - 1588 et 1590 - 1591, vicaire  
1588 - 1590, prieur d'Uzore en Portugal le juil. 1594 - 1606 prieur du Mont-Dieu.  
le 28 nov. 1623 il fut au Landes, 31 dec. 1590, le couvent et fille de Charles Hugues  
de L'Isle - le 1<sup>er</sup> oct. 1591, plusieurs fermes furent laissées à son fils d'Henri 16.
- 69<sup>e</sup> 1592 - 1593 ch. - D. Antoine Ravel né à Arles en 1560, élève par son oncle Jean Ravel 52<sup>e</sup>  
doyen à Maguelone, profès du Mont-Dieu 11 oct. 1579, coadj. vicaire 1586 - recteur  
fin 1592 - 1593 au chap., vic. 1593 - 1600, puis le 1<sup>er</sup> oct. à Gisors, trois à royan, 3<sup>e</sup> vic.  
au Mont-Dieu 1613 - et une 4<sup>e</sup> fois - hôte au Val St. Pierre 1624 - 1638, 6<sup>e</sup> prieur, la mort.
- 70<sup>e</sup> ch. 1593 - 1599 ch. - D. Jean Dagonneau né à Macou, avocat au parlement de Paris 62<sup>e</sup>  
profès du M. Dieu 1589, 1590 - prieur 1591. Prieur du chap. 1593 - 1599 ch.  
prieur d'Abbeville 1599 - 1601. Mort le 23 juil. 1623. Recte aérien.
- 71<sup>e</sup> ch. 1599 - 1601 ch. - D. Paul Contet et Combefeu à Muizon près Reims profès du Mont 63<sup>e</sup>  
Dieu 1571, prieur l'été 1589, 6<sup>e</sup> vic. 1589 - 1592, vic. de Melas 1589 - 1592, prieur  
de Villeneuve about 1592 - 1596 ch. coadjuteur de Provence 1593 - 94. - vic. 5<sup>e</sup>  
Melas ch. 1594 - 1595 ch. Prieur de la Verna ch. 1595 - mais au prieur d'Outer que  
je l'allie - vic. de Melas 1594 - 1599 de 1594 - 1596 - 7 - 1599. Prieur du Mont-  
Dieu ch. 1599 - 1601 ch. d'Abbeville 1601 - 1602. Mort le 28 oct. 1605.
- 72<sup>e</sup> ch. 1601 - 1613 ch. - D. Pierre Serval de Reims archevêque d'Amiens, profès du Christ 64<sup>e</sup>  
8 oct. 1594 - recte 1596 - 1600 et 1613 - 1616 - prieur de Lyon 1600 - 1601 et  
fin sept. 1616 - 1617 - hôte du Mont-Dieu ch. 1601 - 1613 ch. coadjuteur de Picardie  
1601 - 1604, vic. 1604 - 1613, Mort à Pontarion 1610 ou 1620.
- 73<sup>e</sup> 1613 - 1615 ch. - D. Claude Gauchier de Reims, profès du M. Dieu 26 févr. 1588, vic. 1600<sup>h</sup>, 65<sup>e</sup>  
prieur d'Abbeville d. 1602 - 1603 ch. de Reims 1603 - 1608, du M. Dieu 1613 - 1615,  
7<sup>e</sup> Appenay ch. 1618 - 1626, 8 oct. la mort. - Prieur, prieur de charité.

- 76<sup>e</sup> d. 1615-1631 ch. - D. Etienne d'Avrigne, de Montfort-l'Amaury, profès du Val-St-Pierre 22 juil.  
1596, coadj<sup>t</sup> 1599 - prieur 1601-1612; Recteur du Mont-Dieu 1612-1616 ch. de Picardie  
au Val-St-Pierre ch. 1616-1617 ch. Prieur du M. dieu ch. 1615-1631 ch. curé titulaire de Picardie  
1621-1630, visitant 1630-1631 ch. Recteur de Nancy au commencement de 1633 prieur de 1633-1639  
2 juil., sa mort. - 12 Août 1632 le p. Louis Amant fut élu curé titulaire par les héritiers soldats  
de Mansfeld - 21 août-3 sept. L'ordre général le laissaient à l'ouest à cause des troubles. 66<sup>e</sup> PV
- 75<sup>e</sup> d. 1631-1636 ch. - D. Jean Tomart, de Reims, profès du Mont-Dieu 1601, prieur à Alberville 1611 - Recteur et prieur du Mont-Dieu ch. 1614-1631 ch. Prieur du Mont-Dieu  
ch. 1631-1636 ch. - de Nancy 1639-1641-, d'Alberville 1641-1649, mort, sa mort. 67<sup>e</sup> PV
- 76<sup>e</sup> d. 1636-1672 ch. - D. Charles Le Bret né à Paris vers 1598, profès de Paris 12 juillet 1622 68<sup>e</sup> PV  
coadj<sup>t</sup> 1623-1636. - Prieur du Mont-Dieu ch. 1636-1672 ch. curé titulaire de Picardie 1639-1641, visitant 1641-1672, Prieur de Paris ch. 1672-1676 ch. de Bourgogne ch. 1676-1678, 9 oct. laissant Mont-Dieu au curé titulaire la visite  
à Villeneuve. - 69<sup>e</sup> PV
- 77<sup>e</sup> 1672-1684 ch. - D. Paul Eastal de Ronen, profès de Chartres 25 juil. 1651, Prieur  
du Mont-Dieu ch. 1672-1684 ch. curé titulaire de Picardie 1676-1677, visitant  
1677-1684. Prieur de Liège ch. 1686-1689. Mort le 20 juil. 1689.  
morts - la mort, signe d'être Général. - 70<sup>e</sup> PV
- 78<sup>e</sup> 1686-9 ch. à mort. - D. Louis Rousselot, de Nancy, profès de chartres 24 juil. 1657, Prieur  
curé titulaire d'Avranches 20 oct. - Prieur de St-Hugon ch. 1677-1682, de  
Liège 1682-1684 ch. des Mont-Dieu et curé titulaire de Picardie ch. 1681,  
quelques mois, y est encore 12 ans ut, n'y est plus 17 nov. - 2<sup>e</sup> Prieur de St-Hugon et curé titulaire de chartres après Août 1686-1690, 4 juil. la mort. 70<sup>e</sup> PV
- 79<sup>e</sup> avant Nov. 1681-1718, 10 oct. - D. Claude de Marchatins, originaire et des moniales d'Avranches, 71<sup>e</sup> PV  
gées, ex-haute statua, profès du Port-St-Marie, prieur au Puy 1677-1686,  
Prieur du Rodez puis Août 1681-1684 après 12 Août. du Mont-Dieu devant nov.  
1684-1718, 10 oct. sa mort, à Golnay en faisant la visite. Curé titulaire de  
Picardie 1687-1692, visitant 1692-1718, 10 oct. - 72<sup>e</sup> PV
- 80<sup>e</sup> 1718-1723, 16 sept. - D. Térence Morel né à Bourg-en-Bresse dec. 1644, profès de ch. 72<sup>e</sup> PV  
bénédict 6 oct. 1685. 2<sup>e</sup> curé titulaire 26 juil. 1689 - prieur de chartres 21 oct. -  
Prieur de Périgueux ch. 1697-1702 mai, 2<sup>e</sup> Régule mai 1702-1709. 2<sup>e</sup> Recteur  
et curé titulaire de Bourgogne 1709-1718 nov. du Mont-Dieu et curé titulaire  
de Picardie puis 1718-1723, 16 sept, la mort, d'apoplexie. - 73<sup>e</sup> PV
- 81<sup>e</sup> 1723-1726. Août. - D. Bruno de Blanc profès du Mont-Dieu, prieur des moniales de  
Golnay 1693, vicaire il 1694-1701, coadj<sup>t</sup> à Bonniac 1701-1704, prieur  
des Mon-Dieu 1706-1707. 2<sup>e</sup> vicaire des moniales 1707-1723, da  
prieur du Mont-Dieu au sept. 1723-1726 en août la mort. 73<sup>e</sup> PV
- 82<sup>e</sup> 1724-1726-1765 mort avorté. - D. Benoît Cortay profès du Mont-Dieu, da prieur  
le 12 sept. 1726 jusqu'à sa mort au commencement de 1765. Son h.  
tuteur fut nommé le 8 Août 1745. - 74<sup>e</sup> PV

- 83<sup>e</sup> 8 Avril 1745-1748, 16 Nov. - D. Jean Crozet profès et vicaire de Villeneuve, nommé prieur du Mont-Dieu par le R<sup>e</sup> P. 8 Avril 1745-1748, 16 nov. transféré au Val d'Is<sup>e</sup>  
M<sup>e</sup> 16 nov. 1748-1751 ch. a priorat de Vence ch. 1751-1757 ch. Mort  
catholique de la varve ex ch. 1764. —

84<sup>e</sup> 16 Nov. 1748-1770 ch. - D. Augustin Claret né à Lyon le 26 juill. 1705, profès de chartreux le 22 juillet 1723, ordonné prêtre le 20 Avr. 1729. — maître des novices. Coadj<sup>r</sup> à Fréjus nov. 1737 a prior<sup>t</sup>. Prieur du Val d'Is<sup>e</sup> ch. 1745-1748, 16 nov. du Mont-Dieu 16 nov. 1748-1770 ch. — mort coadj<sup>r</sup> à Béziers le 16 mai 1779.

85<sup>e</sup> ch. 1770-1773 ch. - D. Ignace Briot né au diocèse de Nevers le 9 nov. 1733, profès des Récollets le 6 août 1756 — vicaire à Bellary 1768 — 1<sup>r</sup> au M. d'au ch. 1770-1773 ch. Vicaire à Aix-en-Provence 1773-1780 — Prieur de Vaucluse ch. 1780-1783 ch. de Bordon ch. 1787-1789, 17 ans. — vicaire d'Aquitaine 1782-1786, V. d'Is<sup>e</sup> 1786-1789. Prieur de Vallbona et Visitateur de Provence 17 Janv. 1789-1792. Retraite à Rouen où il est mort le 31 juillet 1798. —

86<sup>e</sup> ch. 1773-1776 ch. - D. Ambroise Camille profès du Mont-Dieu et procurateur des moniales de Golmey 1768-1773 ch. Prieur du M. d'au ch. 1773-1776 ch. prieur de Noyon ch. 1776-1782, mort au terrandant au ch. 1782.

87<sup>e</sup> ch. 1776-1788, 25 Août. - D. Charles Bagin de Cambesord, né à Rouen le 5 janv. 1727, profès de Paris 15 Août 1747 — cadj<sup>r</sup> à Bonlieu 1766 — procurateur à Noyon 1768 — prieur ibidem, 1<sup>r</sup> oct. 1771-1776 ch. du M. d'au ch. 1776-1788, 25 Août. — retraite au château. Mort au 1794, son bras où . —

88<sup>e</sup> 25 Août 1788-1791-pas après 2 Mai - D. Philippe Plattelet, né à Desvres, diocèse de Magdebourg le 13 mai 1728 — profès de chartreux 1<sup>r</sup> sept. 1752 — maître des Novices 1754, 1764 — v. ibidem 1764-1768, 6 ans. coadj<sup>r</sup> du Mont-Dieu le 16 nov. 1768 — coadj<sup>r</sup> de Bellay au ch. 1769 — coadj<sup>r</sup> à Maguelone ch. 1771 — coadj<sup>r</sup> à Bonlieu au ch. 1772 — v. à Arviers au ch. 1775 — v. à Béziers au ch. 1779 — coadj<sup>r</sup> à Bonlieu 1<sup>r</sup> mars 1781 — prieur à Béziers au ch. 1781. Prieur ibidem 1<sup>r</sup> oct. 1787-1788, 25 Août. du M. d'au 25 aug. 1788-1791, 2 Mai, jour auquel il reçoit l'ordre de l'ordre de l'Oratoire d'abord à l'étranger l'ordre est obligé de quitter l'entière de la Principauté d'Artois à Artois en 1794 à Lille — en 1795 à la Porte d'An — en 1796 à Bruxelles, revient en France quand il fut possible et à被迫在 1802, où il s'arrange avec ses religieuses, a du mourir, en après sur il se dit « celle de vieillesse et maladie de la tombe » le 16 avr. en 1802. —

C'est à dire 88 priorats et Recto-rats - 8 out 5 Recto-rats, avec 5 Recteurs et 83 prieurats, avec 80 prieurs, certains ont été deux fois prieur. —

Florance 14 Aug 1914 - P.O.B.

# Necrologium

## Domus Montis-Dei. — (ex chartis capituli generalis)

- d. 1295. 18<sup>e</sup> Kal. Iulii obiit D. Tocerandus qui habet per tot. ord. plenum monachatum, et amplius unam mittat a quolibet et sacerdote at 50 psalmos ale illis que non celebrant, et 50 Pater noster a converso et redditis. (Ait Prior de Val-St-Marie, de Paris, du Liget et du Mont-Dieu.) —
- d. 1318. obiit 5<sup>e</sup> cal. Maii D. Baldwinus monachus Montis Dei, qui habet monachatum sine psalterio.
- d. 1328. obiit D. Girardus monachus Montis Dei, qui habet tricenarium.
- d. 1331. Item D. Rodulphus monachus Montis Dei, qui habet tric per tot. ord.
- d. 1333. D. Prior Montis Dei qui habet monachatum per tot. ord. et obiit 10 Kal. decembri. —
- d. 1349. obiit D. Toarmus monachus Montis Dei, qui habet tricenarium.
- d. 1351. obiit D. Gafherus monachus Fratris nostre Dominae. (post priores de Mont-Dieu et obiit 1365.)
- d. 1365. obiit D. Joannus monachus Montis Dei qui habet tric per totum.
- d. 1375. obiit D. Oliverius procurator mon. (Monte ou Matre) dei qui habet tric. p. tio.
- d. 1386. obiit D. Elmodus (Elmundus. u. Vill.) monachus Montis Dei qui hab. tric. ex charta Urbanistorum.
- " " D. Joannes monachus d. Montis Dei qui hab. tric. —
- 1393, 17 nov. obiit D. Simon de Hamburgo monachus Montis Dei alias prior d. Argentinoe 1376 - 1379. Annals t. VI. f. 416. canon. M. 90. + 17 nov. 1393.
- d. 1395. obiit D. Franciscus de Bembo nich mor. sacerdos Montis Dei, qui habet tric.
- d. 1398. obiit D. Guillalmus de Sto Sepulcro monachus sac. d. Vallis viridis, obiit 10 tric.
- d. 1411. obiit D. Poncarius monachus sac. et vicarius d. Montis Dei habet  $\frac{1}{2}$  tric. + 14 Mars 1411. nasc.
- d. 1413. obiit D. Albertus Loize (de Loze) monachus et prof. d. Montis Dei, h.  $\frac{1}{2}$  tric. (alias Prior capellae. Ann. t. VII. f. 331, obiit 19 April 1413.) + 18 April 1415 (nasc.).
- " " D. Nicolaus de Metz monachus sacerdos dictio d. habet  $\frac{1}{2}$  tric.
- d. 1415. obiit D. Petrus de Lornaco sac. prof. d. Vallis Sti Patric. (Alio + 2 Nov. 1416. nasc.)
- d. 1417. obiit D. Joannes Valerius monachus d. Montis Dei. + 14 July 1416. nasc. (alias Prior Montis Dei et galway.)
- d. 1418. obiit D. Petrus de Montigny monachus sac. d. Vallis Sti Patric (alias prior) Montis Dei.
- " " D. Guido de Siponte quondam prior d. Montis Dei. + 19 July 1418 nasc. (alias prior) Montis Dei.
- Holopontus nasc.

ch. 1380. obiit dona Joannae de Nantoue civitatis Rementis quae habet tric. p. 1. o.  
ch. 1386. ob. v. Stephanus de Melis monachus et sac. Montis tri. qui habet tric.  
par tot. ord. (obiit 10 ad. 1383 vixit Annab. 1, 11, 311.)

165

Nev. - Mont-Dieu. —

- ch. 1448. obiit Fr. Laurentius conversus d' Montis Dei. —
- ch. 1451. obiit D. Henricus de Moyri monachus d' Montis Dei.
- " " D. Guillelmus de Ponte quandoq[ue] prof[es]s[us] d' Montis meritor[um] et postea vicarius Bertrand[us] (1414), postea prior Durbon[us] (1415), et deinde Montis Dei (1416), et ultimo Fontes B[ea]t[is] Marie. (obit 10 fevr. 1421 ancienn.)
- ch. 1424. ob. D. Joannes de Remis [dudum] vicarius d[omi]ni prope Valencem al habet  
tricun. per tot. ord. fratrem, et amic. p[er]f. cum primo anniversario festi diez  
sui obitus associandus, aijus dies obitus scribatur in calendaris sub die  
quae, oec[umenica] anno futuro in capitulo deuentur fieri. (Prof[es]s[us] et priore d[omi]ni  
Mont-Dieu et Hautes maisons). obit 27 oct. 1423
- ch. 1425. D. Joannes de Remis aq[ue] anniversarium, fuit denuntiatus, in capitulo  
anno preterito, videlicet associandus, cum anniversario primo scripto in  
calendaris post diem obitus sui, qui fuit 17 oct. ideo scribatur in calen-  
daris sub die predicta. + 27 oct. 1400, ex D. Gammari, quod falsum est. 1423.
- ch. 1427. ob. Fr. Joannes Modon clericus redditus d' Montis Dei. (+ 19 Aug. 1425 aq[ue]) (Fr. Jacobus Monti Dei)
- ch. 1440. ob. D. Bernardus senior monachus d' coloniae, qui fuit prior in  
oto domibus, qui habet per tot. ord. plen. unius psalterii monachorum,  
aijus dies obitus scribatur in calendari[bus] conventualibus sub 15 Martii. (Prior  
de Strasburg, de Mont-Dieu, & d'als etc..) + 15 Martii 1460 ex p[ro]p[ri]etate M.D.
- ch. 1445. ob. D. Firminus Verris prior et monachus d' Sti Honorati prope  
Abbativille, (alias prior d' Montis Dei). (obit 26 fevr. 1465, ex p[ro]p[ri]etate)
- ch. 1451. obiit D. Petrus de Metz (de Metz) monachus 1<sup>o</sup> prof[es]s[us] et procurator d' Montis  
Dei, ultimus d' Vallis Bonae, habens per tot. ord. amic. p[er]f. associandus, sub  
1<sup>o</sup> anniversario occurrante post diem obit[us] sui qui fuit die 20 Aug. 1450.  
ideo scribatur in calendariis d[omi]ni sub die predicta. (+ 29 Aug. 1450, non 1451, ut ait usq[ue].  
at priore de Vallome 1442-1443 ab. priuiprovocando d. 1443-1444.)
- " obiit Fr. Nicolaus conversus d' Montis Dei. —
- ch. 1456. obiit D. Joannes de Lapide monachus prof[es]s[us] d' haerentis, ultimus d' Montis  
Dei.
- ch. 1457. obiit D. Egidius Paquette (Paragouisi, T.C.) monachus prof[es]s[us] d' Montis Dei. (- Dei)
- ch. 1458. obiit D. Melchior de Rio, (Lugduni) monachus prof[es]s[us] d' Montis Dei.
- ch. 1460. obiit Mauritius Donatus d' Montis Dei.
- ch. 1463. obiit D. Chancelotus Levinus <sup>Licin</sup> monachus prof[es]s[us] d' Vallis St. Spirites prope Godewaers, ultimus d' Montis Dei, qui alias fuit prior d' Valenceenvarum. (+ 26 Sept. 1462.)

Noor. — Mont-Dieu. —

- ch. 1464. obit. Fr. Joannes de Norion <sup>Nourion</sup> conversus d. Montis Dei. + 20 Aug. 1463. n.s.  
obit. 1466. at 6. abbatum.
- ch. 1467. " D. Johannes de Queret, + 24 April 1466. n.s.  
" " D. Petrus de Villers, monachus prof. d. Montis Dei. —
- ch. 1468. " D. Carolus Griethem <sup>Griestem. n.s.</sup> prior d. Montis Dei, qui fuit prior domorum Valonis, Fonsis B. & M. <sup>hab. pl. mon. impor. P. p. f. t. 1000.</sup>, Sylvae benedictae et Siligniaci. + 10 Dec. 1468. n.s.
- " obit Honorableis Domus Magister Dionybius Griethem <sup>Griestem.</sup> archidiaconus cedax Morinensis, decratorum doctor, habens per lot. ord. annis prof. sed. hab. 2. L. Marie.
- ch. 1473. obit. Johannes Vigerulus <sup>Vigerius.</sup> et usq. sua magni benefactoris d. Montis Dei. + 30 Nov. 1468. n.s.
- ch. 1476. " D. Philippus prior d. Montaroli, alias prior d. Montis Dei.  
" " D. Johannes de Putao Gerardi procurator dictae d. Montis Dei. + 29 Aug. 1476. n.s.
- " " D. Franciscus de Donia (d'Orvia) monachus prof. dictae d. —
- ch. 1475. " D. Hugo Boletus (Blart. s.c.) monachus prof. d. capellae, qui alias fuit prior d. Montis Dei. obit 11 Sept. 1476. — D. H. Bolet + 12 Sept. 1476. n.s. s.
- ch. 1476. obit. Nicolaus Donatus et equumarius d. Montis Dei. (+ 9 Jun. 1476. n.s.)
- ch. 1483. " D. Natalis Pontelliar (de Poncel) prior d. Montis Dei. (obit 10 Oct. 1482) + 10 Oct. 1483. n.s.
- " " D. Johannes Amezont (Auzonne. s.c.) <sup>Auzonne. n.s.</sup> qui alias fuit prior dictae d. — + 8 Jun. 1482.
- " " D. Simon Regalis procurator dictae d. — + 10 Oct. 1482.
- " " D. Martinus de Gaddio <sup>d. Mart. Melina.</sup> monachus prof. dictae d. — + 2 Oct. 1482. postea.
- " " D. Petrus Zone (est Tora) monachus prof. 1<sup>o</sup> d. Fonsis B. & Marise ultimo d. Montis Dei. — (Mort praeceps du Mont-Dieu le 24 Oct. 1482, dit Leucay)
- " " Fr. Jacobus Principis <sup>Le Prince.</sup> prior arboris d. Montis Dei. + 18 Sept. 1482.
- ch. 1487. " D. Rodolphus Dancy <sup>Dancy.</sup> monachus prof. d. Gornay, qui alias fuit prior d. Montis Dei. + 13 Aug. 1486. n.s.
- " " Domicella Catharina de Busto.
- ch. 1491. " Henricus Donatus d. Montis Dei. — + 27 dec. 1490. n.s.
- ch. 1492. " D. Pontius Sty <sup>de sty.</sup> prior 1<sup>o</sup> d. Divisionis, ultimo d. Montis Dei. + 18 Sept. 1491.
- " " D. Petrus de Armis (de Hormes. s.c.) monachus prof. d. Montis Dei, non prof.
- ch. 1495. " D. Christophorus de Termonde monachus prof. 1<sup>o</sup> d. Vallis St. Petri, ultimo d. Montis Dei, et obit 5<sup>o</sup> die Maii. + 6 Maii 1496. n.s.
- " obit D. Girardus de Zut alia <sup>de Russana. n.s.</sup> monachus prof. d. omium Apostolorum prof. Laodicien, qui alias fuit prior d. Montis Dei, et obit 1<sup>o</sup> Martii (+ 2 Mart. 1495. n.s.)
- ch. 1496. obit D. Natalis Gagnard monachus hospes d. Ligeti, prof. 1<sup>o</sup> d. Vallis viridis, 2<sup>o</sup> d. Gaignant. n.s. + 18 Avril 1496. n.s.m.o. (Montis Dei).

- ch. 1496. obiit Honestus vir Nicolaus de Brusco burgensis d'Auxi, fatus prioris d' Ligeti ( Louis de Brusco antea prior d' Montis Dei.)
- ch. 1498. obiit D. Henricus de Brugis monachus profus d' Montis Dei. —
- ch. 1499. " D. Nicholas Ppollois profus d' Divisionis, hospes in monte monachus profus Gobnay, qui alias fuit prior d' Montis Dei et vicarius predictor d' monasterii Gobnay, et obiit 19 februarie, ( obiit 20 mai 1499 ex necr. )
- ch. 1500. obiit D. Johannes Hult <sup>Hult + 9 dec. 1500 ex necr.</sup> monac. profus d' Lornaci, alias prior d' Montis Dei,
- ch. 1501. " D. Guillermus Goudree <sup>Goudree</sup> monac. profus et vicarius d' Montis Dei. <sup>+ 10 dec.</sup>  
" " D. Todorus Seaser alias Rufus ( Rufus s. l.) monac. profus d' Montis Dei, <sup>1500</sup>  
2 = St. Bruxelloe. — T. d. 8 caput + 3 mai 1499, ex necr. —
- ch. 1502. " D. Joannes de Verduno prior d' Montis Dei, qui miraculata obiit. ( quae rendum miraculum quod fuerit, a jure o. chauvet ) + 17 dec. 1502, ex necr.
- " obiit D. Joannes Parvi monac. profus d' Lornaci, ultimo d' Montis Dei. <sup>+ 17 Mart 1502, ex necr.</sup>
- " " o Magister Martinus Brittonus ar. acelatice Ramensis, sacre theolog. <sup>( professor. )</sup>
- ch. 1505. " D. Petrus de Verin D. Petrus Corbla + 23 Aug. 1504, necr.
- " " D. Oliverius Gamalielius monachi prof. d' Montis Dei. —
- ch. 1508. " D. Joannes Pillon monachus profus d' Montis Dei. + 15 April 1508, ex necr.
- ch. 1509. " D. Egidius de Wlbutna ( de Villeneuve s. c. ) <sup>Villabrunet</sup> monac. profus d' Montis Dei. <sup>+ 11 Dec. 1509.</sup>
- ch. 1510. " Fr. Desiderius raditus <sup>Raditus</sup> profetus d' Montis Dei. ( ut parvus et clericus ).
- ch. 1509. " Fr. Joannes Odo ( Odonis chauvet. Ode, n.v.) conversus profus d' Montis Dei, ultimo d' Cartutio et obiit 12 Tannarie; qui ultra 56 annos landabiliter vicit in ordine, habuitque multas laboras in viis et passagis faciendis provictualibus et operibus aportandis in montibus et rupibus ad dominum Cartutio, habens missam, sa. Bta Maria per tot. ord. —
- ch. 1512. obiit Pontius <sup>(de Bignaco) necr.</sup> monachus d' Montis Dei. ( obiit 12 Mart 1512, necr. )
- ch. 1514. " Nobilit vir Joannes Daupays ( Danfols s. c. ) magnus benefactor d' Montis Dei. —
- ch. 1516. obiit D. Guillermus Lansel ( Lansel t. c. Languel. n. v. ) prior d' Lornaci, qui alias fuit prior demorum, Montis Dei et Vallis Ste' Petri et obiit 25 Tannarie, <sup>+ 25 Nov. 1516, necr. 1516.</sup>
- " obiit D. Egidius Coals ( Euds. t. c. ) monac. profus d' Montis Dei. + 17 April 1515.
- " " D. Joannes de Pierne <sup>necr.</sup> monac. profus d' Montis Dei, et obiit in d' Divisionis, <sup>+ 15 Mai 1515. ex necr.</sup>

## Neor. Mont-Dieu

- d. 1516. obit Fr. Philippus <sup>Fiammiger</sup> redditus laicus prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 17 April 1515 a.m.
- d. 1519. " D. Guillelmus Toreti monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei, qui alias fuit prior iustius d<sup>e</sup>, et obit 20 iulii. + 26 July 1518, ex mort. t.  
d. 1519. " D. Guillelmus Rongers <sup>Ponson. nec.</sup> obit 23 March 1519 ex mort. Ponson. e.g.) monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei.
- " " Arnoldus Willans <sup>Villain</sup> donatus d<sup>e</sup> Montis Dei (+ 14 June 1518, nov. 1519, ut ab <sup>nec.</sup>)
- d. 1521. " D. Ludovicus de Babes monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Vallis Virg. que alias fuit prior ipsius d<sup>e</sup> et Tomaram, Legeti, Montis Dei et Arvinoris ac titulator provincialis Francie, Picardie et Provincie, et habet fidei. et p[ro]fessio. monachal[em] auctoritate fuit 11) annos, scriptor etc..
- " obit D. Joannes Drochier (et Drochier) monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 29 Janv. 1521.
- d. 1522. " D. Dionisius Batonnier monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei, qui alias fuit prior ipsius d<sup>e</sup> et Vallis Virg. Petri. — (obit 6 Sept. 1522 ex mort.) + 5 Aug.
- " obit D. Joannes Carette monac<sup>o</sup> hospes in d<sup>e</sup> Montis Dei prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei.
- " " Fr. Joannes Lancel conversus hospes in d<sup>e</sup> Belme prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 13 Febr. 1522.
- " " Fr. Henricus Grabe (Gaberf. Gabi, F.C) redditus laicus prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 13 Mars 1522.
- " " Fr. Antonius Fouquet redditus laicus novitius guardian<sup>o</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei.
- d. 1527. " Nicolaus Donatus d<sup>e</sup> Montis Dei. (
- d. 1528. " D. Pachatus Habert vicarius et ultimo prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei, 12 a.m.  
d<sup>e</sup> Parlement, qui obit 4 Sept. (Habut, dit auch. Gamaret + 27 Sept. 1527 ex mort. M. 17)  
ex mort. 1504; p[er]petravit 1506; — denoueau vie. 1574. — restat les tomb canonizati).
- d. 1530. obit Patru de Baruch donatus d<sup>e</sup> Montis Dei. —
- d. 1534. " D. Nicolaus Moneti <sup>deux</sup> monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. (+ 1 Mai 1533 ex mort.).  
Providus vir Patru Bray.
- d. 1537. " Magnificus d[omi]n[u]s Robertus de Marchica + 18 Jun. 1536, nov. 1537, ut auctor.  
Magnificus d[omi]n[u]s Robertus ejus filius, mariscalles Francie. + 12 Dec. 1536.
- " " D. Laurentius Lessane <sup>Toutain</sup> monac<sup>o</sup> prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 1<sup>er</sup> Nov. 1536.
- d. 1541. " Fr. Nicolaus <sup>(de Rue)</sup> conserbus prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei. + 15 Aug. 1540.
- " " Providus vir Patru Arnaudet (Arnaudet. n.v.) benefactor d<sup>e</sup> Montis Dei.
- d. 1543. " Fr. Henricus Gobet <sup>Gobie</sup> conversus prof<sup>as</sup> d<sup>e</sup> Montis Dei, qui habet nullam  
de Cte Mar in prov. & Picardie. + 2 Mai 1542.
- d. 1545. obit illis ac generata d[omi]na D[omi]na Catharina de Ley (Loy?) <sup>de leys</sup> Dominade Sedaym. + 4 Nov. 1546 nov. 1545, ut habet necesse.

Necrol. - Mont-Dieu. -

- ch. 1546. obiit. D. Joannes Ludovici <sup>atque</sup> monac. prof<sup>us</sup> et senior T. Montis Dei. + 29 Sept. 1545.
- " " D. Petrus Lemercier <sup>O.P. Monist. nov.</sup> nouac. prof<sup>us</sup> quidam T. + 7. oct. 1545.
- ch. 1547. " Fr. Joannes Dumé <sup>Du M.</sup> conversus prof<sup>us</sup> de Montis Dei. (Deinceps) <sup>obit 16 Oct. 1547.</sup>
- ch. 1548. " D. Petrus Gerardi nouac. prof<sup>us</sup> et vicarius T. Montis Dei + 13 Mai 1547.
- ch. 1550. " D. Gratianus de Malbuc <sup>de Malbuc. cf.</sup> (de Malbuc. cf.) nouac. prof<sup>us</sup> et barm. T. Montis Dei. + 2 f. 1549.
- ch. 1552. " D. Joannes Litterot monac. prof<sup>us</sup> senior et vicarius T. Montis Dei. <sup>(dicitur)</sup> qui obiit 15 Mai. — (obit 18 Mai 1552, ex necr. sicut abe 1551.)
- ch. 1553. obiit Fr. Joannes Payati conversus prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. —
- ch. 1555. " D. Petrus Le Blond prof<sup>us</sup> et prior T. Noviomii, et olim prior domorum Vallis Sti. Patri et Montis Dei et conversus prof<sup>us</sup> Picardie, qui habet miss. de B. M. p. tot. ord. et plan. cump. monach. in prov. Picardie et Lantomie. Scribat in L. C. D. dict. Prov. sub 28 + 28 Sept. 1556. nov. 1557.
- ch. 1557. obiit D. Petrus Subito monac. prof<sup>us</sup> T. Noviomii et olim prior T. Montis Dei, <sup>(dicitur)</sup> qui ultra 50 annos laudabiliter vixit in ordin. + 27 July 1556 + may 1558.
- ch. 1558. obiit. D. Nicolaus de Braij monac. prof<sup>us</sup> T. Montis Dei, hospes in T. Montis Dei olim prior in atraque domo (ab Vallis Sti. Patri), qui obiit 8. of abruaria, habens miss. de B. M. p. tot. ord. — (obit 20 f. 1558, ex necr. d.)
- " obiit. Antonius Bouchier <sup>datus</sup> donatus T. Montis Dei. + 15 Avril 1558, ex necr.
- ch. 1559. " D. Loussanus Bouchavesne prof<sup>us</sup> et olim prior T. Noviomii, hospes in T. Montis Dei, habens p. tot. ord. amic. perfact. sub 26 juli.
- " obiit. D. Eustachius Chevalier prof<sup>us</sup> T. Montis Dei, hospes in T. L'atre <sup>+ 29 Juny 1559. nov.</sup>
- " " D. Petrus Subito prof<sup>us</sup> T. Noviomii, habens miss. de B. M. p. tot. ord. — Voir ch. 1557, n'apête ici à cause de la mort de B. non annoncée.
- ch. 1560. obiit Fr. Joannes Piercourt <sup>Piercourt. t.c.</sup> (Piercourt. t.c.) conversus prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. <sup>Funer. + 19 nov. 1560. L'an 1557.</sup>
- " " Claudius Desret <sup>Durel. bdm.</sup> donatus T. Montis Dei + 20 Juny 1560. nov. 1560.
- ch. 1563. " D. Antonius Tumelli <sup>Tumelli. t.c.</sup> (Tuncelli. t.c.) nouac. prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. + 8 Mai 1563. nov.
- ch. 1566. " D. Nicolaus Carey <sup>Carey. c.g.</sup> (Carey. c.g.) nouac. prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. <sup>nov.</sup>
- ch. 1567. " Fr. Joannes Mathieu conversus prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. + 3 Aug. 1566.
- " " Nobilit. Dues de Lomme dominus d' A Godin magnus amicus et fautor donatus Montis Dei.
- ch. 1568. obiit. D. Henricus Stephani nouac. prof<sup>us</sup> T. Montis Dei, hospes in T. Montis Dei.
- " " Fr. Adam Latire <sup>Lepideus. nov.</sup> (Latire. t.c.) conversus prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. + 18 Avr. 1567.
- " " Fr. Joannes Mathieu conversus prof<sup>us</sup> T. Montis Dei. est reja dans la cl. 1567.

ch. 157 o. ob iustitia laicorum d. Nicolaus Picard (l'not) al hereticis occisus. (Ammonei orationibus  
de sy, Adolphus de Lyons, ut ami du R. P. D. Bernard Carotte. Voir Gillet p. 295.).

Neerol. — Mont-Dieu. —

- ch. 1569. obit. D. Joannes Ragani (Ragon, cf.) monac prof<sup>us</sup> S. Montis Dei, hospes et  
domus ligata. —
- ch. 1571. obit <sup>sacerdos prof.</sup> Joannes Butor <sup>sacerdos prof.</sup> canonicus S. Montis Dei. + 13 dec. 1570.
- ch. 1572. D. Antonius Flachelle <sup>Flechelle</sup> monac prof<sup>us</sup> S. Noviom<sup>e</sup>, hospes, <sup>at olim</sup> procurator  
Prior, vicarius et procurator S. Montis Dei. + 21 nov. 1571, ex nov.
- ch. 1573. obit <sup>Venerabilis</sup> Dns Joannes de Carollo canonici ecclesie collegiate S<sup>t</sup>e Madre  
Macheriareum.
- „ obit Nobiliss Dm Alphonse de Lyons (de Lyons, cf.) dominus d'affaires,  
eques auratus, singularis amicus et protector S. Montis Dei.
- ch. 1574. obit. D. Jacobus Huchet prof<sup>us</sup> S. Parisiensis, Prior S. Noviom<sup>e</sup> et olim, Montis  
Dei et consistorius prov<sup>e</sup> Picardie. (Les tombes dans le cloître de Paris, l'appellent  
Huchet et disent qu'il est mort le 21 oct. 1573. Huchet + 21 oct. 1573, mors. M. Dei).
- ch. 1575. obit. Reg<sup>al</sup> Dns D. Clément de Lannoyart monachus ordinis S<sup>t</sup>e Benedicti,  
archipriest incliti monasterii S<sup>t</sup>e Remigii Ramensis, doctor sacre theologie  
in almo Parisiensi Universitate. a 1/2 tress.
- ch. 1576. obit. D. Felix Cardon prof<sup>us</sup> Prior S. Parisiensis et olim, Montis Dei et  
Fontis B<sup>e</sup> Marie, visitator prov<sup>e</sup> Franciae, qui habet place. cum p. ab. monach.  
et miss. de B<sup>e</sup> Ma<sup>e</sup> per tot. ord., cuius amicis p. sublatis. sub penultima j<sup>a</sup>ni  
(fit professione a Paris le 29 juin 1539, ex procuratore S. Parisiensis Prior Montis Dei  
1546-1549, post viceire a Paribate).
- „ obit Paulinus Labourat <sup>Raulinus Labourat + 18 nov. 1575.</sup> (Labourat T. C.) prof<sup>us</sup> canonicus S. Montis Dei
- ch. 1577. „ D. Joannes Gillet monac prof<sup>us</sup> S. Montis Dei.
- „ „ D. Joannes Fromagot sacerdos prof<sup>us</sup> S. Montis Dei.
- „ „ Fr. Joannes Alardin, conversus prof<sup>us</sup> S. Montis Dei, + 18 Mai 1576
- ch. 1578. „ D. Joannes Cornelius <sup>commissarius</sup> prof<sup>us</sup> S. Noviom<sup>e</sup>, hospes et vicarius S. Montis  
Dei, habens miss. de B<sup>e</sup> Ma<sup>e</sup> in prov<sup>e</sup> Picardie et Languedoc. + 12 Iulij 1577 et  
1578, statim.
- ch. 1581. obit. D. Joannes de Billy prof<sup>us</sup> S. Fontis B<sup>e</sup> Ma<sup>e</sup>, Prior S. Gallionis et  
consistorius prov<sup>e</sup> Franciae, olim prior S. Montis Dei, habens place. cum  
ab. monach. et miss. de B<sup>e</sup> Ma<sup>e</sup> per tot. ord., cuius dicta dies et. sub ultima j<sup>a</sup>ni  
+ 30 Junij ex nov. 1578.
- „ obit. Philippus Vallus donatus S. Montis Dei... (sic. ex Dei val Montis Rivo)  
retrouvé entre 3 dommies de Guermay et un vestiment, ce qui me fait  
croire qu'il est de Mont-Dieu. —

177

Necrol. - Mont-Dieu -

- ch. 1581. Obiit <sup>Venerab.</sup> D. Antonius Remensis ordinis S<sup>t</sup>e Benedicti.
- ch. 1582. " Fr. Henricus Sentelius conversus prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, habens amicis perf.  
per tot. ord. sub 2 aprilis. Fr. Henr. Sentelius + 2 Avril 1581, n<sup>o</sup> 72.
- " obiit. <sup>Venerab.</sup> Magister Nicolaus Guacoliti (<sup>deusque</sup> Guacolito) canonicus et  
decanus eccl<sup>ie</sup> S<sup>t</sup>e Trinitatis Romensis, sacerdos et probendarius  
d<sup>r</sup>. Montis Dei. — + 13 Aug. 1581. —
- ch. 1583. Obiit. D. Talobus Bourguignon prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. + 18 Mai 1582.
- " " D. Ludovicus du Quesnoy <sup>Duxquenois</sup> prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei + 6 Aug. 1582.
- ch. 1584. " Nobilis Dna Guillermo de la Raste exco<sup>r</sup> domini Duxpax. Vnde 1573.
- ch. 1585. " D. Joannes de Paris (<sup>De forent. c.</sup>) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. (obit 8<sup>o</sup> Jun. 1585)  
" " Fr. Ludovicus Tallot <sup>Talot. nunc.</sup> conversus prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. (obit 7<sup>o</sup> Maii 1585 ad usus)  
Henricus Lambert donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- ch. 1586. " D. Joannes Poncet prof<sup>us</sup> et vicarius ac diu. Rector d<sup>r</sup>. Montis Dei, alijs  
prior Domorum Bouloie et Monasteroli, qui 52 annis laudabiliter vicitur  
ordine, hab<sup>t</sup> per tot. ord. miss. de 2 Ma<sup>r</sup> et amicis perf. scribendum. sub 25 Sept.  
obiit. Honorableis dnis Nicolaus Bourgois medicus et amicus d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- " " Honorableis vir Magister Joannes Robin (Robin. cf.) pharmacopola  
Macerianus et amicus d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- " obiit. Honesta matrona Joanne de Noviave colonia d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- ch. 1587. " R<sup>es</sup> i<sup>n</sup> S<sup>t</sup>o Petro nostro d<sup>r</sup>. Bernardus Carabus prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Parisiensis, Prior  
almoe majoris Cartusiae, totiusque ordinis Generalis Vigilantissimus,  
alias prior d<sup>r</sup>. Montis Dei et confrater prior<sup>e</sup> Picardie, qui habet tripli-  
con, plenum comp. monachatum et miss. de B<sup>e</sup> N<sup>o</sup> prof<sup>us</sup> tot. ord. cuius  
amicis perf. vicitur in c. Rom. d<sup>r</sup>. ord. sub die dicitur, qui fuit die  
Nativitatis B<sup>e</sup> N<sup>o</sup> (8 Sept. 1586). —
- " obiit. D. Ludovicus Ranguillet prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis, prior d<sup>r</sup>. Vallis St<sup>t</sup> H<sup>u</sup>-  
gonis et alias prior d<sup>r</sup>. Vallis Lource (+ 9 Sept. 1586, ex usu.)
- " obiit. Fr. Carolus de Mons conversus prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- " " R<sup>es</sup> dñs Petrus Remi archidiaconus et canonicus eccl<sup>ie</sup> Romensis.
- ch. 1588. " Nobilis Dna Anna de la Vieville  
Nicolaus de la Vieville hab<sup>t</sup> miss. de B<sup>e</sup> N<sup>o</sup> in prov<sup>inc</sup> Picardie  
(et Lantonibus) —

Necrol. — Mont-Dieu. —

- ch. 1590. obit. Fr. Joannes Amandus conversus prof<sup>us</sup> de St. Montis Dei, 2<sup>e</sup> Cartu.  
qui 22 annis fideliter interivit bona memoria R<sup>o</sup> Patris D. Bernardi  
habens plen. eam, p. monach. et miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. Augustini annis.  
perp. scribatur in cal. nov. D. ad hunc die dicitur sui qui fuit 10 Dec. (1589.)
- ch. 1591. obit. Philippus <sup>Philippot</sup> Donatus <sup>de</sup> Montis Dei ab hereticis occisus. + 31 dec. <sup>1590</sup>
- Patrus Donatus <sup>de</sup> Montis Dei. —
- ch. 1592. " D. Pontius Tallot <sup>solo</sup> prof<sup>us</sup> at antiquior St. Montis Dei, huius in St. Vallis <sup>1592</sup>  
<sup>(Patre)</sup>
- ch. 1593. " Fr. Robertus Lorin <sup>Lorain + 16 Oct 1592 & non 1593</sup> conversus prof<sup>us</sup> de St. Montis Dei, 2<sup>e</sup> St. Maray.
- ch. 1595. " D. Jacobus Patre prof<sup>us</sup> St. Montis Dei, alias prior domorum, Varbonis  
et Monasteroli. (+ Vallis bonae 1582. aucta T. C.). — debet p. cert. Prete.  
obit Honorabilis vir Andreas Serval habens annis. perp. scrib. in cal. D.  
ord. habet die obitum sui qui fuit in mensa Sept. (22 Sept. ex cor. de h<sup>e</sup> 12 Sept. T. C.)
- " obit. Honorabilis mulier Joanna Monet matuta D. Petri Serval profecti certe-  
tiae et servilice capituli gen. habens annis perp. scrib. qui fuit mense novembris <sup>(13 Nov. 1595)</sup>
- " obit. Honorabilis mulier Anna Serval soror quondam D. Petri, habens annos.  
perp. scribendum in cal. D. habet die obitum sui qui fuit 8 fabrarii.
- ch. 1596. obit Fr. Patrus Lopiat (<sup>1596</sup> Lopiat. cf. Loprat. s. d.) conversus prof<sup>us</sup> St. Montis Dei <sup>+ 23 Fevrier 1596</sup>
- " " R<sup>o</sup> D. Patrus Frizon canonicus et decanus insignis ecclesie Remensis  
habens annos. perp. scrib. in cal. D. habet die obitum sui qui fuit 18 Januarii.
- " " Honorabilis vir Andreas Serval habens annos. p. scrib. sub. 17 Sept.
- " " Renatus Serval habens annos. perp. scrib. sub. 11 Martii.
- ch. 1597. " D. Nicolaus Durand prof<sup>us</sup> St. Montis Dei, procurator in St. Monasterio  
(alias vicarius St. Montis Dei Ludovici T. C. obit. 1596). + 30 Iulii 1596. —
- ch. 1598. obit. Dns Joannes Raval pastor ecclesie Nasericensis (Nazieres)  
habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. + 2 Mai 1597. u. u. u.
- ch. 1599. obit. D. Joannes Le Roy prof<sup>us</sup> St. Montis Dei, procurator et alias prior St.  
Vallis debet, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. — (obit. 26 April 1599. <sup>1599</sup> obit. 26 u. u. u.)
- " obit. D. Germanus Marchant prof<sup>us</sup> St. Montis Dei, qui 60 annos langu  
dilectus vixit in eadem, Tono. obit 25 April 1598. ex ann.
- " obit. Honestus vir Joannes Coquet, proctor tricenarius, habens miss. de  
B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> in provinciis Picardia et Lantonise. —

Necrol. — Mont-Dieu.

- ch. 1601. obit. D. Joannes Gorin (Gori. f.c. Schw.) profus et antiquioris T. Montis Dei,  
qui laudabiliter in ordine vixit 58 annis
- ch. 1602. obit. Ill<sup>o</sup> Dna Dna Renata a Lettaringia Abbatissam monasterii St. Petri ad mo-  
niales Remist. <sup>Hanc funerali dicitur d. Albertus Maurus (Morus) Doctor Theolog. Parisiensis, insignis  
celestis Remensis canonici et eruditus.</sup>
- ch. 1604. obit. Soror Anna Serval monialis ordinis St. Clare, habens triclinium singulare  
(restitut.)
- ch. 1605. " Joannes Petrus <sup>Patricius</sup> (Patre. cf. schw.) Donatus T. Montis Dei. + 23 Aug 1605.
- ch. 1606. " D. Paedius Coustet (Coustet. t.c.) profus T. Montis Dei, alias prior dictae T. et domorum  
Avignonis (1592. t.c.), Vernae (1595. t.c.) et Abbatisselle, et vicarius T. monialeus,  
Malori, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord.
- d. " obit. D. Franciscus d'Aulnoy <sup>not.</sup> (Aulnoy. t.c.) profus T. Montis Dei. + 15 Jun 1605.
- " " Fr. Nicolare Berthe <sup>Berte. nunc.</sup> conversus profus T. Montis Dei, qui 63 annis  
laudabiliter vixit in ordine, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> in propria Ricardio.
- ch. 1607. obit. Joannes d'Alle (Alle. c.f.) Donatus T. Montis Dei.
- ch. 1608. " Fr. Carolus Thorel conversus profus T. Montis Dei, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> <sup>+ 21 Jun 1608</sup>  
<sup>(restitut.)</sup>
- " " Illa Dna Dna Francisca de la March Abbatissam monasterii monialeus  
de Avenay. —
- ch. 1611. obit. D. Gérardus Piercourt (Piercourt. sch.) profus et antiquioris T. Montis Dei,  
alias prior Domoren, Portaren, Vallis St. Hugonis, Vallis Bonae et Boni  
pastoris ac virilator pro loco Provinciae, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> <sup>+ 17 Febr 1611</sup>  
<sup>(restitut.)</sup>
- " obit. R<sup>er</sup> m<sup>is</sup> Xto P. D. Theodoreus Moel sacerdos, alias canonicus et archi-  
diaconus ecclesie Remensis et Abb. et monasterii eccliesie St. M<sup>a</sup> de Chart-  
res, ordinis predicatorum tenet, magnus ordinis amicus, habens perfectorum  
miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup>, triclinium singulare et anniv. prof. sub 16 Aug.
- ch. 1612. obit. Illa Dna Dna Catharina d'O (Dost. t.c.) uxor illius ac clarissimae D. D.  
Robertus de la Vieuville, equitis torquatus, frugib. armatoris companionie,  
habens per tot. ord. anniv. perf. scribendus, etc. sub 29 Maii.
- ch. 1613. obit. D. Odordus Rainstant <sup>Rainstant</sup> (Rainstant. c.f.) prior T. Montastoli profus T. Montis  
Dei, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. — + 5 Mai 1613, et usq.
- " obit. Illus m<sup>is</sup> D. D. Robertus de la Vieuville agnes torquatus, frugib. armator  
companionie etc.. habens per tot. ord. anniv. perf. scribendus, ... sub 2 Septembris.
- ch. 1614. obit. D. Hubertus Baillart profus et senior T. Montis Dei + 12 Dec 1613.

## Necrol. - Mont-Dieu. -

- ch. 1614. obit. D. Christophorus Boizard prof<sup>us</sup> S. Montis Dei. + 13 nov. 1613 n<sup>o</sup>p. 1614 abbas  
 " " D. Gilbertus Coche prof<sup>us</sup> S. Montis Dei, alias vicarius D. monialium Godf<sup>ri</sup>  
 " " D. Gabriel Tolchin<sup>us</sup> (Gabolin. sdm.) prof<sup>us</sup> S. Montis Dei + 22 Aug. 1613 n<sup>o</sup>p.  
 " " Petrus Nativus novitius donatus S. Montis Dei. + 18 Apr. 1613.  
 " " Illma d<sup>e</sup> 22<sup>e</sup> Fran<sup>çois</sup> de la March Abbatella S<sup>t</sup> Lati<sup>te</sup> ad mortales, ord<sup>u</sup>  
 S<sup>t</sup> Benedict<sup>o</sup>, in oppido de Averay, habens trices. Singulare per tot. ord., quod  
 oblitum fuit preteritam annis. — (Hab. annie 1608). —
- ch. 1616. obit. D. Martinus Le Cog prof<sup>us</sup> S. Montis Dei. Le Cog + 23 sept. 1615.
- " " Domina Barbara Fiezon Rementis.
- " " D<sup>r</sup>na Apollonia Gaultier<sup>us</sup> Rementis.
- ch. 1618. " (Fr.) Joannes I<sup>e</sup> comte Lecomte donatus S. Montis Dei, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord.  
 ch. 1619. " D. Ludovicus Loppin prof<sup>us</sup> S. Montis Dei. — + 25 April 1618, a.s. uer.  
 " " Honorable vir Andreas Serval civis Rementis, habens trices. singulariter  
 ch. 1620. " D. Tobinus Carr<sup>us</sup> prof<sup>us</sup> S. Montis Dei, hospes in P<sup>o</sup> d' Auray. (obit p<sup>o</sup> m<sup>o</sup>)  
 " " Fr. Franciscus <sup>de deo</sup> conversus prof<sup>us</sup> S. Valli S<sup>t</sup> Lati<sup>te</sup>, hospes in S<sup>t</sup> Montis Dei.  
 " " Honorable d<sup>r</sup>na Nicola<sup>us</sup> serval uxor th<sup>e</sup> Fiston, Autografi regi  
 in civitate Rementis, habens tricenarium per tot. ord. —
- ch. 1621. obit. D. Petrus Serval prof<sup>us</sup> cartu<sup>s</sup>ie, hospes in P<sup>o</sup> d' Eyduni, alias prior.  
 (bis, it dicitur) ejusdem d<sup>r</sup> at S. Montis Dei ac visitator prov<sup>e</sup> Picardie, habens  
 plan. am. pt. monach. ut miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. et annis p<sup>o</sup> s. habentem, in  
 cal. D. dicitur obit eius qui fuit 15 Auguste. (dicitur obit scriba ordinis)  
 " obit. D. Bernardus Colquelin prof<sup>us</sup> S. Montis Dei. + 16 dec. 1620.  
 " " Fr. Edwardus <sup>de compa</sup> conversus prof<sup>us</sup> S. Montis Dei. — + 6 Mai 1620.
- ch. 1622. " Franciscus Pasquier prof<sup>us</sup> endariu<sup>s</sup> S. Montis Dei.
- " " Illius et Regius Princeps ac D. D. Ludovicus cardinalis Guibert archiepisco-  
 pus et rex Rementis, primus par Francia ac Abbat chiniensis habens  
 officium per tot. ord. ad formam statutorum. —
- ch. 1623. obit. D. Joannes Dagonneau prof<sup>us</sup> et alias prior S. Montis Dei et d<sup>r</sup>  
 Abbat de Ville, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup> per tot. ord. (obit 8 fin. 1623). —  
 " obit. D. Bruno Olivier prof<sup>us</sup> et procurator S. Montis Dei + 10 oct. 1624.  
 " " Amandus Jonart <sup>de uar</sup> donatus S. Montis Dei, habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>a</sup>  
 in provincia Picardie. + 12 Aug. 1622 accidet ab hereticis militibus Mansfeldianis

Necrol. Mont-Dieu --

- ch. 1623. obit. Joannes <sup>(Bogart)</sup> Souetis ejusdem d<sup>r</sup>. Martis Dei. (obit 18 fevr. 1623, v. 17.)
- ch. 1624. " D. Bertrandus Moral prof<sup>us</sup> et alias prior d<sup>r</sup>. Montis Dei et d<sup>r</sup>. Scalae  
coli, qui 60 annis laudabilitate visit in ordine, habens ples. mon. p. monach.  
et miss. de B<sup>a</sup> Mafer tot. ord. et annis p. p. serv. t. sub. 28 nov. (+ 19 nov. 1623, v. 17.)
- ch. 1625. obit. D. Niclaus Villalme (Guillaume. Villalme.) <sup>Villaume.</sup> prof<sup>us</sup> et procurator d<sup>r</sup>. Montis Dei. (14 oct. 1625.)
- ch. 1626. " D. Antonius Percheron prof<sup>us</sup> et antiquior d<sup>r</sup>. Montis Dei plus quam cento  
annis. —
- ch. 1627. " D. Claudius Gaultier prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, prior d<sup>r</sup>. Afforrhaci et alias  
prior dictae d<sup>r</sup>. Montis Dei et Bellionis. — + 8 oct. 1626 r. spiss et zelosus, v. 17.
- " obit. Illma et Regna<sup>e</sup> d<sup>a</sup> de Renata a Lotharingia Abb. abbess in clyte monasterio  
ste Patre Remensis. —
- ch. 1628. obit. D. Benedictus Collard prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei; hab. miss. de B<sup>a</sup> Mafer tot. ord. (+ 20 oct. 1627, v. 17.)
- " " Henricus Henriet donatus d<sup>r</sup>. Excentis hospitio d<sup>r</sup>. Montis Dei. (+ 1628, v. 17.)
- ch. 1630. " D. Egidius Coquet prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, vicarius d<sup>r</sup>. monialium  
Pratimollii, qui ultra 50 annos laudabilitate visit in ordine, habens ples.  
cens. p. monach. et miss. de B<sup>a</sup> Mafer tot. ord. et annis p. p. serv. t. sub 8 octobris.  
" obit. Honorabilis d<sup>r</sup>. Berthel Hameris habens trienn. singulare fuit tot. ord.
- ch. 1632. " Pontus le Roy donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. (+ 14 Mars. 1628 v. 17.)
- " " Nobilis Dna Maria Soulain exco<sup>r</sup> d<sup>r</sup>. Serval, civis Remensis, habens  
tricenarium, singulare fuit tot. ord. —
- ch. 1634. " Fr. Joannes Huraud (Hurault. l. v.) <sup>Hurault. l. v.</sup> concurtus prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. (+ 4 Fevr. 1633.)
- " " Dideretus vir D. Petrus Erhardius (det ardin. c. H.) canonicus Remensis
- ch. 1635. " Honorabilis vir Niclaus Serval habens tricenarium, fuit tot. ord. —
- ch. 1638. " D. Martin Hazon prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, hospes in d<sup>r</sup>. Parc, habens  
missam de B<sup>a</sup> Mafer tot. ord. —
- " " Illma Princeps d<sup>a</sup> de Benedicta de Gonzagues Abb. abbess de Aranay.
- ch. 1639. " D. Antonius Ravel prof<sup>us</sup> et antiquior et alias Rector d<sup>r</sup>. Montis Dei,  
hospes in d<sup>r</sup>. Vallis ste Patre, qui 59 annis laudabilitate visit in ordine, habens  
missam de B<sup>a</sup> Mafer tot. ord.
- " obit. Honesta mulier Joanna Serval! (alio nomine Harval), Remensis. —
- ch. 1640. " D. Stephanus d'Assergue prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Vallis ste Patre, Prior Cartusian. d<sup>r</sup>. Assergue  
page

184

Necrol. — Mont-Dieu.

- prope Nancœu, alias Recto de Monasterio et prior de Montis Dei, necnon  
visitator prov. & Lorraine, habens flos. cum ps. monach. et miss. de B. Maupertot,  
ord. cuius amic. pug. scribatur in c. d. o. sub die obitum sui qui fuit 2. iunii.
- ob. 1640. obit. D. Joannes Briald profut cartierie, hospes in de Montis Dei, alias  
prior de Leodiumis.
- ob. 1641. obit. Fr. Joannes Savare (Savare. c. l.) conversus profut de Montis Dei.
- ob. 1642. " D. Laurentius Foulquart profut coadjutor de Montis Dei, habens miss.  
de B. Maupertot. ord. voir gillet p. 390.
- ob. 1643. " D. Petrus Bellio profut de Montis Dei, habens miss. de B. Maupertot. ord.  
Gabriel (Belaire) dit père Ragout. voir gillet p. 393.
- " " Jacobus Perronet (Peyronnet. s. c.) <sup>sermon</sup> donatus de Montis Dei. —  
voir gillet p. 392.
- ob. 1644. " D. Jacobus Martin profut antiquior de Montis Dei, habens miss. de B. Maupertot.
- ob. 1645. " D. Nicolaus Poest (Poeste. t. c. abba.) <sup>poete</sup> profut de Montis Dei, hospes in domo  
Monasterio, habens miss. de B. Maupertot. ord. —
- ob. 1647. " Fr. Bruno Mauvet (Momey. v. gillet p. 392.) conversus profut de Montis Dei. —  
Nobilis Dna Soror Clavia Le Vergant, Abbatisa monasterie St. Clarae  
in civitate Remensis, habens amic. pug. scrib. in c. d. o. sub die obit. qui fuit 18. Apr. —
- ob. 1649. obit. D. Joannes Tomart profut de Montis Dei, prior de Abbativille, alias  
prior dictor de Montis Dei et domorum Monasterio et Nancœi, habens  
miss. de B. Maupertot. ord. —
- " obit D. Petrus Pinchart profut et antiquior de Montis Dei, habens miss. de B. Maupertot.  
voir gillet p. 391. chartularia
- ob. 1652. " D. Claudius de Domfmarin profut et procurator de Montis Dei, habens  
miss. de B. Maupertot. ord. — voir gillet p. 414.
- " obit Fr. Hugo Vallée conversus profut de Montis Dei. voir gillet p. 413.
- " " Fr. Antonius Tacquinot conversus profut de Montis Dei. —
- ob. 1654. " Fr. Stephanus Triquet donatus de Montis Dei.
- " " R. d. D. Albrecht Toulart (Tolart. c. l.) probiliter et canonice insignitus  
ecclesiae Remensis, habens amic. pug. scrib. in c. d. o. sub die obit. qui fuit 16. Junii.
- ob. 1655. obit. D. Jacobus Mauray profut de Notion, hospes in de Montis Dei.
- ob. 1657. " D. Bernardus Lafondau (Lafondau. t. c. Lépondau. t. c.) profut de Montis  
Dei, habens miss. de B. Maupertot. ord. — gillet p. 439.

## Neord. Mont-Dieu.

- ch. 1650. obit. D. Dionysius Warnet prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, prior d' Nancie, habens missam de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- " " Fr. Germanus Roussel donatus d' Montis Dei.
- ch. 1663. " D. Petrus Poterat prof<sup>us</sup> d' Noviom, hospes in d' Montis Dei. —
- " " D. Gibrianus Gombault prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, diaconus, habens miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- ch. 1664. " D. Anthalmus Pinchart prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, prior d' Vallis St<sup>e</sup> Patri,  
alias prior d' Abbatisvillie habens miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- " obit. D. Stephanus Charpentier prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, prior d' Musteroli,  
habens miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- " " Fr. Franciscus Fouré
- " " Fr. Claudius Coquet }      Donatus d'.
- " " Fr. Simon Varrin (Varin. c.f.s.) }      Montis Dei.
- " " Fr. Stephanus Parquet (Barguet. c.f.s.) }
- ch. 1666. " Fr. Joannes de la Pierre }
- " " Fr. Joachim Taspert (Gaspar. schw. s.) }      Donatus d' Montis Dei. —
- ch. 1667. " D. Lambertus Genest prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, habens miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- " " Fr. Petrus Paulet canonicus prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, qui post 61 annos  
laudabilitate vixit in ordine.
- ch. 1668. " D. Remigius Hazon prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' Noviom, habens  
missam de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- " " Reg. D. Petrus Barval canonicus et decanus ecclesiae Remensis  
habens tricenarius, singularia et amio perf. scrib. in c. 33. ad. 6. Julii.
- " " Barnabæ d<sup>r</sup> d<sup>r</sup> Maria Gonzaga Regina Polonie, habens monachatum  
et miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. et amio perf. scrib. ... ad. 6. Maii.
- ch. 1669. " D. Franciscus Ganneron prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei, qui ultra 50  
annos laudabilitate vixit in ordine, habens missam de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.  
et amio perf. scrib. in cal. D. sub die obitum sui perf. 26. Augusti.
- " " D. Guillelmus Varimont prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' St<sup>e</sup> Andomari,  
habens missam de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord.
- ch. 1670. " D. Joannes B<sup>r</sup> Graveron prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' Lusignani.
- ch. 1672. " D. Carolus Eberard (Heberard. schw. s.) prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. (Placavit, dicitur)

## Necrol. - Mont-Dieu. -

- d. 1675. obit. D. Bruno Mansuet prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, habens miss. de B e M a fort. ord.  
 " " D. Nicolaus Laurent prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. -
- d. 1676. " D. Natalis Bellotta prof<sup>us</sup>, procurator et antiquior d' Montis Dei,  
 alias prior d' Nancisi, habens miss. de B e M a fort. ord. -  
 " " D. Nicolaus Laurent prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. Est déjà dans l'ad. 1675.  
 " " Fr. Joseph Grandjean donatus d' Montis Dei.
- d. 1677. " D. Ludovicus d' Espinois (Aspinois. abv.) prof<sup>us</sup> d' Montis Dei.  
 " " D. Henricus Karsen prof<sup>us</sup> d' Reutbe, hospes in d' Montis Dei.
- d. 1678. " D. Gerardus Tottetan prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei, habens miss. de  
 B e M a fort. ord. in quo 53 annis litanie visiti (d. 1677 m. Augusti. 5. c.)
- d. 1679. " D. Carolus Le Bret prof<sup>us</sup> d' Parisiensis, prior d' Luvigniaci, alias visitator  
 priorie Picardie et prior domorum Montis Dei et Parisiensis, habens plus  
 cum. p. monach. et miss. de B e M a fort. ord. et anniv. fest. scribendum, in cal. id.  
 sub die obitum sui, qui fuit 9 octobris: et agendam singularem, ex quod obedit in  
 commissione. - (obit 9 oct. 1678 in domo Vallibonae post visitationem, Villenoros) <sup>ajuste m. v.</sup>
- d. 1680. obit. D. Joannes Carr et prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei.
- d. 1682. " D. Petrus Todet prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. -
- d. 1684. " D. Michael Vouzy prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. -
- d. 1685. " D. Randolf Boucher prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. - s. Gillot p. 451. -  
 " " Fr. Nicolaus Philippe donatus d' Montis Dei. -
- d. 1687. " D. Josephus Cugnois prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. -
- d. 1688. " D. Alexander de la Croix prof<sup>us</sup> et procurator d' Montis Dei.  
 " " Fr. Bartholomeus Pichon (Ridensches.) donatus d' Montis Dei.  
 Nobilissima D<sup>e</sup> d<sup>e</sup> Maria d' Albar, (d' Arbas) relict<sup>a</sup> nobilissimi Ord.  
 mi<sup>ti</sup> Thoas comitis de Mespoulas, habens filium iis, adiun*c* et amicu*s*.  
 prof. scribendum in cal. id. sub die obitum sui qui fuit 17 octobris. -
- d. 1689. " D. Bartholomaeus Muillet prof<sup>us</sup> d' Montarolle, hospes in d' Montis Dei.  
 " " Fr. Joannes Malval donatus d' Montis Dei. -
- d. 1690. " D. Ludovicus Roubelot prof<sup>us</sup> cartulice, prior d' St<sup>e</sup> Hugonis, cowise-  
 tator prov<sup>e</sup> cartulice, alias prior domorum Montis Dei et Leodi et cowise-  
 tator prov<sup>e</sup> Picardie, habens plus cum p. monach. et miss. de B e M a fort. ord.  
 et anniv. fest. sub in c. id. sub die obitum sui qui fuit 6 tanquam.

## Neerol. — Mont-Dieu. —

- ch. 1691. obit. D. Pacificus Horriot prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. —
- ch. 1692. " D. Antonius Marie prof<sup>us</sup>, antiquior et coadjutor d' Montis Dei, qui 63 annos laudabiliter vixit in ordine et in eadem domo.
- ch. 1694. " D. Jacobus Bezile prof<sup>us</sup> et coadjutor d' Montis Dei.
- " " Fr. Claudius Lhermitte (L'Hermitte. schol.) donatus d' Montis Dei.
- ch. 1695. " D. Ludovicus Petit prof<sup>us</sup> d' Montis Dei.
- ch. 1697. " D. Franciscus Guerin prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' Moustieroli.
- ch. 1698. " D. Paulus Castel prof<sup>us</sup> Cartagine, coadjutor d' Nancisi, alias prior domorum Montis Dei et Leodi et visitator prov<sup>e</sup> Picardie, habens plan. comp. monach. et miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. et amic. perf. turb. in coll. D. sub die obituarie 12 nov.
- " obit. D. Andreas Cheniotte prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei, hospes in d' Abbatisville, alias prior d' Moustierdi, qui ultra 50 annos laudabiliter vixit.
- ch. 1700. obit. D. Urbanus L'Admiral (L'Admiral. schol.) prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' d' Abbatisville. —
- ch. 1701. " Fr. Christopherus Canut (Canut. schol.) donatus d' Montis Dei.
- ch. 1702. " D. Paulus Brimontie (Brimontier. schol.) prof<sup>us</sup> d' Montis Dei. —
- ch. 1705. " D. Justus Carat prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei, qui ultra 60 annos laudabiliter vixit in ordine.
- ch. 1706. " D. Matthaeus Cessé (Cessé. schol.) prof<sup>us</sup> d' Montis Dei.
- ch. 1708. " D. Joannes Bta Coupi prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, hospes in d' Moustieroli.
- " " Fr. Iustianus Dauphinot donatus d' Montis Dei. —
- ch. 1710. " D. Martinus Cordier prof<sup>us</sup> et antiquior d' Montis Dei.
- " " Illud et horum d. o. Carolus Mauricius Le Tellier archiepiscopus Remensis, singularis auctoribus ordinis, habens plan. comp. alt. monach. et miss. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. et amic. perf. turb. in coll. D. sub die obituarie 22 feb.
- ch. 1711. " D. Petrus Lawrenceus prof<sup>us</sup> d' Montis Dei, procurator d' monialium Gallo.
- ch. 1718. " Fr. Carduel Guerin de Chantilly } donatus d' Montis Dei.
- " " Fr. Marcus Vaillant } donatus d' Montis Dei.
- ch. 1719. " D. Claudius de Meschartin prof<sup>us</sup> et antiquior d' Portus B<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, Prior d' Montis Dei, visitator prov<sup>e</sup> Picardie, alias prior d' Rethondes, habens plan. comp. alt. monach., not. de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Nomina etiam et alias, de B<sup>e</sup> M<sup>e</sup> per tot. ord. et amic. perf. scribendum, in coll. D. sub die obituarie cuius sit lo ostobus; et agendam spiculare,

Neord. - Mont-Dieu. —

- specialiter eo quod obicit in actas visitationis. —
- ch. 1720. obit. D. Thomas Maria (Morientes) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- " " Fr. Talobus Landouzy (Landouzy, ab. L'Andouzy, dm.) donatus d<sup>r</sup> Montis Dei.
- ch. 1721. " Illius et probabilit<sup>t</sup> d<sup>r</sup>. Ludovicus Comes de Guise de la Bourlie, torquatus  
equi, regiorum, ecclesiasticorum protonotarius legatus, ledani Gul Crato, singularis  
amicis ordinis, habent miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord. et amicis, perf. scribatum in cal.  
D. sub die obitua sua qui fuit 5<sup>o</sup> Decembrit. —
- ch. 1722. Obit. D. Nicolaus Robert, p<sup>ro</sup>f<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, coadjutor d<sup>r</sup> Veneremarus,  
alias prior d<sup>r</sup> Sacrae. —
- " " Excellens ac eruditissimus d<sup>r</sup>. Franciscus de Mailly cardinalis archiepiscopus  
-pus Revenensis, primus post Francia, singularis amicis et auctor ordinis,  
habent miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord. et amicis, perf. scribatum 13 Septembri.
- ch. 1723. " Fr. Guillelmus Bouyon donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1724. " D. Hieronimus Morel prof<sup>us</sup> castanice, prior Montis Dei, covisitator  
prior<sup>e</sup> Pilardie, alias covisitator prior<sup>e</sup> Burgundie et prior<sup>e</sup> Domorey,  
Pomerii, Rothomagensis et Montis mariae, habent plaus. comp. monach.  
et miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord. et amicis, perf. scrib. sub die obitua sua 16 Sept.
- " " obit. D. Antonius Bole (Bole, cl.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1726. " D. bel astianus de Mongaot prof<sup>us</sup> et corvinus d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " D. Ambrosius Montigny prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei.
- ch. 1727. " D. Bruno Leblanc (Le Blanc<sup>17th</sup>) prof<sup>us</sup> et prior d<sup>r</sup> Montis Dei, alias  
vicarius d<sup>r</sup> monialium Godnay, habent miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord.
- " " D. Franciscus Vielly (Viilly, cl.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Vallis B<sup>e</sup> latre, habet in d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " Fr. Totoiph Ochin donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1728. " Fr. Paulus Tournain donatus d<sup>r</sup> Montis Dei, habent miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord.  
in prior<sup>e</sup> Provincie, Aquitanice, Burgundie, utriusque Francie et Ligea.
- ch. 1729. " D. Andreas Philippe prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, Prior d<sup>r</sup> Montemoli,  
habent miss. de B<sup>e</sup> Maupertot. ord.
- " " D. Eustachius La Bache prof<sup>us</sup>, antiquior et 2<sup>o</sup> coadjutor d<sup>r</sup>  
Montis Dei, alias prior d<sup>r</sup> Abbativillie, qui ultra 52 annos valid<sup>e</sup>  
laudabiliter vicit in ordine.

- 137
- Necrol. — Mont-Dieu. —
- ch. 1729. dicit D. Yves Philippe prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, huius in d<sup>r</sup> Vallis St<sup>r</sup> Petri.
- " " Fr. Joannes Bl<sup>e</sup> Joanneau donatus d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " Fr. Ludovicus Boudé (prob. Baudé) donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1732. " D. Adriannus du Thilt (de Thiel. Schw. Duthilt. ab.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1737. " D. Hugo de Bouerois (de Bouerois. am. de Bouerois. Schw.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, alias prior d<sup>r</sup> Valencemarens. —
- ch. 1741. " D. Andreas Mervelt prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1742. " D. Armandus Scheren prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, prior d<sup>r</sup> Moustaroli, alias vicarius d<sup>r</sup> monachorum, Godnay. —
- " " D. Petrus Morliere (Morliere. Schw.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- " " Fr. Armandus Boucher donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1743. " Fr. Antonius Lamotte (La Motte. Schw. 1.) donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1744. " D. Henricus de Latte prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, qui 53 annis laudabiliter, vixit in ordine.
- ch. 1745. " D. Benedictus Cortey prof<sup>us</sup>, antiquior et prior d<sup>r</sup> Montis Dei, qui 55 annis laudabiliter vixit in ordine.
- ch. 1747. " D. Claudius Sauvage (Sauvage. cf.) prof<sup>us</sup> et vicarius d<sup>r</sup> Montis Dei.
- ch. 1748. " D. Anthalmus Parigaud prof<sup>us</sup> et sacrista d<sup>r</sup> Montis Dei, qui 53 annis laudabiliter vixit in ordine.
- " " D. Ludovicus Bordat prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " D. Natalis Auray prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1749. " D. Barnabas Le Grid (Legris. cm. 1.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, subdiaconus.
- ch. 1750. " D. Joannes Damascenus Leyrot prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1751. " D. Carolus Sorin prof<sup>us</sup>, antiquior et 2<sup>me</sup> coadjutor d<sup>r</sup> Montis Dei, qui 61 annis laudabiliter vixit in ordine.
- ch. 1752. " D. Gasparus Galopin prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, qui 55 annis laudabiliter vixit in ordine.
- " " D. Emmanuel de Dommayre prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1753. " Fr. Placideus Poisson donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1754. " D. Josephus Lamotte (La Motte. Schw.) prof<sup>us</sup>, antiquior et 2<sup>nd</sup> coadjutor d<sup>r</sup> Montis Dei. —

## Necrol. - Mont-Dieu -

- ch. 1758. obiit. D. Camillus Biguet prof<sup>us</sup> et antiquior d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1760. " D. Joannes Béthune prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- " " D. Honoratus Pichot (Pachot. u.f.) prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, diaconus.
- " " Fr. Nicolaus Coutinart donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1762. " D. Paulus Marchant prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, vicarius & monialium God.
- ch. 1763. " D. Alexander Guichard prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, procurator d<sup>r</sup>. Abbatisvillæ.
- ch. 1764. " D. Joannes Crozet prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Villenovæ, currierus d<sup>r</sup>. Vernæ, alias prior domorum Montis Dei, Vallis St<sup>e</sup> Marie et Vernæ. —
- " " Fr. Stephanus Bocquillon donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. — c.h. dit Fr. Antonius
- ch. 1765. " D. Claudius Petitjean prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, prior d<sup>r</sup>. Abbatisvillæ.
- ch. 1767. " D. Bruno Grandjean prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- ch. 1768. " D. Martinus Maurier prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, procurator & monialium God.
- " " D. Philippus de Lattre prof<sup>us</sup> et procurator d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1770. " D. Hieronimus Forestier prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- " " Fr. Jacobus Mouflet donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1771. " D. Bernardus Artant prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1772. " D. Bernardus Magdalena Antoine prof<sup>us</sup>, antiquior et correctior d<sup>r</sup>. Montis Dei, alias prior d<sup>r</sup>. Monasteroli et conciliator p<sup>ro</sup>p<sup>ri</sup>ecardial habens miss. de B<sup>a</sup> M<sup>ag</sup>ist<sup>r</sup>at. o. d. in quo 57 annis laudabilitas viscit.
- ch. 1773. " D. Clement Tirion prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, novemus, promutus. —
- ch. 1774. " D. Augustinus Claret prof<sup>us</sup> Cartusie, coadjutor d<sup>r</sup>. Siligniaci, alias prior domorum Vallis St<sup>e</sup> Marie et Montis Dei.
- ch. 1778. " D. Remigius Hachette prof<sup>us</sup> et 2<sup>nd</sup> coadjutor d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- " " D. Gaspar Dorigny prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, Diaconus. —
- " " Fr. Philippus Charbon (charbon. u.f.) donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1779. " D. Bartholomeus Pourier prof<sup>us</sup> Vallis St<sup>e</sup> Patr<sup>i</sup>, hospes u. d<sup>r</sup>. Montis Dei, qui 53 annis laudabilitas viscit in ordine.
- " " D. Antonius Maurice prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, novemus, promutus.
- ch. 1780. " D. Laurentius Malibille prof<sup>us</sup> et antiquior d<sup>r</sup>. Montis Dei.
- " " Fr. Bruno Manfay donatus d<sup>r</sup>. Montis Dei. —
- ch. 1781. " D. Francisus Mercier prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Montis Dei, diaconus. —

## Necrol. — Mont-Dieu. —

- ch. 1781. obit. Fr. Petrus Lambert donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1782. " D. Ambrosius Canelle prof<sup>us</sup> et alias prior d<sup>r</sup> Montis Dei, Prior d<sup>r</sup> Noviomii, habens agendam officialem, ex quo obierit in ascensi capitulo.
- d. 1783. " D. Christophorus Toquart (Holgaard. c.f.) prof<sup>us</sup> et antiquior d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " D. Gerardus Gossin prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- " " Fr. Mathias Bonrin donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1784. " D. Augustinus Didier prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- " " Fr. Bartholomeus Michelot donatus d<sup>r</sup> Montis Dei.
- " " R<sup>ab</sup> d<sup>r</sup> sacerdos Ludovicus de Goudard, canonici eccl<sup>ie</sup> Remensis, habens participationem in ordine et amissio. scrib. sub. ... 25 septembr.
- Fr. Lucas Boisset (Boiset?) donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1793. " D. Claudius Tassin prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, vicarius d<sup>r</sup> Abbatisvillae.
- " " D. Joannes Honga prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. 1796. " D. Gabriel Bruslé prof<sup>us</sup> et procurator d<sup>r</sup> Montis Dei, alias prior domorum Abbatisvillae et Noviomii.
- " " D. Carolus de Cambenard prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Parisiensis, alias prior domorum Noviomii et Montis Dei. —
- " " D. Michael Henry prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei. —
- ch. A.P. 1799. " D. Ignatius Vilot prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup>. Ligeti, prior d<sup>r</sup>. Vallis Lourde, visitator provice provincie, alias prior domorum, Montis Dei, Vallis Lourde et Burdigalce, nonnon visitator provincie Aquitanice, habens plan. camp. monach. n. g. de l<sup>e</sup> M<sup>e</sup> pertot. ord. et amissio. scribendum in cal. d<sup>r</sup>. sub 31 juliie. —
- ch. A.P. 1800. " Fr. Gabriel Bertrand donatus d<sup>r</sup> Montis Dei. <sup>en 1794 est à Bologne</sup>  
<sup>et mourir en Italie</sup>
- ch. A.P. 1802. " D. Simon Barran prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, Prior d<sup>r</sup> Noviomii, (hospit) in domo Sulmanie. —
- ch. A.P. 1836. " D. Ludovicus Gallois sacerdos prof<sup>us</sup> d<sup>r</sup> Montis Dei, postea associatus professus d<sup>r</sup> castellio.

2<sup>e</sup> Bienfaiteurs et Amis  
de  
Mont-Dieu. —

Note. — D'après le necrologie du B. Gammars. — Je fais remarquer que les dates des années sont souvent mises au hasard par l'auteur. Le necrologie primitif n'avait que les dates des jours de la mort. —

- 1<sup>e</sup> Apr. 1132. — Hugo. B<sup>is</sup> Episcopus gratianopolitanus, promotor foundationis.
- 26 Aug. 1136. — Satonia, de. Guillelmus ex primis donatoribus.
- 26 Sept. 1136. — Altroyo<sup>(1136)</sup>, de. Guido et Nicolaus de Burgo, Dynastes des Armoises, ex primis donatoribus Montis Dei.
- " " " — Burgo, de. Nicolaus p. sis Guido de Altroyo. —
- 28 Juil. 1137. — Guigo. B<sup>is</sup> 5<sup>e</sup> prieur castri majoris, qui fuit fundator Montis Dei i. spiritualibus.
- 13 Janv. 1137 (1138). Pratis, se. Reginaldus archiepiscopus Remensis, qui fuit cooperator foundationis. (Raynard de Martigné évêque d'Angers 1101, archevêque de Reims 1125 à 1138, 13 ans. s. mort. d'ill. chevalier).
- 23 oct. 1138. — Richardus, Abb. et Motonensis, ex primis donatoribus, qui sedit nobis easperum, Baldini. (Tiphid Marlot (11. p. 13) Richard abb. de Mouzon est mort le 23 oct. 1149.). —
- 24 Sept. 1143. — Innocentius 2<sup>me</sup> Papa, qui fuit et Pontificis et confessoris fundationis, Montis Dei. —
8. Sept. 1149. — Iacobus, B<sup>is</sup>. 8<sup>me</sup> monachus Guillelmus, abb. et St. B. Ramond, et postea monachus in monastrio signac, qui seruit famulus tractatus seu epistolas, de vita solitaria et frateris de Monte Dei. — (Guillaume de Dieppe ou encore de Bigny, né à Dieppe de parents nobles, moine à St. Niclaise de Reims, abbé de St. Thierry près de Reims 1119-1135 (1120-1134, Marlot), baratine à Bigny en 1135, abbé mort le 8 sept. vers 1149, dit H. le cou. Ann. 11. 90. — Marlot (11. 25) le fait mourir le 12 juil. ann. 1140. — Il. chevalier dit qu'il est mort après 1148.). —
- 17 Janv. 1149. — Urbio, abb. et St. Dieupart, alias filius Virgunculus, sans ex primis

- 115
- expimis donatoribus Montis Dei. (Selon Marlot (11.152) l'abbé abbé de St-Nicaise 1119 - 1129, évêque de Verdun, de nos jours Abbé de St-Nicaise après 1130, n'est pas mort avant 1149, le 26 février). —
- 11 Juin 1151. — Odo, B<sup>is</sup>, Abbas Sti Remigii Dignissimus et sanctissimus, prius fundator et doctator Montis Dei. — (Moine bénédictin à Mervigny, docteur de lait, puis abbé de St-Léger de Soissons et de St-Rémi de Reims 1118-1151, le 10 Juin, disent Marlot (1.356) et W. Chavalié. — Sel. Ephe. (11.316) et Ann. (11.184) disent 11 juin 1151.). —
- 9 Juil. 1157. — Toslemus, episcopus hæc monasteri, qui dedicavit ecclesiam. N.D.
- 8 Juil. 1153. — Eugenius 3<sup>e</sup> Papa qui dedit privilegia. —
- 20 Aug. 1153. — Bernardus, B<sup>is</sup>, Abbas claræ Vallantis, quondam hospes et fastulans ad habitum ordinis in Monte Dei (sic). —
- 18 Mart. 1156. — Witerius, comes Regisontis (Rethel) expimis donatoribus. (circa 1151 dedit quendam tunica, dorso, gremio et simili p[re]cis (Ann. 11.128)).
- 16 Juil. 1158. — Milo, B<sup>is</sup>, episcopus Lavaurensis, qui dedicavit ecclesiam. — (B<sup>x</sup> Milon de Blaincourt, prieur 1120, 25 dec., abbé de St-Tibaut en Bar 1127, évêque de Toulouanne 1131, mort 1158, 16 Juillet. W. Chavalié.). —
- 11 Aug. 1160. — Prat[er]is, se. Samson, archiepiscopus Remensis, qui privilegia dedit nobis et tecum ecclesiastis dedicavit. — (quoique son épître à Igny porte 11 Aug. 1160, Marlot (11.373) dit qu'il est mort le 21 Sept. 1161. — Samson Mansuetius archev. de Reims décéda 1160, mort 22 Sept. 1161. W. Chav.).
- 8 oct. 1160 (1162). — Hugo, Abbas Sti Remigii et alias Marianensis, sedulus cooperator cartusie Montis Dei. (successeur d'Odor en 1151 et mort le 18 Avril 1162, dit Marlot (T.p. 355). — Le cont. (Ann. 11.116 et 229) le fait aussi mourir en 1162). —
- 25 Aug. 1170. — Jacobus, Abbas Metzensis, benefactor. (Marlot (11.13) le signale mais sans aucune date, mort le 16 Sept. (19 Août) le suivant mois, le 7 Avril 1184.). —
- 1<sup>er</sup> Nov. 1179. — Bernardus, B. Cardinalis Praenestinus, alias Abbas Sti Crispini hæc monasteri et hospes Montis Dei. (Bernard, abbé de St-Crispin-le-grand, cardinal évêque de Palestrina 1179 (mai 4 - 1180 juil. 11) W. Chav.

- 367
- 15 (25) oct. 1180. — Jacques de Poitiers, Sarriensis, Tocanne, episcopus carmantensis, amicus Montis Dic.  
 (Jean de Poitiers-Sarriensis, né à Salisbury vers 1180, philosophe à Paris 1136, évêque de Chartres sacré à Sens 8 août 1176 + 1180, 25 oct. 1180 chev. l'ordre de l'arm. (1148) le fait aussi mourir le 25 oct 1180, abbé Gillot, p. 191). —
- 6 Sept. 1182. — Eustache, B<sup>X</sup> évêque de Rochester 1136, archevêque de Lund 1138, résigne en 1179 et devient à Cîteaux où il meurt 1182, 6 sept. 1182 chevalier d'ordre cont. (Ann. 11.404) dit qu'il fut mis au clerc dans un 1178 et mourut quatre ans après. — D'après une parole perdue. —
- 20 Nov. 1185. — Manassès, comas Regisensis, b*enefactor* Montis Dic. —  
 (C'est en 1185 que Manassès fit du bien au Mont-Dieu). —
- 21 fevr. 1187. — Pierre, Petrius, episcopus carnensis, alias Abbas Sti Remigii et Callensis, b*enefactor* et paramyphus Montis Dic. — (Pierre, b*enin*, abbé de Montié la celle vers 1167, abbé Remig à Reims 1162, évêque de Chartres 1181, mort le 20 fevr. 1183. Il devient d'ordre cont. (Ann. 11.167 + 286-6) le fait mourir le 20 fevr. 1187. D'après le calendrier l'église de Chartres est mort le 18 Mai Mart. (21 fevr.)
- 14 fevr. 11... — Suglio, de Gobertus, Dynatus de Letonia, b*enefactor*. —
- 16 Sept. 1200. — Tourteron de Nicolaus, Dominus de Verrivores, b*enefactor* M.D.
- 7 Sept. 1202. — Allimarius, Guillelmus, Remensis archiepiscopus, singularis amicus, b*enefactor* et defensor Montis Dic. — (Guillaume aux Blanches Mains, fils du comte de Champagne (archev. de Lyon 1163), évêque de Chartres du 1165, 13 ans, archev. de Reims 1168, 22 ans, évêq. de Reims 1176, 2 Août, cardinal p. de Ste Sabine 1179 mars, mort à Lyon le 7 sept. 1202. Il devient abbé Ribemont 1303 juillet 1203. N.B.
- 20 Juil. 1203. — Patruus <sup>2<sup>me</sup>, Abbas Sti Remigii b*enefactor* M. D. —</sup>
- 15 Aug. 1203. — Guido, Iacobus, lascallus, et Hevidius, b*enefactores* de Rauscourt. —
- 8 Janvier 1204. — Restredus, Huardus, Robinus, Dynatus de Marais, donat — oras partis ripariae de Bas <sup>fille d'Engel II com. Aut. parrotat 1210 a Restredus</sup> Huard et Robin, habitantes de Marais avendre <sup>et regnare per parte dominicae de Bas</sup> mesme. —
- 19 Mars 1204. — Seibertus, 16<sup>me</sup> Abbat Motomeatus, b*enefactor* misterij Hore. —  
 (Mablot (11.14) le fait aussi mourir 14 Mai Ap. (19 Mars) b*enefactor* d'armes)
- 13 Mars 1207. — Suglio de Gilo, dat aux armes in territorio Letania. —
- 10 Apr. 1207. — Guido, Abbas Sti Remigii, b*enefactor* M. D. — (8 avril 1207 Guido est mort le 7 sept. 1212). —

- 69
- 28 feb. 1206. — Burgo, de. Galcherus, qui dedit aitancias in Setona. —
- 20 Dec. 1216. — Felicitas, Comitissa Registensis, quae legavit 30 solidos annuis  
raditus pro & exercit perpetuo archiepiscopatu. — (L'acte de donation est daté)  
<sup>1216</sup>
- 20 Sept. 1225. — Setona, de. Geroldus, beneficiarius de Barleria.
- 17 Juin. 1228. — Hugo IV<sup>es</sup>, Comes Registensis beneficiarius d'Ormont (Spiri)  
(l'abbé Gillet p. 186 cite Hugues et Hugues 3 qui fut cardinal en 1228, et est  
mort en 1261, fils de Hugues 2 et de Felicité de Beaufort.)
- 20 Aug. 1231. — Gobertus. B. Comes Affermontis et postea monachus Villan  
riensis, qui nobis dedit raditus pro cibiciis. (La donation est datée  
Juin 1231 « ego Gobertus et Tuliana domini Affermontis etc... »)
- 30 Mart. 1232. — Toannus, Dominus de Chemery, et postea comes Registensis,  
benefactor M. O. (Sucede à son frère Hugues 3 en 1241 et meurt en 1251.  
Accordé en 1232 pour l'aînance à Chemery et à Mailoucalle. Gillet p. 181.)
- 24 Janvier 1237. — Patrus 3<sup>es</sup>, dictus Claudius, Abbas de Renigie, qui dedit  
materiam de Flabayo et alia bona fecit. (Est mort le 11 mars  
1237, rapport Marlot (1.357).)
- 6 Juin 1240. — Brayne, de. Henricus, Archipiscopus Remensis, protecteur M. O.  
(Houï de Braine (Braine, Gillet) de Dreux, trésorier de Beauvais, archev. de Reims  
vac. 1227, 18 Avril. Mort le 6 juillet 1240. Ill. chev. Marlot domine la main date)
- 2 Mart. 1241. — Gregorius IX<sup>es</sup>, Papa, qui concessit multa privilegia.  
(Grégorius est mort le 22 Août 1241). —
- 10 Mart. 1242. — Vonc, de. Patrus, Dominus de Sy, et ait aitancias in Sy. —
- 10 Nov. 1242. — Ingelramus, Dominus de Corciaco, benefactor. —
- 15 Janvier 1247. — Rhabaldus, Magister, curatus de Attignacis et canonicus  
Remensis, qui dedit aquam de Vatom.
- 2 Nov. 1247. — Adam, curatus de Guercin (southernne) benefactor. —
- 13 Dec. 1251. — Innocentius IV<sup>es</sup>, Papa, benefactor. (Naît 7 dec. 1251).
- 1<sup>er</sup> Juin 1255. — Galcherus, ultimus Comes Registensis, benefactor. — (En Juin  
1255, confirme les donations de ses prédécesseurs, comte de Bellême 1251 à  
1261<sup>er</sup>. Son frère Manassès lui succéda en 1262, donc n'est pas le dernier de  
celle la famille)
- 21 Mai 1270. — Toannus XX<sup>es</sup>, Papa, aquo privilegia habuimus. (et mort 20 Nov. 1277).

- 199
- 25 Aug. 1270. — Ludovicus IX<sup>us</sup>, filius, Rex Francie, qui primus ex regibus concessit  
privilegia Montis Oai. —
- 25 Maii 1282. — Galhardus, castellanus de Noyon, dat 20 solidos redditum. —
- 3 Oct. 1300. (1298). — Bartholomeus (Barbet) Pabrius, Archipiscopus Reimsensis, qui dedicauit  
tria altaria, scilicet capituli et chori conversorum. (P. Barbet, che-  
telier de France 1271, archev. de Reims 1274, j. ann. Mort 1298, 3 oct. M. de  
Mardot (11.517) le dit aussi mort le 3 oct. 1298. —)
- 29 Nov. 1314. — Philippus Pulcher (le Bel), rex Francie, qui dedit privilegia Montis  
Oai. —
- 23 Aug. 1346. — Craitiacus, Ludovicus, comes Flandrensis et Hesitanus, persecutor  
et postea benefactor Montis Oai. (Levilliers na vers 1304, comte de Marly et  
de Rethel 1322, 22 juillet, de Flandre 17 sept. Mort à Gacy 1346, 26 Août 14<sup>er</sup>)
- 26 Apr. 1350. — Warardus, curatus de Labnay (Lamay) benefactor. —
- 22 Aug. 1350. — Valentinus, Philippus, Rex Francie, benefactor M. O. (Philippe VI.)
- 7 Nov. 1350. — Hugo, curatus de Blagny, benefactor mortuus. —
- 3 Apr. 1364. — Joannus (II<sup>us</sup>), Rex Francie, benefactor et protector M. O.  
(Jean II le Bon roi de France 1350-1364, 8 Avril. M. chev. —)
- 29 Maii 1374. — Craon, da. Joannus, Archipiscopus Reimsensis, benefactor M. O.  
(Arch. de Reims 1355-1373, 26 Mart. Mardot (11.651))
- 29 Januar. 1380. — Dionysius, Magister, canonicus Reimsensis.
- 16 Sept. 1380. — Carolus Sapientius, rex Francie, benefactor M. O. —
- 9 Januar. 1383. — Ludovicus Malas, comes Flandrensis, Hesitanus et Niver-  
nensis, benefactor M. O. — (Louis II le Malo mort 9 juill. 1384 (ou  
20 mai) 1383, le Malo) —
- 7 Dec. 1389. — Pique, Ricardus, Archipiscopus Reimsensis, benefactor.  
(Rich. Picquet, archev. de Reims post. 1376, ffor. + 1389, 6 dec. M. chevalier. Marly  
(11.673) le dit mort VIII et ut legit. (7 sept.) 1389.). —
- 25 Mart. 1390. — Varioces, da. Reginaldus, benefactor. —
- 25 Apr. 1390. — Varioces, da. Soror Reginaldi sa Varioces, benefactrix.
- 23 febr. 1391. — Clanquas, aunc. Egidius et Felidius, auctorijus, qui dedecun-  
rueas in pago de Laron. —
- 12 Apr. 1394. — Marcellus, Marsona, benefactrix cuiusdam insulæ.
- 4 Mart. 1395. — Salicetus, da. 8<sup>ta</sup> recordationis Joannes, dominus de Corne  
et de Vendy.

- st de Vandy, insignis benefactor.
- 27 Mart. 1395. — Vougiart, de. Joanna, uxor Domini de Carnac. —
- 10 Dec. (1397). Obitus. Sepulchre, de. Ste. Guillotin, prieur quandam de Senlis, qui  
redit nobis in perpetuum, dux magna aliud conditum, iusta Authezy, at  
maximaq; quantitatq; librorum nomine nostro intitulorum. Ita  
ancor uer. de Mort. Dicunt Epiphm. IV. 188<sup>a</sup>.
- 4 Aug. . Sepulchre, de. Ste. A universariis parentibus, d. Guillotin & a. P.  
18 Januar. 1400. — Cain, Guillotin, canonius et procuratorius ecclesiae loca  
consit, magnus benefactor M. Dei. —
- 2<sup>e</sup> Mart. 1400. Eugheian, d. Domina d' Eugheian singularis benefactrix.
- 21 Maii 1400. Vertut, de. Niclaud, ex quo habuimus 100 francs. —
- 27 Maii 1400. — Matis, de. Evette, Domina deocta et benefactrix M. Dei.
- 5 oct. 1400. — Matis, de. Catherina, magna benefactrix M. Dei.
- 4 Nov. 1400. — Bourrefant, Toarnet, benefactor Bellimoatis. —
- 18 Nov. 1400. — Curant, Joannes, de Notavilla, benefactor M. D.
- 18 Iulii 1404. — Bairon, de. Toarnet, specialis benefactor M. D.
- 16 oct. 1404. — Quercy, de. Wimard et Isabella, benefactores. —
- 16 Sept. 1408. — Urra, a. G. de fridus a. l. ann. Hauide uxoris, benefactores.
- 3 febr. 1409. — Berlatta, Joanna, uxor Domini de Rost, que j'acet in  
nostra ecclesia, ex qua habuimus 60 scuta. —
- 25 Nov. 140... Henneguim, Guillotin cum, his, benefactores. —
- 14 Nov. 1410. — Marchant, Toarnet et Agneth uxor, benefactores de Bair.
- 18 Dec. 1410. — Carant, Toarnet, Abb ab Ste Remigie, qui ad mortis eis  
Bair. (Gillet p. 230, sit que cest en 1416 que Tocan, Carant amortit toutes  
les acquisitions faites à Bair. Abb de St Remi 1396-1439, somat.).
- 8 Maii 1416. — Vouliart, de. Isabella et Guilo de Naeville, quis maritum, qui  
cederant tax dolia vini in Vandy. —
- 17 febr. 1419. — Bonboldet, Toarnet, benefactor vinearum, de Touy.
- 10 Apr. 1420. — Mobier, de. Richard et Richenda, benefactores de Macaris.
- 22 Dec. 1420. — Duart, Joanna, benefactrix de Macaris.
- 22 Dec. 1429. — Franquart, Petrus, benefactor de Quaray. —

- 1<sup>e</sup> Mart. 1430. Wyon, Joannes, de Chagny, singularis benefactor.
- 8 Nov. 1431. — Logorec, Jehan, benefactor. —
- 13 Aug. 1448. — Moussacu, de. Joannes, benefactor cum associatis.
- 6 Julii 1457. — Gobertus, Tomines de Bayency, benefactor. —
- 15 Febr. 1463. — Theodorus, Archipiscopus Coloniensis, benefactor. —
- 16 Juin 1466. — Collard, Joannes, benefactor d'Ambley. —
- 22 Mai 1467. — Gristen, Dionysius, archidiaconus Morimontis, benefactor.  
(est dans la ch. de 1468, avec un avis, p. 22 Mai 1467). —
- 20 Mai 1468. — Beaudet, Tenot, de Vandresse, benefactor. —
- 20 Sept. 1468. — Viron, Joanna, uxor Joannis Vigrault, benefactrix.
- 30 Nov. 1468. — Vigrault, Joannes, singularis benefactor. (Leur obit  
est dans la ch. de 1473 et sont dits magni benefactores M. dei.)
- 10 Mart. 1472. — Noblet, collectorius fecit 2 pallatas prati.
- 26 Apr. 1473. — Petitclerc, Joannes, benefactor. (au 30 Avril il y a « circa  
hunc diem, licetarium, dicti Joannis Petitclerc.»)
- 26 Apr. 1473. — Roy, le. Hugo, curatus, benefactor.
- 30 Oct. 1473. — Hugo, curatus de Chavenges, benefactor.
- 25 Maii 1474. — Belhommet, Joannes, benefactor de Talnay.
- 10 Maii 1475. — Suzanna, vidua Joannis Drouin, de Vandresse, benefactrix.
- 21 Apr. 1477. — Cugrin, Joannes, benefactor magnus de Talnay.
- 10 febr. 1481. — Bartholomey, Joannes, benefactor de Mansimulius. (Maison.)
- 8 Nov. 1485. — Loye, Gerard et Jehan Jehan, de Vandresse, benefactores.
- 10 Maii 1495. — Richer, Joannes et Ponsette uxor, benefactores de Talnay.
- 10 Julii 1495. — Joannes, benefactor singularis.
- 23 Julii 14..... — Bulco, de, pro parentibus D. Ludovico de Bulco, Passivis  
-Sariens. — (Un autre est marqué au 29 juillet. — La ch. de 1487  
a l'obit de « Donicella Catharina de Bulco » et celle de 1496  
l'obit de « Honesta vir Nicolaus ex Bulco, Burgundis d'Auxi,  
fater prioris St Ligeti», père de D. Louis alors priant du Liget.)
- 5 Mart. 1500. — Mantelis, de. Joannes, magnus benefactor.
- 8 Mart. 1501. — Ponsette, vidua Joannis Bouchet, benefactrix. —

- 57
- 13 Janv. 1503. — Cot a Cot. Ponsardus, benefactor de Labnay. —
- 26 Nov. 1503. — York, d<sup>r</sup>. Margareta, Duchesse de Bourgogne, benefactrice. (Donat<sup>o</sup><sub>bis</sub>  
est dans la ch. de 1501, et d<sup>e</sup>it benefactrice multorum, domorum, ad<sup>u</sup>)
- 18 Aug. 1504. — Bellhommet, Joannes, de Salvilla, benefactor.
- 21 Oct. 1504. — Hottin, Adam, chirurgien, qui a été Armageat.
- 11 Nov. 1504. — Barthélémy, Joannes, benefactor.
- 2 Apr. 1508. — Barat, Petrus, canonici Remensis, benefactor.
- 20 Janv. 1511. — Mandy, de. Simon, Dynastat d'Artois, benefactor. —
- 19 fevr. 1512. — Pierret, Simon, benefactor de Quercy, jacet in ecclesia. —
- 1<sup>e</sup> Apr. 1512. — Millet, Joannes, episcopus Missionensis, benefactor.
- 5 Mart. 1513. — Amfoix, d<sup>r</sup>. Joannes, miles dictus d'Amfoix et Francis de Latais, dominus de Sy, singulare<sup>s</sup> benefactores. (d. 1514, obi<sup>t</sup> d<sup>r</sup>. Joanne<sup>m</sup>  
Damfoix, magnus benefactor d<sup>r</sup>. Montis Dei.)
- 17 Maij. 1516. — Hubert. Margarita vulgo de Archesia, donata et benefactrice indig.  
Montis Dei. —
- 1<sup>e</sup> Junii, 1516. — Dibot. Joannes, magnus benefactor. —
- 9 Junii, 1516. — Cadi, Magister Hugo, canonici et penitentiarie ecclesie Rem-  
ensis, qui fundavit et dotavit cellam, B. —
- 1<sup>e</sup> Sept. 1517. — Hanin, seu Joannes de Spina cum uxore, singulare<sup>s</sup> benefactores. —
- 25 Sept. 1531. — Lénoncourt, d<sup>r</sup>. Robertus, 8<sup>e</sup> memorie archiepiscopus Remensis,  
magnus benefactor noster. —
- 16 Apr. 1535. — Villers, d<sup>r</sup>. Marsona, relieta Guillermi Gobart, magnus benefactor,  
-actus, in pago de Torsy (Torcy). —
- 18 Junii 1537. — Marche, d<sup>r</sup>. Robertus, senior, dominus de Sedan, protecteur
- 22 Dec. 1537. — Marche, d<sup>r</sup>. Robertus maréchal de France, protecteur. (Obi<sup>t</sup> aut  
mort en 1536 et non en 1537 car l'autre obit dont dont la ch. 1537).
- 6 Junii 1541. — Arrouet, Poncet, qui fuit et domus Remensis. (Obi<sup>t</sup> mort en 1540, car  
la ch. de 1541 a été provisori<sup>e</sup> par Patricius Arnouet, benefactor d<sup>r</sup>. Montis Dei)
- 4 Apr. 1544. — Hubert, Joannes, benefactor de Labnay. —
- 4 Nov. 1545. — Croy, d<sup>r</sup>. Catharina, donaria de Sedan, benefactrice. (Obi<sup>t</sup> mort en  
1544, car son obit est dans la ch. de 1545). —

- 217
- 16 Nov. 1562. — Philippe, Henricus, curatus de Lagnay, benefactor.
- ob. 1567. — Nobilis dominus de Lomieis, dominus de Gâtin, magnus et fautor  
¶ Montis Dei. — (D. Gammesson n'en parle pas). —
- ob. 1570. — obit Nobilis sacrae D. Nicolaus Liot, abbas etius occidat. (Annua-  
rio de baigneux de By, Adolphe de Lyons, et ami du R.P. D. Bernard <sup>s'et d'ap</sup> canaill.)
- ob. 1573. — obit nobilis dominus Alphonse de Lyons, dominus d'Espard, eques curatus  
singularis amicus et protector d'Montis Dei. (D. Gammesson n'en parle pas).  
l'abbé Gillet l'appelle Adolphe de Lyons, baigneur de By.). —
- 10 Aug. 1575. — Palmere, Nicolaus, episcopus Verdunensis, benefactor. —
- ob. 1584. — obit nobilis dominus Guillaume de la Tasse, usor domini desfrance. —
- ob. 1586. — obit honorabilis dominus Nicolaus Bourgeois, medicus et amicus d'Montis  
Dei. (D. Gammesson n'en dit rien).
- " " " Honorabilis vid Magister Toomas Rolin, pharmacista Malo-  
nensis et amicus d' Montis Dei. — (Non sans D. Gammesson). —
- " " " Honesta matrona Toanna de Nociere, colona d' Montis Dei
- 24 Dec. 1588. — Guise, a. Gideoneus, cardinalis archiepiscopus Remensis, qui  
concessit nobilis dominum, Seminarium Remensis. (Cette maison fut achetée six  
mille livres en 1587, Gillet, 931. Louis de Guise n'est mort qu'en 1621 ou 1622)
- 5 Janv. 1589. — Medici, de. Catharina, regina Franciae benefactrix hujus domini.
- 2 Maii 1597. — Ravel, Toomas, curatus et decanus Malonensis, amicus su-  
gularis, qui edit suam bibliothecam. (Son château dans la charte  
de 1598, il a une malice de Béziers tot. ord.). —
- 16 Juin 1600. — Maurus, Magister Hubertus, decanus et aced. ecclesie Remensis,  
vir sanctus, summus amicus Montis Dei. (In. B. 1602. obit honorabilis  
Hubertus Maurus, Doctor Theolog. Parisiensis, insignis celestina Rem-  
ensis canonicus et decanus). —
- 14 Maii 1610. — Henricus IV<sup>er</sup> Rex Franciae, benefactor Montis Dei. —
- 8 Julii 1617. — Arnoul, Margarita, matrona collectoris hujus calendarii.
- 9 Julii 1617. — Gammesson, Thomas, pater collectoris hujus calendarii.
- 18 Apr. 1618. — Incarnationis de Bé Maria, fundatrix Carmelitarum de scal-  
ecatarum in Francia, benefactrix deo vera. —

- 28 Januar. 1621. — Paulus V<sup>II</sup>, Papa, qui dedit altare privilegium. —
- 3 Maii 1625. — Vallis, Laurentius, pater fratris Hugonis, benefactor.
- 17 Aug. 1625. — Gombaut, Dionysius, consiliarius brevensis, pater D. Gilrici,  
magister benefactor Montis Osi. —
- 3 oct. 1629. — Hazon, Guillelmus, pater D. Remigii, benefactor.
- 11 oct. 16... — Bellotta, Anthonius, pater D. Natalis, monachus Montis Osi.
- 20 Junii 1725. — Antoine, ... eius Materis habent filium in hac domo  
professum. — (a isto agente miscel. de D. Gammier).

# La Chartreuse du Mont-Dieu. —

Nota. — Je trouve ce qui suit dans « Le Cabinet historique », vol. VI, 1<sup>re</sup> Partie, p. 250.  
1875. — On le dit « communiqué par M. Ch. P. » —

Le monastère est un des plus considérables et des plus célèbres du Jocelle : la magnificence des bâtiments et la sainteté des moines y éclatent également. Plusieurs de nos prélets ont contribué par leurs biensfaits à augmenter le temporel de ces pieux solitaires et s'y retirèrent pour s'édifier par l'exemple de ces saints religieux. — Eudes ou Odor, abbé de Saint-Rémi, en est le fondateur vers 1130 ou 1134. On voit au tombeau de cet abbé, sous l'aile gauche gauche du chœur, une figure de chartreux qui tient un plomb dont les masons se servent, afin d'apprendre, par ce monument, qu'Odor avoit fondé le Mont-Dieu.

L'histoire rapportée par Malet, page 810, est tirée des manuscrits du Mont-Dieu et de Saint-Rémy, qui relate le voyage d'Odor à Rome ; il a dû être avant la mort de Hugues de Grenoble, que l'on met en 1138. Il est appelle pénitencier dans la charte de fondation, qui est de 1137. Odor s'engagea dans les montagnes qui séparent le Piémont d'avec la Savoie et le Dauphiné ; il descendit à la chartreuse et y conçut le dessin de bâti un monastère de cet ordre. Grégoire (Grigore), prieur des chartreux, lui envoia plusieurs lettres institutionis magistrorum, charte de fondation. Il y en a qui remettent mal à propos le voyage de l'abbé Odor en 1137, lorsque Innocent III assamba tous les évêques au concile de Pise, contre l'antipape Anaclet. Il est vrai que Odor alla à ce concile, comme on le prouve dans une charte d'Alexandre, évêque de Liège, donnée en faveur de Saint-Rémy pour la réforme de l'église de Marchienne, où on lit : « libi generalibus patrum abbatis Odo proficisciens ad vocatiōnem generalis concilii a domino populo Innocentio vocato, revocatione dilectionis Ecclesie Remigii sponte la voluntate sedi, etc... Odor avoit fait ce voyage avant ce deuxième. La charte de fondation du Mont-Dieu le démontre, Hugues, évêque de Grenoble, étant mort dès l'an 1138.

Les mémoires du Mont-Dieu portent que la première pierre fut posée le 23 juillet 1137.

de mai, ou 1130, deux ans avant la mort de l'évêque de Grenoble, quatre ans avant le concile de Pise, et sept ans avant la charte d'Odou. Marlot rapporte, à la page 319, six vers qui sont embarrassants : il est difficile de les accorder avec l'époque du manuscrit du Mont-Dieu ; l'inscription en fixe la fondation en 1136. Mont prima die C. à M. fundamento revolut-

Bis septem dies, ... si tandem, inde prius.

Cette inscription peut n'être que du temps de la deuxième église des chartreux. La charte d'Odou est de 1137, ce qui donne un grand poids à l'inscription. On a pu avancer jadis les fondements des premiers bâtiments en 1130, et n'avoir acheté l'église qu'en 1136. Les deux derniers vers, où il est parlé de St Bernard, font voir que l'inscription n'est point si ancienne que l'a cru Marlot et qu'elle n'a pas été faite qu'à depuis la mort de ce saint.

La charte d'Odou apprend des particularités curieuses sur le commencement de cette chartreuse. Odou, à son retour, proposa à ses religieux le dessin qu'il avoit de bâti une chartreuse sur un fond appartenant à l'abbaye de Saint-Remy. Il choisit, de leur consentement, un lieu nommé Bozey, propre à la solitude et écarté du commerce du monde. Gui (sic), prieur de la chartreuse de Grenoble, et l'évêque Hugues, agréerent cet établissement. Guy y envoyea des religieux pour y introduire la régularité de l'ordre. Rainaud Pouilleme, archevêque de Reims, contribua avec Odou à appeler ces religieux dans son diocèse, et les demanda à Gui et il entra dans tout le détail de ce nouvel institut. Cependant il est étonnant que dans la charte de 1137, il n'ait point signé. Elle est en original au cartulaire de Saint-Remy. Le Mont-Boson fut appelé depuis le Mont-Dieu. Gui, prieur de Grenoble, le demanda à Odou.

L'église était bâtie en 1137, ce qui renvoie assez à l'inscription qui en met la fondation en 1136. Les premiers bienfaiteurs du Mont-Dieu furent l'abbé de Mozeys (Richard), Ursion, abbé de Saint-Denys, qui ont signé à la charte d'Odou ; Guillaume de Stome, Nicolas de Bourg et Guillaume d'Auttrix, dont nous aussi aurions des premiers bienfaiteurs. Rainaud II, baron et guillaume de Champagne, archevêques de Reims, ont fait du bien à cette maison, de même que les comtes de Rethel, Manassès et Baudoin, etc... (Marlot p. 316.)

Hugues succéda à Odou en 1152. La Bulle du pape Eugène qui l' exhorte à continuer ses charités envers ces pères, à l'exemple de son prédécesseur, Marbot. Il dit que Samson dédia l'église en 1144, assisté de Toscelin de Soissons, et de Miles de Lérouenne. Dans son Histoire françoise, il dit que la Bulle d'Eugène à Hugues est de 1154. Cette date, cependant, ne paraît point à la page 315 de l'Histoire latine, tome 2. Il ajoute que l'année suivante, 1155, l'église fut achevée et dédiée par Samson ; il faut se tenir à l'inscription trouvée dans l'église dont il parle ; il s'entend qu'Odou n'avoit fait que le commencement.

Les Chartreux célèbrent la fête de saint Gibrien avec solennité, quoique elle n'eût pas été dans aucun autre monastère de l'ordre. Un auteur contemporain a fait un recueil de miraculis sancti Gibriani. Ils ont fait bâti, vers 1660, une chapelle sur l'honneur de saint Remy, en témoignage de leur reconnaissance. (La chartreuse du Mont-Dieu étoit la huitième de l'ordre quant au rang, et la première établie dans le royaume. (note anonyme).) .

La première église étoit peu considérable, peut-être même n'étoit-elle pas achevée : Nicolas des Argilières la rendit plus spacieuse. Jean de Clinchamps, abbé de Saint-Remy, envoya au Mont-Dieu les amonnes des pèlerins qui venaient de toutes les provinces de France visiter le tombeau de saint Gibrien, et s'acquoit, par ses libéralités, le titre de fondateur, que ses prédécesseurs avoient mérité. L'archevêque Pierre Barbet en fit la dédicace en 1290, le 5 de février. C'est l'église qui subsiste encore aujourd'hui. (L'église, construite dans le genre de la Sainte-Chapelle de Paris, fut terminée en 1290 par Pierre Barbet, ou Barbat, archevêque de Reims, et sous l'invocation de la Vierge et de tous les saints. — Les comtes de Champagne donnèrent à ces religieux 100 livres de rente, somme considérable pour le temps, et que le Roy continua à servir. Ils étoient au nombre de vingt-quatre religieux, sans compter les frères, et jouissaient de plus de 30'000 livres de rente. note)

En 1563, les calvinistes des environs de Sedan brûlèrent la plus grande partie des reliques qu'on y conservoit. On y garde encore une chasuble et une aube dont saint Bernard se servoit en disant la messe avec ses deux cintures. La cellule où ce saint logea a été détruite lorsqu'on a bâti le nouveau cloître.

Quoique cette chartreuse ait été maltraitée par les Anglois, les Espagnols et les

et les calvinistes, qui obligaient-les religieux à se réfugier à Monzou et dans d'autres villes, elle ne cessa de jouir d'une grande célébrité. Le Mont-Dieu a été la retraite de Toron, abbé de Saint-Nicolas ; de Pierre de Lille, abbé de Saint-Remy ; de Bertrand, évêque de Preneste, et d'autres hommes illustres. Saint-Bernard y a occupé une cellule que l'on montrait encore jusqu'à la révolution. On y conservait de la chartreuse et la Lettre de Vita Solitaria en manuscrit, que l'on croit être de Guillaume, abbé de Saint-Thiéry. Saint-Bernard y avait une chapelle particulière qui fut rasée en 1563 par les calvinistes de Sedan. (Not. anon.)

Nous joindrons à l'article qui précède une notice qui nous a été fournie par un de nos correspondants et qui ajoute quelques particularités nouvelles à celles qu'on vient de lire :

### Mont-Dieu (Le) Village du canton de Rancourt. —

Il y avoit dans ce village une chartreuse fondée par Odor, abbé de Saint-Remy, en 1140. Elle étoit située sur la rivière de Bas (sic) entre Rethel et Monzou. L'endroit où elle étoit placée s'appeloit, avant l'arrivée des chartreux, Monzou ou Mont-Bazan, du nom de Bazan, duc des Béarnais, premier propriétaire de cette terre, nom d'une vallée, dit-on, que les pagens y adoroient dans les premiers temps. Cette chartreuse a été élevée par les soins de l'archevêque Regnaut, de Richard, abbé de Monzou, d'Utric, abbé de Saint-Denis de Reims, de Hugues, seigneur des Étangs, de Nielas, seigneur de Bourg, et de Guido, seigneur d'Artaise. Les papes Innocent II et Eugène III confirmèrent cette fondation par des bulles de 1136 et 1145.

Le premier prieur de cette chartreuse fut Godefroy, disciple de Saint-Bruno, homme recommandable par sa doctrine et par sa piété. Il voulut, à son arrivée, qu'elle fut appellée Mont-Dieu, par opposition au nom de Monzou, qu'elle portoit auparavant. (Bouguier, 22, pag. 62). — Les revenus du Mont-Dieu valoient chaque année 30 000 livres. Les comtes de Champagne avoient donné aux religieux de cette maison 100 livres de rente que le Roi de France, au 18<sup>e</sup> siècle, leur faisoit encore payer régulièrement.

Pendant les guerres de la Ligue, les chartreux du Mont-Dieu eurent envers les ligueurs des complaisances que la religion elle-même eut du désavouer. Ils leur fourvoient

fournirent des vivres, et firent de leur monastère un dépôt d'armes et de munitions de guerre. (sic. Passrah, abbasin des pliages, f. P. B.). Mais à l'arrivée de Henri IV (1589) dans cette contrée, les moines abandonnèrent leur maison et se réfugièrent à Reims, où l'autorité du Roi n'étoit pas reconnue. La Noue donna connaissance de cette émigration à Henry, qui, pour indemniser ce digne serviteur des sacrifices auxquels il s'étoit exposé à l'abbé, lui permit de s'approprier le Mont-Dieu et deux terres entières tel parti qu'il jugeroit à propos. (sic. Voir l'abbé Gilet). Ses troupes marchèrent donc de Sedan, temporairement cette maison, et y laissèrent un attachement; mais peu de temps après, La Noue réintégra les anciens possesseurs dans leurs biens, moyennant une faible somme d'argent qu'ils lui donnerent. (Archives de Sedan.)

Il ne reste plus de ce monastère qu'un petit corps de logement, servant autrefois à la réception des hôtes. Le Mont-Dieu a pour accès : Bairon, Ambey, Court-Gilet, Courte-Soupe, Courte-Sauve, la Correrie, la Forge, les Fourceries, la Grange-aux-Mout, la Maison-a-Bar, le Mont-Dieu, le Moulinneau, Noctière, le Petit Moulin, le Loire, la Tuilerie, les Forges.

La chartreuse du Mont-Dieu étoit environnée de fossés fort profonds, revêtus de pierres de taille avec un front-lévis. On y trouvoit en entrant : deux corps-de-logis, l'un pour l'archevêque de Reims, l'autre pour M. le des Magaries, pour lui et pour sa famille; à droite et à gauche se trouvoient deux pièces d'eau remplies de poissons. Il y avoit deux cloîtres, l'un, le plus petit, vitré, et l'autre, plus grand, d'une longueur de 60 pas, tous les deux toutes revêtues de tailles. Le grand cloître, qui formoit un carré régulier, dont chaque côté étoit composé de trente deux arcades et contenait les habitations de cinq religieux, ressembloit à un fort beau château bâti à la moderne et entouré de jardins magnifiques. La rue, ou se promenoient sur toutes les beautés du cloître, étoit bornée par une perspective charmante que formaient les eaux d'une fontaine jaillissant à la tête des grands arbres qui étoient au fond du cloître. Il y avoit dans l'appartement de chaque religieux un tuyau de fontaine. La salle des archives étoit revêtue de soies et dressée et fermée par des portes de fer.

L'église, quoique petite, étoit jolie et bien bâtie; elle ressembloit assez à la Sainte

Sainte Chapelle du Palais de Paris. Le grand autel, les deux autels de la nef et le ~~page~~  
de l'église étoient de marbre. Les chaires des religieux étoient d'une pierre fort  
belle, et celles des frères, d'une belle manièrerie. Cette église, ornée de peintures,  
a été achevée en 1890, par Pierre Barbe ou Barbez, archevêque de Reims.

Parmi les reliques conservées dans cette maison, on y remarquoit: du bois  
de la vraie Croix, de suaire et de la couronne d'épines de Jésus-Christ, du linge  
avec lequel il essuya les pieds de ses disciples, de l'éponge avec laquelle on le  
fit boire sur la croix, de la lance qui lui perça le côté, de ses habits et de ceux  
de la Sainte-Vierge, et une partie de la table où l'on fit le Cène.

Saint Bernard visitoit souvent cette maison; on y conservoit religieuse-  
ment la chambre qu'il habitoit. Il y avoit dans la cuisine de ce monastère  
un réservoir rempli de poissons qu'on aprevoit au levant une trappe.  
Les fermiers de la maison habitoient près du pont-levis. Le revenu de ce  
monastère consistoit plus dans l'industrie des religieux que dans tous autres  
biens. Ils avoient vingt-deux étangs. Ils étoient au nombre de vingt-quatre  
religieux, sans y comprendre les frères (Beaugier). — Pendant la terreur, le  
Mont-Dieu servit de prison politique. Il est remplacé aujourd'hui par une  
maison de campagne. On rapporte que Louvois, passant au Mont-Dieu,  
 fut frappé de la beauté de cette maison, et dit que s'il en avoit eu plus tôt  
connoissance, il auroit fait bâtie la place Vendôme sur ce modèle. —

Hartmann Le cabinet historique. t. 21, 1<sup>re</sup> partie, pages 250-257. —

---

# Chartreuse du Mont-Dieu.

Archives du Nord, à Lille.

B.1061. (carton). 5 pièces. — 1387, mai-juin. Les prieurs et définiteurs du chapitre général de l'ordre des chartreux, déclarant que les religieux du Mont-Dieu, membre de cet ordre, seront tenus de célébrer chaque année, après le repos de Philippe le Hardi, comte de Flandre, trente messes pour le repos de son âme. Inv. num. t. 1865 p. 196.

B.1888. carton. 15 pièces. — 1398, oct. Pariement, fait le vingt et un octobre, à Pierre de Lourmey, prieur de la chartreuse de Mont-Dieu, d'une rente due à cette église sur le hâillage du chêne. — Inv. num. t. 1865 p. 255. —

B.1597. ( registre ), fin. folio, papier, 92 feuillets. 1089-1394. — 3<sup>e</sup> registre des chartes. vers le milieu... Association de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, aux mérites spirituels de l'ordre des chartreux, en considération des amortissements que ce prince a accordé à la chartreuse du Mont-Dieu. Inv. num. t. 2. f. 176, col. 2.

B.1846. Portef. 64 pièces. — 1<sup>er</sup> juil, 1386-1387, 21 juillet d.s. — 1<sup>er</sup> mortier. Guittante (pour rentes et pensions à rie). de Guie, prieur de la chartreuse de Mont-Dieu. Inv. num. t. 6 p. 16.

B.1863. Portef. 106 pièces. — 1<sup>er</sup> juil. 1398-1399, 31 janvier. — vers le milieu. Guittante (pour rentes et pensions à rie)... de Pierre de Lourmey, prieur de la chartreuse de Mont-Dieu près Dijon, (ie). — Inv. num. t. 4 p. 30, col. 1. —

Bibliothèque du Mont-Dieu;

Indications pour servir à sa reconstitution:

« Les manuscrits littéraires provenant du Mont-Dieu sont conservés à la bibliothèque municipale de Charleville (classe de l'agriculture).

« les livres imprimés de la bibliothèque du Mont-Dieu auraient été transportés au collège de Sedan, on devrait donc en retrouver sans doute dans le fonds ancien de la bibliothèque municipale de Sedan, mais ce fonds ancien n'est ni classé ni catalogué. »

Extrait de la lettre que M. R. Robinet, Directeur des Archives des Ardennes (10 Rue de la Porte-de-Bourgogne, Mézières), m'a adressée le 28 Juin 1965.

Z. Ricard

Mont-Dieu. —

Archives de l'Aigre (à Lavaux)

H. 1748. — (Liasses). — 11 pièces, papier. — 1185-1294. — Copies collationnées en 1717, d'actes conservés aux archives du grand prieuré de France, au temple à Paris, par Fr. François de Lurey, conservateur des dites archives. — 1 : Sentence arbitrale d'Engelbert, prieur du Mont-Dieu, et évêque de Châlons, qui fixe la pointe du ruisseau d'Ardon et la possession de Vignes, entre l'abbaye de Saint-Denis et les Templiers (1185). — Papiers de la commanderie de Lavaux, Abbaye de St-Denis de Lavaux (d. A. Baud). — (Inventaire, t. 3 page 257. — H. 1748. —

Archives des Ardennes (Mézières; 10 Rue de la Porte de Bourgogne);

Le fonds de la chartreuse du Mont-Dieu est conservé aux Archives départementales des Ardennes où il occupe les cotes H. 276 à 371.

Le Supplément de la Série H (H. 504 à 503) conserve trois manuscrits de D. Gommereau. La classe H. 504 contient aussi 3 pièces du Mont-Dieu.

(Inventaire sommaire par Mr. Lefèvres (Tome IV), Série G, Hors I; pp. 101-132 et pp. 480-484). Ce fonds conserve encore 312 pièces.

On trouve aussi des mentions du Mont-Dieu dans les classes:

G. 277 (fonds de diverses chapelles). G. Supplément à 29; il y est aussi mention de la chartreuse de Dijon.

H. 125 (fonds de l'abbaye de Landrevie), H. 407 (même fonds que le précédent)

H. 420 (fonds des carmélites de Charleville)

I-5: Procès du diocèse de Reims de 1711 (copie moderne)

*Y. Ricard*

# Priviléges Royaux

-et-

Confirmation d'iceluy,

Tour la Chartreuse.

Notre-Dame du Mont-Dieu

Louis par la grâce de Dieu, Roi  
de France et de Navarre : A tous ceux qui  
cei présentent lettres verront, Salut.

Per gracie, bine et faveur qu'il plaist à  
Dieu nous départir, en la trop grande ingratitude et  
meconnaissance de nos pechez et transgressions, ont sur  
tout mal us des Rois nos prédecesseurs à gratifier &  
assister de tous les avantages qui leur ont été possible  
les saints Convents & Monastères de celiuy notre  
Royaume ; & ce pour reconnoistre Dieu en ses membres  
& serviteurs, comme celiuy duquel ils relevaient nement,  
& pour leur estre & pour leur Royauté, se disposerant  
& rendant dignes, par ce moyen, de l'inestimable  
honneur & titre de tres-Chrestiens, dont ils ont spcia-  
lement gratifiez & aussi à celle fin d'apaiser l'ire  
et courroux de Dieu, et implorer de son infinie bonté  
la paix, le repos, le bien, la tranquilité & sainte union

de leurs peuples - et Royaume : ils ont particulièrement  
cherché et favorisé l'Ordre de Chartreuse les  
Maisons et Convents qui sont en ce Royaume  
de cet Ordre, auquel cunivant les dignes & loyables  
exemples du S. Siege Apostolique, pour la singuliere  
devotion qu'ils y ont eue, & pour avoir este deuement  
informez que Dieu y estoit servi & honore de jour &  
de nuit, avec un saint & ardent zele de piete & religio,  
ils auroient de tout temps, immemorial, concedé &  
octroyé plusieurs beaux & signalez Priviléges, Immuni-  
tés, Libertez, Franchises, Exemptions, Dons &  
Octrois, successivement confirmez, loiez, continuiez,  
agreuez & approuvez par nos dits predecessours Rois  
de France, verifiez, enregistrez, publiez & entenez  
par nos Courrs de Parlement, & autres lieux où auroit  
esté besoin, dont les Maisons & Convents du dit Ordre  
ont toujours joii & usé, jouissant & usent encore de  
present. Et pour ces mesmes motifs et considerations  
Nous mesme lors de nostre avancement à cette  
Couronne, désirant en nostre Roygne leur continuer,  
confirmer & accroistre en ce qui sera en Nostre leurs  
Priviléges, Immunités, Libertez, Franchises &  
Exemptions, afin que par l'aide & support du bras  
seculier, & par l'autorité de la puissance Royale,  
ils puissent vivre en paix, repos & tranquilité pour  
continuer de mieux en mieux le service divin, & prier  
Dieu plus devotement & affectueusement, pour la  
prosperité de nostre personne, paix & union de nostre  
Royaume. Nous aurions fait expédier nos Lettres  
de tous les dits Priviléges, Franchises, Libertez, Immu-

-ritez, Exemptums, Bons & Octrois, en faveur de nos  
biens amez Praticurs les Frere & Religieux de la  
Maison & Convent de la grande Chartreue,  
Chef du dit Ordre, assise en nostre Rois de Dauphiné;  
mais parce que par la dite confirmation nos chers biens  
amez & devots Praticurs, Les Religieux, Frere &  
Convent de Nostre-Dame du Mont-Dieu du  
dits Ordre de Chartreue au Baillage de Vermandois  
Siege & Diocèse de Reims, ont esté obmis, quoy  
que ce soit, n'ont esté particulièrement & assez ampli-  
ment denommez, & que pour ce que par les Lettres  
de confirmation de leur Privileges particuliers aient  
octroyez par nostre avancement à la Couronne.

Leurs dits Privileges n'ayant été specifiez,  
ils vont troubler & inquieter mal à propos, &  
qu'au moyen de l'assiette de la dite Maison du  
Mont-Dieu & pour autre consideration nos  
predecesseur Rois de France, conformément aux  
grace & Privileges octroyez aux dits Religieux du  
Mont-Dieu, par le S. Siege Apostolique,  
leur auvant octroyé des Privileges particuliers  
specifiez, publiez & entérinez par nos Cours de  
Parlement, Chambres des Comptes, Cour des Rôdes,  
Tresorier de France, & autres lieux.

Ils craignent d'estre par ci apres encore troubler  
& molester en la joiiosance de leurs dits Privileges  
Immunité, Exemptions, Bons, Octrois, Franchisies &  
Libertez; & pour cause ils bons auroient remontré en  
toute humilité, que la dite Maison du Mont-Dieu  
est une des plus anciennes qui voit du dit Ordre en

cethuy nostre Royaume, de la fondation, d'otation  
& en la protection des Rois nos predecessours, des  
Comtes de Hainaut, Rechel & Portvin, des Abbés  
& Conserv de S. Remy à Reims, de Moutte =  
Dame de Mouzon, & d'autre Prince & Seigneur,  
Communitez & sujets de ce Royaume, en laquelle la  
piété, la dévotion & religion à Dieu tout temps fleury,  
(Comme encore elle y reluit aujourd'huy) en toute  
pureté et simplicité. L'assiette d'icelle estant  
dans les Rois & du tout disposée à la vie retirée  
& contemplative & à la vocation des vrays Hermites  
solitaires, mais au reste exposée à la foule,  
oppression & vexation de toutes sortes de gens.

De fait que elle a été brûlée par ceux de  
la religion prétendue réformée, ruinée et saccagée  
plusieurs fois par le Sedan, Rechelle &  
Estrangez, même de la dernière descente de  
Hollémans, sous la conduite du Comte de Mansfeld  
qui a apporté grande ruine à la frontière, où sont  
touz lez Hermitz des exposans, & aucunes d'icelles  
brûlées & ruinées, estant sur lez limites de cethuy  
nostre Royaume, à la veue & au passage ordinaire  
de ceus de Sedan, & autres, que pour encourager  
les exposans & leurs predecessours, à poursuivre &  
courageusement y cultiver & entretenir la sainte  
Religion & vie solitaire.

1. Les Rois nos predecessours, louians, confir-  
mans, agreeans & approuvans le saint zèle  
du S. Pieux-Apostolique, avoient pris &  
mis en leur protection & sauvegarde particu-

liere, les Supplians, leurs Domes, Familiers, Serviteurs,  
 Domestiques, Ceniers, Maisons, Celliers, Censes, Grangeages  
 & toutes leurs biens, comme leur propre chose et affaire,  
 député & commandé le Bailli de Vermandois, ou son  
 Lieutenant au Siège de Reims, pour leur Juge  
 ordinaire & privativement à tous autres, & pour y  
 faire observer la dite sauvegarde, & pour juger en  
 toutes leurs Causes & Procès tant en demandant  
 qu'en défendant ou autrement. Subordonnement  
 que les Supplians furent par les Rois nos prédecesseurs  
 que par le S. Siège Apostolique, lez Archevêques  
 de Reims, Abbey de St. Remy à Reims, & de  
 Mouzon, Comtes de Flandres, Rothel & Portien,  
 Seigneurs d'Artaize des Arnouises, de Sedan,  
 Coucy, Setonne, Villages & Communautes circonvoisines  
 avoient este maintenus & par les Lettres Patentes,  
 & par jugemens, traites, accords, conventions, transactions,  
 reconnoissances & déclarations très-expresses aux droits &  
 aisances qu'ils ont aux Pasquiers, aisance, usages &  
 les terrains de Gannay, Sij, Bairon, Vérieres, Luville,  
 la Neuville lez Maire, Grandes & petites Arnouises,  
 Beaumont, Vivier, Brayancourt Setonne,  
 Artaize, Mouzon, Chemery, Vendresse & autres,  
 sans qu'aucuns des dits Seigneurs, Villages ny autres,  
 tant Communautés que Particuliers, ayent ou puissent  
 prétendre aisance, ou autre droit aux Pasquiers,  
 Baulmages & usages des Supplians, ou sur le Ban  
 & limites du dit Mont-Dieu, ny aucune servitude  
 ou commodité en leurs Rois, Forests, Prez Terres, Do-  
 maine, Estangs, Rivieres & autres heritages.

2. Au moyen de quoy, par Lettres Patentes approuvées  
du Roy Charles IX. données à Paris, au mois de  
Septembre mil cinq cent septante-deux, & autres  
défenses auroient esté faites à tous Chalpadiers,  
Miniers, Poudrières, Fierriers & autres, ouvrierz my travailler  
de leur mestier & industrie foüiller ny rechercher sur  
le Plan, terres & terrains dessus exposans, & à toutes  
autres personnes de quelque estat, qualité & condition  
qu'elles soient, d'entrer, aller, charier, chasser, porter  
Arquebuses & autres armes dépendantes, tirer, pescher  
faire pasteur Boeufs, Vachez, Chevaux, Jumentz,  
Boulains, Chevres, Bourrecauns, Brebis, Agneaux  
& autres bestes, ny prendre Bois verd ou sec, en  
sur le au dedans du Plan & de la Baulme du dit  
Mont-Dieu, des Estangs, Rivieres, Bois, Forets,  
Prez, Terres, Pasquieres, aîances, usages, appartenances,  
& autres biens appartenans ausditz Religieux, sur  
peine de tous dépens dommages & intérêts des ditz  
Religieux, punition corporelle des delinquans, &  
d'une bonne amende envers nous, & de l'incarcé  
sols parisois d'amende envers icelle Religieuse, con-  
formément aux Lettres du Roy Charles octroyées  
ausditz Religieux le troisième de May mil trois  
cent septante.

3. Et encor ils auroient esté maintenus par nos  
ditz prédeceurs Rois de France en leur Justice, pour  
y faire capturier faire & parfaire le Proces, punition,  
cohérence, animadversion & Justice de ceux qui  
auroient commis & perpétré quelque délit en leur  
Pays, Terre & Seigneurie du Mont-Dieu, & ce

par leur Bailli, son Lieutenant & Officier en la dite Justice de Mont-Dieu, privativement à tous autres juges, Justiciers & Officiers quels qu'ils soient, ainsi qu'elle a été toujours par le passé exercée tant sur les sujets royaux & domiciliés, sur & aude dans le Ban & Seigneurie dudit Mont-Dieu, que sur tous ceux qui avoient esté trouvez en flagrant délit & dommage à Bois, Forest, Estangs & autres héritages des Suppliants, ou autrement en prevention de crimes & excess.

4. Semblablement que par Lettres Patentées du Roy Henry, données à Paris, le huitième jour d'Avril l'an mil cinq cent cinquante-six, leur avoit esté permis avoir & tenir en leur dite maison du Mont-Dieu, Cense & dépendances, toutes sortes d'Armes, tant défensives que offensives, soit Arquebuse, Bistolete ou autres armes pour d'icelles résister aux forces, injures & pilleries qui leur pourroient estre faictes par plusieurs, tant vagabonds & autres qui continueroient à voler & ravager leurs dits Censes, leurs Chevaux, Bestiaux, Harrois & autres biens.

5. Pareillement que par Lettres Patentées du Roy Philippe, données à Paris, le vingt-cinquième jour d'Avril mil trois cents quarante-sept, comme aussi par d'autres du Roy Henry II. données aussi à Paris, le Dix-septième jour de Novembre mil cinq cent cinquante-un. Les exposants avoient esté affranchis & exemptez du Ban & Autre ban, contribuer pour iceluy ne fournir à aucunes provisions, envoiaillement, fortifications, munitions, reparations de

Villes & forteresses.

6. Et aussi qu'au moyen, tant de leur petit avenu  
que de leur extrême nécessité & calamité illes  
auroient esté des chargés, affranchis, quittes &  
exemptés, tant par le S. Siège Apostolique, que  
par plusieurs Lettres Patentes de Charles V. VI. VII.  
& VIII. Philippe le Bel, Louis XI. & XII. François  
& II. Charles IX. & Henry III. nos prédecesseurs  
Rois de France, vérifiées, publiées, enregistrées &  
authentiquées par nos Cours de Parlements, Chambre  
des Comptes, Cour des Aydes, Trésoriers de France  
Estreus & autres nos Officiers. Et d'abondant  
confirmées par divers Arrests, tant de nos loix  
& de nostre grand Conseil, que par les Jugemens  
sur ce interenus des Juges délégués par le S. Siège  
Apostolique, le tout cy attaché sous nostre Contrôle  
- Scel, d'estre taxez, imposez & cottiez à payer &  
contribuer aux Decimes, Subsides, Octroys, Dons  
gratuits ou charitables, & autres Subventions, Impos-  
- sions, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui se  
levent, ou pourront lever sur nostre Clergé ou  
qui seroient imposées & jetées, tant par Nous  
que par le dit Clergé, ou autrement, pour quelque  
cause, & en quelque temps que ce puisse estre. En  
outre qu'ils auroient esté déclarés francs exemptés  
par Lettres Patentes du Roi Philipes, données à  
Paris le dernier jour de Mars mil trois cent quarante  
Deux, de payer l'imposition de quatre deniers pour  
lire pour la vente des Fourcaux & autres bestes nourries  
& engrangées pour eux, & en leurs bois Pasquiers, avances

et héritage...

J. De mesme que le Roy Charles par ses Lettres Patentes, données à Paris le vingt-quatrième jour de Mars mil trois cens soixante-huit, les auroient affranchy payer aucun droit & imposition pour l'entrée & issue de leurs Vins, Bléds vives & autres nécessitez qu'ils feront mener & conduire en leur dite maison pour leur nourriture, provision & entretien. Et auparavant par lettres viennes, données à Senlis le vingt-neuvième Juillet mil trois cens soixante-cinq, leur auroit permis mener & ramener à Mourzon, ou autre place forte du dit Diocèse de Soissons, leurs biens, sans payer aucune redevance. Comme aussi que les ditz exposans, soit pour leur dite provision, nourriture, entretien, Guiltre & retraites, soit pour la vente des Rys, Planches, Marian & tous les bois provenans de la tailla de leurs Bois & Forêts, Cendres & autres dérouilles, & fruit provenus de leurs héritages, des bestes nourries en leurs Estangs & Rivières soit aussi pour les Bléds, Vins, Pois, Draps & autres denrées par eux, ou en leur nom achetées & nécessaires à la fourniture & entretien d'eux et leur dite maison.

Sont francs, quitter & exemptés de toute servitude, exactions & payemens partout notre Royaume, de Peage, Entrées, Tolls, Cravos, Rôches, Villages, Gabelles ordinaires & extraordinaire, Tailles, Subsides, Subventions, Rydes, Cributs, Imposts & Relevances pour le fait de la Guerre gendarmes, Soldes, logis d'icelle en leurs maisons & censes, garnisons, guette, gardes, fortifications, reparations

de Filles, Châteaux, Borts, passager, Poivres &c autres charges quelconques, pour quelques causes & occasions qu'elles soient ou puissent estre, octroyées, imposées & levées, à présent ou à l'avenir, de par Nous, nos successeurs, Princes, Seigneurs, Villes, Communes, ou de par qui que ce soit de nos sujets.

8. Que le Roy Charles neuvième par ses lettres du vingt Deuxième Janvier mil cing cent septante Deux a déclaré les caporans, exempts de la contribution des francs fiefs, de bailler déclaration de leurs terres, possessions, rentes & héritages, & de faire apparaître des amortissemens d'icuns encores qu'ils ne nous payent aucuns dîmes, attendu les ruines & desolations ordinaires qu'ils souffrent par les gens de guerre, les brûlemens, saccagemens & pillage de leur dite maison. D'avantage que ren que leur dite maison du Mont-Dieu est pour la plus part de la dotation de l'Abbez de nostre Dame de Mouzon, Baron de Setonne & autres qui ont amassé de leurs biens au dit Mont-Dieu (lesquels sont exempts de prendre leur fourniture & provision de sel en nos Greniers établis en cettuy nostre Royaume) Les dits caporans sans des l'an mil cinq quarante-deux avec leurs serviteurs, Domestiques, Censiers & autres demeurans sur le dit ban du Mont-Dieu ont joye de la dite exemption jusqu'à l'an mil cinq cens nonante neuf que par le département dressé par le Commissaire vaquant à l'establissemens des greniers à Sel de Rethelois ilz furent compris.

9. Contesfois depuis la suppression des greniers à Sel de Rechelvis, ils ont continué leur dite exemption, & en jouissent encore à présent comme il faisoient auparavant la dite année mil cing cent nonante-neuf. Par vertu des Arrests par nous obtenus & rendus à leur profit, par les gens tenans notre Cour des Rijdes à Paris le quatorzième Bout mil six cent dix-huit, & premier Septembre mil six cent vingt, dictis sur ce nos Procurur General en la Ville Cour & Maistre Jean de Moisset & Pierre Payen adjudicataires de nos greniers à Sel de France.

10. Paravantage par les lettres du Roy Henry, données à Villiers Cotterest au mois de Novembre mil cinq cent cinquante-trois, & autres du Roy François du mois de Decembre 1563. sont exemptés, quitte & affranchis de la reception, nourriture, logis & vestiaire de soldats, estropiats, & Religieux Laïcs ( toutes provisions & concessions obtenues & octroyées, au contraire ayant été par les Rois nos prédecessours revoquées; cassées & annulées à la décharge des supplaus) Et autre qu'ils soient exemptés & affranchis pour toutes leurs affaires & négociz de payer argent et émolumens pour le sel des Arrests, Sestres & Provisions de nos Chancelleries & Cours Souveraines, & lez soient expédiés gratis.

11. Humblement nous supplions & requerons que notre bon plaisir fût, afin qu'ils aient moyen de continuer es repos et liberté la célébration du Divin service jour & nuit. Les charitez, hospitalitez & aumônes qui s'exercent ordinairement en la dite Maison,

pour conserver & maintenir leurs droits & Maison  
en leur entier, confirmer, continuer, approuver & de  
nouveau, en tant que besoin est ou seroit, les octroyer,  
renouveler & amplifier les dits Priviléges, Concessions,  
Dons, Octrois, Franchises, Immunitéz, Libertez &c  
Exemptions & sur ce leur accorder nos lettres nécessaires,  
lesquelles inclinans favorablement (pour ne vouloir  
en rien diminuer aux supplians & à tous ceux de leur  
profession, les graces, biens & favours, lesquels pour le  
merite de leur Devot, pieux & exemplaire conservation  
& en toutes choses le bien & favorablement traiter à l'égal  
de nos dits prédecesseurs, avec tout le soin & la diligence  
qui sera possible, & afin d'encourager les supplians  
& leur donner plus de moyen de continuer de mieux  
en mieux leurs prires qu'il font jour & nuit, pour la  
prosperité de notre Estat & de nostre personne, &  
aucunement les soulager de leurs pertes, ruines & desolation  
qu'ils ont souffert, & souffrent ordinairement à  
l'occasion des batailles & émotions de ce R:oyau:me.  
Et pour autres justes & raisonnables considérations  
à ce nous mourans. Ayous de nostre certaine science,  
grace speciale, plaine puissance & autorité R:oyale,  
Agree, Confirmé, Loué, Approuvé, &  
Renouvelé, Agréons, Continuons, Confirmons, Louons,  
Approuvons & Renouvelons tous & chacuns les dits  
Droits, Priviléges, Immunitéz, Franchises, Libertez,  
Exemptions, Donz, Octrois, & Concessions ci-dessous spé-  
cifiées & octroyées, particulièrement aux dits exporans,  
tant par le Saint Siege Apostolique, que nos dits  
prédecesseurs Rois de France & autres Prince, Seigneurs,

Communautéz & particuliers de ceuy Royaume ;  
Ensemble tous autres Privileges & Immunités octroyez  
par nosdits prédecesseurs généralement au dit Ordre,

Que nous voulons estre ci-tenus pour spécifiées &  
déclarées, Et de nouveau en tant que besoin est ou  
servit ( suivant en ce la trace loicelle, Des Rois  
nos prédecesseurs) Concedons & renouvelons au-  
Dits Supplians, pour par icelz & leurs successeurs  
jouir & user de point en point des dits Droits,  
Privileges, Dons & Octrois, tant généraux que-  
& particuliers par ci-après, comme en leurs préde-  
cesseurs au dit Convent en ont joui & usé, joissant  
et ayant encore de present, amplifications & augmentations  
icelz, à ce que par vertu de notre présente Confirmation,  
volonté, & intention, eux & leurs successeurs  
en usent & joissent à present & à perpétuité,  
selon et en la forme de notre présente Declaration,  
encore qu'illey ayant eut troublez & controversiez  
injustement, & qu'ils leur ayent eut octroyez par  
autres que les Rois nos prédecesseurs ; & sans qu'il  
soit besoin que les Supplians en aient autre plus  
particulière déclaration de nous que les présentes  
Avec inhibition & défense à toutes personnes de  
quelque état, qualité & condition qu'elles soient, de  
troubler, fâcher & travailler directement ou indirecte-  
ment par eux ou par personnes interposées, les Supplians  
ou leur Mailli, son Sénéchaussie, leurs Justiciers, &  
Officiers en l'exercice & administration de leur dite  
Justice haute, moyenne & basse, tant sur les sujets  
resscans & domiciliés sur et au dedans le Ban &

Seigneurie dudit Mont-Dieu.

2. Comme en la joissance de leur bien & possession des  
Droits qu'ils ont aux Pasquiers, Usages, & Bysesance &  
Cercoir de Cannay, Sij, Kairon, Verrières, Sauville,  
la Neuville lez-Maire, grandes & petites, Armoizes,  
Roancourt, Vieux, Kazancourt, Setonne, Martaise,  
Mouzon, Chemery Vendresse, & autres Villages circon-  
voisins, Sans qu'aucun des dits Villages, ni autre-  
tant Communitez que particuliers ayant ou puissant pré-  
-tendre aysances, ou autre droit aux Pasquiers, Usages,  
& Bysesance dudit Supplians, ou sur le Ban du  
dit Mont-Dieu & ses appartenances ny aucunes servitudes ou  
commodite d'autre, aller, passer, charier, chasser, porter  
Arquebuses & autres Armes defondues, tirer, pescher,  
faire pasturier Bœufs, Vaches, Chevaux, Tumens, Pou-  
-lains, Chevres Bourreaux, Brebis, Agneaux, & autres bestes  
ny de prendre bois vif ou bois sec, ou autres quelconques  
en quelque saison que ce soit, ou glan poisson & vain  
pasture, en sur, & au dedans des bans & termes dudit  
Mont-Dieu & de tout leur Domaine, Censees, Pos-  
-cheries, Eaux, Estangs, Rivières, Bois, & Forests,  
Grey, Terres, Pasquiers, Usages, Bysesances appartenances,  
heritages & autres biens appartenans ausdits Religieus,  
Erieur & Convent de la Chartreuse du Mont-Dieu,  
sur peine contre les contrevenans, delinquans, usurpans  
& attentans au contraire de grosse amende envers nous  
& divers lesdits capusans, tant de la dite amende de  
soixante sols parisis plus grande ou corporelle si  
le cas y eschet, que de tous dépens, dommages & intérêts.

# 117

## Exemption des dîcimes & autres droits sur le Clergé.

3. Voulons aussi qu'ils soient maintenus conservés & continués, comme par ces presents nous le gardons, maintenus, conservons & continuons en leurs libertez, immunitéz, franchises & exemptions, de nouveau les quittans, exemptions & affranchissons des dîcimes subis, emprunts, alienations, rachats, engagements, octrois, dons gratuits ou charitables, subventions tant ordinaires qu'extraordinaires & toute autre nature d'impositions qui sont, seront, & pourront estre par cy-après octroyées jetées, assises, prises & levées sur le Clergé de cestuy nostre Royaume, soit en general, soit en particulier, & sans qu'ils puissent estre à preser-  
ny par cy-après cotisiez, taxez & compris aucunement aux rôles & départemens d'aucunes des dites impositions & levées de deniers, ny contraincts au payemens-  
cottes & contributions d'icelles, encor que, ou mesme par cy-devant ils y auroient esté imposés, & par  
erreur, impressions, contraintes ou autrement auroient-  
payé, ou que les commissions des ditz levées des deniers portent ou porteroient, que tous tant exemptz que non-  
exemptz, (Voir les autres membres du dit Ordre de  
Chartreuse sont & seront contraints au payement  
d'icelles impositions) & neanmoins nonobstant leur  
dite exemption de nous payer les dîcimes.)

4. Voulons en outre qu'ils soient & demeurent  
exemptz de la contribution des francs fiefs & nouveaux-  
acquets, ban & arriés ban dont nous les avons affranchis,  
affranchissons, gaillans, exemptions & sans qu'ils soient

lomes nous en prays, aucune fiscum a quelque somme qu'elle se puise monter, Laquelle nous avons en pur don, & pour les causes susdictes, donné & quitté, donnons & quittions aux exposans de plus amples graces, Encors qu'ils ne nous payent aucunes Decimes, Voulons qu'ils jouissent des mesmes privilages, graces & exemptions dont jouissent les autres du Clerge de ce Royaume contribuables aux dites decimes & subventions.

### Exemption de Cabelle tant pour le Mont-Dieu que Censee scituées sur le Bas.

5. Soient permissons & à leurs serviteurs, familiers, domestiques, Censiers, & autres demeurans sur le territoire du dit Mont-Dieu, prendre leur forniture & provision de Sel où bon leur semblera, sans estre sujet d'en-pourvoir du dit Sel en nos Greniers à Sel établis en ce temps nostre Royaume, comme ils faisoient auparavant l'établissement desdits Greniers à Sel au Duché de Roethelais l'an mil cing cens nonante-neuf, & comme ils ont fait depuis la suppression desdits Greniers de Roethelais, & en jouissent présentement nonobstant qu'ils ayent esté imposés avec leurs dits Censiers, & que le Commissaire vaquant à l'établissement desdits Greniers de Roethelais les ayt couché au département du Grenier de Donchery du dit Roethelais, & qu'ils auroient acquiescé au dit département, dont nous les relevons, attendu leur qualité et condition, & ces ledits Arrests donnez

en notre dite Cour des Mydes avec grande connaissance de cause le quatorzième Roest mil six-cens dix-huit & premier Septembre mil six-cens vingt, Dréys, & co-consentant nostre dit Procureur General, & les dits de Moisset & Payen parties jointes au procès sur ce-mou.

### Exemptions de tous droits d'entrées & issues, ponts & passages. Caisses, Contributions pour le fait de la Guerre, réparations & fortifications de Places fortes.

6. De même aussi nous entendons & voulons qu'ils soient conservés, & continués, les conservons, & continuons en leurs immunitéz, franchises & exemptions partout nostre Royaume des Peages, Entrées, Issues, Régny, Cravats, Reçomes, Ponts, Ports, Passages, Chaussées, Rivières, Rivièges, Vinaiges, Arvalages, Gabelles ordinaires & extraordinaires, Caisses, Caillons, subscides, subventions, Tributs, Impôts, Recéances pour le fait de la guerre, Gendarmes, Logis d'icelle de leurs Chefs, Capitaines & conducteurs, soit de pied ou de Cheval, de nos ordonnances ou autres en leurs Maisons, Cense, Ban & Environs dudit Mont-Dieu, comme aussi des garnisons, soldes, contributions pour le Ban & Arrière Ban, provisions, armement, munitions, guets, gardes, fortifications de Villes, forteresses, places fortes, châteaux, ponts, passages, Chaussées, Rivières &c.

## Exemptions des droits du Gouvernement Huitième, Fraites foraines & domaniales & detentes autres sortes d'impositions.

7. Et spécialement de ne payer ou pourvoir être recherchéz,  
poursuivis & contraints à payer autres droits, scel-hui-  
-tième, traitez foraines & domaniales, Entrées, sorties,  
& autres impositions quelconques, que nous entendons ad-  
ici représentées & exprimées pour être comprises  
en leur complition d'icelles, pour tout ce qu'il sera  
nécessaire tant pour la nourriture, que pour le meuble  
de leurs Maisons, sans en rien excepter, ni rien  
payer par eux en aucunes des Villes, esquelles ils auront  
besoin pour leurs dites nécessitez, dont les avons déchargez,  
& en temps que de besoin servit, les déchargeons & affan-  
-chissons.

## 8. Offranchissement de la réception & nourriture des soldats, estropiés & Religieux Laïcs.

8. Mesme de la réception, nourriture, logis & vestiaire de soldats,  
estropiés, & Religieux Laïcs, qui doronavant pourroient  
être envoyés par nous, ou nos successeurs en la dite Maison  
du Mont-Dieu, soit par le moyen de quelques Lettres  
de Mandements ou autrement en quelque manière que  
ce puisse être ausquelles ne voulons que l'on ait aucun  
égard, ain comme nulles & obtenues comme une  
surprise contre nos vouloirs & intention de nos  
prédécesseurs, les avons aussi annulées des à présent  
comme des lors caisons & annullons par ces présentes.

Exemption de payer le Secau des Expéditions  
en Chancellerie. 9. Par lesquelles aussi nous

declarons les capucins conformement à leurs anciens Privileges, francs, quétés & exemptz de payer, pour toutes leurs affaires & negoces, argent & emolumens pour le scel des Arrests & Lettres de provision de nostre Chancellerie & Courss Souveraines.

Permissions d'avoir & porter toutes sortes d'Armes, tant défensives que offensives.

10. Et pour autant que les dits Religieux, pour estre éloignez des Villes & voisins sur la frontière de ce Royaume & retriez au milieu des bois, plusieurs tant vagabonds que autres de toutes sortes & qualitez, arrivent & abondent en leurs Maisons & Censees, y logent, sejournent, prennent & entrent, dissipent & ravagent leurs chevaux, bestail, Bleus, grains, fruits, fourrages, harnois & autres choses & se licencient d'ordinaire à y commettre une infinité de pilleries, raviissements, concussions & impietez, à l'opposition & vexation tres indue des dits Supplians, leurs domestiques, familiers & Serviers, nous leur permettons & octroyons que (suivant la permission à eux donnée par les Rois nos prédecessours) ils puissent avoir et tenir en leur dite Maison du Mont-Dieu, leurs Censees & autres Maisons, comme aussi en leurs Bleus & en leurs Etangs, toute sorte d'armes, tant défensives que offensives, soit Arquebuses, Mousqueta, Poichinal, Coulvines, Pistoles, Distolets, ou autres armes, poudre & boulets pour d'icelles resister aux forces, violences & volerées qui leur pourroient autrement estre faites, sans que sous couleur des Ordonnances prohibitives du contraire, leur soit, ni à leurs Censeurs, Fermiers, gens & Serviteurs, fait ou donné aucun empêchement, ni imputé aucune faute ou contravention,

toute-fois sans commettre par eux aucun abus.

Défenses à tous Salpêtriers, Verriers, Chui-  
liers & Briquetiers, de travailler sur le Ban du  
Mont-Dieu, sans le gré & permission des Reli-  
gieux du dit Mont-Dieu.

### Protection & Sauvegarde du Roy.

II. Défendons à tous Salpêtriers, Poudriers, Miniers,  
Verriers, Chuiilliers, Briquetiers & autres ouvriers  
travailler de leur mestier, fouiller & chercher, sans  
le seuil, outre & contre le gré des Supplians ou  
autrement troubler & inquieter les exposans  
aucunement, sur peine aux contrevenans, & à  
ceux qui au mépris de ces présentes attenteront  
directement ou indirectement quelque chose au contraire  
d'estre déclaré, et tels les déclarons à présent, comme  
des lous & des lous comme à présent volontaires &  
infraucteurs de nos Provisions, & à cette fin, nous  
avons de nos mēmes graces, science, puissance, autorité  
Royale, pris et mis, prenos & mettons en notre pro-  
tection & sauvegarde les dits Religieux, Prieur & Con-  
vent de la dite Chartreuse Notre-Dame du Mont-  
Dieu, leurs Domz Familiers Serviteurs, Domestiques,  
Censiers, hommes & femmes, de corps si aucun en ont  
ensemble tous & chacuns leurs biens, meubles & immuebles,  
Eglises, Maisons, Vergers, Jardins, Bois, Forêts, Terres,  
Vignes, Moulins, Estangs, Rivieres, Eaux, Marais,  
Pêcheries, Usages, Abymes, Pasquiers, Granges, Cense,  
Mestairies, & autres droits généralement quelconques  
en quelque lieu qu'ils soient situés & assise.

Le Bailli de Germandois ou son

Lieutenant nommé pour conservateur de leurs droits  
 & Privileges. Droit de Committimus aux Requêtes du Palais à Paris.  
 12. Et pour les y conserver, garder, maintenir & défendre  
 leur avos commis, ordonné & député, commandons, ordonmons  
 & députons pour gardien & conservateur le dit Bailly de  
 Germansois ou son Lieutenant au dit Siege de Poitiers,  
 & tous & chacuns nos Sergens au dit Baillage présens &  
 avenir, auxquels nostre Bailly & son Lieutenant & Sergens,  
 Nous mandons & tres-expressolement enjoignons main-  
 tenir & garder les dits exposans, tant en chef qu'en mem-  
 bre, en toutes leur Justice, possessions, droits, usages,  
 priviléges, immunitéz, franchises, libertez, exemptions,  
 & aisance, esquelles ils les trouveront estre & leurs  
 predecessors au dit Comte, avoir esté paisiblement  
 & d'ancienneté fondé de bons, légitimes, valables &  
 antiques titres, & en quelques lieux & Jurisdictions  
 qu'ils soient, les garder & défendre de tous troubles &  
 nouvelleté indue, lesquels s'il trouvent avoir esté faits  
 au préjudice desdits Supplians, ils reparant, fassent-  
 reparer, rebabber & remettre incontinent & sans delay  
 au premier état & deu, & signifiant nos presentes  
 Lettres partout où besoin sera, & a ce qu'aucun en  
 puise prétendre cause d'ignorance ni meffaire,  
 mesdire au dit exposans, ni à leurs donner,  
 gens, Familiers, Serviteurs, Domestiques, Connivé,  
 & autres demurans sur leur ban & territoire du dit  
 Mont-Dieu, en quelque sorte ou maniére que ce soit.  
 Et si pour raison de ce il y avoit débat, contestation  
 ou opposition entre le ditz Religieux & autres le débat  
 & choses contentieuses mises en nostre main, mandons

auxdits Sengens ajourner ceux que besoin sera à certain et  
comptant jour par devant nostre Bailli de Vermandois ou  
son Lieutenant à Reims pour y venir proceder comme  
de raison, ou par devant les gens tenant les Requesches de  
nostre Palais à Paris, par devant lesquels de nostre  
grace speciale, & comme estoys en nostre protection &  
sauvegarde, leur avons Octroyé leurs causes y estre  
commises, & renvoyees quand besoin sera & le cas  
échéant auxquels chacun en droit soy nous avons  
commis & attribué, commettions & attribuons toute  
Cour, jurisdiction & connoissance, pour connoistre  
& juger des causes, Procès & différens des ditz  
Religieux, tant en demandant qu'en defendant, ou  
autrement, privativement autres nos autres Juges  
quelconques, auxquels nous en avons intitulé & défendu  
interdisons & défendons toute juridiction & connoissance,  
Si Donnons en Mandement l'anoz ROMEZ &  
jeaux Conseillers les gens tenans nostre Cour de  
Parlement à Paris, Chambres Des Comptes, Cour des  
Rydes, Tresoriers Généraux, Etats, Bailli de Ver-  
mandois au dit Reims Bailli de Vitry et autres  
nos autres Justiciers & Officiers de cestuy nostre Royau-  
me, sur le fait des deniers & subventions tant  
ordinaires qu'extraordinaire qui se leveront ou leveront  
sur nostre Clergé, & à chacun d'eux, si comme il  
appartiendra que du contenu & effet de nos presents  
Lettres de Confirmation & continuation des ditz Pri-  
vileges, Droits, Libertez, Franchise & Immunitéz,  
exemption & affranchissemens ille faisant souffrant  
& laissant les ditz approuver joüir & user plainelement

de paisiblement, ainsi qu'ils en ont bien et deulement  
ci-devant joui fuisse, jouissent et usent a present, cesas  
et faisons cesser toutes tribulles et empêchemens au contraire,  
contraignans a ce faire, souffrir et obéir tous ceux qu'il  
appartientra, par toutes roges Dues et raisonnables. Et pour  
ce qu'on pourra avoir affaire des presents ou plusieurs  
et divers lieux, Nous voulons qu'au ristimus d'icelles  
deulement collationnées par l'un de nos Amez et feaux  
estataries Secrétaries, ou sous iste Royal, foy soit ajoutée  
comme au present original. Car tel est notre  
plaisir, nonobstant quelconques Lettres, Mandemens,  
restrictions et défenses a ce contraire. Et afin que  
ce soit chose ferme et stable a toujours, Nous avons  
fait mettre nostre scel a ces dites presents, sauf  
en autres choses nostre droit et l'autry en toutee.

Donné à Paris au mois d'Avril l'an de grace  
mil six cens vingt-cinq. Et de nostre Règne le quinzième,  
Ainsi, signé Louis, Et plus bas, par le Roy,  
de l'ornerie, a costé, Visa, et scellées du grand  
scel de cire verte en lacs de soye, rouge et verte...  
plus bas est écrit ce qui ensuit.

### Scrification et enregistrement au Parlement.

Registres, où le Procureur Général du Roy,  
Pour joüir par lez Impetrans de l'effet y contenu,  
comme ilz en ont ci-devant bien et deulement joui  
et usé, jouissant et usent encore de present, à Paris  
en Parlement le vicieme May mil six cens vingt-  
cinq, ainsi signé du Tillet?

### Scrification et enregistrement en la

# Chambre des Comptes.

Registre en la Chambre des Comptes,  
où le Procureur Général du Roi, Pour joüir  
par les Impetrants de l'effet de contumacielles  
ainsi qu'ils en ont cy devant bien & deuement joüy  
& usé, joüissent et usent encore à present, le  
quatorzième jour de May mil six cent vingt et un  
signé Bourlon.

## Première vérification & enregistrement en la Cour des Aydes.

Registres en la Cour des Aydes, oùy sur  
ce le Procureur Général du Roi, Pour joüir  
par les Impetrants du contenu en icelles ainsi qu'ils  
en ont cy devant bien & deuement joüy, joüissent &  
usent encore à present, tant & si longuent que  
les sujets du Roi demeurans dans le Rothelois  
seront exemptz de Gabelles, à la charge néanmoins  
que les Serviteurs, Censiers des dits Religieux, qui  
ne seront actuellement demeurans dans le Rothelois,  
seront tenus de prendre leur fourniture de Sel aux  
greniers dans le ressort desquels ils sont demeurans, à  
peine de déchéance de leurs droits, & que pour cat effet  
ils souffriront l'avisité des Officiers des dits Greniers  
ainsi que les autres contribuables susdites Gabelles,  
à peine de tous dépreuves, dommages & intérêts des  
adjudicataires, & au cas qu'il intervienne aucun différend  
pour raison des dits Privileges se pourvoiront les dits  
Religieux par devant les Esclaves, Grenetiers & juges  
des Traites, auxquels la connoissance en appartiendra  
& par Appel en la dite Cour suivant l'Arrêt.

281

du...jouer<sup>d</sup>'huy. A Paris le dernier jour de Mars  
mil vix cens vingt-six. Binoi signé. Du Puy:  
Et au dessous est encore écrit.

### Seconde Vérification & enregistrement en la dite Cour des Aydes.

Et depuis Registrés en la dite Cour des Aydes  
Oùy sur ce le Procureur Général du Roy, -  
Pour...jouer...par le Impétrants suivant l'Arrêt  
du...jouer<sup>d</sup>'huy. à Paris le Douzème jour d'Octobre  
mil vix cens vingt-huit, ainsi signé, Delaiotres.

Lettres de...jussion pour lever les  
modifications, portées par l'Arrêt cy-devant  
écrit. Exemption des Gabelles tant pour le Mont-Dieu que pour les lentes scittures sur leit Ban.

Louis par la grace de Dieu, Roy  
de France & de Navarre: Nos amez et feauz  
Conseillers les gens tenans nostre Cour des Aydes  
à Paris, Salut. Nos bien aimez & devots frères  
les Religieux Prieur & Convent de la Chartreuse  
du Mont-Dieu, Diocèse de Reims, Hour ont  
fait remonstrer qu'en considération de leur genre  
de vie solitaire & de leur demeure & habitation  
en lieu Desert sur les frontières de ce Royaume,  
près les Villes de Sedan & Mervion exposez  
à fréquentes incursions de Gens de guerre qui souvent  
les ont contraint quitter et abandonner leur  
maison, Les Provis nos prédecessors (d'honneur  
memoire) leurs auront octroyé plusieurs beaux Pri-  
vileges, immunité & exemptions, lesquels (pour la  
singulière dévotion que nous avons envers leur Ordre,  
& pour ces mesmes considerations) non seulement

leur avons confirmé & continué par nos Lettres patentes  
du mois d'Avril mil six-cens vingt-cinq : Mais enco-  
re-  
reux de nouveau concedé & renouvelé, jusq; qu'ils ayant  
esté troublés & empêchés, entre lesquels est celui de  
l'exemption de Gabelle pour les dits exposans, leurs  
Serviteurs, domestiques, Cenoviers, & autres demeurans  
sur le ban & territoire du dit Mont-Dieu, dont ils  
ont jouy de toute antiquité depuis la fondation de  
la dite Chartreuse, sont près de cinq cent ans publi-  
quement, paisiblement & au vu & au secu. de tous  
nos Officiers & greviers à l'Sel de Reims, Chastel  
en Portien, sainte-Menehoule, & autres leurs  
voisins, qui ne les auroient jamais trouble, compris  
my pretendus de leurs ressorts & en jouissoient encore  
à present, suivant votre Arrêt du premier Septem-  
bre mil six-cens vingt, rendu avec notre Procureur-  
General, & Maistre Pierre Payer leur fermier adju-  
dicataire de nos Gabelles, procedans par vous à la verifi-  
cation desquelles Lettres vous avez par Arrest du dernier  
Mars, dit qu'ils joirront de la dite exemption du Sel,  
tant & si longuement que nos sujets demeurans dans le  
Rethelais seront exempts de gabelles comme pretendus  
qu'ils soient du Rethelais, & que tel Privilege ne leur  
a esté concedé que par cette considération seulement,  
ainsi qu'à tout les sujets ressortissants au dit Duché,  
fondz apparemment sur ce que quand la gabelle  
a esté établie en quatre-vingts & dia-nuf au dit pays,  
les exposans et leurs familiers ont pris le Sel nécessaire  
à leur provision au grevier de Donchery, Mais au  
contraire la dite Chartreuse & ban du Mont-Dieu,

ont toujours esté & sont encore du Village de Ferman  
 -Dois, & ressortissants en toute Justice es Sieges Royaux  
 de Reims, & par ainsi pourrez vous connoistre quelle  
 exemption est particulierement pour eux, & non comprise  
 dans celle du general du pais de Roethelais, puisqu'ils  
 n'en relèvent ny dependent en façon quelconque. Quant  
 a ce qu'ils se sont fournis au dit grevier de Ponchery,  
 ca esté par une facilité & megarde trop grande  
 n'ayans considéré ny penetrie de quelle consequence &  
 prejudice cela pouroit tourner à leur privilége  
 lequel par cette modification se trouveroit en effet  
 révoquer, si les Graviers & Gabelles étoient ci-après  
 rétablis au Dit pais & Duché de Roethelais, contre  
 notre intention & volonté qui est de les maintenir  
 & conserver entouter leurs Exemptions & Immunités,  
 sans alteration ni restriction (quoy que leur Ban &  
 Cerroir soit assis dans le Fermanois ressortissant  
 en toutes Justices es Sieges Royaux de Reims, tant  
 pour l'ordinaire qu'extraordinaire) Pour ces causes,  
 apres avoir fait voir à nostre Conseil vostre Arrest  
 du Dernier Mars ci-attaché, de l'avis d'icelluy &  
 nostre grace speciale pleine puissance & autorité  
 Royale, vous mandons, ordonmons & enjoignons  
 tres-expressément par ces presenter signées de ma  
 main, que vous ayez à proceder à la verification  
 pure & simple de nos Dites Lettres du mois d'Avril  
 mil six cent vingt cinq, sans aucune restriction ni  
 modification, nonobstant les causes motives de vostre  
 Arrest & que par megarde les imprimans ou leurs  
 Censiers & Serviteurs, Domestiques & autres demeurans

sur le ban et territoire du Mont-Dieu, ayant pris  
sel au dit Gravier de Donchery en Soethelois durant  
que la gabelle y a eu cours; Ce que nous voulons faire  
nous ne prejudicier, ainsi de notre plus ample grace  
les uns avons relavez & relevons, voulans qu'ils soient  
maintenus & conservez plairement en la liberte de  
prendre leur provision de Sel par tout ou bon leur  
semblera, comme ils faisoient auparavant l'eta-  
blissement, & depuis la revocation des gabelles en  
Soethelois, & font encore de present sans estre sujet  
de se pourvoir en nos Graviers & Magazins à Sel,  
Dont nous les exceptions & déchargeons, Par tel est  
notre plaisir. Donné à Paris, le Dix-huitième  
jour de Septembre l'an de grace mil six cent vingt-huit  
& de notre Règne le Dix-septième, ainsi signé,  
**Louis**, & plus bas par le Roy de Somenie,  
& scellé du Grand Sceau de cire jaune sur simple  
queuë de parchemin. Et au dessous est écrit.

### Recrues de vérification des dites lettres de Jussons.

Registrees en la Cour des Aydes, Qiiy sur  
ce le Procureur Général, pour joüir par les  
petrans, suivant l' Arrest du joud' huy. A Paris,  
le 12 Octobre mil six cent vingt-huit, ainsi, signé,  
Delaistre, dont la tenuer ensuite.

**Louis** par la Grace de Dieu, Roy de France  
& de Navarre au premier des Meissiere de notre  
Cour des Aydes ou autre nos Meissiere ou Terges  
sur ce requis, Salut. Comme ce joud' huy veup  
nostre dite Cour, l' Instânce pendante en icelle

entre les Religieus, Prieur & Convent de la Chartreuse  
 du Mont-Dieu, prenans le fait & cause pour leurs Serviteurs  
 & Censiere demeurans sur le Ban & territoire du dit Mont-  
 Dieu, appellans de la Sentence rendue par les Officiers  
 au grenier a Sel de Chastel en Portien, le Dix-huitieme  
 Juin mil six cens vingt-six, & de tout ce qui s'en est  
 enquier, & demandeuroz a l'entierement des Lettres de  
 Jussion par eux obtenues le dix-huitieme Septembre  
 au dit an mil six cent vingt-six. Contre l'Arrrest de  
 nostre dite Cour donne sur autres Lettres Patenties  
 octroyees aux ditz Religieus Chartreux & leurs soudites  
 Censiere donnees au mois d'Avril mil six cens  
 vingt-cinq d'une part, Et nostre Procureur General  
 prenant la cause pour son substitut au dit gre-  
 nier a Sel de Chastel en Portien. Et Maistre  
 Thomas Guyot adjudicataire general des gabelles  
 de France ayant repris en procedant au lieu de  
 Maistre Louis Monceau, ci-devant adjudicataire  
 des dites gabelles en Champagne, qui avoit pris la  
 cause pour Gilles Nonnon son commis en iceluy  
 grenier, intimez & defendeuroz. La dite Sentence  
 dont est appel, Par laquelle il est dit qu'il y a  
 preuve suffisante au proces, que les ditz Serviteurs  
 & Censiere des ditz Religieus du Mont-Dieu  
 demeurans sur le Ban & territoire du dit Mont-Dieu  
 sont de Sel non gabelle sans en prendre au grenier  
 du dit Chateau Portien, ni autre, pour raison de quoy  
 ils sont condamnes chacun en Dix livres d'amende,  
 a eux enjoint d'en prendre au dit grenier, et defendus  
 d'en user d'autre sur les peines de l'Ordonnance.

Arrêt du dix-septième May mil six cens vingt-sept,  
donné avec le dit Monceau, par lequel nostre dite Cour,  
sur le dit appel & Lettres, avoit appointé les parties  
au Conseil à écrire & produire, bailler contredits &  
salvations, causes & moyens d'appel desdits appellans.  
Arrêt de reprise par le dit Guyot au lieu du dit Mon-  
ceau, du seizième jour de Septembre mil six cens vingt-  
huit. Réponse du dit Guyot, Requête de nostre dit  
Procureur Général, du Vingt-troisième jour du mois  
de Septembre, portant acte de ce que pour réponse de sa  
part, il emploie ce qui a été écrit et produit par  
le dit Guyot & le contenu en la dite Requête, produc-  
tions desdites parties. Contredit du dit Guyot, Requête  
du vingt-sixième Septembre mil six cens vingt-huit, employée  
pour contredits par lesdits appellants. Autre Requête de  
nostre dit Procureur général, du cinquième du mois  
d'Octobre, portant Acte de ce que pour contredits  
de sa part, contre la production desdits appellans il  
emploie pareillement ce qui a été écrit et produit  
par le dit Guyot & le contenu en la dite Requête,  
Salvations desdits appellans. Lesdites Lettres  
patentes du mois d'Avril mil six cens vingt-cinq  
& de Jussion du dit jour Dix-huitième Septembre  
mil six cens vingt-six. Arrêt du dernier Mois au  
dit an mil six cens vingt-six, donné sur la vérification  
desdites Lettres patentes. Autre Arrêt du dix-septième  
Juin mil six cens vingt-sept, par lequel nostre dite  
Cour, avoit joint lesdites Lettres de Jussion à  
l'appel de la dite Sentence du dit jour dix-huitième  
Juin mil six cens vingt-six. Pour contre le tout jugé

6.

conjointement ou séparément, ainsi qu'elle servoit estoit  
à faire paraison. Conclusions de nostre Procureur  
general données sur la Requête présentée par ledit  
appelant, afin d'entherinement des dites Lettres de jussion,  
les tout consideré. Nostre dite Cour, ayant égal  
auxdites Lettres de jussion, & icelles entherinant,  
A ordonné & ordonne, que lesdites Lettres patentes  
du mois d'Avril mil six cens vingt-cinq, & lesdites Lettres  
de jussion dudit jour dix-huitième Septembre mil six  
cens vingt-six, seront registrées au Greffe d'icelle pour  
jouir par le impetrans de l'effet & contenu enicelles  
selon leur forme et teneur. Et enconsequence a mis  
et met l'Appellation, & Sentence dont a esté appellé  
auneant; Emendant. A maintenu & gardé,  
maintient & garde ledit Religieux, Prieur & Connent  
du Mont-Dieu, leursdits Serviteurs, domestiques, &  
Censiers, demeurans dans l'enclavé & sur le ban du dit  
Mont-Dieu, (Les dites Censes au nombre de six,  
scitaires dans le Dit ban du Mont-Dieu, appellées  
la Chuillerie, la Forge, la Courroirie, la Grange-  
au-mont, Noiere, & le Molinet) En la possession  
& jouissance de leurs Privileges, Franchises & Liberté  
de prendre leur fournitüre & provision de Sel où  
bon leur semblera, conformément aux dites Lettres  
Patentes & de jussion, & sans que lesdits Religieux  
Prieur & Connent de la dite Chartreuse de Mont-  
Dieu, ny lesdits Serviteurs domestiques & Censiers demeu-  
rants dans le Dit enclos, & sur le ban dudit Mont-Dieu,  
puissent vendre, donner & échanger le Dit Sel à quelque  
personne que ce soit, à peine d'être déchus dedit Privilege.

Et de tous dépens, dommages & intérêts de l'Réjudicia-  
taire. Fait déffense au dit Guyot au dit nom, & aux  
Officiers du dit Grenier à Sel. de Chastel en Portien  
& tous autres, de les y plus troubler à l'avenir, & sans  
dépens entre les Parties. Il est mandé de l'Ordonnance  
de nostre dite Cour, qu'à la requeste desdits Religieux  
Prieur & Convent de la Chartreuse du Mont-Dieu,  
tu mette le présent Arrest à Denie & entière execu-  
tion, selon sa forme et tenue, en faisant ces  
déffenses y contenues, de ce faire te donneras pouvoir.  
Donné à Paris en nostre Cour des Bydes, le  
prononcé le douzième jour d'Octobre l'an de Grâce  
mil six cent vingt-huit, & de nostre Règne le Dix-neuvième.  
Ceste signé par la Cour des Bydes, Le clerc, &  
scellé sur simple queue de cire jaune, et au bout est  
écrit ce qui s'ensuit : L'an mil six cent vingt-huit, le  
Dix-septième Octobre, fut le présent signifié & baillé  
copie à Monsieur le Procureur General en sa Cour des  
Bydes, en parlant pour lui à Maistre Samuel Guille-  
min son Secrétaire en son domicile, & à M. Bois-  
courson Procureur de partie adverse, aussi en son domicile,  
parlant à Jean-Baptiste de Commissaire son Clerc, domi-  
signé Goizot.

Plus bas desdites Lettres Patentes ay devant trans-  
crits, datées du mois d'Avril mil six cent vingt-cinq.  
Est écrit ce qui s'ensuit.

Scrification & enregistrement pour  
l'exemption des décimes au Bureau de Messieurs  
les Députez généraux du Clergé de France établis à  
Paris. Extrait des Registres des Députez Généraux

du Clergé de France, Commissaires de par le Roi  
 en cette partie établis à Paris. Telle par Nos ces  
 Lettres Patentées données à Paris au mois d'Avril mil  
 six cens vingt-cinq, signé Louis, & plus bas par le Roi,  
 de Lomenie, & scellées de cire verte en lacs de soie,  
 par lesquelles & pour les causes y contenus le Dicte Seigneur  
 confirme & renouvelle aux Religieux, Prêtres & Couvent  
 de la Chartreuse de Mont-Dieu, Diocèse de Reims,  
 plusieurs Privileges à eux octroyez par ses prédécesseurs  
 Rois, & autres & autres de l'exemption de ne payer aucun  
 Decimes, tant ordinaires qu'extraordinaires, comme il est  
 porté par les dites Lettres Proquête a. Heure présentée  
 le septième du dit mois d'Avril mil six cens vingt-six, afin  
 de vérification desdites Lettres, plusieurs autres Lettres pro-  
 -tenter, Arresto, & jugeamento y attacher, nostre juge-  
 ment du vingt-cinquième Du dit mois d'Avril au dit  
 au mil six cens vingt-six, Par lequel avoit procédé  
 à la vérification desdites Lettres, aurois ordonné que elles  
 seroient communiquées aux Syndics & Députés du Diocèse  
 de Reims, pour eux rüys ordonner ce qu'il deroit,  
 Acte du treizième Rouet en suivant, par lequel appert  
 (après que la dite communication avoit été faite, auxdits  
 Syndics & Députés suivant le dit jugeamento) ils avoient  
 déclaré par la bouche du Sieur Archevêque de Reims,  
 ne vouloient bailler par écrit leur résultat, par ce qu'ils  
 n'étoient autorisés de leurs Principaux, ainsi que lesdits  
 Religieux se devoient procurer par devant nous; Con-  
 -clussions du Promoteur, & tout vu & considéré, Nous  
 avons ordonné & ordonnois, Que lesdites Lettres se-  
 ront registrées au Greffe du dit Bureau, pour juri-

par l'ordre Religieux, & leurs successeurs, de l'effet  
& contenus d'icelles selon leur forme & tenue, fait à  
Paris l'an mil six cent vingt-sept, le Mercredi vingt-  
sixième jour de février, ainsi signé par les Dits Seigneurs  
Députez généraux du Clergé de France, établis à  
Paris, Baudouin.

Enregistrement pardevant du Greffe  
de Messieurs les Ecclésiastiques généraux de  
France en la généralité de Champagne.

Leur Président - fr. Ecclésiastique de France, Général des  
Finances en Champagne, Conseillers du Roi, Veuls  
Lettres patentes du dit Étage, en forme de Charte,  
données à Paris au mois d'Avril mil six cent vingt-cinq  
signé Louis, & plus bas, par le Roi, de Lorraine;  
& scellées en double queue de tang de soie rouge  
& verte, de cire verte, obtenuis par le Religieux,  
Prieur & Couvent de la Chartreuse - nostre Dame Du  
Mont-Riou, par lesquelles, & pour les causes y contenues  
sa Majesté entre autres choses a continué, confirmé  
approuvé & renouvelé tout & chacun le Droit, Pri-  
vileges, Immunité, Franchises, Liberté, Exemption  
Doms, Octrois, & Concessions amplement déclarées  
auxdites Lettres, & à eux permis & à leurs Serviteurs, Hé-  
miliers, Domestiques, Censiers & autres demeurans sur  
le Territoire du dit Mont-Riou, prendre leur fourniture  
& provision de Sel, où bon leur semblera, sans être sujet  
d'eux pourvoir du dit Sel & Granier à Sel de Bourgogne  
comme ils faisoient auparavant l'establissement des  
dits Graniers de Roethelain, les ait couché au Dépar-  
tement du Granier de Ronchery du dit Roethelain,

ff qu'ils avoient acquiescay au dit Département, dont sa  
dite Majesté les a relevé par le ditz Lettre, attendu  
la qualité et condition deudit impôt, suivant  
les Arrests de la Cour des Régies des quatorzième  
Mars mil six cent dix-huit, & premier Septembre  
mil six cent vingt, où il fut conservant le Procureur

Général en la dite Cour Maitre Jean de Moisset,  
Pierre Payen adjudicataire général des Gabelles par-  
ties joinder au procès, voulant en outre sa dite Majesté  
qu'icelz impôts soient continués & conservés en leurs  
Immunitez, franchises, & exemptions partout le Ro-  
yaume des Peages, Entrées, Accises, Usquites, Cravans,  
Roisnes, Fourrages, Ponts, Ports, Passages, Chaussées,  
Pouvoirs, Truages, Vêtrages, Abatillages, Gabelles ordinaires  
& extraordinaires, Tailles, Caillons, Subsides & habitations.  
Et spécialement de ne payer ou pourvoir estre recherchéz,  
poursuivit, & contraindit de payer aucun Droit de gos,  
Sel, Huissiers, Traictor, Foraines & Domaniales, Entrée  
Sortie, & autres Impositions quelconques, ainsi qu'il est  
plus au long contenu & déclaré par le menu codicille  
Arrest de vérification en la Cour de Parlement de Paris,  
le sixième Mars au Dit an mil six cent vingt-cinq,  
signé Du Cillet<sup>Q</sup>. Colby de la Chambre des Comptes  
du quatorzième des ditz mois & an, signé Bourlon.

Autre de la Cour des Régies du dernier Mars mil  
six cent vingt-six, signé Du Guy. Par lequel avoit  
esté ordonné les ditz Lettres estre registrees es Rec-  
gières d'icelle, à la charge que les Gensies gér-  
ritaires de ditz Royaume qui ne serroient actuelle-  
ment demeurans dans le Poitou, serroient tenuz

de prendre leur fourniture de Sel aux Freriers dans le  
ressort desquels ils sont demeurans. Autre Acte d'en-  
registrement desdites Lettres & Registres des Députez  
Généraux du Clergé de France, Commissaire de par  
le Rroy en cette partie, établis au dit Paris, le 26 Jan-  
vier mil six cens vingt-sept, signé Baudouine. Tous les  
dits Arrests de vérification et Actes d'enregistrement  
transcrits enfin desdites Lettres. Les Lettres de  
jussion obtenuës par lesdits Religieux, Prieur & Con-  
vent, données au dit Paris le Dix-huitième Septembre  
au dit an mil six cens vingt-six, signé Louis, & placée  
bas par le Rroy. De Sonnenies, & scellées en simple  
queue du Grand Sel de cire jaune, adressantes  
à la dite Cour des Aydes, pour procéder à la veri-  
fication pure & simple desdites Lettres du mois  
d'Avril mil six cens vingt-cinq : l'Arrest de la dite  
Cour du Douzième Octobre dernier internum sur les  
dites Lettres. Par lequel lesdits Religieux, Prieur  
& Convent, leursdits Serviteurs, Domestiques & Censiers,  
demeurans dans l'Enclos & sur le Ban du dit Mont-Dieu,  
(lesdites Censes au nombre de six) ont esté main-  
tenuës en la possession de leurs Privileges, Franchises  
& Libertez, de prendre leur fourniture & provision de  
Sel, où bon leur semblera, conformément auxdites Lettres  
et sans qu'ils ou leurs Serviteurs, Domestiques & Censiers,  
demeurans dans le dit Enclos et sur le Ban du dit Mont-  
Dieu, puissent vendre, donner ou échanger le dit Sel  
à quelque personne que ce soit. La Requête à nous  
présentée par les imprimés, afin d'obtenir notre attaché  
Tous considérés, consentis, en tant qu'il a-tous-est,

5

L'entérinement desdites Lettres du mois d'Avril mil six  
cents vingt-cinq, qui seront registrées avec les dites Lettres  
de jussion, & attesté de vérification es Registres de notre  
Bureau pour y avoir recours, & joir par les dits Religieux  
Prieur & Convent de la Chartreuse du Mont-Dieu, de  
l'effet & contenu en icelles aux charges portées par le  
dit Arrest de la Cour des Aydes, du Douzième Octobre  
dernier, Meaudre - au - Baillié de Normandie, ou  
ses Lieutenants, President, Lieutenant & Echevins Dep.  
Elections, Greffiers & Contrôleurs des Graviers à  
Sel, Officiers des Bureaux des Traites Vincennes de  
cette Généralité, & à tous autres Officiers qu'il appar-  
tiendra, faire & laisser joir, chacun en droit soi-  
cuse impétrant des Exemptions, Franchises & Libertez  
à eux accordées par lesdites Lettres, sans permettre qu'il  
leur soit donné aucun trouble ou empêchement. Fait  
au Bureau des Finances en Champagne établis à  
Châlons le vingt-neuvième jour de Décembre mil six  
cents vingt-huit. Ainsi signé, Signage, Guillaume  
François, de Guisotto, & plus bas par mesditz Sieurs  
Guisotto. Il est écrit ce qui suit au bas  
des dites Lettres Palatines de l'année 1625 du mois  
d'Avril.

### Enregistrement par devant Messieurs- les President & Echevins de l'Election de Reims.

Les Lettres ci-dessus ont été registrées du Greffe de  
l'Election de Reims, par moy Greffier en icelle, sou-  
signé, pour joir par les Suppliants & leurs successeurs  
du contenu en icelles, ainsi qu'ils enont bien et-  
suffisamment joii ay-devant, usent et joissront encore.

conformément aux Arrests sur ce intervenuez, & ce  
suivant l'Ordinance de Messieurs les President,  
Lieutenant, Elect, Conseillers du R<sup>e</sup>oy, sur le fait  
de ses Aydes, & tailles des Villes & Election de Reims,  
Oùz sur ce l'Arrêt pour le Procureur du R<sup>e</sup>oy  
le dix-neuvième jour de Juillet mil six cent vingt-  
neuf, ainsi, signé, Oudinot?

Enregistrement par devant le greffe de Messieurs  
les Granetiers & Officiers du Grenier à Sel de Chastel en  
Portion, pour le fait de l'exemption des Gabelles.

Ce jourd'huy vingt-troisième du mois de Juillet mil six cent  
vingt-neuf, Par devant nous Jacques Canelle Honore  
Bouron, Conseiller du R<sup>e</sup>oy, Granetier & Contrôleur  
& Rembise-Roussel aussi Conseiller du R<sup>e</sup>oy, veute-  
nant au Grenier à Sel de Chastel en Portion, Est  
comparu Bon-Clude de Dompierre Religieux &  
Procureur de la Chartreuse de nostre Dame du Monte-  
Dieu, lequel nous a présenté & exhibé certaines Lettres  
Patentes de Sa Majesté, du mois d'Avril mil six  
cent vingt-cinq, portant l'exemption & continuation du  
Privilege à une concédé par le Predeceasor Rois  
de l'exemption des Gabelles, tant pour eux qu'pour  
leurs Serviteurs, Domestiques, Censiers & autres doma-  
-rains sur le Ban & Corroir dudit Monte-Dieu, sur  
lesquels est intervenue Arrest de vérification du der-  
-nier Mois mil six cent vingt-six, Contenant  
quelques modifications sur le fait de la dite exemption  
concernant leurs dits Serviteurs & Censiers, qui  
auraient été octroyés par Lettres de Pussion de sa  
dite Majesté, du dix-huitième Septembre au dit

an mil six ans vingt-six, & par l'Arrêt de nos Seigneurs  
 de la Cour des Aydes, daté du Douzème Octobre mil  
 six ans vingt-huit, dernier - par lequel, par sa Dite  
 Majesté, les dits Religieux, Prieur & Convent, leurs  
 dits Serviteurs, Domestiques & Cuisiniers, demeuraient  
 dans l'Ecluses & sur le Ban du dit Mont-Dieu (les dites  
 Cesses au nombre de six) ont été maintenus en la  
 possession & jouissance de leurs Privileges, franchises  
 & Libertez, de prendre des fournitures & provision de Sel  
 où bon leur semblera - conformément aux dites Lettres,  
 sans qu'ils ou leurs Serviteurs, Domestiques & Cuisiniers  
 demeuraient dans le dit Ecluses & sur le Ban du dit  
 Mont-Dieu, puissent rendre, donner & échanger le  
 dit Sel à quelque personne que ce soit. Ensemble  
 l'attache de nos Seigneurs les Trésoriers de France  
 Généraux des Finances, établis à Nîmes, daté du  
 vingt-neuvième jour de Décembre mil six ans vingt-huit,  
 signé, Linage, Guillaume, François &c de Quissotte, le plus  
 bas par les dits siens Quissotte, la Roquetaile à nous  
 présenté par le dits Religieux, Prieur & Convent,  
 signé du dit Bonap-Martin, nous requerant estre les  
 dites Lettres Patentées, jussion, Arrest & attache de nosdits  
 Trésoriers estre registrez au Greffe de ce Grenier, pour y avoir  
 recours & joüir par les dits Religieux, Prieur & Convent du  
 dit Mont-Dieu, de l'effet & contenu en celles. Et après  
 avoir vij le Procureur du Roi au dit Grenier, qui n'a dit  
 chose pour ce empêcher aux charges portées par le dit  
 Arrest & autres precedents: il consenti l'Enregistrement  
 d'icelles. Ayons Ordonné que les dites Lettres  
 Arrest & attache seront registrez au Greffe du dit Grenier

pour y avoir recours, & joindre par les dits Religieux Frères  
& Couvent du Mont-Dieu, leurs dits Serviteurs, Domini-  
-tiques & Censiers demeurans sur le Plan du dit  
Mont-Dieu, de l'effet & volonté en icelle, dont &  
de quoy leur avons entendu & dict pour leur servir &  
valoir en temps et lieu ce que de raison. En témoin  
de quoy nous avons signé, le dit Procureur & nostre  
Greffier les jours & an dessudit. Ainsi signé,  
Curaté, Greffier.

Collationné aux Originaux, par moy Conseiller  
& Secrétaire du Roy, & de ses Finances. Signé, Guocy.

## Confirmation des Privileges par Louis XIV. Roy de France.

Louis par la Grace de Dieu, Roy de France &  
de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront.  
Nos chers et bien aimés & devots Fratres, les Reli-  
gieux Prieur & Couvent de la Chartreuse du Mont-  
Dieu, nous ont très humblement fait remontrer,  
qu'en considération de leur genre de vie solitaire &  
de leur demeure & habitation en lieu désert près  
des Ardennes, sur les frontières de nostre Royaume  
entre nos Villes de Mouzon & Sedan, & de ce  
qu'ils sont exposés aux incursions fréquentes des  
ennemis & autres gens de guerre, qui les contraignent bien  
souvent d'abandonner le dit Couvent, les faus Rois  
nos prédeceurs, outre les Privileges en général par

eux charitaiblement - accordiez à tout l'Ordre des Chartreux,  
 auquel particulièrement favorise le dit Couvent Du  
 Mont-Dieu de plusieurs Privileges, Immunitéz, Franchises  
 & Exemptions, lesquels le feu Roi nostre très-honneuré Seigneur  
 & père, leur auroit non-seulement confirmé & continué, mais  
 expliqué & augmenté par ses Lettres de Declaration du  
 mois d'Avril mil six-cens vingt-cinq, vérifiés & registrés  
 par loint où besoin auroit esté ; Et par les dites Lettres  
 confirmé particulièrement lesdits Suppliants en l'exemption  
 de tous droits de passage, ponts, passages, chaussées, entrées  
 & issues, tailles, subventions, quadricime, huitième, ving-  
 tième & autres droits d'Abymes généralement quelcon-  
 ques imposés ou à imposer, Fraîches & ordinaires & doma-  
 niales, Exemption de Dîmes, tant ordinaires qu'extra-  
 ordinaires & toutes autres naturez d'impositions qui  
 estoient & pourroient ci-après estre octroyées & levées sur  
 le Clergé de notre Royaume, en general ou en parti-  
 culier, nonobstant que par les Commissions desdites  
 levées il fut porté que toutes personnes exemptes ou non  
 exemptes, privilégiées & non privilégiées, seroient con-  
 traintes au payement d'icelles, & aussi conservé  
 lesdits Suppliants en l'exemption des droits de gabelles  
 pour tout le Sel de la provision de leur dit Couvent,  
 leurs Serviteurs & domestiques, Censiers & autres  
 demeurans sur le Ban & territoire dudit Mont-Dieu,  
 comme il est plus à plain-mentionné & spécifié par les  
 dites Lettres de declaration du mois d'Avril en mil six-cens  
 vingt-cinq, jugement & Arrat de vérification d'icelus cy  
 avec tous les autres Etres attachez sous le contre-sceau de  
 nostre Chancellerie, de tous lesquels Privileges, ils vont

en bonne et paisible possession, Et n'assurantollaignent  
d'y estre troublés cy-après sous pretexte que depuis nostre  
avenement à la Couronne, ils n'y ont par nous esté  
confirmez comme ils l'ont esté de temps-en temps par  
nosdits predecessours Roys, Nous requerons sur ce  
leur pourvoir de nos Lettres necessaires. A ces causes,  
Scavoir Taisons, que nous inclinans liberalement à  
leur Supplication, & pour les-mesmes causes et Consi-  
derations qui ont meu nosdits predecessours Roy,  
de leur accorder les suadits Privileges & exemptions  
veillant en outre les favoriser de nostre singulière  
protection et bienveillance, pour estre participant  
aux prières qui se font journallement en leur dit  
Convent du dit Mont-Dieu, & les rendre plus  
enclins à les continuer pour la bénédiction & prospérité  
de nostre Régne; De L'Avis de la Saine Regente  
nostre très-honneuré Dame gr mère, & de nostre Cousin  
Nous avons dus ditz Religieux, Prieur & Convent  
de la dite Chartreuse du dit Mont-Dieu, confirmé  
approvée & continué, confirmions approuvons & contin-  
nuons par ces presentes signées de nostre main, tous  
& chacuns les Privileges, Franchises, exemptions,  
Libertez & Immunitéz cy-dessus spécifiés, & autres  
qui leur ont esté cy-devant octroyez par nos ditz  
predecessours Rois, à plain mentionnez par les dites  
declaration & confirmation du mois d'Avril mil-  
six cens vingt-cinq, Pour enjouer & user par eux &  
leurs successeurs plaiement, paisiblement &  
perpetuellement, tout ainsi & en la même forme &  
maniere que ils en ont cy-devant bien et délicatement

joyz, jouissent, & usent encore à présent, suivant  
et conformement à l'Arrêt rendu en notre Cour des  
Aides, le douzième Octobre mil six-cent vingt-huit,  
sur nos Lettres de Gussion du dix-huitième Septembre  
mil six-cent vingt-six, ay-attaché Si Domina  
en mandement à nos Amez & faus Conseillers, les  
gens tenans nos Cour de Parlement, Chambre de  
nos Comptes & Cour des Aides à Paris Presidents,  
Tresoriers de France, & généraux des Finances à  
Châlons, Bailli de Vermandois ou son Sieur  
& gens tenans le Siège Presidial à Reims, Presidents  
Esleus & Contrôleurs en l'Élection du dit Reims, Gre-  
netier & Contrôleurs au Greiner & Sel de la Ville  
& de Château Portien, Nos Amez les Syndic  
& députez généraux du Clergé de France Establis à  
Paris & à tous nos autres Justiciers & Officiers -qu'il  
appartiendra chacun au droit soy, que ces présentes ita  
fassent publier & registrer, & du contenu en icelle  
joüir & user les Supplians plainement, paisiblement  
et à toujours sans souffrir qu'il leur soit fait et  
donné aucun trouble ny empêchement. Par ce que  
de cesdites présentes ils pourront avoir besoin en  
plusieurs et divers lieux, Nous voulons qu'au vîte-  
mues d'icelles deulement collationné soy soit ad-  
jouté comme à l'Original : Car tel est notre  
plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable  
à toujours, Nous avons à ces dites présentes fait  
mettre et apposer nostre Scel sauf en autre chose  
nostre droit & l'autrey intente, Donné à Paris  
au mois de Juillet l'an de grace mil six-cent quar

-rante-quatre, & de notre reine, la deuxième. Rien  
signé **Louis**: & sur le reply, Par le Roi, la Reine  
regente sa Mère présente, signé Philippeau, &  
à coté **Fissa**. & scellé du grand Sceau de Cire  
verte, sur Lacs de soye rouge et verte, & encore est  
écrit sur le dit reply.

### Verification & enregistrement au Parlement.

Registrees, ouy le Procureur general du Roi,  
pour joüir par les Impétrants & leurs successeurs  
de l'effet & contenu en icelle, ainsi qu'ils en ont  
cy devant joüy & usé, joüissent & usent encore à  
present. Ab Paris en Parlement, le vingt qua-  
-quatrième Juillet 1644. Rien signé Du Cille,  
avec paraphie. Idem sur le dit reply est écrit,

### Verification & enregistrement en la Chambre des Comptes.

Registrees, ouy le Procureur General du Roi,  
pour joüir par les Impétrants & leurs successeurs  
de l'effet & contenu en icelles selon leur forme &  
tenue comme ils en ont cy devant joüy & usé,  
joüissent & usent encore à present. Ab Paris  
en Parlement, le vingt-quatrième Juillet mil  
six cent quarante-quatre, Signé Bourlon, avec  
paraphie. Idem est écrit sur le dit reply.

### Verification & enregistrement à la Cour des Aydes.

Registrees en la Cour des Aydes, Ouy le  
Procureur general du Roi pour joüir par les  
Impétrants de l'effet y contenu, ainsi qu'ils en

11

ont ay devant bien & deuement juge & use, jouissent  
& usent encore à present, & à la charge de n'en abuser,  
à peine de déchéance de leursdits Privileges suivant l'Arrêt  
du jourd'huuy, donné à Paris en la dite Cour des Aydes  
le sixième jour d'Avoust mil six cens quarante quatre,  
ainsi signé Boucher avec paraphes. Plus estat encore  
écrit sur le même reply.

### Verification & Enregistrement au Greffe de Messieurs les Députez Generaux du Clergé de France estably à Paris

Enregistrés au Greffe du Bureau de Messieurs  
les députez généraux du Clergé de France, estably  
à Paris, Oüys & ce consentans le Procureur, &  
les Syndics, & Députez du Clergé du Diocèse de  
Roeins, pour joüir par les Impétrians & leurs  
successeurs de l'effet & contenu en icelles selon leur  
forme & tenue, suivant l'Arrêt du jourd'huuy  
donné à la Chambre le Cinqième May mil  
six cens quarante cinq ainsi signé Bubonnet,  
Greffier de la dite Chambre.

### Extrait des Registres de Parlement

---

Sur par la Cour les Lettres patentes du Roy,  
données à Paris au mois de Juillet mil six cent  
quarante quatre, signé Louis, & sur le reply par  
le Roy, la Reigne Progente sa Mère présente,  
Philippeau, Et scellés sur lacs de l'oye du grand

Seau de Cire verte, par lesquelles fut pour les causes  
y contenues, Le dit Seigneur, de l'avis de la dite  
Reyne-Regente sa très-honorée Dame & Mere,  
& de son Conseil, auroit aux Religieuses, Prieur  
& Convent de la Chartreuse du Mont-Dieu,  
sur les frontieres de ce Royaume, entre ses Villes  
de Monzon, & Sedan, confirmé, approuvé &  
continué tous & chacuns les Privileges, Franchises,  
Exemptions, Libertez & Immunitez spécifiques,  
& autres qui leur ont été aydeuant octroyées  
par ses predecessours Roys, à plain mentionnées  
par les declaration & confirmation du mois d'Avril  
mil six cens vingt-cinq, pour enjouer & user par eux  
& leurs successours pleinement, paisiblement & perpe-  
tuellement tout ainsi, & en la même forme & manier  
qu'ils en ont aydeuant jüy, joüissent & usent encor  
à present, suivant & conformément à l'Arrêt  
rendu en la Cour des Aydes, le douzième Octobre  
mil six cens vingt-huit sur ses Lettres de搁ision  
du dix-huitième Septembre mil six cens vingt-six  
ainsi que plus au long le contiennent les dites Lettres  
à la Cour adressante. Peu aussi l'dit Arrêt  
de la Cour des Aydes du dit jour douzième Octobre  
mil six cens vingt-huit. Les declarations & con-  
firmations octroyées auxdits Importans par le  
defunct Roy Louis XIII. à l'heureuse memoire  
du mois d'Avril mil six cens vingt-cinq. Vérifiés  
le sixième May au dit an, & autres pieces attachées  
sous le contre-ocel, Requête desdits Religieuses  
Prieur & Convent de la dite Chartreuse du Mont-

34

-Dieu, afin d'enregistrement desdites Lettres; Conclusions du Procureur général du Roy; Cour considérée. Sa dite Cour, A ordonné & ordonne que lesdites Lettres seront registrées au Greffe d'icelle; pour jouir par les Empereurs & leurs successeurs de l'effet & contenu en icelles selon leur forme et tenue, comme ils en ont cy devant jouy & usé, joissent & usent encore à présent. Fait en Parlement, le vingt unième juillet mil six cens quarante quatre, ainsi signé du Cillet, Avec paraphes.

## Extrait des Registres de la Cour des Aydes

Sur par la Cour les Lettres patentes du Roy, données à Paris au mois de juillet mil six cens quarante quatre, signé Louis, Et sur le reply, par le Roy, la Roeyne Regente sa Mere présente, signé Philipeaux, & scellées en tire verte sur lac de Foys, & contre scellées, obtenues par les Religieus, Prieur & Convent de la Chartruese du Mont-Dieu, par lesquelles & pour les considerations y contenues, Sa Majesté leur avoit confirmé, & continué tous les Privileges, franchises & Exemptions spécifiés en icelles, & autres qui leur ont esté ci-devant octroyez par les Rois ses predecessours, spécifiez aux Lettres attachées sous le contre-scel de la Chancellerie, même en la Déclaration du mois d'Avril mil six cens quatre.

-cinq, pour en joüir par eux & leurs successeurs comme ils en ont cy-devant bien & deulement joüie, joüissent & usent encore à présent, conformement à l'Arrêt de la dite Cour, du douzième Octobre mil six-cens vingt-huit, intervenu sur Lettres de fissior, du dix-huitième Septembre mil six-cens vingt-six. Requeste des dits Impétrians afin d'Entérinement des dites Lettres Conclusions du Procureur General du Roy & tout veu & considéré. La Cour a Ordonné & ordonne lesdites Lettres estre registrees au Greffe d'icelle, pour joüir par lesdits impétrians de l'effet y contenus, ainsi qu'ils en ont cy-devant bien & deulement joüi & usé, joüissent & usent encore à présent, & à la charge de n'en abuser à peine de déchéance de leurs dits Privileges, Prononcé le sixième jour d'Avoust mil six-cens quarante-quatre, ainsi signé, Boucher avec paraphes.

Les Presidents, Tresoriers de France, Generaux des Finances Et Grand Voyer de la Généralité de Champagne, Veulis Lettres Patentés du Roi, données à Paris au mois de Juillet mil six-cens quarante-quatre. Signé Louis Et sur reply, par le Roi, la Reine Regente sa Mère présente, Signé, Philipeaux, Et scellés du Grand Sceau de cire verte, sur laos de soye rouge-fiente, Par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté de l'avis de ladite Dame Reine, a confirmé, approuvé & continué aux Religieux, Brieur & Couvent de la Chartreuse du Mont-Dieu, tous & chacuns les Privileges, Franchises, Exemptions, Libertez & Immunitéz à eux octroyez par les Rois ses predecessours,

pour en joindre & user par eux & leurs successeurs plaine-  
 ment, paisiblement & perpétuellement, ainsi & en la même  
 forme qu'ils en ont ci-devant bien & devenuement joins-  
 sent & usent-ensors à présent, et Nous Mandant sa dite  
 Majesté, de faire joindre les dits Impétrants du con-  
 tenu esdites Lettres, Les Arrests de vérification d'icelles  
 en la Cour de Parlement, Chambre des Comptes  
 & Cour des Aydes à Paris, des vingt-unième & vingt-  
 neuvième du dit mois de Juillet de sixième Annoit  
 au dit an mil six cens quarante-quatre, La Specia-  
 le à nous présentée par les dits Religieux, a fin  
 d'obtenir nostre attache; Conclusion des Gens du Roy en ce  
 Bureau; & tout considéré. Nous, en consentant & En-  
 tierement des dites Lettres, Ordonne icelles estre registrees,  
 avec lesdits Arrests de vérification & registrees de ce Bureau,  
 pour en joindre par lesdits Impétrants du contenu en icelles.  
 Mandons à cette fin au Bailli de Vermandois ou ses  
 Lieutenans, Presidents, Lieutenant & Electus des Élections,  
 Officiers des Greniers à Sel, & des Craches foraines de  
 cette Généralité, Fermiers des Aydes & tous autres qu'il  
 appartiendra chacun en droit deoy, faire & laisser joindre les  
 dits Impétrants des Exemptions, Franchisies & Libertez à  
 eun accordées, sans permettre qu'il leur soit donné aucun  
 trouble ni empêchement, suivant & conformément à l'ar-  
 lente de sa Majesté, porté par lesdites Lettres. Fait  
 au Bureau des Finances en Champagne établi à Châlons  
 le onzième jour d'Annoit mil six cens quarante-cinq.  
 Signé, - le Cartier, le Febvre & Bricoux, & plus  
 bas par mesdits Sieurs Batois, Et scellé de cire  
 jaune sur queu de Parchemin.

— 13 Septembre 1645 —

Enregistrement au Greffe de Messieurs les Elus  
de l'Election de Reims.

A Tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Leur  
Présidens, Lieutenant, Eclus, Conseillers du Roy, nostre Seigneur  
sur le fait de ses Bièges & Baillies és ville & Election de Reims  
Salut. Scarvir faisons, Que vu la Requête à nous prén  
-tée par les Venerables Religieux, Prieur & Convent de la  
Chartreuse du Mont-Dieu, contenant que il a plu au Roi  
à présent regnant, leur confirmer tous leurs Privileges, Franchises &  
Exemptions, Libertez & Immunitéz à eux octroyez par les precedens  
Rois, à l'avoir de tous droits de Peages, Ponts, Passages, Chausse  
Entrées de Villas & Tous, Baillies, Subventions, Quadraine, Ro  
-tième, Vingtième & autres droits d'Bièges, généralement quelconques  
imposez & à imposer, Fraites-foraines & domaniales, exemptions  
de deniers tant ordinaires qu'extraordinaires & toutes autres no  
-tices d'impositions qui pourront ou pourroient estre ci-après octroy  
& demandez, ainsi qu'il appert par Lettres-Patentes du mois de Ju  
illet dix ans quarante-quatre, registrees es Cours Souveraines, Par  
Chambre des Comptes & Cour des Bièges, Pour joindre parles  
Supplians de l'effet d'icelles, lesquelles à cette fin ont été regist  
au Greffe de Messieurs les Présidens, Trésoriers de France, Ge  
nraun des Finances en la Généralité de Champagne, comme  
il appert par leurs Lettres & attache du onzième Avoust dernier  
A ces Causes il nous plust ordonner lesdites Lettres Patentes, non  
-justemens & attache, estre registrees en nostre Greffe, les autres  
Privileges y énoncés, y ayant esté ci-devant registres, pour  
joindre parles Supplians, entièrement de l'effet d'icelles,  
nostre Ordinance, fin de la dite Requête, qu'elle servoit com  
-muniquée au Procureur du Roy, les Lettres Patentes de sa Majesté

obtenus par les Suppliants au mois de Juillet mil six cens quarante-quatre, registrées en la Cour des Royés, le sixième Rovembre ensuivant. Il'attache des sieurs Tresoriars de France à Châlons, du onzième Rovembre dernier. Conclusion & consentement du Procureur du Roy; tout considéré. Nous avons ordonné que lesdites Lettres Patentées du mois de Juillet mil six cens quarante-quatre, seront registrées au Greffe de la dite Election, pour y avoir recours au besoin, & jouir par les Suppliants de l'effet y contenu. Fait en la Chambre du Conseil de la dite Election, le treizième Septembre mil six cens quarante-cinq.

Et ledit jour, lesdites Lettres Patentées & l'attache susmentionnée, ont esté registrées au Greffe de la dite Election, par moy Greffier en icelle, soussigné, suivant & au dessin du jugement ci-dessous. Ce fait ont esté rendus, Signé,  
Oudinet?

Lettres Patentées accordées à l'Ordre des Chartreux, pour user librement & disposer de même de leurs Bois, ainsi qu'ils aviseroient bon estre, pour le bien & utilité de leurs Maisons, sans qu'ils y puissent estre troublés par les Officiers du Roy, ausquelz il impose silence sur ce sujet.

Sous par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre. A tous presents & autres. Salut. Il vo chere & bien amez les Religieux Prieurs & Convents de l'Ordre des Chartreux. Nous ont fait exposer, Q' entre leurs Privileges, celuy de user,

user & disposer librement de leurs bois, lorsqu'ils en  
ont besoin pour l'utilité de leurs Maisons, est l'un  
des plus considérables, & qui leur a été moins contesté  
dans tous les Siècles passés, & quoy qu'ils y ayeut  
été maintenus & gardés par plusieurs Lettres-Patentes  
& Arrests, ils craignent néanmoins d'y estre appris  
troublés par nos Officiers, sous prétexte de nostre Édit  
du mois d'Avril dernier, de Règlement général  
pour les Eaux & Forêts de nostre Royaume.

A ces causes, de l'avis de nostre Conseil qui avec  
les Lettres Patentes accordées aux Chartreuses de Paris,  
du Val-Dieu, du Parc & autres Arrests de nostre  
Conseil d'Etat des vingt-neuf Septembre mil six  
cents soixante-huit, vingt-troisième Decembre mil six  
cents-soixante-neuf & de ceux de nostre Parlement des  
deux Juillet mil six cents vingt-un, vingt Avril  
mil six cents trente, & dixième Juillet mil six cents  
quarante-neuf, ci-attachez sous le contre-sceau de  
notre Chancellerie; Et désirant favorablement traiter  
les exposans, & leur témoigner l'estime particulière que  
nous faisons de leur piété exemplaire; Nous de nos  
graces spéciales, pleine puissance & autorité Royale  
avons approuvé, loué, confirmé & ratifié; approuveront,  
loueront, confirmeronnt & ratifions par ces Présentes signées  
de nostre main, le Privilege accordé auxdits Chartreux  
d'exploiter, & disposer librement de leurs bois ainsi  
qu'ils avisent bon estre pour l'utilité de leurs  
Maisons, & d'en user comme eux & leurs prédecessors  
en ont ay devant bien & décentement juri & usé, joies-  
sent, & usent envoe de present, sans qu'ils y puissent

estre troubliez par nos Officiers, ausquels impossons silence  
pour ce sujet. Si donnons en Mandement à nos  
amez & feaux. Conseillers les Gens tenans nos Cour-  
de Parlement Grands Maistres & Generaux Reger-  
mateurs de nos Eaux & Forêts, Que de nos pro-  
-uantes Lettres de permission & concession, ils fassent,  
souffrent, & laissant joüir & user les Espravans & leurs  
successeurs pleinement, paisiblement & perpetuellement,  
sans souffrir qu'il leur soit fait ny donne aucun trou-  
ble ny empêchement au contraire, - lequel si fait, mis  
ou donné leur estoit, ils fassent incluy avec mons-  
tant nostre Edict du mois d'Avoust dernier, & tous  
autres Règlements & Arrests à ce contraires, ausquels nous  
avons dérogé & dérogons par ces Presentes: Car tel  
est nostre plaisir. Donné à Saint Germain  
en Sauge au mois de Février, l'An de gracie mil six  
cens soixante-dix. Et de notre Règne le vingt-sept  
me, Signé, Louis; sur le reply, par le Roy,  
Colbert. Et à coste Visa, Segurier, pour servir  
aux Lettres Patentes, portant permission aux Religieus  
& Convent des Chartreux, de disposer de leurs bois &  
d'exploiter ainsi qu'ils aviseroient bon estre, Et scellés  
du grand Sceau de cire verte sur lacs de roya.

Registrees, Ouy le Procureur général du Roy pour  
estre exectuées selon leur forme & tenue. A Paris  
en Parlement, le cinquième May mil six cens soixante-  
dix. Collationnée. Signé Du Cille.

Registrees au Greffe des Eaux & Forêts de France,  
au Siege général de la Table de Marbre du Palais  
à Paris; Ouy & co consentant le Procureur général.

du Roy en la dite Cour, pour joir par les Imprimans de  
l'effet & contenu en icelles, selon leur forme & tenue, suivant  
le Jugement de ce jourd'huy vingt-unième Juin mil six  
cents soixante-dix. Signé, Broquet.

**Avis** de Monsieur le Grand Maistre  
des Eaux & Forests au département de l'Isle de France,  
donné au Parlement de Paris, sur lesdites Lettres à  
luy communiquées, conformément à l'Edict du mois  
d'Aoust mil six cents soixante-neuf.

Jacques de Johanne, Géralier, Seigneur de  
Saumery, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maré-  
chal de ses Camps & Armées, grand Maistre Enque-  
teur, General Reformatrice des Eaux & Forests au  
département de l'Isle de France. Voilà les Lettres  
Palentes du Roy données à Saint Germain en Laye  
au mois de Février mil six cents soixante-dix. Signées,  
Louis, sur le reply, par le Roy, Colbert, &  
scellées sur l'as de roye du grand Sceau de cire  
verte; Par lesquelles sa Majesté voulant traiter  
favorablement les Religieus, Prieurs & Conventor de  
l'Ordre des Chartreux, & leur témoigner l'estime pa-  
ticulière qu'elle fait de leur Piété exemplaire, au-  
roit approuvé, loué, confirmé & ratifié le Privilege  
accordé auxdits Chartreux, d'exploiter & disposer lib-  
rement de leurs Bois, ainsi qu'ils adviseront bon-  
esté pour l'utilité de leurs Maisons, d'en user comme  
eux & leurs prédecesseurs en ont cy-devant bien & devenant  
jouy & usé, jouissent & usent de présent, sans qu'ils  
y puissent estre troubliez par les Officiers de sa

Majesté, ausquels elle avoit imposé silence sur ce sujet, ainsi que le contiennent plus au long lesdites Lettres à nous communiquées par Ordinance de la Cour de Parlement, estant au bas de la Requête desdits Religieux, Prieurs & Convents des Chartreux, en date du vingt-septembre dernier : Cour considérée, ayant égard à la regularité de l'Ordre des Chartreux & à la bonne économie par un observée dans l'administration de leurs biens & particulièrement dans la coupe de leurs Bois, en sorte qu'il n'y a pas lieu de craindre à leur égard les abus qui se commettent souvent dans les bois des Ecclesiastiques & Gens de main-morte. Nous sommes d'avis, sous le bon plaisir de la Cour, qu'il y a lieu d'ordonner, Que lesdites Lettres Patenties seront registrées pour estre exécutées selon leur forme & tenue, & jouir par les Impétrants de leurs Bois ainsi qu'ils advisedront bon estre, sans estre sujet aux Ordonnances sur le fait des bois Ecclesiastiques & Gens de main-morte. Arresté à Paris le vingt-deuxième d'Avril mil six cent soixante-dix, signé Jacques de Johanne de Faumeray Et plus bas, Par Monseigneur le Grand Maistre Gallot.

## Arrêt de vérification des dites Lettres au Parlement de Paris, les Grand'Cham- bre & Couronne asssemblées.

Extrait des Registres de Parlement.

Sceu par la Cour les Grand' Chambre & Couronne asssemblées, les Lettres Patenties du Roi, données à St Germain en Laye au mois de Février mil six-

vers soixante-dix, Signé Louis; Et sur le reply, par le  
Roy, Colbert, & scellés sur laus de soye du grand  
Sceau de cire verte; Par lesquelles & pour les causes  
y contenues, le dit Seigneur Roy avoit confirmé, --  
loué, ratifié & approuvé le Privilege accordé auxdits  
Religieux, Prieurs & Commencs de l'Ordre des Char-  
trœux, d'exploiter & disposer librement de leurs Bois  
ainsi qu'ils aviseront bon estre pour l'utilité de leurs  
Maisons, & d'en user comme eux et leurs prede-  
cesseurs en ont cy-devant bien & deueement joüy fust  
sans qu'ils puissent estre troubliez par les Officiers Ro-  
yaux, leur imposant sur ce sujet silence, ainsi que plus  
au long le contiennent les dites Lettres à la Courroie  
-santes. Requête desdits Religieux Chartreux,  
afin d'enregistrement desdites Lettres. Avis donné par  
Messire Jacques Johanne Chevalier, Seigneur de Laume-  
ry, Grand Maistre Enquesteur, & general Reforma-  
teur des Eaux & Forêts de l'Isle de France, le vingt-  
deuxième Avril dernier; par lequel après avoir eu  
communication desdites Lettres, ayant égard à la  
regularité de l'Ordre des Chartreux, & à la bonne acor-  
-nomie par eux observée dans l'administration de leurs  
biens & particulièrement dans la coupe de leurs Bois,  
Il declare qu'il est d'avis qu'il y a lieu, sous le bon pla-  
-sin de la Cour, de l'enregistrement & de l'exécution  
desdites Lettres, pour joüir par les Religieux Chartreux,  
de leurs Bois ainsi qu'ils aviseront bon estre, sans  
estre sujets aux Ordonnances sur le fait des Bois de  
Ecclésiastiques & Gens de main morte. Conclusions du  
Procureur général du Roy. Oïg le rapport de Maistre

Guillaume Bernard, Conseiller-en-icelle, la matière  
mise en délibération; La Cour a arrêté & ordonné, que  
lesdites Lettres seront registrées au Greffe, pour estre  
exécutées & joindre par le Impétrants de l'effet & con-  
tenu en icelles selon leur forme & teneur. Fait en  
Parlement, le cinquième May mil six cens soixante-dix.  
Collationné. Signé, Du Cillet.

Re registrées en la Chambre des Eaux & Forêts de  
France, au Siège de la Table de Marbre du Palais  
à Paris, pour joindre par les Impétrants de l'effet  
& contenu en iceluy, selon sa forme et teneur, Oui &  
consentant le Procureur général du Roy en la  
dite Cour, suivant le jugement de ce jour d'au-  
vingtième juin 1670. Signé, Broquet.

## Attache de Mon dico Sieur

Le Grand Maistre, par laquelle il consent, entant qu'à  
luy est, l'exécution des dites Lettres, & ordonne qu'elles  
seront registrées en son Greffe de la Table de Marbre,  
& aux Greffes des Maistres de son département.

Jacques de Rohanne, Chevalier, Seigneur  
de Saumery, Conseiller du Roy en ses Conseils,  
Maréchal de ses Camps & Armées, Grand Maistre  
Enquesteur, General Reformatrice des Eaux & Forêts  
au département de l'Isle de France. Sur les Lettres  
Patentes du Roy données à Saint-Germain-en-Laye  
au mois de Février mil six cens soixante-dix. Signées sous  
sur le reply, Par le Roy, Colbert, & scellées sur lacs de soye  
du grand Sceau de cire verte, Par lesquelles sa Majesté ven-  
tant traiter favorablement les Religieux, Brieurs & Convents

de l'Ordre des Chartreux, & leur témoigner l'estime parti-  
culière qu'elle fait de leur Piété exemplaire, avoit ap-  
-prové, loiié, confirmé, ratifié le Privilege accordé aux  
dits Chartreux, d'exploiter & disposer librement de leur  
Bois, ainsi qu'ils aviseront bon estre pour l'utilité  
de leurs Maisons, & d'en user comme eux & leurs pre-  
-cesseurs enont ci-devant bien & devenant joli frise,  
joissent & usent de present, sans qu'il puissent  
estre troubléz par les Officiers de sa Majesté, aus-  
quelles elle avoit imposé silence sur ce sujet, ainsi que  
le contiennent plus au long lesdites Lettres, à nouveau da-  
-sant. Arrest de la Cour de Parlement du seijme-  
Avril mil six cent soixante-dix, portant que les dites  
Lettres nous seroient communiquées notre avis donné  
en exécution du dit Arrest, le vingt-deux des dits mois  
d'aoü, par lequel ayant regard à la regularité de l'Or-  
dre des Chartreux & à la bonne économie par eux  
observée en l'administration de leurs biens, & par-  
ticulièrement en la coupe de leurs Bois, en sorte qu'il  
n'y a pas lieu de craindre à leur égard les abus qui  
se commettent souvent dans les Bois des Ecclesias-  
-tiques & gens de main morte; Nous avions estimé  
sous le bon plaisir de la Cour, qu'il y avoit lieu  
d'ordonner que lesdites Lettres Patisantes seroient  
registrees pour estre exécutées selon leur forme et  
tenir la Requête des dits Religieux, Prieurs & Com-  
-vents, pour obtenir nostre attache pour l'exécution des  
dites Lettres, tout considéré. Nous, en tant qu'à  
nous est consentans l'exécution desdites Lettres, pour  
jouir par les Impetrans de l'effet d'icelles, selon leur

forme et tenue, à l'effet de quoy seront registrées au Greffe de nostre Siège de la Table de Marbre, & aux Greffes des Mais-trises de nostre département dans l'étendue desquelles lesdits Religieux, Frères & Convents des Chartreux possèdent des Biens. Donné à Paris, sous le scel de nos Armes, le vingtième Juin mil six cent soixante-dix. Signé Jacques de Johanne de Saumery.

Et plus bas, par Monseigneur le Grand Maistre, Gallot.

Regristrees au Greffe des Eaux & Forests de France au Siège General de la Table de Marbre du Palais à Paris, Ouy & ce consentant le Procureur General du Roy en ladite Cour, suivant le jugement de ce jourd'huy vingt unième Juin mil six cent soixante-dix. Signé Broquet.

Sentence de la Table de Marbre du Palais à Paris, qui ordonne l'enregistrement desdites Lettres Patentés : Il est du Parlement d'Attache de Monseigneur le Grand Maistre des Eaux & Forests, pour estre exécutées selon leur forme & tenue. Les Grands Maistres Enquesteurs, Généraux, Reformateurs des Eaux & Forests de France au Siège general de la Table de Marbre du Palais à Paris.

Attois-eus-qui ces presentes Lettres verront, Salut. Scavoir fairens Que via lez Lettres Patentés du Roy données a Saint Germain en Laye, au mois de Février mil six cent soixante-dix, signées Louis Et sur le reply, Par le Roy, Colbert, & scellés sur lacs de soye du Grand Sceau de cire verte, par lesquelles pour les causes

y contenues, le dit Seigneur-Roy auroit confirmé, lors,  
ratifiée & approuvée la Privilege accordé aux Religieux  
Prieurs & Convents de l'Ordre des Chartreux, d'ex-  
-ploiter & disposer librement de leurs Bois, ainsi qu'ils  
aviseroient bon estre pour l'utilité de leurs Maisons,  
& d'en user comme eus & leurs prédecessors enavient  
ci-devant bien & devenire juri frusté, sans qu'ils  
puissent estre troublés par les Officiers Royaux, leur  
imposant sur ce sujet silence, ainsi que plus au longle  
contenuent les dites Lettres à la dite Cour adressantes  
Lettres d'attache de Maistre Jacques de Joffanne  
Chevalier Seigneur de Faumont Conseiller du Roy en  
ses Conseils, Grand Maistre, Enquesteur & General  
Reformateur des Eaux & Forcs &c au Departement  
de l'Ile de France, du 22 Avril dernier, par lesquelles,  
après avoir eu communication desdites Lettres Patentes,  
il auroit donné son avis à la Cour de Parlement  
qui ayant égard à la regularité de l'Ordre des Char-  
treux, & à la bonne économie fairee observée dans l'a-  
ministration de leurs biens, & particulièrement dans la  
coupe de leurs Bois, il y avoit lieu à l'Enregistrement  
& exécution desdites Lettres, pour jouir par les Religieux  
Chartreux de leurs Bois, ainsi qu'ils aviseroient bon estre,  
sans estre sujets aux Ordonnances faites sur les Bois  
des Ecclésiastiques & Gens de main-morte. Arrest de  
la dite Cour de Parlement du 5 May dernier, parquel  
la Cour auroit arrêté & ordonné que lesdites Lettres se-  
-roient registrées au Greffe dicelle, pour estre exécutées,  
& jouir par le Impétrants de l'effet & contenu en icelle  
selon leur forme & teneur. Autres Lettres du ditz sieur

17

de Saumery, Grand Maistre des Eaux & Forests au Département de l'Isle-de-France, du vingt-deux du present mois de Juin, Signé Jacques de Johanne de Saumery, Et plus bas par le dit Seigneur Gallot, scellées du cachet de ses Armes, par lesquelles il avoit consenti l'exécution desdites Lettres Patenties, pour joir par les Supplians de l'effet d'icelles, selon leur forme & tenue, à l'effet de quoy qu'elles seroient enregistrees au Greffe de cette Cour, & aux Greffes des Maistrises de son département, dans l'étendue desquelles lesdits Religieux, Prieur & Convent desdits Chartreux procèdent des Bois. Requête par eux à nous présentée, afin d'enregistrement desdites Lettres & conclusions du Procureur General du Roy sur le fait des Eaux & Forests, l'est considéré. Dits Arrêté,

Pue lesdites Lettres Patenties, Arrêt du Parlement, & Attaché du dit vieur Grand Maistre seroient enregistrées au Greffe de cette Cour, pour joir par les Omnipotans de l'effet & contenu en ieu selon leur forme et tenue. Si donnons en Mandement au premier Huissier de cette Cour, ou autre Huissier ou Sergens Royal sur ce requis faire pour l'exécution du present Jugement tous Exploits nécessaires de ce faire donner pourvoir. Donné au dit Siege, sous le scel y ordonné, le vingt un Juin mil six cent soixante-dix. Collationné. Signé Broquet. Et scellé le premier Juillet mil six cent soixante-dix.

A Monseigneur le Grand Maistre des Eaux & Forests au département

de Champagne & de Metz.

Supplient humblement les Religieux, Prieur & Convent de la Chartreuse du Mont-Dieu : Disans qu'ayant plu à sa Majesté, de sa grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, par ses Lettres Patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Février de l'an mil six cent soixante-dix, vérifiées en Parlement le cinquième Moy de la même année, & enregistrées au Greffe des Eaux & Forêts de France, au Siège général de la Table de Marbre du Palais à Paris, d'approuver, louer, confirmer & ratifier le Privilege accordé à l'Ordre des Chartreux, d'exploiter & disposer librement de leurs Bois, ainsi qu'ils avisent bon estre, pour l'utilité de leurs Maisons, & d'en user comme eux & leurs prédécessors en ont ci-devant bien & deulement jurié usé, jurié & usent de présent, sans qu'ils y puisSENT estre troublés par ces Officiers, auxquels il impossilence pour ce sujet.

Il vous plaît, Monseigneur, leur octroyer cette Attache, & ordonner que les dites Lettres de sa Majesté, Arrest du Parlement & Sentence de la Table de Marbre, seront registrées au Greffe de votre département, pour joindre par les dits Interprétans de l'effet contenu en icelles, selon leur forme & tenue. Et ferez justice. Signé, Bellotte.

Monsieur Charles Renard de Silchamberg, Chevalier, Seigneur de S. Baile, Conseiller du Roy en ses Conseils, Grand Maître des Eaux & Forêts de France, au département de

## Champagne & Mœrs.

Voilà les Lettres Patentées du Roi, données à S. Germain  
 en Laye, au mois de Février - 1670. Signé, Louis. Et  
 sur le reply, Colbert. & scellées sur l'acte de soye - du  
 grand sceau de cire verte, Par lesquelles sa Majesté,  
 voulant traiter favorablement les Religieux, Prieur &  
 Convent de l'Ordre des Chartreux, & leur témoigner l'es-  
 time particulière qu'elle fait de leur pieté exemplaire,  
 avoit approuvé, loué, confirmé & ratifié le Privilege à  
 eux accordé, d'exploiter & disposer librement de leurs  
 Bois, ainsi qu'ils aimeroient bon estre, pour l'utilité  
 de leurs Maisons, & d'en user comme eux & leurs pro-  
 -cessseurs, en ont cy-davant bien & deulement joui-  
 & usé, joüissent & usent de present, sans qu'ils puissent  
 estre troublez par les Officiers de sa Majesté, ausquels  
 elle impose silence sur ce sujet, ainsi que le contiennent  
 plus amplement les-dites Lettres. Arrest de la Cour  
 de Parlement du seizième Avril mil six cent soixante  
 -dix, Par lequel est ordonné que les-dites Lettres Pa-  
 tentées seront exécutées, pour joüir par les Impé-  
 trians de l'effet & contenu en icelles, suivant leur  
 forme & teneur. Requête à Nous présentée par  
 les Religieux, Prieur & Convent, des-dits Chartreux  
 du Mont-Dieu, pour obtenir nostre Attaché. Nous  
 Grand Maistre susdit, consentons à l'exécution desdites  
 Lettres Patentées, pour joüir par les Impétrians de  
 l'effet d'icelles, selon leur forme & teneur, lesquelles  
 au meame effet, seront registrees au Greffe de la  
 Maistrise des Eaux & Forêts de Reims. Fait à  
 Troyon, le vingt-sept Aoust 1670. Signé, Renart

## Fuschamberg.

Les-soudites Lettres ont-esté registrees au Greffe de la Maistrie de Reims & Epernay, du consentement du Procureur du Rooy, & de l'Ordonnance de Monsieur de Bignincourt de Bussy, Maistre des Eaux & Forests au Baillage de Vermandois & Vitry ce requerant les sieurs Supplians. Ce fait lesdites pieces leur ont esté remises à mains, ce vingt-huit Novembre mil six cent soixante-dix. Signé, Petit?

## Extrait des Registres du Greffe de la Maistrie particulière des Eaux & Forests de Reims & Epernay.

Recue par Nous, Gérard de Bignincourt, de Bussy, Vicomte de Merzy, Seigneur de Chambly, Maistre des Eaux & Forests aux Baillages de Vermandois & Vitry, & Capitaine des Chasses; la Requête à Nous présentée, par les Vénérables Religieux, Prieur & Couvent de la Chartreuse du Mont-Dieu, le vingt-six Septembre dernier, tendante à ce qu'il Nous plaira ordonner que les Lettres Patentées par eux obtenues de sa Majesté, au mois de Février dernier, par lesquelles il lui a plu d'approuver, confirmer & ratifier les Privileges accordés aux Chartreuses, d'exploiter & disposer librement de leurs Bois, ainsi qu'ils aviseront bon estre, pour l'utilité de leurs Maisons, & d'en user comme leurs prédecesseurs enont bien & deuelement juri, sans qu'ils puissent estre troubliez par les Officiers de sa Majesté; soient registrees

en-nostre Greffe : Ensemble l'Ordonnance donnée  
 sur icelles, par Monsieur le grand Maistre des Eaux &  
 Forests, au département de Champagne & Mœtzy, le vingt  
 - sept Novembre dernier, par laquelle il connaît l'exécution  
 desdites Lettres Patentés, & ordonne l'enregistrement d'  
 celles en-nostre Greffe. Lesdites Lettres Patentés données  
 à Saint-Germain-en-Laye, au mois de Février 1670.  
 signé Louis, Et sur le reply, Par le Roy, Colbert,  
 & à coste Visa, Lequier, & scellées du grand  
 sceau de cire verte, sur laos de soie, registrees au Par-  
 lement le cinquième May 1670 au Greffe de la  
 Table de Marbre à Paris, le vingt un Juin 1670.  
 L'ordonnance du dit Sieur Grand-Maistre, du Vingt  
 - sept Novembre dernier, signé Regnart du Frisch-  
 amberg. Les Conclusions du Procureur du Roy,  
 auquel la dite Requête & pieces ont été communiquées,  
 le douze Novembre 1670. Signé, L'espagnol. Tout  
 considéré, Nous avons ordonné que lesdites Lettres  
 Patentés & Ordonnances, seront registrees en-nostre  
 Greffe, pour jouir par les dits Suppliants de l'effet  
 d'icelles selon leur forme & tenue, & y avoir recours  
 au besoin. En témoin de quoy nous avons fait mettre  
 à ces présentes l'escut Royal de la dite Maistrie,  
 qui furent faites & données par Nous Juge susdit,  
 ce vingtième jour de Novembre 1670. Foint lesdites  
 Lettres Patentés, Ordonnance & autres pieces, esté  
 registrees au Greffe de la dite Maistrie, par moy  
 Greffier, sous-signé, les jour & an que dessus est  
 fait ces pieces rendues. Signé, Petit.

Lettres Patentes accordées à  
l'Ordre des Chartreux, pour jouir du droit  
de Committimus aux Requêtes du Palais  
des Parlementaires dans le ressort desquels leurs  
Maisons & Couvents sont situés, ou par der-  
vant les Bailliages, Sénéchaussées & Lieuté-  
nance de leur résidence des Parlementaires où  
il n'y a point de Requêtes du Palais.

---

## Louis par la Grace de Dieu

Roy de France & de Navarre, Dauphin de  
Viennois, Comte de Valentinois, Bionois, Comte  
de Provence, Vicaire général des Terres adjacentes. A  
tous présens & à venir : Salut. Nos chers frères  
Amis les Religieux, Prieurs & Communautés de l'Or-  
dre des Chartreux nous ont fait espouser. Que-  
les Roys nos prédecesseurs leur auraient accordé  
plusieurs Privileges très-considérables par leurs  
Lettres Patentes en forme de Chartres pour les  
causes & motifs y contenus. Et comme l'un des  
principaux, est de n'estre point trahiets en plu-  
sieurs Jurisdictions différentes, pour que ils  
puissent vacquer dans leur solitude avec plus  
d'application aux Prières, qu'ils font jour & nuit  
pour la prospérité de nostre Estat, ils auraient  
aussi de tout temps paisiblement jouy du droit  
de Committimus aux Requêtes du Palais de  
nos Cours de Parlementaires dans le ressort desquelles  
leurs Maisons & Couvents sont situés, sans qu'il y

ayant souffert - aucune interruption, sinon depuis nostre  
 Ordinance du mois d'Avoust mil six cent soixante-neuf,  
 que nous avons jugé nécessaire d'y apporter certaines  
 restrictions, pour empêcher les abus qui s'estoient glissés  
 par le passé dans la distribution de la Justice; Mais  
 estoient plinement informez du droit desdits Chartreux  
 par les Citoyens qui nous en ont esté representez, il est  
 juste de les y maintenir, sans souffrir qu'ils en soient  
 plus longtemps privez. A ceo Causo, De l'avis  
 de nostre Conseil, qui a vu lesdits Citoyens, & sou-  
 lant marquer en toutes rencontres l'estime particu-  
 liere que nous faisons de la vertu & piété exem-  
 plaire desdits Chartreux: Nous les avons de  
 nos graces spéciales, pleine puissance & autorité  
 Royale, maintenu & gardé, maintenus & gardons  
 par ces presentes, signées de nostre main, dans  
 le droit & privilege d'avoir leurs Commissaires aux  
 Requêtes du Palais des Parlementz, dans le ressort  
 desquels leurs Maisons & Courcets sont situez,  
 ou pardessus les Bailliages, Sénéchaussies & Lieude-  
 nans de leur résidence des Parlementz où il n'y  
 a point de Requêtes du Palais: Voulons, &  
 nous plaît, qu'ils en jouissent comme ils ont  
 fait par le passé, & en tant que de besoin nous  
 leur avons de nouveau accordé le dit Droit. Si  
 donnons en Mandement à nos amez & feaux  
 Conseillers, les Geostemans nos Tous de Parle-  
 ment, chacun en droit soy, & Officiers desdites  
 Chancelleries, de faire register ces presentes dans  
 leurs registres, & joindre par les Exposants & leur

Successeurs, du contenu en icelles pleinement, paisible-  
ment & perpétuellement, cesseront & faisant assurer  
troubles & empêchemens au contraire, nonobstant toutes  
Ordonnances, Edits, Arrests & Règlements à ce contraire,  
auxquels & au dérogatoire des dérogatoires nous avons  
dérogi & dérogéons par cesdites prescripti, aux copies  
desquelles deuient collationnées par l'un de nos amez  
et feaux Conseillers Secrétaires, Maistre, Couronne de  
France & de nos Finances, voulons que foy soit ajoutée  
comme aux Originaux, Car tel est nostre plaisir.  
Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujous,  
nous y avons fait mettre nostre scel. Donné à  
Saint Germain en Laye au mois d'Avoust, l'année  
grâce mil six cens soixante-dix, & de nostre règne le  
vingt huitième. Signé, **Louis**. Et sur le reply.  
Par le Roy, Le Cellier. Et à costé Visa, Se-  
-quier. Et scellées du Grand Sceau de cire verte  
sur lacs de soye.